



**DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL  
2025**

Incluant le Rapport financier annuel



[www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com)

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>133</b>
1.1	Message du Président-directeur général	6	5.1	Gestion des risques, contrôle interne et principaux facteurs de risques	134
1.2	Vetoquinol, le partenaire de confiance de la santé animale	7	<b>6</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>145</b>
1.3	Stratégie de Vetoquinol	13	6.1	État du résultat consolidé	146
1.4	Une stratégie de croissance hybride	15	6.2	État de la situation financière consolidée	147
1.5	Modèle d'affaires créateur de valeur	16	6.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	148
1.6	Marché mondial de la santé animale	18	6.4	Tableau de la variation des capitaux propres consolidés	149
1.7	Vetoquinol : un Groupe industriel	20	6.5	Notes annexes aux états financiers consolidés	150
1.8	Stratégie de R & D de Vetoquinol	22	6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	187
1.9	Performances extra-financières	25	<b>7</b>	<b>COMPTES ANNUELS DE VETOQUINOL SA</b>	<b>191</b>
1.10	Organigramme simplifié	26	7.1	Bilan	192
<b>2</b>	<b>ÉTAT DE DURABILITÉ DE VETOQUINOL</b>	<b>29</b>	7.2	Compte de résultat	194
2.1	ESRS 2 : Informations générales	31	7.3	Tableau des flux de trésorerie	196
2.2	ESRS environnementaux	38	7.4	Tableau de variation des capitaux propres	197
2.3	ESRS Sociaux	49	7.5	Annexe aux comptes annuels	198
2.4	ESRS Gouvernance	55	7.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	214
2.5	Trajectoire de durabilité de Vetoquinol	62	<b>8</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL</b>	<b>219</b>
2.6	Tableau de synthèse des indicateurs extra-financiers	64	8.1	Renseignements sur la Société – Statuts	220
2.7	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	67	8.2	Actionnariat du Groupe	226
<b>3</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>73</b>	8.3	Documents accessibles au public	229
3.1	Informations économiques	74	8.4	Responsable du Document d'enregistrement universel	230
3.2	Informations juridiques	87	8.5	Responsabilité du contrôle des comptes	231
3.3	Informations sociales, sociétales et environnementales	92	8.6	Responsabilité de l'audit de l'état de durabilité	231
3.4	Informations diverses	93	<b>9</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2026</b>	<b>233</b>
3.5	Résultats du Groupe	94	9.1	Ordre du jour	234
<b>4</b>	<b>GOVERNANCE</b>	<b>97</b>	9.2	Projet de résolutions	235
4.1	Règles de gouvernance	98	9.3	Modalités de participation	246
4.2	Organisation de la gouvernance	99	9.4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	248
4.3	Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs	110	<b>10</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>249</b>
4.4	Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme	118		<b>GLOSSAIRE</b>	<b>252</b>
4.5	Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière	119			
4.6	Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'administration en vigueur au cours de l'exercice 2025	128			
4.7	Établissement des informations en application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce	130			
4.8	Modalités de participation à l'Assemblée générale	131			



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

incluant le Rapport financier annuel



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 29 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété d'une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 151 à 198 du Document de référence relatif à l'exercice 2023 déposé le 24 avril 2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 141 à 186 du Document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2024 déposé le 24 avril 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction au format PDF de la version officielle qui a été établie en format XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur notre site internet ([www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com)).





# Présentation du Groupe

<b>1.1 _ MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>6</b>	1.6.1	Marché mondial de la santé animale	18
<b>1.2 _ VETOQUINOL, LE PARTENAIRE DE CONFIANCE DE LA SANTÉ ANIMALE</b>	<b>7</b>	1.6.2	Marché de la santé animale par région	18
1.2.1	7	1.6.3	Perspectives sur le marché de la santé animale	19
1.2.2	8	<b>1.7 _ VETOQUINOL : UN GROUPE INDUSTRIEL</b>		<b>20</b>
1.2.3	10	1.7.1	Sites en France (Lure, Tarare, Paris et Angers)	20
1.2.4	12	1.7.2	Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)	21
<b>1.3 _ STRATÉGIE DE VETOQUINOL</b>	<b>13</b>	1.7.3	Site de Goiania (Brésil)	21
1.3.1	13	1.7.4	Site de Princeville (Canada)	21
1.3.2	14	1.7.5	Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années – hors IFRS 16	22
<b>1.4 _ UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE HYBRIDE</b>	<b>15</b>	<b>1.8 _ STRATÉGIE DE R &amp; D DE VETOQUINOL</b>		<b>22</b>
<b>1.5 _ MODÈLE D'AFFAIRES CRÉATEUR DE VALEUR</b>	<b>16</b>	1.8.1	Présentation générale du processus de R & D	22
<b>1.6 _ MARCHÉ MONDIAL DE LA SANTÉ ANIMALE</b>	<b>18</b>	1.8.2	Stratégie R & D du laboratoire	23
		<b>1.9 _ PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES</b>		<b>25</b>
		<b>1.10 _ ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ</b>		<b>26</b>



## 1.1 \_ Message du Président- directeur général

“ L’année 2025 a été une année exigeante. Nous l’avons abordée dans un contexte marqué par de fortes incertitudes : une instabilité sans précédent sur les changes, des interrogations majeures autour de la politique douanière américaine – notre premier marché – et un projet industriel ambitieux avec l’internalisation de la production d’une partie importante de nos Essentiels antiparasitaires. Grâce à l’engagement des équipes et à la solidité de notre stratégie, nous clôturons l’exercice sur une performance solide et une amélioration de notre rentabilité.

Notre stratégie reste résolument centrée sur les Essentiels, qui constituent le cœur de notre offre depuis plus de dix ans. En 2025, ils représentent près des deux tiers de notre chiffre d’affaires et continuent de progresser.

Sur le plan opérationnel, nous avons su faire face à des effets externes significatifs, notamment un impact de change historiquement élevé lié à la baisse du dollar américain. Dans le même temps, nous avons poursuivi notre programme de simplification des gammes complémentaires. Ce travail de fond, engagé depuis plusieurs années, vise à concentrer notre portefeuille sur les produits les plus performants, à réduire la complexité et à améliorer durablement notre mix produit et notre rentabilité. Les résultats sont visibles et confirment la pertinence de cette démarche.

Aux États-Unis, nous avons su restaurer progressivement la dynamique commerciale. L’impact des nouvelles mesures douanières est resté limité, la reprise commerciale d’un Essentiel a permis un redressement des ventes en fin d’exercice et nos investissements dans les canaux de vente en ligne commencent à porter leurs fruits. Ce marché des USA reste au cœur de notre stratégie de développement et continuera de concentrer nos efforts dans les années à venir.

Enfin, l’année 2025 marque une étape majeure dans l’histoire de notre laboratoire avec la réussite de l’intégration industrielle des antiparasitaires. Cinq ans après leur acquisition, ces produits connaissent une croissance soutenue et leur production est désormais internalisée en grande partie dans notre nouvel outil industriel en Pologne. Cet investissement stratégique nous donne les moyens d’accompagner durablement notre croissance et illustre notre capacité à mener à bien des projets industriels complexes, au service de notre ambition à long terme.

2025 n’a pas été une année de facilité, mais elle a été une année de solidité, de discipline et de confiance dans notre modèle. Elle nous permet d’aborder l’avenir avec détermination, forts d’une stratégie claire, d’équipes engagées et de fondations renforcées pour poursuivre notre développement.

”

**Matthieu Frechin**  
Président-directeur général

## 1.2 \_ Vetoquinol, le partenaire de confiance de la santé animale

Créé en 1933, Vetoquinol est un acteur international de référence de la santé animale. Vetoquinol innove, développe, fabrique et commercialise des médicaments et des produits non médicamenteux destinés aux animaux d'élevage (bovins, porcs) et de compagnie (chiens, chats).

Présent dans le Top 10 des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux, Vetoquinol conjugue pérennité, développement et responsabilité, tout en poursuivant son aventure humaine.

*Vetoquinol enrichit la vie des hommes en se consacrant à la santé et au bien-être animal.*

### 1.2.1 Présentation générale de l'activité

Le laboratoire développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale. Le métier de vétérinaire est en pleine évolution, aussi Vetoquinol, acteur de référence, propose également à ses clients des solutions complètes intégrant aussi bien des produits pharmaceutiques et nutraceutiques, que des diagnostics, des applications digitales et des services.

Vetoquinol se focalise sur une gamme de produits appelés les « Essentiels » ; des produits à fort potentiel de croissance qui répondent à des besoins clés identifiés chez les vétérinaires pour les propriétaires d'animaux de compagnie et les éleveurs bovins et porcins. Ces produits ont vocation à être commercialisés mondialement et leur effet de taille améliore leur performance économique.

L'implantation de Vetoquinol a commencé en France. Aujourd'hui, plus de 90 ans plus tard, les produits Vetoquinol sont commercialisés dans plus de 60 pays, dont 24 où Vetoquinol est présent directement via des filiales. Les USA sont le premier marché de Vetoquinol. La France représente moins de 15 % des ventes du Groupe.

Vetoquinol fabrique et commercialise certains produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public.

À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en termes de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche de la société, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Vetoquinol est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession. En particulier, Vetoquinol siège à Health For Animals et Animal Health Europe, où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

Vetoquinol, exclusivement dédié à l'activité vétérinaire depuis 90 ans, est entièrement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire, particulier ou éleveur.

Entreprise durable ciblant trois espèces de destination qui représentent 80 % du marché mondial, le Groupe dispose d'un profil de risque équilibré à tous les niveaux. Le laboratoire est présent sur le segment des animaux de compagnie ainsi que sur le segment des animaux d'élevage.

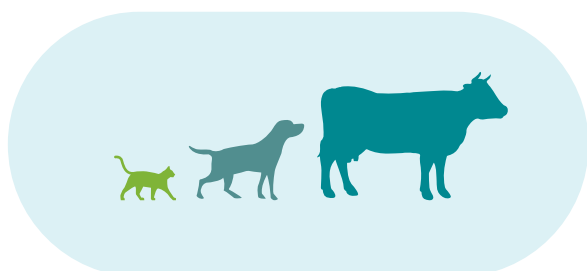
## 1.2.2 Vetoquinol en chiffres clés



**2 500 COLLABORATEURS**  
PRÉSENTS DANS **24 PAYS**,  
LES PLUS IMPORTANTS  
DE LA SANTÉ ANIMALE



**526 M€** DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES EN 2025 DONT  
**334 M€** RÉALISÉS AVEC  
DES PRODUITS ESSENTIELS



**3 ESPÈCES ANIMALES**  
**CIBLES :**  
CHIENS, CHATS ET BOVINS



**4 SEGMENTS**  
**STRATÉGIQUES :**  
ANTIPARASITAIRES,  
MOBILITÉ, DERMATOLOGIE  
ET VACHES LAITIÈRES



**UN LARGE ÉCOSYSTÈME CLIENT :**  
VÉTÉRINAIRES, ÉLEVEURS, PROPRIÉTAIRES  
D'ANIMAUX DE COMPAGNIE, E-COMMERCE,  
PHARMACIES, ANIMALERIES

**1 000 AUTORISATIONS**  
DE MISE SUR LE MARCHÉ  
(AMM)



**+500 MARQUES**  
ENREGISTRÉES

**26 M D'UNITÉS FABRIQUÉES**  
AVEC 4 000 RÉFÉRENCES  
(médicaments vétérinaires,  
nutraceutiques, diagnostics et  
solutions digitales)



**8<sup>e</sup> LABORATOIRE MONDIAL**  
LABORATOIRE FAMILIAL DE SANTÉ ANIMALE

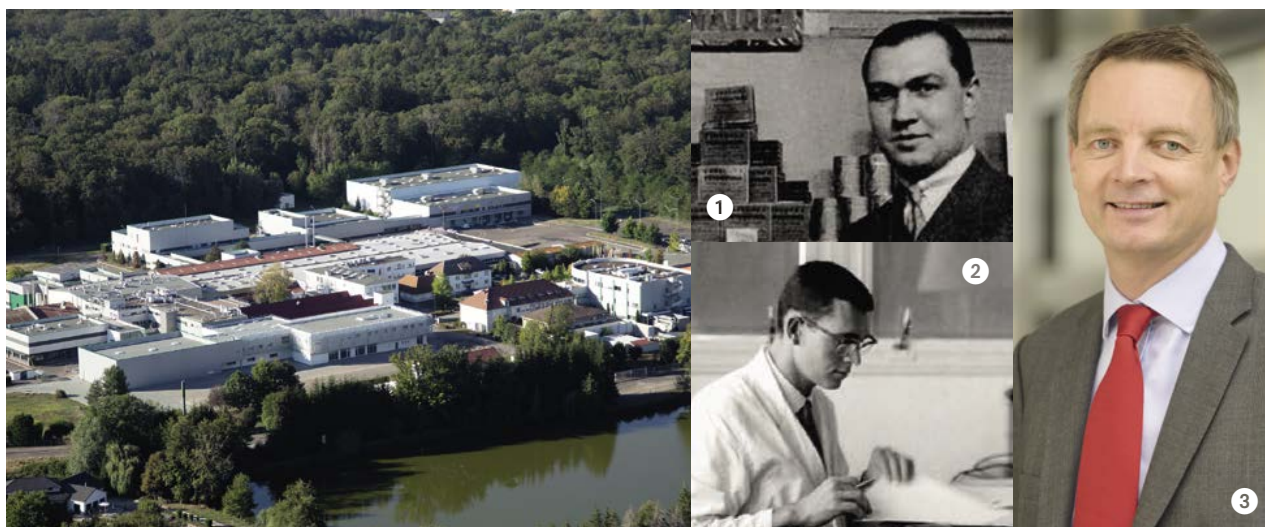
**3<sup>e</sup> génération**  
à la tête du laboratoire Vetoquinol



UN MARCHÉ MONDIAL  
DE LA SANTÉ ANIMALE  
ÉVALUÉ À ENVIRON **40 MD€**

## 1.2.3 90 ans au service de la santé animale

### Vetoquinol, une belle et longue histoire d'entrepreneurs



1 Joseph Frechin – 2 Étienne Frechin - 3 Matthieu Frechin

#### L'intuition de Joseph Frechin

Tout commence en 1933 dans une pharmacie de la ville de Lure, dans l'est de la France. Joseph Frechin annexe à son officine une activité de fabrication de spécialités pharmaceutiques humaines sous le nom de Laboratoires biochimiques de l'Est. Il récupère un important stock d'oxyquinoléine, un antiseptique mis au point par un ami chimiste.

C'est alors qu'il projette d'utiliser ce produit pour soigner les animaux. Ainsi avec l'aide de son père, Charles Frechin, vétérinaire bien connu dans la région, il procède aux premiers essais qui s'avèrent concluants. Ce remède, baptisé Vetoquinol, fait vite ses preuves. Il sera rapidement décliné sous différentes formes galéniques : comprimés, poudre, gel, bougies, cartouches vaginales ou pommades. Dès 1948, Joseph Frechin adjoint à son laboratoire un département vétérinaire, Vetoquinol est né.

## La vision planétaire d'Étienne Frechin

Après la guerre, la croissance de Vetoquinol est portée par une agriculture qui reconstitue ses cheptels en faisant de plus en plus appel aux médicaments vétérinaires. Vetoquinol se déploie progressivement et emploie vite une centaine de salariés.

En 1962, Étienne Frechin rejoint la société créée par son père pour se consacrer à son développement. Il regroupe les activités à Magny-Vernois, village avoisinant de Lure.

Dès lors, Vetoquinol n'a cessé de proposer des médicaments et des solutions innovantes à ses clients. En 1980, 20 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé hors de France.

L'entreprise, qui compte alors 280 salariés, se dote d'un service international. Des filiales sont ouvertes aux Pays-Bas, en Irlande et en Belgique.

De créations en rachats, Vetoquinol tisse une véritable toile mondiale constituée de filiales.

Son introduction en Bourse en 2006 lui permet de renforcer ses moyens financiers et de s'implanter sur de nouveaux marchés. Cette étape se révèle être une formidable opportunité d'accroître sa notoriété et de partager sa vision du métier de la santé animale.

## L'engagement de Matthieu Frechin

En avril 2010, la nomination de Matthieu Frechin comme Directeur général de Vetoquinol, petits-fils du fondateur et 3<sup>e</sup> génération aux commandes de l'entreprise, marque la volonté des actionnaires de poursuivre la belle histoire de Vetoquinol dans ce même esprit d'audace, d'engagement et d'indépendance.

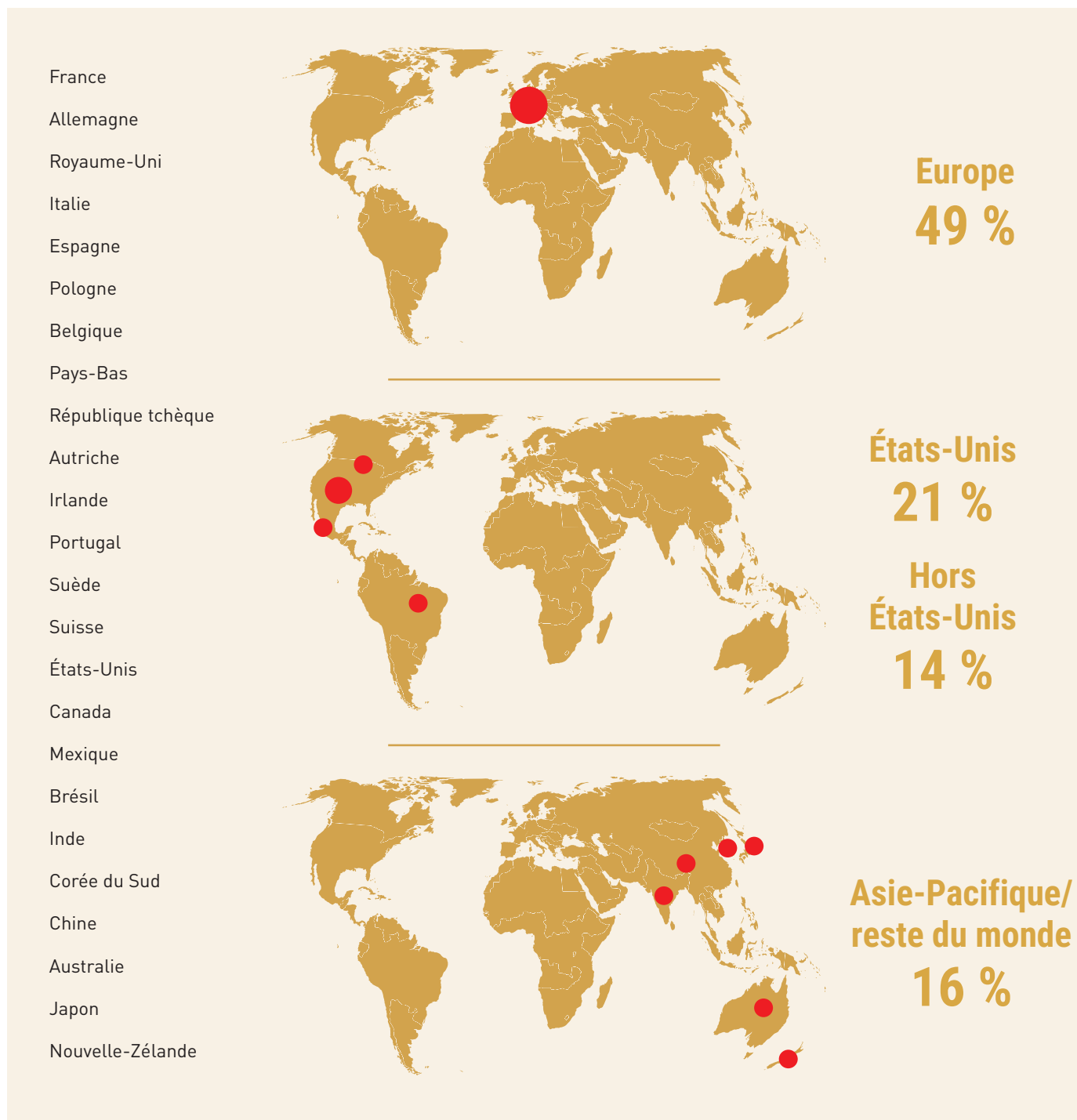
Pour poursuivre sa croissance, Vetoquinol a choisi de rester un laboratoire indépendant. Sa taille humaine et son actionnariat familial lui confèrent agilité et rapidité.

Avec Matthieu, l'esprit d'entreprendre, l'esprit d'innovation et l'esprit d'équipe sont les meilleurs atouts pour continuer l'aventure pour développer des produits et des outils qui font progresser la santé animale, qui facilitent le quotidien des éleveurs et des propriétaires d'animaux de compagnie et qui permettent aux vétérinaires de remplir leur mission avec succès ; les besoins des clients sont toujours le point de départ des idées.

Matthieu Frechin insuffle une nouvelle dynamique basée sur l'initiative, le volontariat et la motivation. Cette transformation s'appuie sur le socle de sa mission « Vetoquinol enrichit la vie des hommes en se consacrant à la santé et au bien-être de l'animal » et des valeurs communes aux collaborateurs de tout le Groupe : faire confiance, oser et collaborer. Elles font de Vetoquinol ce qu'il est aujourd'hui : une même passion, une même énergie, un même engagement.

## 1.2.4 Une présence sur les principaux pays de la santé animale

### Une présence directe dans **24** pays



plus de **30 distributeurs** dans le monde

## Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de sa première filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles en complément de la croissance organique du chiffre d'affaires.

### Commercialisation et distribution

Le Groupe est organisé en quatre territoires : Europe, USA, Asie Pacifique et Amérique latine-Canada.

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du territoire auquel elle est rattachée ; elle dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing, également d'une équipe réglementaire ainsi que des fonctions support.

Chaque Directeur de territoire est en charge des activités sur son territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les Directeurs de territoire sont membres du

Comité de direction Groupe. À fin décembre 2024, le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée de plus de 900 personnes dans l'ensemble de ses filiales. Elle est régulièrement formée par des experts vétérinaires sur le plan technique et par un réseau de formateurs interne sur le plan technique de vente et de communication (programme d'excellence de ventes).

La société mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre ses délégués vétérinaires et ses clients partenaires vétérinaires, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ces derniers. Dans cette optique, Vetoquinol a développé une approche « Customer centric » où l'écoute des clients et une réponse élaborée à partir de leurs besoins clés sont identifiées et commercialisées.

Vetoquinol se caractérise par sa volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. En plus de ses produits dont la qualité est largement reconnue, Vetoquinol va encore plus loin en imaginant avec les vétérinaires des actions créatrices de valeur pour leur pratique quotidienne et pour leurs clients, propriétaires d'animaux de compagnie et éleveurs : des outils digitaux pour améliorer l'observance ou des formations techniques et à la vente de services.

## 1.3 \_ Stratégie de Vetoquinol

### 1.3.1 Une stratégie de focalisation par les produits Essentiels

Vetoquinol développe, produit et commercialise des médicaments, des produits non médicamenteux et des solutions dédiés exclusivement à la santé animale.

Le marché vétérinaire est en pleine évolution et reste résilient du fait de l'innovation produit, du digital et des diagnostics qui permettent de répondre différemment et mieux aux attentes des éleveurs, des propriétaires d'animaux de compagnie et des vétérinaires. Vetoquinol s'efforce de proposer à ses clients des solutions complètes, répondant à leurs besoins et intégrant tous les éléments nécessaires pour un résultat satisfaisant leurs attentes.

La nécessité de nourrir une population humaine mondiale en croissance en protéines animales (lait, œufs et viande) pousse les éleveurs partout dans le monde vers une recherche de productivité dans un souci constant de qualité de santé et de bien-être des animaux. Vetoquinol apporte au travers de ses relations

privilegiées avec les vétérinaires, tous les conseils, produits et services associés pour aider les éleveurs à relever les défis de plus en plus complexes auxquels ils sont confrontés. La proximité et l'expertise de Vetoquinol jouent un rôle essentiel auprès des acteurs garants du maintien de la santé des animaux et de la prévention des zoonoses.

La filière des animaux de compagnie se caractérise par une croissance durable dans les pays matures et un fort potentiel de développement dans les pays en croissance. En écho aux liens affectifs uniques que les propriétaires entretiennent avec leurs animaux, Vetoquinol propose des solutions qui associent efficacité et facilité d'administration. En tant que laboratoire vétérinaire, Vetoquinol choisit et assume de proposer des solutions innovantes permettant de renforcer et protéger la relation Homme-Animal. La mission de Vetoquinol demeure d'enrichir la vie des Hommes en se consacrant à la santé et au bien-être animal.

### 1.3.2 Une stratégie de multispécialiste au service d'une santé unique

Le nombre de grandes épidémies au niveau mondial a augmenté depuis un siècle, à mesure de l'accroissement de la population mondiale, de l'intensification des transports, de la dégradation de l'environnement et du développement des villes. La crise sanitaire a rappelé l'importance de s'inscrire dans le contexte de « One Health », qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale. Le bien-être des animaux et de l'homme est le cœur de métier de Vetoquinol, dont les équipes, à travers le monde, s'engagent à mettre en œuvre une politique cohérente en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pour répondre aux besoins quotidiens des vétérinaires, Vetoquinol se focalise sur une gamme de produits « Essentiels », des produits qui couvrent la plupart des besoins des vétérinaires, à rayonnement international avéré ou potentiel, leaders ou ayant le potentiel pour le devenir dans leur domaine thérapeutique. Vetoquinol couvre ainsi l'essentiel des traitements, et bénéficie d'une expertise reconnue dans différents domaines thérapeutiques : mobilité, parasitologie, dermatologie et vache laitière.

## 1.4 \_ Une stratégie de croissance hybride

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, Vetoquinol conduit la stratégie suivante :

- Une croissance maîtrisée et rentable qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise de développement à long terme, en toute efficacité économique et responsabilité sociale. La croissance externe a été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'atteinte de performances financières aux standards de la société.
- Une croissance ciblée : Vetoquinol concentre ses efforts sur un nombre restreint de pays stratégiques et sur trois espèces de destination : les bovins laitiers, les chiens et les chats.
- Un marché résilient : dans les pays matures, les dépenses des ménages pour leurs animaux de compagnie restent importantes malgré un contexte économique défavorable en raison de la place privilégiée prise par les animaux de compagnie au sein des familles. Sur le segment des animaux d'élevage, le Groupe bénéficie de l'augmentation de la population mondiale et de la demande en protéines animales.
- Une forte expertise dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés : Vetoquinol a choisi comme axes prioritaires en animaux de compagnie la dermatologie, la parasitologie et l'amélioration de la mobilité. Pour les animaux d'élevage, Vetoquinol cible son activité sur l'ensemble des pathologies liées aux élevages bovins laitiers. En 2020, le rachat des produits Drontal® et Profender® en Europe a permis à Vetoquinol de pénétrer le marché des antiparasitaires pour animaux de compagnie et en 2022 le lancement européen de Felpreva® et son déploiement dans d'autres pays en 2023 ont permis de consolider son expertise dans ce domaine. Ce marché étant le 1<sup>er</sup> mondial en valeur dans l'industrie de la santé animale, cette réussite marque un tournant planifié dans l'histoire du Groupe.

- Tout en consolidant ses positions européennes, Vetoquinol poursuit sa conquête de parts de marché sur les zones Amériques et Asie-Pacifique. Sur la zone Amériques, Vetoquinol renforce ses positions aux États-Unis (1<sup>er</sup> marché mondial) et au Brésil. Sur la zone Asie, le Groupe est présent en Chine, en Inde, en Corée du Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon.

Vetoquinol a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur des classes thérapeutiques ciblées, tirer profit de ses efforts de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré.

À fin 2025, Vetoquinol dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance hybride, et a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe et de partenariats en continuant d'assurer son développement en totale indépendance.

# 1.5 \_ Modèle d'affaires créateur de valeur

## Notre vision

Être à l'horizon 2033 « le laboratoire de santé animale le plus agile où employés, experts, partenaires et clients créent ensemble des solutions personnalisées dédiées à la santé animale pour une meilleure planète ».

## Notre mission

Enrichir la vie des hommes en se consacrant à la santé et au bien-être animal.

### ATOUTS



#### HUMAINS

**2 486** collaborateurs présents dans **24** pays



#### ENVIRONNEMENTAUX

Énergie et eau



#### ÉCONOMIQUES

**591 M€** de capitaux propres  
**206 M€** de trésorerie nette\*\*\*



#### R & D

**5** sites de R & D  
**7,9 %** du CA investis en R & D  
**209** personnes en R & D



#### INDUSTRIELS

CAPEX > **21 M€**  
**86,6 M€** d'achats de matières premières et d'articles de conditionnement



#### SOCIÉTAUX

Relations avec nos parties prenantes  
**2 300** fournisseurs, partenaires et clients sur 5 continents



#### LABORATOIRE FAMILIAL

**67 %** famille fondatrice  
et **33 %** flottant

\*\*\* Inklus IFR 16 (16,5 M€).

### MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

PRODUCTION



**5** sites dans le monde, certifiés EU GMP et US GMP

**4 000** références : médicaments vétérinaires, nutraceutiques, diagnostics et solutions digitales

**60** sous-traitants



Un laboratoire international de référence au service exclusif de la santé animale depuis plus de 90 ans

INNOVATION



**4** segments stratégiques : antiparasitaires, mobilité, dermatologie et vaches laitières

**+ 100** partenaires : universités, laboratoires, Biotechs

**5** hub de R & D

Sourcing, formulation, développement clinique et enregistrement

## Tendances sur le marché mondial de la santé animale

Augmentation de la population humaine mondiale et production de protéines animales

- Évolutions réglementaires constantes
- Importance portée au bien-être animal

### ACCÈS CLIENT

**1 000** collaborateurs au service des clients

**2** espèces cibles : animaux de compagnie et animaux d'élevage



**72 %** de l'activité en animaux de compagnie et **28 %** en animaux d'élevage

Nos clients : vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux de compagnie

### PRINCIPAUX PRODUITS ESSENTIELS



**FORCUL**

**Lydaxx**  
Injectable Solution



**Cefaseptin**

**Cimalgex**

**Clavaseptin**

**Drontal**

**Marbocyl**

**PerMacyl**

**Felpreva**

**Flexadin Advanced**

**IMOXI**  
Topical Solution  
(Imidacloprid + moxidectin)

**PHOVIA**  
Pain relief necessary for light

**Tolfine**

**profender**  
SPOT-ON

**SIMPLERA**

**UpCard**  
PERSONAL

**Zylkène**

### TRANSFORMATION

Développer le capital humain

Amélioration industrielle continue



Expérience client

Approche environnementale

Transformation digitale

### CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE



#### HUMAINE

Environ **59 000** heures de formation  
Égalité hommes/femmes établie  
**125,0 M€** de salaires bruts versés  
et **42,7 M€** de charges patronales



#### ENVIRONNEMENTALE

Réduction de l'empreinte carbone  
Produits éco-responsables



#### ÉCONOMIQUE

**526 M€** de chiffre d'affaires en 2025  
**17,4 %** ROC avant AAA  
**72 M€** de cash flow opérationnel  
Développement de l'activité  
des cliniques vétérinaires



#### INTELLECTUELLE

**1 000** AMMs en portefeuille  
**+ 500** marques enregistrées



#### INDUSTRIELLE

**26** millions d'unités fabriquées



#### SOCIÉTALE

Engagement et éthique  
Pérenité du laboratoire  
Mécénat et donations  
Bien-être animal



#### LABORATOIRE FAMILIAL

Pérenité du laboratoire  
Payout stable

# 1.6 \_ Marché mondial de la santé animale

## 1.6.1 Marché mondial de la santé animale

En 2025, le marché mondial de la santé animale conserve une croissance positive d'environ 5 % en valeur (source : estimations Vetoquinol 2025), plus ou moins équilibrée entre le segment des animaux de compagnie (55 %) et celui des animaux d'élevage (45 %), exclusivement tirée par l'effet prix.

En termes d'espèces, le marché de la santé animale se segmente en deux types d'activité : le segment des animaux d'élevage (bovins, ovins, porcs, volailles...) et celui des

animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux...). Ces deux segments sont distincts, car ils obéissent à des logiques différentes d'un point de vue économique :

- Le segment des animaux d'élevage constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations de rentabilité et susceptible de variations en situation de crise sanitaire.
- Le segment des animaux de compagnie représente un marché à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance.

## 1.6.2 Marché de la santé animale par région

### Europe

L'Europe est historiquement le premier marché de Vetoquinol grâce à une implantation de ses filiales dans tous les pays majeurs.

Le principal vecteur de croissance en Europe pour les animaux d'élevage est le segment des vaccins compensant une baisse continue sur le marché des antibiotiques. Pour les animaux de compagnie, la croissance est la plus vive en parasitologie et dans les produits pharmaceutiques spécialisés en dermatologie, ostéoarthrose et en cardiologie. L'acquisition en 2020 de la gamme Drontal® et Profender, et le lancement de Felpreva® en 2022 ont permis à Vetoquinol de prendre des positions fortes dans le segment de la parasitologie conformément à sa stratégie. 2023 a aussi été marquée par le lancement de Mastatest® en Europe, un diagnostic ciblant les infections de la mamelle chez les vaches laitières.

### Amériques

Le marché des Amériques se décompose en deux zones distinctes : l'Amérique du Nord, un marché mature et l'Amérique latine, un marché en développement.

#### Amérique du Nord

L'Amérique du Nord, et plus particulièrement les États-Unis, constitue le tout premier marché de la santé animale avec plus de 40 % du marché mondial. En ce qui concerne les animaux de compagnie, le marché américain représente à lui seul environ la moitié du marché mondial de ce segment. Le marché canadien est le 9<sup>e</sup> marché mondial de la santé animale en valeur.

Le marché Nord-Américain est porté par le segment des animaux de compagnie, stimulé par les antiparasitaires, la dermatologie et l'introduction de nouveaux produits. Pour Vetoquinol, 2023 a été marquée par le succès du lancement de Simplera® aux États-Unis, une solution otologique dédiée aux chiens. En 2025, Vetoquinol a lancé Simplera® au Canada

### Amérique latine

C'est une région en fort développement en volume, dominée par les productions bovine, porcine et aviaire. Le marché des animaux de compagnie se développe avec l'amélioration du niveau de vie de la population.

Le Brésil constitue le 2<sup>e</sup> marché mondial en valeur et l'un des plus importants cheptels mondiaux de bovins, qui représente à titre d'exemple environ 10 fois le cheptel français. Le Brésil a l'ambition et la volonté politique d'être le 1<sup>er</sup> producteur et exportateur mondial de protéines d'origine animale.

Ce pays est non seulement parmi les tout premiers producteurs de bovins et volailles, mais il offre également un potentiel de croissance du marché des animaux de compagnie.

Vetoquinol cherche à renforcer sa présence sur ce territoire clé, et à y établir une position reconnue.

Également implanté au Mexique depuis plus de 20 ans, Vetoquinol est surtout présent sur le segment de la vache laitière et, plus récemment, des animaux de compagnie.

## Asie/Pacifique (et reste du monde)

Après l'Amérique latine, l'Asie représente aujourd'hui un des moteurs de croissance du marché de la santé animale, porté par l'urbanisation rapide et une classe moyenne grandissante qui investit davantage dans le bien-être de ses animaux de compagnie. Parallèlement, la modernisation des élevages industriels et la volonté des gouvernements de renforcer la sécurité alimentaire nationale stimulent massivement la demande pour les produits de santé des animaux de production. Vetoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses

filiales, soit à travers un réseau de distributeurs dans la majorité des pays de la zone.

Vetoquinol est présent directement en Corée du Sud, en Inde, en Chine, en Australie/Nouvelle-Zélande et au Japon. Ces territoires constituent un fort potentiel de croissance pour toutes les espèces et segments stratégiques du Groupe. Vetoquinol a renforcé sa position par le lancement de Felpreva® en Australie fin 2023

Vetoquinol est également présent à travers un réseau de distributeurs dans la majorité des pays de la zone.

### 1.6.3 Perspectives sur le marché de la santé animale

Les tensions géopolitiques et économiques entraînent de fortes tensions en termes d'approvisionnement énergétique et de fourniture de matières premières. L'inflation au niveau mondial impacte le pouvoir d'achat des consommateurs et crée une situation économique incertaine avec des impacts parfois plus marqués dans certaines régions.

Le marché de la santé animale reste malgré tout résilient face à ce contexte mondial des plus incertains.

Les principales tendances du marché de la santé animale devraient être les suivantes sur les prochaines années.

#### Dynamiques de marchés

- Le segment des animaux de compagnie devrait avoir la plus forte contribution à la croissance.
- Le segment des animaux d'élevage est impacté par l'influence des maladies régionales (peste porcine africaine, grippe aviaire, dermatose nodulaire contagieuse, fièvre catarrhale ovine etc.), qui peuvent avoir des conséquences sur les exportations ou la production laitière. Ce segment bénéficie toutefois d'une forte résilience, portée à la fois par la prévention des épizooties et la demande constante en protéines animales.
- Le vieillissement des animaux de compagnie, lié au développement de la prise en charge par le diagnostic et le traitement devrait stimuler la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies chroniques.
- La consolidation des chaînes ou groupements de cliniques devrait s'accroître et offrir des opportunités de partenariat privilégié pour Vetoquinol, tout en exerçant une pression sur la relation économique avec les laboratoires fabricant les médicaments.
- Le développement rapide de nouveaux canaux de distribution permettant un élargissement de la couverture de la cible, notamment sur le segment des animaux de compagnie.

#### Évolutions réglementaires

- Un renforcement des contraintes réglementaires liées à des nouvelles normes de développement durable et de santé publique.
- Un renforcement des contraintes liées à la réduction des antibiotiques afin de lutter contre l'antibiorésistance en interdisant les traitements non curatifs et favoriser l'usage raisonné des antibiotiques en traitements curatifs.
- Des contraintes réglementaires plus fortes pour une meilleure prise en compte de la santé animale afin de lutter contre les crises sanitaires strictement animales (e.g. fièvre porcine en Asie) mais également pour lutter contre les zoonoses (e.g. coronavirus).

#### Transformation numérique

- Une accélération de la digitalisation avec des impacts sur la chaîne de valeur et sur les voies et moyens d'accès aux clients.
- Une transformation numérique du secteur, tant dans le domaine des animaux de compagnie que celui des animaux d'élevage qui s'affirme comme une source d'innovation en matière de solutions et services.
- L'intégration de l'IA au cœur des entreprises pharmaceutiques permet l'optimisation des développements de médicaments innovants.

## 1.7 \_ Vetoquinol : un Groupe industriel

Les unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients) en produits finis, le stockage et l'expédition et plus rarement la production de principes actifs. Ces procédés sont effectués sous conditions qui assurent la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits.

En 2025, Vetoquinol a fabriqué plus de 26 millions d'unités sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- prémélanges médicamenteux ;
- colliers et boucles antiparasitaires ;
- soft chews (bouchées appétentes).

Au 31 décembre 2025 Vetoquinol dispose de cinq unités de production.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vetoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

- Tous les sites de la société disposent d'un agrément BPF pour leurs spécificités, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non médicamenteux. Le site de Princeville au Canada est homologué par la FDA.
- Pour les produits pour lesquels il n'a pas les capacités techniques, Vetoquinol fait appel à des sous-traitants, qui sont suivis et audités par l'équipe industrielle et qualité afin de s'assurer du même niveau de conformité que sur ses propres sites.

Vetoquinol distribue également des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement par l'équipe industrielle et qualité de Vetoquinol.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production du laboratoire, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour deux personnes en production, il y en a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle et la libération des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle et la libération des produits finis ;
- la conformité des eaux, de l'air et de l'environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité à l'ensemble des normes pharmaceutiques (BPF, FDA, PMDA, MAPA, FAMI QS, ISO) des usines du Groupe ainsi que des fabricants externes et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.

### 1.7.1 Sites en France (Lure, Tarare, Paris et Angers)

La société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois).

Le site représente une surface de près de 16 ha, dont plus de 24 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 37 000 m<sup>2</sup> de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R & D, la logistique et des fonctions Groupe. On y produit des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Cette unité produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles ainsi que des formes sèches.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m<sup>2</sup>. Vetoquinol est propriétaire des locaux. Depuis février 2014, la Société est titulaire d'un bail commercial pour des locaux à usage de bureaux à Paris qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

En septembre 2018, la société a acquis un centre de R & D près d'Angers. Ce site occupe une surface d'environ 100 hectares de terrains agricoles loués.

#### 1.7.1.1 Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le double régime de la déclaration et de l'enregistrement suite aux révisions de la nomenclature ICPE en 2006 et 2010. Le site est exploité en conformité avec son arrêté préfectoral d'autorisation actualisé afin de prendre en compte les extensions récentes du site.

Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DREAL, dont la dernière a été effectuée en juillet 2023.

Le site n'est pas concerné par les dispositions des directives Seveso. Tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux ; en revanche, les médicaments produits par Vetoquinol ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires du marché.

### 1.7.1.2 Protection de l'environnement

Les mesures prises par Vetoquinol pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, de consommation d'eau, de prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de lutte contre le bruit et de consommation d'énergie (cf. chapitre 2, état de durabilité).

## 1.7.2 Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)

Vetoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzów Wielkopolski :

- un site de production à Gorzów même, dont la surface des bâtiments est de près de 8 000 m<sup>2</sup>, sur un terrain d'environ 14 000 m<sup>2</sup>. Ce site accueille la Direction de la filiale polonaise, des unités de production et les laboratoires ;
- un site de production à Gorzów dont la surface des bâtiments est de près de 8 000 m<sup>2</sup>, sur un terrain d'environ 34 000 m<sup>2</sup> ;
- un site de stockage, centre logistique à Gorzów dont la surface des bâtiments est de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 6 000 m<sup>2</sup>.

### 1.7.3 Site de Goiania (Brésil)

Vetoquinol Saude Animal Ltda est propriétaire de l'usine située à Goiania, dans l'état de Goiás. La surface des bâtiments est de 7 725 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 15 341 m<sup>2</sup>. Le site de fabrication de produits stériles et non stériles injectables, a une capacité de production de 7 millions d'unités. Le site dispose d'une production spécialisée de

### 1.7.4 Site de Princeville (Canada)

Vetoquinol North America Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville dans la province du Québec. Ce site dispose de 20 000 m<sup>2</sup> de terrain et de 7 000 m<sup>2</sup> de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

### 1.7.1.3 Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits non médicamenteux fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières, pouvant présenter un danger dans certaines conditions, sont présentes en faible quantité sur le site.

Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces dernières années.

Gorzów gère les questions d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

Ce site produit des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial hors USA. Il produit des liquides stériles injectables, des liquides non stériles, des gels, des suspensions non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des antiparasitaires liquides pour lesquels des investissements importants ont été réalisés entre 2022 et 2024.

dispositifs externes antiparasitaires. L'usine compte 80 employés, répond à toutes les réglementations MAPA en vigueur et a récemment été certifiée GMP par les autorités brésiliennes. L'unité de Goiania dispose d'un centre d'innovation et de recherche de produits innovants.

Ce site fabrique des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux principalement pour l'Amérique du Nord, mais également pour les marchés européen et asiatique. Il produit des liquides, des pâtes, des poudres et un principe actif exploité dans une de nos spécialités. Il est certifié par la FDA, Santé Canada et l'Union européenne.

## 1.7.5 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années – hors IFRS 16

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3 705)	(3 133)	(4 114)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 022)	(14 545)	(14 896)

## 1.8 \_ Stratégie de R & D de Vetoquinol

### 1.8.1 Présentation générale du processus de R & D

Le processus qui consiste à mener une molécule (chimique ou biotechnologique) ou un composé jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

**1/ La recherche** : Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules potentiellement candidates (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique.

Le Groupe engage des investissements limités à ce stade et développe un réseau de contacts auprès de partenaires académiques ou industriels afin d'évaluer les molécules candidates prometteuses puis, le cas échéant, de signer des accords de licence. Le Groupe a développé une expertise forte pour développer d'une part, des programmes de criblages pertinents, et également, des formes galéniques innovantes qui permettent ainsi de conférer au médicament un avantage concurrentiel (tolérance, mode d'administration, etc.). Cette première étape aboutit à une preuve de concept, c'est-à-dire qu'elle permet de s'assurer que la (ou les) molécule(s) candidate(s) est ou sont adaptée(s) pour traiter la pathologie ciblée.

**2/ Le développement préclinique et clinique** : La démonstration de l'efficacité et de la sécurité en condition préclinique. Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé, de la molécule candidate et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée. Ces résultats permettent de confirmer l'adéquation entre la molécule candidate et la pathologie ciblée, mais aussi de confirmer la marge de sécurité du futur médicament, c'est-à-dire la tolérance du produit. Enfin, cette

étape permet de déterminer et de confirmer le schéma posologique, c'est-à-dire le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine.

Les essais cliniques – Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de confirmer les données des études précliniques et de vérifier l'efficacité et la sécurité des médicaments dans les conditions futures d'utilisation du produit. Ces essais sont menés sur un nombre d'animaux plus important (de l'ordre de 200 à 300) que lors de la phase préclinique.

Des études de sécurité visent également à garantir la sécurité du praticien vétérinaire ou du propriétaire qui va administrer le produit et qui est donc en contact avec le médicament.

Pour les médicaments destinés aux animaux d'élevage (bovins, porcins et volailles), dont les produits (viande, lait et œufs) rentrent dans la consommation de l'homme, des études de résidus doivent être menées afin de garantir la sécurité du consommateur. Ces études visent à déterminer le délai d'attente entre la fin du traitement et l'abattage de l'animal (filière agroalimentaire pour la viande) ou la commercialisation de ses productions (lait et œufs). En effet, l'animal ou ses productions ne peuvent entrer dans la filière agroalimentaire dans un délai en deçà de ce délai d'attente.

Toujours dans le cas des médicaments destinés aux animaux d'élevage, des études – dites d'écotoxicologie – sont menées afin de démontrer l'innocuité des résidus médicamenteux rejetés par l'animal (selles, urine...) pour l'environnement : sol, faune, flore (santé environnementale).

**3/ Le développement du processus de fabrication du prototype élaboré et sélectionné précédemment :** Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication robuste et reproductible aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase, sont notamment également développées les méthodes d'analyse utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure, tout au long de la vie du produit. Ces données permettent de définir la péremption du produit.

**4/ La commercialisation d'un médicament vétérinaire :** Il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé auprès de l'EMA ou par Pays, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (santé et/ou agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'animal de destination, l'utilisateur, le consommateur, l'environnement et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

## 1.8.2 Stratégie R & D du laboratoire

L'activité R & D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité répondant à un besoin non couvert comme une augmentation de l'efficacité et de la sécurité et une facilité d'administration, par rapport aux produits déjà sur le marché, (ii) par la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents du Groupe,
- le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe par des publications dans des revues scientifiques reconnues, par des communications dans des manifestations scientifiques, par le dépôt de brevets et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

### Une focalisation stratégique déterminée

La R & D contribue à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer, de manière pertinente et optimale, les ressources de la R & D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques dans ces domaines.

La R & D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et galénique et des programmes de développement de

produits focalisés prioritairement sur les domaines d'expertise suivants du Groupe : dermatologie, mobilité, parasitologie et élevage bovin laitier.

Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir enregistrer des produits innovants reposant soit sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, soit sur une amélioration de la galénique existante ou du packaging, soit sur le développement de génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations ou packaging, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications ou d'espèces et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'état (INRAE, écoles vétérinaires, universités étrangères...) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

### Organisation du pôle scientifique de Vetoquinol

L'organisation R & D du Groupe est mise en œuvre pour développer des nouveaux produits, elle évolue selon un processus d'amélioration continue. Elle rassemble aujourd'hui environ 200 collaborateurs, dont une soixantaine de cadres scientifiques.

Le Groupe a consacré 7,9 % de son chiffre d'affaires à des activités de R & D, soit 41,3 M€ en 2025.

En millions d'euros	2025	2024	2023
Dépenses en R & D	41,3	43,7	40,1
Dépenses en R & D en % du chiffre d'affaires	7,9 %	8,1 %	7,6 %

La R & D est principalement localisée en France, avec le centre d'expertise et d'excellence scientifique basé sur le site du siège social à Lure et un centre de recherche à Angers. La R & D a pour vocation de développer des produits destinés à être enregistrés dans le monde. La

R & D de Vetoquinol est également complétée par des unités de développement produits réparties à travers le monde (États-Unis, Brésil), qui complètent le centre principal en France et contribuent au développement et soutien de nos produits locaux.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement de dossiers en Europe, Amérique et en Asie montrant une compétence de niveau international entretenue par un réseau d'experts (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques, experts pathologistes et cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques). Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

L'accent est également mis sur le développement de partenariats afin de permettre de déployer le plus efficacement possible une offre innovante dans les domaines stratégiques du Groupe.

La notoriété de Vetoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement encadré par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R & D du Groupe a choisi d'intégrer, directement au sein de ses équipes, les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus, depuis la conception jusqu'au développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement et l'intégration des données en vue de la constitution du dossier d'enregistrement.

De manière transverse, trois services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'assurance qualité, qui audite et contribue activement à l'amélioration continue des processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis des bonnes pratiques ; BPL, BPC, BPF ;
- la pharmacovigilance qui surveille en permanence la sécurité d'usage des produits par nos clients ;
- la direction projets qui coordonne les différents acteurs impliqués dans la recherche et le développement et consolide l'ensemble des projets à l'échelle du portefeuille pour garantir la bonne allocation des ressources humaines et financières.

### Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la santé animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R & D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société

presque exclusivement dédiée aux animaux d'élevage, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie et s'engage également dans le développement de technologies innovantes de production (biotechnologies), de formulation (délivrance du médicament) et de packaging.

La R & D se concentre sur le développement d'innovation forte dite de rupture, mais aussi d'innovations incrémentales ou d'évolution de ses produits existants.

### Dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

En santé animale, l'innovation se fait dans des domaines qui lui sont spécifiques : vaccins, gestion de la reproduction (productivité) et dans des domaines communs à la santé humaine (antibiothérapie, gestion de la douleur et de l'inflammation, cardiologie, oncologie, etc.) ou à la protection des plantes (antiparasitaires).

Ces domaines thérapeutiques peuvent être vus comme un avantage pour les sociétés de santé animale adossées à un groupe de santé humaine ou phytosanitaire, par un accès potentiellement plus aisé à un portefeuille de molécules.

Pour Vetoquinol, cela ne représente pas un facteur limitant pour son innovation pour les raisons suivantes :

- pour des applications en santé animale, il existe de nombreuses molécules utilisées en santé humaine dont les brevets sont tombés dans le domaine public ;
- dans des domaines où la recherche est très active en santé humaine (cardiologie, douleur, cancer), de nombreuses sociétés de « biotech » sont prêtes à licencier leur technologie et/ou leurs molécules en santé animale afin de contribuer au financement des phases précoces de développement en santé humaine ;
- les sociétés de taille moyenne en santé humaine, qui n'ont pas de département de santé animale, apprécient de trouver des purs acteurs de santé animale à qui confier leurs molécules quand celles-ci peuvent y trouver des débouchés. C'est un développement complémentaire intéressant pour ces sociétés, notamment parce que le secteur de la santé animale a un profil de croissance différent de la santé humaine ;
- il existe également une autre source d'innovation avec le « drug repositionning » (approche dite de repositionnement molécule) qui vise à réorienter des molécules existantes et à les développer dans de nouvelles indications thérapeutiques.

# 1.9 \_ Performances extra-financières

## Labels et certifications




**Notation Gaïa Rating 2024 : 50/100,  
conforme à l'indice de référence**

## Engagement employeur

Continuer de faire grandir  
le laboratoire

### DIVERSITÉ AU TRAVAIL



**2 486**

collaborateurs vs. 2 501 en 2024

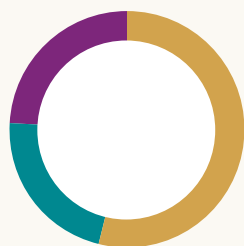
### Personnes en situation de handicap

**4,36 %** de l'effectif France (2024)

### Collaborateurs dans le monde

**24 %**

Asie/Pacifique



**54 %**  
Europe

**22 %**

Amériques

## RECRUTEMENT DES TALENTS

**99 %** de contrats à durée indéterminée

**49 %** de femmes vs. **48 %** en 2024

## DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

**59 000** heures de formation

**90 %** de collaborateurs formés en 2025

## Engagement sociétal

Avoir un impact positif auprès de nos  
parties prenantes

### Relations avec nos parties prenantes

Collaborateurs/Clients/Société civile/Actionnaires/  
Fournisseurs/Partenaires

### Achats responsables

Renforcement du dispositif et formation des acheteurs

## Engagement environnemental

Continuer à limiter notre impact sur  
l'environnement

### Mesure d'impact

Total des émissions de GES (Groupe)

	Scopes 1 et 2
Empreinte carbone en tonnes	8 925
Intensité carbone par M€	28,8

## 1.10 \_ Organigramme simplifié

Une présentation des activités du Groupe Vetoquinol figure au chapitre 1.2.

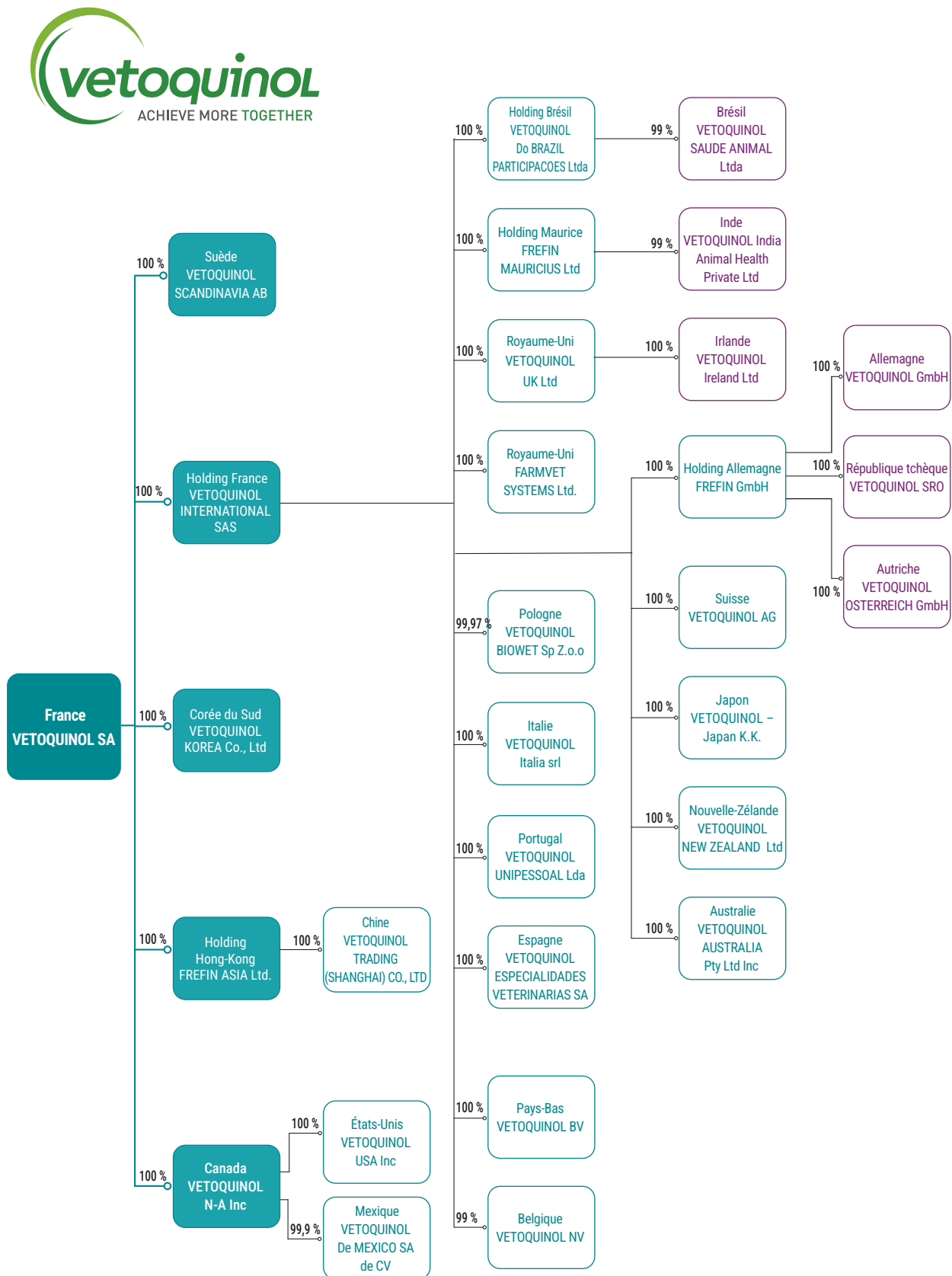
L'organisation générale de Vetoquinol s'articule autour de sa société mère Vetoquinol SA qui assure une activité de holding pour le Groupe ainsi qu'une activité économique propre.

À ce titre, le premier site industriel du Groupe se situe à Lure, lieu du siège social. La société (Vetoquinol SA) facture à ses filiales les ventes de produits finis qu'elle fabrique.

Les fonctions dirigeantes de Vetoquinol sont centralisées au niveau de la société mère Vetoquinol SA.

En 2025, aucun changement n'a eu lieu sur la structure du Groupe Vetoquinol. Un projet de fusion transfrontalière simplifiée a été décidé par le conseil de décembre 2025, pour la fusion de Vetoquinol Scandinavia AB dans Vetoquinol SA. Cette fusion devrait être effective courant 2026.

L'organigramme simplifié du Groupe Vetoquinol au 31 décembre 2025 se présente comme suit :







# État de durabilité de Vetoquinol

<b>2.1 _ ESRs 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>31</b>	<b>2.4 _ ESRs GOUVERNANCE</b>	<b>55</b>
2.1.1 Exigence de publication BP	31	2.4.1 ESRs G1 : Rôle des organes de gouvernance	55
2.1.2 Exigence de publication GOV	32	2.4.2 ESRs G1 : Conduite des affaires	59
2.1.3 Exigence de publication SBM	33	<b>2.5 _ TRAJECTOIRE DE DURABILITÉ DE VETOQUINOL</b>	<b>62</b>
2.1.4 Exigence de publication IRO	35	2.5.1 Ancrer la durabilité dans la gouvernance et le pilotage stratégique	62
<b>2.2 _ ESRs ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>38</b>	2.5.2 Consolider la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données	62
2.2.1 ESRs E1 : Changement climatique	38	2.5.3 Déployer des trajectoires environnementales progressives et pragmatiques	62
2.2.2 ESRs E3 : Ressources aquatiques et marines	42	2.5.4 Renforcer l'attractivité, le développement des compétences et l'engagement des équipes	63
2.2.3 Taxonomie européenne	45	2.5.5 Consolider l'éthique des affaires et les relations de confiance avec les parties prenantes	63
<b>2.3 _ ESRs SOCIAUX</b>	<b>49</b>	2.5.6 Une trajectoire de progrès inscrite dans la durée	63
2.3.1 ESRs S1 : Effectifs de l'entreprise	49	<b>2.6 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS</b>	<b>64</b>
		<b>2.7 _ RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852</b>	<b>67</b>

## MESSAGE DE MATTHIEU FRECHIN

Depuis plus de 90 ans, Vetoquinol se développe en conjuguant innovation, exigence scientifique et sens des responsabilités. Dans un environnement en profonde mutation – qu'il s'agisse des transitions environnementales, des évolutions réglementaires, des attentes sociétales ou des transformations de nos marchés – nous avons la conviction que la performance durable repose sur un équilibre exigeant entre création de valeur économique, responsabilité environnementale, engagement social et exemplarité éthique.

Notre ambition est claire : continuer à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de notre stratégie, de nos décisions d'investissement et de nos pratiques opérationnelles. Les travaux engagés sur la maîtrise de notre empreinte carbone, la gestion responsable de l'eau, l'attractivité et le développement des compétences, ainsi que le renforcement de l'éthique des affaires, constituent des jalons structurants de cette trajectoire.

Cette démarche repose avant tout sur l'engagement de nos équipes, partout dans le monde. Je tiens à les féliciter chaleureusement pour leur mobilisation, leur professionnalisme et leur sens des responsabilités. Je remercie également l'ensemble de nos partenaires, clients, fournisseurs et parties prenantes pour la qualité du dialogue et la confiance qu'ils nous accordent.

Fidèle à ses valeurs de confiance, d'audace et de collaboration, Vetoquinol abordera les prochaines étapes de cette trajectoire avec pragmatisme et détermination. Nous poursuivrons, année après année, la structuration de notre dispositif de durabilité, dans une logique d'amélioration continue, au service d'une croissance responsable et pérenne.

**Matthieu Frechin**

Président-directeur général

## 2.1 \_ ESRS 2 : Informations générales

Vetoquinol a engagé une démarche structurée et progressive, visant à poser des fondations solides pour le déploiement de son dispositif de reporting CSRD et, plus largement, pour l'intégration de la durabilité dans ses processus de pilotage, en marquant un choix assumé de priorisation, fondé sur la construction d'une analyse de double matérialité robuste, permettant d'identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) les plus significatifs pour le Groupe et ses parties prenantes. À l'issue de ces travaux, Vetoquinol a retenu cinq IRO

présentant une double matérialité élevée, relevant de quatre normes ESRS. En cohérence avec cette approche, seules ces normes sont développées dans le présent rapport, les autres ESRS identifiés comme non matériels n'étant pas abordés à ce stade.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, avec pour objectif de faire évoluer progressivement le périmètre, la profondeur et la maturité des informations publiées.

### 2.1.1 Exigence de publication BP

#### 2.1.1.1 Exigence de publication BP-1 – Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

Le présent état de durabilité est établi au niveau consolidé, sur un périmètre identique à celui de la consolidation des comptes du Groupe.

Les informations relatives aux impacts, risques et opportunités matériels sont présentées dans le tableau figurant au sein de l'Exigence de publication IRO-1 de l'ESRS 2 (section 2.1.4). Cette organisation vise à assurer la cohérence entre les résultats de l'analyse de double matérialité, la sélection des normes ESRS traitées et les développements présentés dans le rapport.

#### 2.1.1.2 Exigence de publication BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Les horizons temporels retenus dans le présent rapport sont définis conformément aux prescriptions de l'ESRS 2, couvrant le court, le moyen et le long terme à des fins de publication d'informations. Le rapport porte sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

Les données sociales présentées sont issues des bases de données de la Direction des ressources humaines, selon des définitions alignées sur les exigences des ESRS et utilisées dans le cadre des obligations réglementaires. Elles correspondent aux déclarations effectuées auprès des administrations et organismes sociaux.

Les données environnementales proviennent des déclarations périodiques réalisées par les entités du Groupe, sur la base de mesures internes et d'autocontrôles. À l'international, la collecte des données sociales et environnementales est assurée par les directions concernées au moyen d'outils de reporting interne harmonisés.

Les données économiques et financières sont établies selon les normes comptables en vigueur et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

La consolidation des données extra-financières est réalisée selon une méthode globale, par sommation arithmétique des données des sites inclus dans le périmètre, assurant ainsi la comparabilité avec le périmètre financier.

Les indicateurs publiés sont ceux jugés pertinents au regard des activités de Vetoquinol à date. Certains pourront faire l'objet, dans les exercices ultérieurs, de travaux complémentaires visant à confirmer leur pertinence et leur pérennité.

À compter de l'exercice 2024, Vetoquinol a confié au cabinet Alcé Expertise la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport. Le Groupe applique les recommandations du Code MiddleNext relatives à la séparation des mandats entre Commissaires aux comptes et Auditeur de durabilité.

## 2.1.2 Exigence de publication GOV

### 2.1.2.1 Exigence de publication GOV-1 – Rôle des organes d'administration et de direction

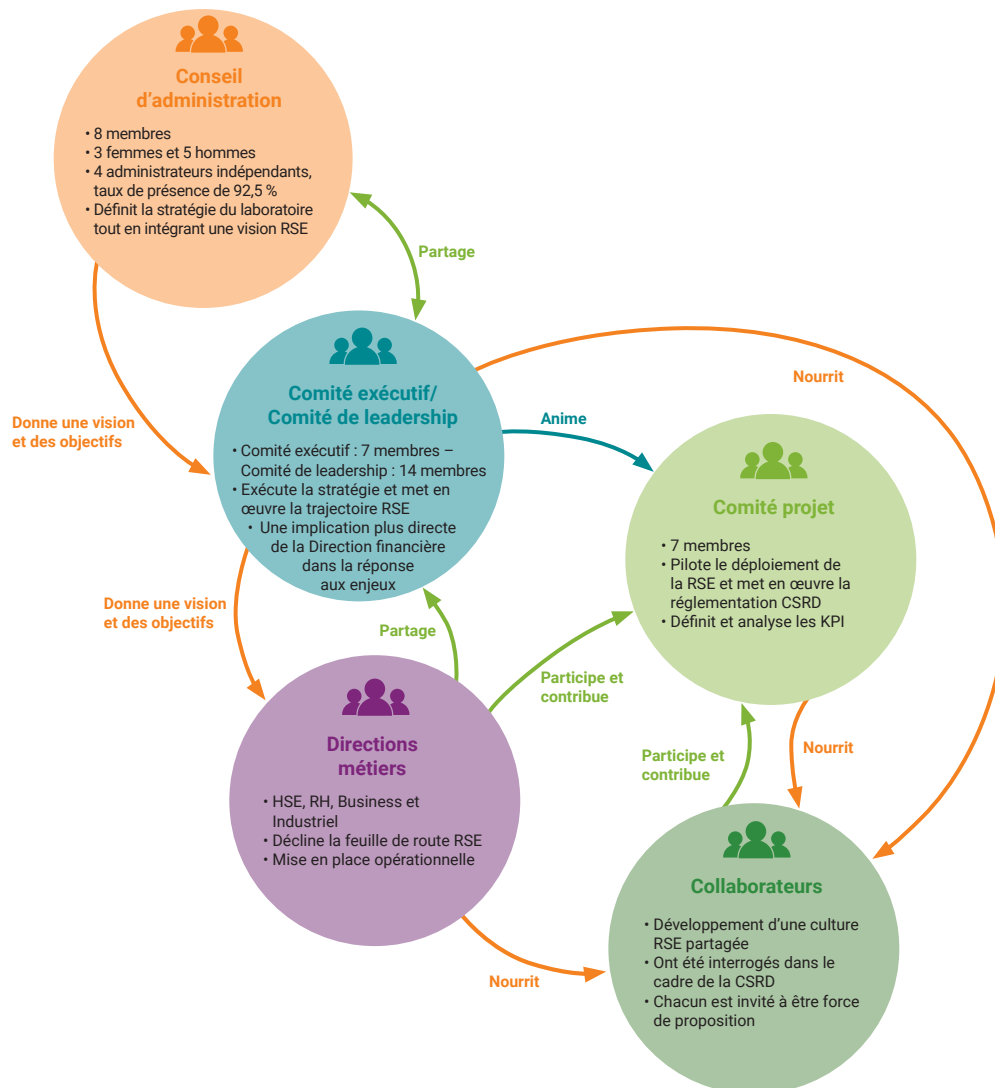
Les informations relatives à la composition, aux rôles et aux responsabilités des organes d'administration et de direction figurent au chapitre 4 « Gouvernance » du Document d'enregistrement universel.

Ce chapitre précise notamment la manière dont ces organes supervisent les procédures de gestion des impacts, risques et opportunités importants, ainsi que les compétences disponibles en matière de durabilité.

Un plan de formation des Administrateurs intégrant les enjeux de durabilité est établi chaque année. Chaque Administrateur peut, en outre, solliciter à tout moment une formation complémentaire.

### 2.1.2.2 Exigence de publication GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration et de direction de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Les modalités selon lesquelles les organes d'administration et de direction sont informés des questions de durabilité, ainsi que la manière dont ces questions sont traitées, sont présentées dans le schéma ci-dessous.



### 2.1.2.3 Exigence de publication GOV-3 – Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Pour l'année de reporting, un indicateur de durabilité (sécurité des salariés) a été intégré dans les systèmes d'incitation du Comité de direction de Vetoquinol.

## 2.1.3 Exigence de publication SBM

### 2.1.3.1 Exigence de publication SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Les principaux éléments relatifs à la stratégie, au modèle économique et à la chaîne de valeur de Vetoquinol sont présentés dans la section 1.5 « Modèle d'affaires, créateur de valeur » du Document d'enregistrement universel. Le modèle d'affaires fait l'objet d'ajustements annuels par le Comité exécutif (Excom).

Le développement durable constitue un pilier du plan stratégique Vetoquinol Ambition 2026, auquel se rattachent plusieurs des IRO identifiés dans le présent état de durabilité.

La vision, la mission et les valeurs de Vetoquinol constituent le socle de cette ambition et de la stratégie du laboratoire :

- **Vision** : être à l'horizon 2033 le laboratoire de santé animale le plus agile où employés, experts, partenaires et clients créent ensemble des solutions personnalisées dédiées à la santé animale.
- **Mission** : enrichir la vie des Hommes en se consacrant à la santé et au bien-être de l'animal.
- **Valeurs** : faire confiance /oser/collaborer.

Vetoquinol se développe en changeant de taille sans changer de nature, en préservant son ADN d'entreprise familiale, indépendante et pérenne.

#### Contribution de Vetoquinol à une santé animale durable et responsable

La mission de Vetoquinol – « *Enrichir la vie des Hommes en se consacrant à la santé et au bien-être de l'animal* » – constitue le fondement de son modèle d'affaires et oriente l'ensemble de ses activités, depuis la recherche et le développement jusqu'à la production, la commercialisation et l'accompagnement des professionnels de la santé animale.

Dans ce cadre, Vetoquinol inscrit son action dans une approche globale de la santé, reconnaissant les interdépendances entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement, en cohérence avec le principe « Une seule santé » (*One Health*). La prévention des maladies, la maîtrise des risques sanitaires et l'amélioration du bien-être animal contribuent ainsi directement à la protection de la santé humaine et à la durabilité des systèmes d'élevage et de soins.

L'un des axes structurants de cette contribution concerne l'engagement de Vetoquinol en faveur d'un **usage raisonné des antibiotiques en santé animale**. La

découverte des antibiotiques a profondément transformé la médecine, mais leur utilisation excessive a favorisé l'émergence de résistances bactériennes, devenues un enjeu majeur de santé publique. Conscient de cette responsabilité, Vetoquinol participe activement aux politiques visant à encadrer l'utilisation des antimicrobiens, notamment par l'accompagnement des vétérinaires dans le bon usage des traitements, la promotion d'approches curatives ciblées et le refus de toute promotion des antibiotiques à des fins de croissance animale.

Depuis plus de vingt ans, le Groupe surveille l'évolution des résistances bactériennes afin de contribuer au maintien de l'efficacité des traitements. Parallèlement, Vetoquinol investit dans la recherche et le développement de solutions alternatives aux antibiotiques, ainsi que dans des outils de diagnostic rapide permettant d'optimiser les décisions thérapeutiques en médecine vétérinaire.

**Le bien-être animal constitue un autre pilier central** de la stratégie de Vetoquinol. Le Groupe considère le bien-être animal comme la qualité de vie telle qu'un animal individuel en fait l'expérience, notion qui implique la mobilisation conjointe de connaissances scientifiques, d'expertise, d'empathie et de sensibilité. Cette approche s'appuie sur les cinq libertés fondamentales reconnues au niveau international et reprises dans la définition de l'Organisation mondiale de la santé animale : absence de faim, de soif et de malnutrition ; absence de peur et de détresse ; absence de stress physique ou thermique ; absence de douleur, de lésions et de maladie ; possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Vetoquinol conçoit, développe et commercialise des produits, services et solutions destinés à améliorer la santé, le confort et, plus largement, le bien-être des animaux. À travers cette action, le Groupe contribue également au bien-être des femmes et des hommes qui travaillent avec les animaux, qu'ils soient vétérinaires, éleveurs ou propriétaires d'animaux de compagnie.

Dans le cadre des activités impliquant des animaux, **Vetoquinol applique strictement le principe éthique des « 3 R » – Remplacer, Réduire, Raffiner** – qui constitue le fondement des réglementations européennes relatives aux études précliniques et cliniques. Le Groupe privilégie, lorsque cela est possible, le recours à des méthodes alternatives, limite le nombre d'animaux utilisés aux seules situations indispensables et met en œuvre des pratiques visant à réduire, supprimer ou soulager la

douleur ou la détresse, ainsi qu'à améliorer les conditions de transport, d'élevage et d'hébergement.

Par l'ensemble de ces engagements, Vetoquinol inscrit la durabilité au cœur de son modèle économique, en articulant performance scientifique, responsabilité sanitaire, respect du bien-être animal et contribution à une approche intégrée de la santé.

### 2.1.3.2 Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les parties prenantes internes et externes du Groupe sont consultées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et des travaux RSE. Cette démarche a notamment été mise en œuvre lors de l'analyse de double matérialité conduite en 2024, qui a permis d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités liés aux activités propres du Groupe et à sa chaîne de valeur (cf. schéma ci-dessous).



La méthodologie employée, y compris les modalités de consultation des parties prenantes, est décrite dans l'Exigence de publication IRO-1 de l'ESRS 2.

### 2.1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Chaque enjeu identifié comme matériel au prisme des impacts, risques et opportunités fait l'objet d'une description détaillée au sein de l'Exigence de publication IRO-1, afin de mettre en évidence les interactions entre ces enjeux et le modèle d'affaires du Groupe.

## 2.1.4 Exigence de publication IRO

### 2.1.4.1 Exigence de publication IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Une analyse de double matérialité a été menée en 2024. Elle visait à identifier les principaux enjeux RSE représentant un risque et/ou une opportunité pour Vetoquinol et susceptibles d'avoir un impact sur ses parties prenantes internes et externes.

La démarche a débuté par une réunion de lancement avec les membres du Comité exécutif, permettant de présenter la méthodologie, de constituer les instances de travail, de contrôle et de validation, et de définir les livrables attendus. Une revue critique de la démarche RSE existante a été réalisée, incluant l'analyse de la DPEF 2023, des plans d'actions internes et de la documentation disponible.

Une cartographie des parties prenantes a ensuite été établie, en tenant compte de la qualité de la relation, de

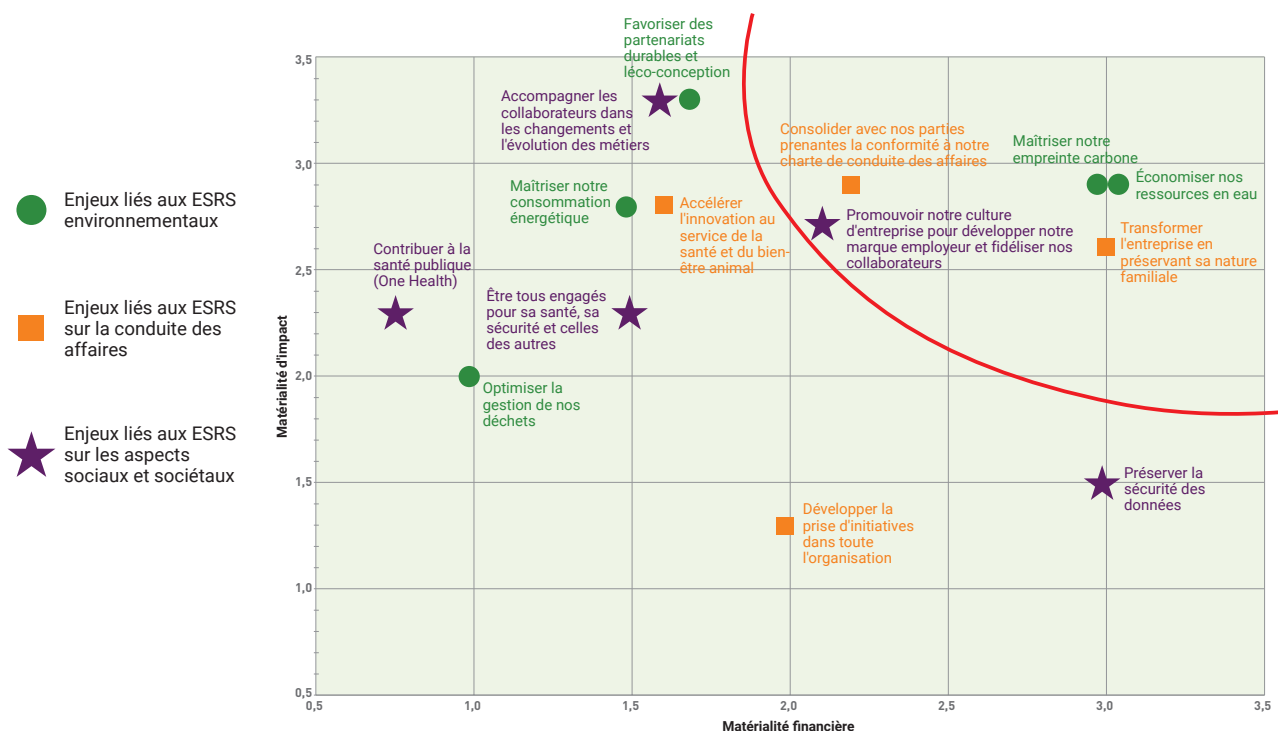
l'impact potentiel et de la proximité. Plus de 750 personnes, internes et externes, ont été sollicitées dans le cadre d'entretiens, de groupes de discussion et de questionnaires.

Un travail d'identification des enjeux s'est appuyé sur l'analyse des tendances mondiales, des référentiels internationaux, des guides sectoriels, ainsi que sur les travaux de l'EFRAG. Trente-trois enjeux ont été retenus, regroupés en quatre thématiques, puis consolidés en douze enjeux matériels et prioritaires.

La matérialité financière a été évaluée sur la base de la grille de gestion des risques existante du Groupe. La matérialité d'impact a été appréciée selon quatre critères : l'échelle, la portée, le caractère irréversible et la probabilité de l'impact. Les enjeux dépassant un seuil de 30 % de score ont été considérés comme matériels.

La démarche, la matrice de double matérialité et les IRO retenus ont été présentés au Conseil d'administration, qui les a validés.

#### Résultats de l'analyse de double matérialité














Vetoquinol a choisi de présenter de manière détaillée les enjeux dont la cotation dépasse 50 % en matérialité financière et en matérialité d'impact, correspondant aux cinq IRO situés dans le « quart nord-est » de la matrice.

**Tableau de bord des enjeux/risques extra-financiers ayant une matérialité élevée**

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques et opportunités	Politiques	Indicateurs clés de performance	Objectifs (2026)
<b>Maîtriser notre empreinte carbone</b>	<p><b>Impact</b> : l'activité du Groupe émet des GES contribuant au réchauffement climatique.</p> <p><b>Risques</b> : les principaux risques sont physiques (inondations, sécheresses et canicules) et des risques réglementaires et financiers.</p> <p><b>Opportunités</b> : mise en place de systèmes de production plus efficaces en énergie et utilisation d'énergies bas-carbone.</p>	Note 2.2.1	<p>Émissions de CO<sub>2</sub> (scope 1 &amp; 2) (t eqCO<sub>2</sub>)</p> <p>Intensité énergétique (t eqCO<sub>2</sub>/M€) (total scope 1 &amp; 2)</p>	<p>N/A – selon périmètre volumes produits fabriqués non CMO</p> <p>Baisse de 6 % de l'intensité énergétique vs. 2022</p>
<b>Économiser nos ressources en eau</b>	<p><b>Impact</b> : la production de médicaments vétérinaires consomme une quantité d'eau importante.</p> <p><b>Risques</b> : diminution, voire arrêt de l'activité lors des périodes de sécheresse.</p> <p><b>Opportunités</b> : réduction de l'utilisation de l'eau et optimisation de sa consommation.</p>	Note 2.2.2	<p>Total prélèvement d'eau</p> <p>Intensité hydrique (m<sup>3</sup>/ M€ CA produits fabriqués non CMO)</p>	<p>Baisse de 25 % du prélèvement total vs. 2022</p> <p>Baisse de 30 % de l'intensité hydrique vs. 2022</p>
<b>Promouvoir notre culture d'entreprise pour développer notre marque employeur et fidéliser nos collaborateurs</b>	<p><b>Impact</b> : montée en compétence et l'expérience des collaborateurs au sein de notre entreprise familiale.</p> <p><b>Risques</b> : risques opérationnels, manque d'attractivité et rétention des talents et risques financiers.</p> <p><b>Opportunités</b> : faire monter en compétences les collaborateurs et améliorer leur performance.</p>	Note 2.3.1	<p>Taux d'attrition</p> <p>Taux d'absentéisme</p>	TBD
<b>Transformer l'entreprise en préservant sa nature familiale</b>	<p><b>Impact</b> : la croissance du Groupe est hybride (croissance interne + acquisitions).</p> <p><b>Risques</b> : risques financiers, réglementaires et opérationnels liées à une croissance potentiellement difficile à intégrer.</p> <p><b>Opportunités</b> : développer l'activité tout en respectant les réglementations locales, l'environnement et l'ADN familial de l'entreprise.</p>	Note 2.4.1	% de contrôle de la société par la famille	Droits de vote > 50 %
<b>Consolider avec nos parties prenantes la conformité à notre charte de conduite des affaires</b>	<p><b>Impact</b> : l'activité du Groupe est très réglementée et il est important de veiller à limiter le nombre de non-conformités.</p> <p><b>Risques</b> : cet enjeu est fortement lié à un risque de conformité, opérationnel, financier et réputationnel qui pourrait nuire à l'activité et la réputation du Groupe vis-à-vis des parties prenantes.</p> <p><b>Opportunités</b> : optimiser, grâce à l'anticipation les coûts liés aux nouvelles réglementations.</p>	Note 2.4.2	Nombre de fournisseurs critiques conformes	100 % à fin 2026 pour questionnaire EHS

## Contribution de la stratégie de Vetoquinol aux Objectifs de développement durable

En 2015, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays des Nations Unies. Également appelé « Agenda 2030 », ce programme ambitionne de transformer la société en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste et inclusive vers un développement durable et global.

Environnement	Social	Gouvernance
<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>  <p>Garantir une consommation raisonnable d'eau et maîtriser le traitement des effluents.</p>	<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>  <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  <p>Garantir un cadre de travail sain à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et développer et promouvoir des conditions de travail décentes.</p>	<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>  <p>Innover en recherchant, développant et mettant sur le marché des nouveaux médicaments/thérapies, services et solutions, qu'ils soient disruptifs ou incrémentaux et développer les compétences associées.</p>
<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>  <p>Optimiser notre consommation d'énergie et développer l'usage d'énergies renouvelables.</p>	<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>  <p>Embaucher, former et développer les collaborateurs de Vetoquinol en mettant l'accent sur la promotion interne.</p>	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>  <p>Intégrer les enjeux de développement durable dans l'industrialisation et la commercialisation de nos produits.</p>
<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  <p>Maîtriser l'empreinte carbone de Vetoquinol.</p>	<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>  <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  <p>Garantir l'égalité entre les hommes et femmes.</p>	<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>  <p>Développer et promouvoir des pratiques éthiques des affaires.</p>

## 2.2 \_ ESRS environnementaux

Les enjeux environnementaux occupent une place centrale dans la trajectoire de durabilité de Vetoquinol. Ils sont étroitement liés à la nature de ses activités industrielles et de recherche, ainsi qu'aux transitions environnementales en cours, qui transforment durablement les attentes sociétales, les cadres réglementaires et les conditions d'exercice des activités économiques.

La stratégie environnementale du Groupe vise à réduire progressivement l'empreinte de ses opérations, à améliorer l'efficacité de ses procédés et à renforcer la

résilience de ses sites face aux risques physiques et de transition, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de qualité et de sécurité.

À l'issue de l'analyse de double matérialité, deux enjeux environnementaux ont été identifiés comme matériels : le changement climatique et la gestion des ressources aquatiques. La présente section décrit les impacts, risques et opportunités associés à ces enjeux, ainsi que les politiques, plans d'action et indicateurs mis en place pour accompagner la trajectoire de progrès du Groupe.

### 2.2.1 ESRS E1 : Changement climatique

#### Enjeu : maîtriser notre empreinte carbone

La maîtrise de l'empreinte carbone constitue un enjeu structurant pour Vetoquinol, tant au regard des impacts environnementaux associés à ses activités que de la résilience de son modèle d'affaires. Les activités de recherche, de développement, de production et de commercialisation de spécialités pharmaceutiques vétérinaires nécessitent le recours à des utilités industrielles, des équipements de production et des infrastructures logistiques qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre.

Conscient de ces enjeux, Vetoquinol a engagé une démarche progressive visant à mesurer ses émissions, à identifier les principaux leviers de réduction et à intégrer les considérations climatiques dans ses décisions opérationnelles et d'investissement. Cette démarche s'inscrit dans les orientations du plan stratégique en cours, qui prévoit l'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la performance durable des opérations.

#### 2.2.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les activités de Vetoquinol génèrent des émissions de gaz à effet de serre, issues à la fois de sources directes, telles que la combustion de combustibles pour la production de chaleur ou l'utilisation de carburants, et de sources indirectes, notamment liées à la consommation d'électricité et aux activités de la chaîne de valeur. Ces émissions contribuent au réchauffement climatique et constituent un impact environnemental négatif.

Par ailleurs, les sites industriels du Groupe sont exposés à différents aléas climatiques selon leur localisation géographique. En France, ces aléas comprennent principalement les vagues de chaleur, les épisodes de sécheresse et de stress hydrique, ainsi que, selon les régions, les inondations et les tempêtes. En Pologne, les risques identifiés concernent notamment les vagues de froid, les inondations et les vagues de chaleur. Au Canada, les sites peuvent être confrontés à de fortes variations climatiques, à un risque accru d'incendies de forêt, à des vagues de chaleur, à des tempêtes hivernales et à des inondations. Au Brésil, les principaux risques portent sur les sécheresses prolongées, les vagues de chaleur, les inondations et les pressions exercées sur les ressources en eau.

Ces phénomènes climatiques sont susceptibles d'affecter durablement les opérations industrielles, la disponibilité des matières premières, l'intégrité des infrastructures et, in fine, la capacité du Groupe à assurer la continuité d'approvisionnement de ses clients.

Dans le même temps, la transition climatique fait émerger des opportunités, notamment en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, de déploiement d'énergies bas carbone et renouvelables, de modernisation des équipements et de renforcement de la résilience des installations. Ces opportunités contribuent à la fois à la réduction des impacts environnementaux et à l'optimisation des coûts d'exploitation à moyen et long terme.

### 2.2.1.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique

Le processus méthodologique suivi pour l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique s'inscrit dans la démarche de double matérialité décrite au sein de l'Exigence de publication IRO-1 de l'ESRS 2 (section 2.1.4). Dans ce cadre, Vetoquinol a pris en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval, et a associé ses principales parties prenantes internes et externes aux travaux de priorisation.

Sur la base de cette analyse, le Groupe a identifié la maîtrise de son empreinte carbone comme un enjeu structurant et s'est fixé des objectifs visant à encadrer et piloter ses émissions de gaz à effet de serre. Cette première étape constitue un socle pour le déploiement progressif de mécanismes de gouvernance, de reporting et d'actions de réduction des émissions, en cohérence avec la stratégie environnementale du Groupe.

Les activités de Vetoquinol génèrent des émissions de gaz à effet de serre, qui contribuent au réchauffement climatique. Ces émissions sont liées, d'une part, aux sources directes issues des activités industrielles et de services du Groupe et, d'autre part, aux sources indirectes associées aux autres acteurs de la chaîne de valeur, en amont comme en aval.

Le Groupe travaille au renforcement de la résilience de ses sites face aux événements climatiques extrêmes, en adaptant progressivement les infrastructures, par exemple via l'amélioration de l'isolation des bâtiments et la protection des installations critiques, notamment les

systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (HVAC) et les infrastructures informatiques.

Une veille réglementaire internationale est assurée afin d'anticiper les évolutions normatives et d'adapter, le cas échéant, les pratiques et les investissements.

Pour accompagner cette dynamique, Vetoquinol met en place des structures de gestion dédiées au niveau du Groupe, notamment au sein de la fonction HSE Groupe, ainsi qu'au niveau des sites industriels, avec des structures HSE locales et des responsables énergie, afin de préparer et d'adapter durablement ses infrastructures aux enjeux environnementaux.

#### Nos perspectives et plans d'action concernant l'ESRS E1

Vetoquinol agit pour diminuer son empreinte carbone et développer sa résilience environnementale afin d'assurer sa pérennité dans un contexte de transition écologique. Les efforts sont avant tout concentrés sur la mise en place d'actions pertinentes visant à améliorer durablement la performance énergétique pour les infrastructures des sites industriels. Les efforts portent également sur d'autres leviers tels le remplacement de la flotte de véhicules, l'optimisation des flux de transports. Ces actions, qui vont être poursuivies en 2026, sont portées par des structures de gestion au niveau du Groupe (structure HSE Groupe) et au niveau des sites industriels (structures HSE locales, Responsable Énergie).

### 2.2.1.3 Exigence de publication E1-1 – Plan de transition climat

Le plan de transition climat de Vetoquinol repose sur une approche progressive et structurée, visant à réduire l'empreinte carbone du Groupe, à améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations et à renforcer la résilience de ses sites face aux effets du changement climatique. Ce plan s'articule autour de trois axes complémentaires : la décarbonation des activités et l'efficacité énergétique, l'adaptation aux risques climatiques et la résilience des sites, ainsi que l'engagement et la sensibilisation des équipes.

#### 2.2.1.3.1 Décarbonation des activités et efficacité énergétique

Vetoquinol s'est fixé pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de ses principaux sites émetteurs. Dans ce cadre, le Groupe réalise annuellement des bilans carbone au niveau de chaque site afin d'identifier les principales sources d'émissions des scopes 1 et 2. Parallèlement, un premier calcul des émissions du scope 3 a été réalisé sur le périmètre de la France, avec pour objectif d'étendre progressivement ce périmètre, en priorité aux sites industriels.

Ces travaux permettent d'orienter les priorités d'action, en lien avec les parties prenantes de la chaîne de valeur, afin de limiter l'empreinte carbone des sites et du Groupe.

Les actions engagées portent notamment sur l'optimisation énergétique, à travers des campagnes de remplacement d'équipements énergivores, tels que les compresseurs, chaudières et systèmes de climatisation, la mise en place de dispositifs de récupération de chaleur et l'optimisation des paramètres de conduite des procédés industriels.

En matière de mobilité durable, Vetoquinol renforce progressivement la part de véhicules électriques utilisés pour les déplacements professionnels, déploie des infrastructures de recharge et optimise l'organisation logistique afin de limiter les distances parcourues et les flux de transport.

L'efficacité de ces politiques fait l'objet d'un suivi au moyen de KPI permettant d'en mesurer les résultats.

### 2.2.1.3.2 Adaptation aux risques climatiques et résilience des sites

Afin d'assurer la continuité de ses activités face aux aléas climatiques, Vetoquinol développe des cartographies de risques climatiques par site, visant à identifier les principales vulnérabilités, telles que les vagues de chaleur, les inondations ou les tempêtes.

Sur cette base, des plans de continuité d'activité sont élaborés et mis à jour, incluant notamment des dispositions relatives au stockage sécurisé des matières premières sensibles et à la protection des infrastructures critiques.

Le Groupe mène également des actions visant à améliorer l'isolation thermique des bâtiments, afin de limiter les besoins en chauffage et en climatisation, ainsi que des projets intégrant des dimensions de reforestation et de biodiversité, tels que des opérations de reboisement en Inde ou le développement de jachères fleuries, de vergers et de ruches sur le site de Lure.

Le suivi de ces actions repose sur le nombre de mesures de résilience proposées et sur le taux d'avancement de leur mise en œuvre.

### 2.2.1.3.3 Engagement des équipes et sensibilisation

La mobilisation des collaborateurs constitue un levier essentiel de la transition climatique. Vetoquinol déploie des actions de formation et de sensibilisation aux enjeux climatiques et aux bonnes pratiques, telles que l'éco-conduite.

Le Groupe encourage par ailleurs les initiatives locales et l'implication des équipes au travers de challenges internes et d'événements dédiés à la sécurité et à l'environnement.

Une veille réglementaire et technologique est assurée afin d'anticiper les évolutions normatives et d'identifier les opportunités d'innovation, notamment via la participation à des groupes d'intérêt commun et l'adhésion à des initiatives sectorielles.

Le suivi repose sur le nombre de mesures de sensibilisation proposées et sur le taux d'avancement de leur déploiement.

### 2.2.1.3.4 Nos résultats à fin 2025

Vetoquinol favorise la production de ses spécialités pharmaceutiques clés sur ses principaux sites industriels, au plus près de ses clients. Ces activités demeurent intrinsèquement émettrices de carbone. Dans ce contexte, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 6 % de l'intensité carbone des émissions de scopes 1 et 2 entre 2020 et 2026, exprimée en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires fabriqué par ses usines.

Les projets engagés pour atteindre cette ambition comprennent notamment l'achat d'énergie bas carbone, le renforcement des productions internes et régionales, le remplacement de machines énergivores, la limitation progressive du parc de véhicules thermiques pour les scopes 1 et 2 et la formation des collaborateurs.

Concernant le scope 3, un premier calcul a été réalisé sur le périmètre de la France. À l'issue de cet exercice, des plans d'actions ont été élaborés, portant notamment sur l'évaluation des fournisseurs et la définition d'actions prioritaires associées, ainsi que sur l'évolution de la chaîne logistique. Le Groupe s'est fixé pour objectif d'étendre progressivement les calculs de scope 3, en priorité aux sites industriels.

L'ensemble de ces actions a permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, scope 1 et 2, de 7,4 % en valeur absolue et de 12,6 % en ratio, entre 2020 et 2025, résultat supérieur à nos attentes et démontrant une mobilisation stable et raisonnée de l'ensemble des équipes.

## 2.2.1.4 Exigence de publication E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

### Consommation d'énergie et mix énergétique

En GWh	2024	2025
<b>Zone géographique</b>	<b>Groupe</b>	<b>Groupe</b>
<b>Consommation d'énergie totale (scopes 1 &amp; 2)</b>	<b>46,90</b>	<b>44,58</b>
<i>Consommation totale d'énergies fossiles (gaz + dérivés de pétrole + part dans production d'électricité)</i>	30,4	28,3
<i>Consommation de combustible provenant de pétrole brut ou dérivés</i>	11,23	9,43
<i>Consommation de combustible provenant de gaz naturel</i>	16,3	15,7
<i>Consommation totale d'énergies nucléaires (64,8 % en 2023, 67 % en France en 2024)</i>	6,9	8,8
<i>Consommation totale d'énergies renouvelables (achat + production)</i>	9,59	7,48
<b>Part d'énergies renouvelables consommées sur l'énergie totale</b>	<b>20,4 %</b>	<b>16,8 %</b>

La performance énergétique du Groupe est suivie sur la base des consommations de gaz, d'électricité et d'énergies liquides. En 2025, la consommation totale d'énergie (scopes 1 et 2) s'élève à 44,58 GWh, contre 46,90 GWh en 2024. Ce résultat illustre la performance de nos politiques de résilience énergétique. La part des énergies renouvelables représente 16,8 % de l'énergie totale consommée, contre 20,4 % en 2024. Cette évolution est due à la clarification de certaines bases de calcul des mix énergétiques par pays et un mix énergétique de nos fournisseurs d'énergie renforçant la part de l'énergie nucléaire.

La consommation globale d'énergie est en baisse pour le Groupe.

La consommation de tous les types d'énergies fossiles est en baisse particulièrement significative.

Cette tendance confirme l'efficacité des plans d'action déployés par chacun des sites du groupe visant à réduire les consommations énergétiques (améliorations techniques et développement de comportements écoresponsables).

## 2.2.1.5 Exigence de publication E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Vetoquinol mesure ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 depuis 2017. Le périmètre de calcul inclut, depuis 2020, l'ensemble des sites industriels et de R & D ainsi que les principales entités commerciales du Groupe.

Concernant l'évaluation annuelle des émissions scope 1 et 2, aux bornes du Groupe les résultats sont les suivants :

### Émissions de GES (scope 1 & 2)

En t eqCO <sub>2</sub>	2024	2025
<b>Zone géographique</b>	<b>Groupe</b>	<b>Groupe</b>
Émissions de CO <sub>2</sub> (scope 1 et scope 2) (t eqCO <sub>2</sub> )	10 110	8925
Intensité énergétique (t eqCO <sub>2</sub> /millions d'euros) (total scope 1 & 2)	32,1	28,8

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 s'élèvent à 8 925 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, contre 10 110 tonnes en 2024, soit une baisse de 11,7 %. L'intensité carbone s'établit à 28,8 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires, contre 32,1 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2024, traduisant une diminution de l'intensité énergétique de nos activités, supérieure à nos engagements.

Vetoquinol s'est fixé un objectif de réduction de 6 % de l'intensité carbone entre 2020 et 2026. Les choix d'investissement et les priorités opérationnelles définis ont contribué très largement à cette évolution positive. Cette tendance nous permet d'être confiant quant à nos résultats à venir sur l'empreinte carbone du groupe, scope 1 et 2.

## 2.2.1.6 Exigence de publication E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

À ce stade, le Groupe ne dispose pas de politique ni d'objectif relatif au financement de projets d'absorption ou d'atténuation des émissions en dehors de sa chaîne de valeur.

## 2.2.2 ESRS E3 : Ressources aquatiques et marines

### Enjeu : Économiser nos ressources en eau

La gestion durable de l'eau constitue un enjeu majeur pour Vetoquinol, compte tenu du caractère essentiel de cette ressource dans les processus de fabrication des spécialités pharmaceutiques vétérinaires et des tensions croissantes observées sur les ressources hydriques dans de nombreuses régions du monde.

L'eau est utilisée à plusieurs étapes clés des opérations industrielles, notamment pour la formulation des

médicaments, le nettoyage des équipements, le refroidissement des installations, la production de vapeur ainsi que le traitement des effluents. Dans ce contexte, Vetoquinol a engagé une démarche visant à maîtriser ses prélèvements, optimiser ses consommations et garantir un traitement approprié des rejets, afin de limiter les impacts sur les milieux naturels et de sécuriser la continuité de ses activités.

#### 2.2.2.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

Le processus méthodologique suivi pour l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités relatifs aux ressources aquatiques et marines s'inscrit dans la démarche de double matérialité décrite au sein de l'Exigence de publication IRO-1 de l'ESRS 2 (section 2.1.4). Dans ce cadre, l'ensemble de la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval, a été pris en compte, et les principales parties prenantes internes et externes ont été consultées.

Vetoquinol considère l'eau comme un composant clé de sa chaîne de valeur. L'usage intensif de cette ressource, conjugué aux défis environnementaux actuels, en particulier la raréfaction de l'eau dans certaines régions, place la gestion durable de l'eau au cœur de la stratégie environnementale du Groupe.

Les activités de Vetoquinol exercent une pression sur les ressources hydriques du fait des volumes prélevés, susceptibles de contribuer, dans certaines zones et périodes de stress hydrique, à la raréfaction de la ressource. Par ailleurs, les effluents industriels peuvent contenir des charges polluantes, telles que des matières organiques, des solvants ou des produits chimiques, nécessitant un traitement avancé avant rejet dans le milieu naturel. La présence potentielle de résidus de substances actives pharmaceutiques dans les eaux usées est également susceptible d'affecter les écosystèmes aquatiques, notamment par des perturbations endocriniennes ou le développement de phénomènes d'antibiorésistance. Enfin, les opérations de pompage, de purification et de traitement des eaux de process et des eaux usées sont associées à une consommation d'énergie qui contribue indirectement aux émissions de gaz à effet de serre.

Les risques associés à la gestion de l'eau sont de nature physique, réglementaire et financière, et varient selon la localisation des sites de production. En France, les tensions croissantes sur la ressource en eau, particulièrement en période estivale, s'accompagnent d'un renforcement des exigences réglementaires sur les rejets industriels et d'attentes accrues en matière de transparence. La question des résidus pharmaceutiques dans les effluents constitue un enjeu majeur.

En Pologne, certaines régions présentent une faible disponibilité d'eau douce par habitant, exposant les sites industriels à des situations de stress hydrique. Le cadre réglementaire y est en évolution et peut nécessiter des investissements significatifs, notamment en matière de traitement des effluents et de réduction des consommations. Des pollutions récurrentes des ressources hydriques renforcent également les besoins de surveillance.

Au Canada, bien que la disponibilité de la ressource soit globalement satisfaisante dans les zones d'implantation des sites, la réglementation relative aux rejets d'effluents industriels se renforce, et la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes s'accroît.

Au Brésil, certains territoires sont exposés à des risques de pénurie d'eau. La pollution des eaux et des infrastructures de traitement parfois limitées entraînent des contrôles renforcés sur les industries pharmaceutiques. Les effets du changement climatique, notamment les sécheresses prolongées, accentuent les pressions sur les ressources hydriques.

Face à ces enjeux, la transition hydrique fait émerger des opportunités permettant d'agir de manière proactive. Vetoquinol a renforcé la surveillance de ses consommations d'eau et de ses rejets, notamment par la multiplication des points de comptage, l'automatisation des relevés et l'étude de la mise en place de seuils d'alerte et d'action.

Le Groupe investit également dans des technologies de traitement avancées, telles que des procédés biologiques, de neutralisation ou de peroxydation, afin d'améliorer la performance environnementale de ses stations de traitement.

Des plans de résilience hydrique sont progressivement déployés, comprenant notamment la réduction significative du recours aux eaux de nappes phréatiques par la mise en place de circuits de refroidissement fermés, l'optimisation des systèmes de production d'eau purifiée et d'eau pour préparation injectable, l'ajustement des paramètres de nettoyage en place et des études portant sur la réutilisation d'eaux dites « grises ».

Enfin, Vetoquinol renforce le dialogue avec les autorités et les collectivités locales afin d'améliorer l'acceptabilité de ses activités, d'accroître la transparence de ses pratiques et d'anticiper les évolutions réglementaires.

Pour accompagner cette dynamique, le Groupe met en place des structures de gestion dédiées au niveau du Groupe et des sites industriels afin de préparer durablement ses infrastructures à s'adapter aux enjeux liés aux ressources hydriques.

### Nos perspectives et plans d'action concernant l'ESRS E3

Vetoquinol a investi, en partenariat avec des organismes institutionnels (agence de l'eau en France), dans de

nombreux projets d'évolutions techniques de ses installations consommatrices d'eau. Ces investissements permettent de réduire sensiblement la consommation. L'évolution de la réglementation pharmaceutique impose toutefois des surconsommations d'eau dans certaines autres parties de nos process (en lien par exemple avec les obligations de validation de nettoyage). Malgré tout, Vetoquinol vise une stabilisation voire une poursuite de la baisse des consommations en 2026, via la montée en puissance des dispositifs techniques mis en place.

#### 2.2.2.2 Exigence de publication E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

La politique de Vetoquinol en matière de ressources aquatiques et marines s'inscrit dans un plan de résilience hydrique visant à maîtriser les consommations d'eau, à limiter les impacts des activités sur les milieux aquatiques et à sécuriser l'approvisionnement des sites industriels, dans un contexte de tensions croissantes sur la ressource.

Ce plan repose sur une combinaison d'orientations définies au niveau du Groupe et d'actions adaptées aux spécificités de chaque site industriel, afin de concilier cohérence globale et prise en compte des contextes locaux.

Au niveau du Groupe, Vetoquinol déploie une démarche d'évaluation et de cartographie des risques hydriques permettant d'identifier, pour chaque site, les vulnérabilités spécifiques liées à la disponibilité de la ressource, à la qualité des eaux et aux exigences réglementaires, ainsi que les impacts potentiels sur les processus critiques. Ces travaux constituent un socle pour la définition progressive d'une politique Groupe de résilience hydrique, intégrant des objectifs de réduction et d'optimisation de la consommation d'eau, applicables tant au niveau consolidé qu'au niveau des sites.

Le pilotage des performances hydriques s'appuie sur la mise en place et le suivi d'indicateurs relatifs aux consommations, aux rejets et, le cas échéant, à la réutilisation de l'eau. Les pratiques de reporting sont progressivement harmonisées afin d'améliorer la

comparabilité des données et de renforcer la capacité de suivi dans le temps.

Au niveau des sites industriels, les politiques mises en œuvre visent en priorité à réduire les consommations d'eau par la détection et la réparation des fuites, l'optimisation des procédés, notamment pour les systèmes de refroidissement, la production d'eau purifiée (PW), d'eau pour préparation injectable (WFI) et les opérations de nettoyage en place (CIP/SIP), ainsi que par la sensibilisation et la formation des équipes aux bonnes pratiques.

Vetoquinol étudie et déploie, lorsque cela est pertinent, des solutions de réutilisation et de recyclage de l'eau, incluant la récupération et le traitement d'eaux de process, la mise en place de circuits fermés pour certaines utilités, la réutilisation partielle des eaux STEP pour l'un des sites industriels et des études portant sur la réutilisation des eaux de pluie pour des usages non critiques.

Selon les contextes locaux, des actions sont également engagées afin de sécuriser l'approvisionnement en eau, notamment par le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Enfin, la gestion et le traitement des rejets font l'objet d'une attention particulière, avec le déploiement de stations de traitement à haute efficacité visant à garantir la conformité réglementaire et à limiter les impacts sur les milieux naturels.

#### 2.2.2.3 Exigence de publication E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines

Le principal site de production de Vetoquinol, situé en Haute-Saône, est équipé depuis de nombreuses années d'une station de traitement des eaux usées à haute efficacité, traduisant une prise de conscience historique de l'importance de la préservation de la qualité des eaux.

Les contraintes liées aux Bonnes Pratiques de Fabrication imposent la production d'eaux de très haute qualité, telles que l'eau purifiée et l'eau pour préparation injectable, dont les procédés sont intrinsèquement consommateurs d'eau. De plus, afin d'éviter les contaminations croisées entre

préparations pharmaceutiques vétérinaires, des processus de nettoyage performants et reproductibles sont mis en œuvre, impliquant des cycles successifs de lavage et de rinçage.

Pour optimiser ces consommations, Vetoquinol déploie des dispositifs de comptage et de sous-comptage, ainsi que des instruments de mesure tels que des détecteurs de carbone organique total et de conductivité, afin d'ajuster finement les paramètres des cycles de production et de nettoyage.

Un plan d'action visant à diminuer les consommations d'eau, en particulier sur les sites de production, est en cours de déploiement. Il comprend notamment l'optimisation des procédés de production d'eau purifiée, la multiplication des points de comptage pour détecter les fuites et la modification des principes de refroidissement sur certains sites. Nombre de ces évolutions ont été

mises en place entre les années 2023 et 2025, en premier lieu sur le principal site industriel.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel est régulièrement sensibilisé aux enjeux de gestion de l'eau, notamment dans le cadre de sessions de type « quart d'heure environnement ».

#### 2.2.2.4 Exigence de publication E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines

À l'horizon 2026, Vetoquinol s'est fixé pour objectif de réduire de 25 % ses prélèvements hydriques bruts par rapport à 2022, ainsi que de réduire de 30 % son intensité hydrique, exprimée en mètres cubes d'eau consommés par million d'euros de chiffre d'affaires.

#### 2.2.2.5 Exigence de publication E3-4 – Consommation d'eau

En 2025, la consommation globale en eau des sites industriels et de R & D est en baisse de 8,9 % par rapport à 2024. Elle était déjà en baisse en 2024 de 10,4 % par rapport à 2023.

##### Bilan hydrique

En milliers de m <sup>3</sup>	2024		2025	
	France	Groupe	France	Groupe
<b>Zone géographique</b>				
<b>Total prélèvement d'eau</b>	<b>65,2</b>	<b>91,4</b>	<b>54,4</b>	<b>83,3</b>
<b>Prélèvements par origines</b>				
Prélèvements en nappes	18,9	23,3	7,6	12,4
Achat en réseau d'eau	37,1	58,9	35,8	59,9
Autres (surface + déminéralisée + circuits fermés)	9,2	9,2	11,0	11,0
Proportion depuis nappes en %	29 %	26 %	14 %	15 %
<b>Prélèvements par usages</b>				
Fabrication médicaments	ND	ND	ND	ND
Nettoyage des installations	ND	ND	ND	ND
<b>Eaux recyclées et réutilisées</b>	0	0	0,3	0,3
<b>Restitution en milieu naturel</b>	18,9	ND	7,6	ND
Total restitué via station d'épuration	29,5	ND	20,1	ND
Proportion par rapport au prélèvement	74 %	ND	51 %	ND
<b>Consommation nette (consommation – restitution)</b>	ND	ND	ND	ND
<b>INTENSITÉ HYDRIQUE (CONSUMMATION D'EAU/M€ CA FABRIQUÉ )</b>		<b>0,29</b>		<b>0,27</b>

Le total des prélèvements d'eau au niveau Groupe s'élève à 83,3 milliers de mètres cubes en 2025, contre 91,4 milliers de mètres cubes en 2024. L'intensité hydrique s'établit à 0,27 m<sup>3</sup> par million d'euros de chiffre d'affaires, contre 0,29 en 2024, en constante amélioration depuis 3 ans, gage de l'efficacité des actions mises en place.

Vetoquinol a par ailleurs sensiblement diminué son stress hydrique sur les nappes phréatiques passant d'une proportion de 26 % à une proportion de 15 % aux bornes du groupe.

##### Prélèvements d'eau dans les zones de stress hydrique

En milliers de m <sup>3</sup>	2024	2025
Nombre de sites situés dans des zones à stress hydrique élevé	0	0
Pourcentage de sites situés dans des zones à stress hydrique élevé	0	0
Consommation totale d'eau dans les zones à stress hydrique élevé	0	0

Source : (ranking d'aqueduct 4.0).

Les sites industriels du Groupe ne sont pas situés dans des zones identifiées comme présentant un stress hydrique élevé selon le classement Aqueduct 4.0.

## 2.2.3 Taxonomie européenne

L'Union européenne a adopté le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables, communément appelé règlement « Taxonomie ». Ce dispositif a pour objectif d'identifier, sur la base de critères techniques précis, les activités économiques pouvant être considérées comme durables au regard de six objectifs environnementaux, parmi lesquels figurent notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, Vetoquinol a procédé à l'analyse de ses activités au regard des règlements délégués applicables, en particulier le règlement délégué (UE) 2023/2485 modifiant le règlement climat (UE) 2021/2139, ainsi que le règlement délégué (UE) 2023/2486 relatif aux autres objectifs environnementaux.

À l'issue de ces travaux, aucune des activités de recherche, développement, fabrication et commercialisation de médicaments vétérinaires exercées par le Groupe n'est considérée comme contribuant de manière substantielle aux deux objectifs climatiques définis par la taxonomie européenne. Ces activités ne répondent pas, à ce stade, aux définitions d'activités durables figurant dans les annexes I et II des règlements délégués.

En conséquence, les activités de Vetoquinol sont qualifiées comme non alignées, tout en pouvant, pour certaines, être considérées comme éligibles au titre d'objectifs spécifiques, notamment la prévention et la réduction de la pollution.

### 2.2.3.1 Présentation des indicateurs clés de performance requis pour l'exercice 2025

Les activités de vente de spécialités vétérinaires sont potentiellement couvertes par la taxonomie au titre de l'objectif de prévention et de réduction de la pollution. Vetoquinol présente ainsi 100 % de son chiffre d'affaires comme éligible à la taxonomie européenne pour l'exercice 2025.

Cette éligibilité ne signifie pas que les activités sont alignées sur la taxonomie, mais qu'elles entrent dans le champ d'application des activités définies par les règlements délégués.

### 2.2.3.2 Indicateur de dépenses d'investissement (ou CapEx)

Les dépenses d'investissement prises en compte correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice, avant amortissements, dépréciations ou réévaluations, hors impacts liés à l'application de la norme IFRS 16.

En 2025, le Groupe Vetoquinol a conduit une revue critique de l'ensemble des CapEx investis dans ses filiales. Cette revue s'est appuyée sur une analyse multicritères portant sur la matérialité financière des investissements, leur nature, ainsi que leur éligibilité potentielle au regard de la taxonomie.

Les dépenses d'investissement identifiées comme éligibles sont celles :

liées à des activités potentiellement durables, inscrites dans un plan visant à rendre ou étendre une activité durable, ou relevant de mesures individuelles destinées à réduire l'empreinte environnementale.

À l'issue de cet exercice, le montant des CapEx éligibles à la taxonomie s'élève à 2 125k€, représentant 10,2 % des CapEx 2025 du Groupe (2024 : 1 047 K€).

Aucune dépense d'investissement issue de regroupements d'entreprises n'a été constatée sur l'exercice.

### 2.2.3.3 Indicateur de dépenses d'exploitation (ou OpEx)

Les dépenses d'exploitation considérées comprennent notamment les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation de bâtiments, les charges de contrats de location à court terme, ainsi que les coûts de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs.

Les activités du Groupe n'étant pas considérées comme contribuant de manière substantielle aux objectifs environnementaux définis par la taxonomie, seules les dépenses relevant de mesures individuelles pourraient être éligibles.

Pour l'exercice 2025, Vetoquinol n'a pas engagé de dépenses d'exploitation relevant de ces mesures individuelles. En conséquence, la part des OpEx alignée ou éligible à la taxonomie est de 0 %.

### 2.2.3.4 Tableaux de synthèse de la taxonomie européenne

Les tableaux ci-après présentent, conformément aux exigences réglementaires, la répartition du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx entre activités alignées, éligibles et non éligibles à la taxonomie européenne.

## 2.2.3.5 Taxonomie verte européenne

Exercice 2024	Année fiscale 2024			Critères de contributin substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« DNSH ») (h)					Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (a) (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)				
Activités économiques (1)	Objectif	Devise (M€)	%	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T

### A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE – CHIFFRE D'AFFAIRES

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %																
dont habitantes	0	0 %																H
dont transitoires	0	0 %																T

A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																		
	PPC 1.2			EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)									
Fabrication de médicaments		526	100 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL									0 %
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		526	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %									
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		526	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %									

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie	0	0 %																
TOTAL (A+B)	526	100 %																

Exercice 2024	Année fiscale 2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« DNSH ») (h)					Garanties minimales (17)	Part des CAPEX alignés sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (a) (2)	CAPEX (3)	Part des CAPEX année N (4)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)				
Activités économiques (1)	Objectif	Devise (k€)	%	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T

## A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE – CAPEX

## A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %																
dont habitantes	0	0 %															H	
dont transitoires	0	0 %																T

## A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)

				EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)				
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 / CCA 7.2	684	3,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL				0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3 / CCA 7.3	1 441	6,9 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL				0 %
<b>CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)</b>		<b>2 125</b>	<b>10,0 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>				
<b>A. CAPEX des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)</b>		<b>2 125</b>	<b>10,0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>				

## B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie	18 602	90,0 %
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>20 727</b>	<b>100 %</b>

Exercice 2024	Année fiscale 2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« DNSH ») (h)						Garanties minimales (17)	Part des OPEX alignés sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (a) (2)	OPEX (3)	Part des OPEX année N (4)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)				
	Objectif	Devise (M€)	%	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	O; N; N/EL (b) (c)	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T

#### A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE – OPEX

##### A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	0	0 %																	
dont habilitantes	0	0 %																H	
dont transitoires	0	0 %																	T

##### A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)

			EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A. OPEX des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

#### B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

OPEX des activités non éligibles à la taxonomie (total des charges externes du Groupe)	109,7	100 %
TOTAL (A+B)	109,7	100 %

Taxinomie par objectif	Part des Capex/Total des Capex	
	Alignée	Éligible
CCM – Atténuation du changement climatique	0,00 %	10,0 %
CCA – Adaptation	0,00 %	10,0 %
WTR – Eau		0,00 %
CE – Économie circulaire		0,00 %
PPC – Pollution		0,00 %
BIO – Biodiversité		0,00 %

La situation de Vetoquinol au regard de la taxonomie européenne reflète la nature spécifique de ses activités, centrées sur la santé animale, qui ne sont pas aujourd'hui qualifiées comme contributrices substantielles aux objectifs climatiques au sens des règlements en vigueur.

Néanmoins, les investissements réalisés dans l'efficacité énergétique des bâtiments, la rénovation d'infrastructures et l'installation d'équipements favorisant la performance environnementale traduisent une trajectoire de progrès cohérente avec les ambitions environnementales du Groupe, même si ces actions ne se traduisent pas encore par une part significative d'activités alignées au sens strict de la taxonomie.

## 2.3 \_ ESRS Sociaux

La dimension sociale constitue un pilier fondamental de la performance durable de Vetoquinol. La capacité du Groupe à innover, à garantir la qualité et la conformité de ses produits et à accompagner la transformation de ses activités repose directement sur l'engagement, les compétences et le bien-être de ses collaborateurs.

Entreprise à culture familiale et internationale, Vetoquinol s'attache à offrir un environnement de travail respectueux, inclusif et propice au développement

professionnel, tout en favorisant le dialogue social et la transmission des savoir-faire.

L'analyse de double matérialité a mis en évidence, en particulier, l'enjeu relatif à la promotion de la culture d'entreprise afin de développer la marque employeur et de fidéliser les collaborateurs. La présente section détaille les politiques, pratiques et indicateurs déployés pour répondre à cet enjeu et soutenir, dans la durée, l'attractivité et la performance sociale du Groupe.

### 2.3.1 ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise

#### Enjeu : Promouvoir notre culture d'entreprise pour développer notre marque employeur et fidéliser nos collaborateurs

La qualité de l'expérience collaborateur et la stabilité des compétences constituent des facteurs clés de succès pour Vetoquinol. La capacité du Groupe à innover, à maintenir un haut niveau de qualité et de conformité réglementaire, et à accompagner l'évolution de ses marchés repose directement sur l'engagement, l'expertise et la fidélité de ses équipes.

#### 2.3.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Du point de vue des impacts, la politique de ressources humaines de Vetoquinol contribue au développement des compétences, à l'employabilité des collaborateurs et à la transmission des savoir-faire au sein d'une entreprise à dimension internationale mais à culture familiale.

Les principaux risques identifiés concernent la perte de compétences critiques, susceptible d'engendrer des impacts opérationnels, ainsi que les difficultés d'attraction et de recrutement sur certains métiers en tension, pouvant conduire à des délais de recrutement plus longs ou à des arbitrages sur les profils.

À l'inverse, le renforcement de la marque employeur, le développement des compétences et la fidélisation des

collaborateurs constituent des opportunités majeures pour sécuriser la transformation de l'entreprise et soutenir sa croissance.

#### Nos objectifs

Vetoquinol a listé ci-dessous ses 3 principaux objectifs :

- Développer notre marque employeur en promouvant notre culture d'entreprise familiale et indépendante et notre secteur d'activité à même d'attirer des passionnés.
- Attirer et/ou développer les compétences dont nous avons besoin dans le cadre de notre transformation.
- Améliorer la rétention de nos collaborateurs en favorisant leur développement.

#### Nos KPI

Thématiques et KPI	Résultats 2024	Résultats 2025
<b>Marque Employeur</b>		
Nombre d'abonnés et de visiteurs page LinkedIn Corporate (page Vetoquinol Global)	49 300 abonnés	60 497 abonnés
Nombre de visites page LinkedIn Corporate (Vetoquinol Global – Toutes les pages) de Février 2025 à Février 2026	65 808 visites	64 307 visites
Index égalité professionnelle (scope Vetoquinol SA)	82/100	93/100
<b>Attirer et/ou développer les compétences liées à la transformation</b>		
Nombre total de visites pages Carrière LinkedIn entre Février 2025 et Février 2026	6 962	7 792
Nombre total de visites sur notre Page Carrières Vetoquinol	14 000	29 505*
<b>Améliorer la rétention</b>		
Turnover volontaire avec et sans Inde	12,89 % / 7,61 %	11,55 % / 6,91 %
Taux de mobilité interne sur la population Cadre hors force de vente périmètre Groupe	36 %	34 %

\*La méthode de calcul a été révisée entre 2024 et 2025 afin d'intégrer désormais les visites des utilisateurs ayant refusé les cookies lors de leur navigation.

## Nos démarches engagées

- Refonte de notre Système d'information RH (SIRH)
- Structure Compensation & Benefits
- Pilotage des plans de développements des collaborateurs
- Référentiels de compétences
- Culture du Feedback

### 2.3.1.2 Exigence de publication S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

#### Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences

Aux bornes du Groupe, nous avons réalisé 58 675 heures de formation « classique » en 2025, en baisse de 12 % par rapport à 2024 : cette baisse s'explique notamment par une utilisation ajustée des dispositifs de formation aux besoins de 2025. Elle s'explique également par la

baisse du nombre de sessions dédiées aux nouveaux entrants en Inde sur la période. Par ailleurs, des formations ponctuelles, notamment en matière de vente, continuent d'être réalisées en fonction des besoins opérationnels.

### 2.3.1.3 Exigence de publication S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Sont pris en compte dans les effectifs ci-dessous les CDI, CDD, excluant les alternants présents dans le Groupe à la fin de l'exercice au 31/12. Ne sont pas inclus les personnes ayant un statut de stagiaires ou d'intérimaires.

Effectifs de l'entreprise : ventilations par sexe et par pays

#### Répartition des effectifs par sexe

Nombre de salariés (effectifs)	2024	2025
Femmes	1 207	1 226
Hommes	1 294	1 260
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>2 501</b>	<b>2 486</b>

#### Répartition des effectifs par territoire stratégique

Nombre de salariés (effectifs)	2024	2025
Europe	1329	1 346
Amériques	580	560
Asie/Pacifique	592	580
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>2 501</b>	<b>2 486</b>
Proportion hors de France (%)	69,5 %	68,6 %

## Répartition des effectifs moyens par pays

Nombre de salariés moyens (effectifs)	2024	2025
Allemagne	62	62
Australie	36	36
Autriche	4	4
Belgique	35	40
Brésil	171	176
Canada	205	188
Chine	32	32
Corée du Sud	20	21
Espagne	41	41
Etats-Unis	174	166
France	763	776
Inde	491	481
Irlande	1	0
Italie	39	36
Japon	8	10
Mexique	35	38
Nouvelle-Zélande	3	1
Pays-Bas	6	5
Pologne	264	265
Portugal	10	9
République tchèque	15	16
Royaume-Uni	84	85
Suède	3	0
Suisse	5	6
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>2 514</b>	<b>2 493</b>

La France, la Pologne et l'Inde sont les trois pays qui représentent chacun plus de 10 % des effectifs du Groupe. La France, où se situe le siège, regroupe les activités de production, de R&D ainsi que la commercialisation des produits. L'Inde se distingue par une force de vente particulièrement importante, tandis

que la Pologne combine à la fois des implantations commerciales et industrielles.

Les filiales d'Irlande et de Suède ont récemment fait évoluer leur modèle d'affaires, ce qui implique un repositionnement de leurs activités et de leurs priorités opérationnelles.

## Effectifs de l'entreprise : ventilations par type de contrat

### Répartition des effectifs par type de contrat et par sexe

Nombre de salariés (effectifs)	2024		2025	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salariés permanents	1 281	1 182	1 250	1 200
Salariés temporaires	13	25	10	26
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>1 294</b>	<b>1 207</b>	<b>1 260</b>	<b>1 226</b>

### Répartition des effectifs par métier

Nombre de salariés (effectifs)	2024	2025
Administration	314	312
IT	69	72
Commercial et Marketing	1 147	1 118
Production	319	309
Qualité	219	227
Scientifique	202	208
Supply chain et Achats	231	240
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>2 501</b>	<b>2 486</b>

## Répartition par catégorie socioprofessionnelle

Nombre de salariés (effectifs)	2024	2025
Cadres	758	762
Forces de vente	764	755
Techniciens et employés	701	713
Ouvriers	278	256
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>2 501</b>	<b>2 486</b>

## Répartition des effectifs par type de contrat et par zone géographique

Nombre de salariés (effectifs)	2024			2025		
	Europe	Amériques	Asie/Pacifique	Europe	Amériques	Asie/Pacifique
Salariés permanents	1 299	578	586	1 323	557	570
Salariés temporaires	30	2	6	23	3	10
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>1 329</b>	<b>580</b>	<b>592</b>	<b>1 346</b>	<b>560</b>	<b>580</b>

## Répartition des effectifs par sexe et par zone géographique

Nombre de salariés (effectifs)	2024			2025		
	Europe	Amériques	Asie/Pacifique	Europe	Amériques	Asie/Pacifique
Femmes	824	320	63	845	313	68
Hommes	505	260	529	501	247	512
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>1 329</b>	<b>580</b>	<b>592</b>	<b>1 346</b>	<b>560</b>	<b>580</b>

## Répartition des effectifs par type de contrat (temps plein ou temps partiel)

Nombre de salariés (effectifs)	2024	2025
Salariés à temps plein	2 437	2 422
Salariés à temps partiel	64	64
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>2 501</b>	<b>2 486</b>

## Turnover volontaire des salariés

Nombre de salariés (effectifs)	2025
Turnover	11,55 % aux bornes du Groupe 6,91 % aux bornes du Groupe (hors Inde)
Cadres	5,97 %
Force de vente	24,07 %
Technicien, Employé	6,17 %
Ouvrier	7,22 %

L'analyse du taux de turnover doit être réalisée avec ou sans l'Inde. En effet, le taux de turnover est particulièrement élevé en Inde : 38,6 % en 2023, 34,6 % en 2024 et 31 % en 2025. Des actions ciblées ont été déployées et montrent désormais des effets positifs, comme en témoigne la baisse progressive du taux de turnover en Inde depuis 2023. Par ailleurs, si l'on observe spécifiquement le taux de turnover de la force de vente, on constate que, sur les 24 %, plus des 3/4 des départs sont concentrés en Inde.

Ce fort taux s'explique par un engouement en Inde pour le marché de la santé animale dans lequel beaucoup d'entreprises, indiennes comme internationales, s'implantent ou se développent fortement et viennent débaucher les compétences dont elles ont besoin.

Dans ces conditions, nous segmentons volontairement l'Inde du reste du Groupe, d'autant plus que notre filiale indienne emploie la plus grosse force de vente du Groupe.

### 2.3.1.4 Exigence de publication S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

Le Groupe Vetoquinol emploie dans le cadre de ses activités des salariés auprès des prestataires de service, sous le statut d'intérimaires. Les intérimaires décrits ci-dessous représentent la moyenne des intérimaires en France au 31/12.

	2024	2025
Contrat de travail temporaire (intérim)*	32,58	29,08

Périmètre : Vetoquinol SA

### 2.3.1.5 Exigence de publication S1-9 – Indicateurs de diversité

#### Répartition par sexe

Au 31 décembre 2025 le Conseil d'administration de Vetoquinol affichait une féminisation de 37,5 %.

Taux de féminisation	2024	2025
De l'encadrement – membres du LeadCom	14 %	14 %
Du Conseil d'administration	37,5 %	37,5 %

Au sein du LeadCom, la répartition Hommes/Femmes reste identique en 2024 vs en 2025.

#### Index égalité femme-homme

	2024	2025
Index égalité professionnelle	82	93

Pour 2025, l'Index égalité professionnel pour Vetoquinol SA, l'entité française regroupant 749 salariés dans toutes les fonctions, était de 93/100 (2024 : 82/100), au-dessus du minimum fixé par la réglementation française à 75 % (index composite dont la réglementation française fixe précisément le mode de calcul).

La réaugmentation de l'index concerne l'indicateur n° 2 sur les écarts d'augmentation individuels. En 2025, les résultats retrouvent les standards observés en 2023 sur l'ensemble des critères, notamment celui relatif aux

augmentations accordées aux femmes. Le résultat de l'année précédente s'expliquait par un volume important de recrutements et de promotions féminines au second semestre de l'année précédente, rendant une partie de ces collaboratrices non éligibles au processus de campagne d'augmentations.

Cette année, nous sommes revenus dans des ratios habituels conformément à nos pratiques de gestion de l'égalité hommes/femmes.

#### Répartition par âge

##### Pyramide des âges au 31/12

	2024	2025
<b>Nombre de salariés (effectifs) âgés de moins de 30 ans</b>	<b>458</b>	<b>415</b>
Pourcentage de salariés âgé de moins de 30 ans	18 %	17 %
<b>Nombre de salariés (effectifs) âgés entre 30 ans et 50 ans</b>	<b>1 510</b>	<b>1 506</b>
Pourcentage de salariés entre 30 ans et 50 ans	61 %	60 %
<b>Nombre de salariés (effectifs) âgés de plus de 50 ans</b>	<b>533</b>	<b>565</b>
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	21 %	23 %

## Insertion des jeunes et maintien de l'emploi des seniors

	2024	2025
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté de moins de 5 ans	1 257	1 211
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté entre 5 ans 25 ans	1 098	1 123
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté supérieure à 25 ans	146	152

### 2.3.1.6 Exigence de publication S1-12 – Personnes handicapées

En 2024, en France, Vetoquinol SA affiche un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 4,36 %. Parmi ces salariés, 79 % sont des femmes et 21 % des hommes (données publiées au titre de l'année 2024).

Certains niveaux de handicap (intermédiaire) peuvent générer pour ces salariés un nombre de jours de congé supplémentaires.

### 2.3.1.7 Exigence de publication S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences

#### Formation des salariés

	2024	2025
Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation	2 250	2 250
Nombre d'heures de formation	66 567	58 675
Proportion de salariés formés sur effectif moyen	89 %	90 %

Le taux de couverture des salariés en matière de formation prend en compte le nombre de salariés qui a bénéficié d'au moins 1 formation au cours de l'année. Avec un taux de départ élevé, certains pays peuvent avoir un taux de couverture de leurs salariés supérieur à leur effectif moyen : 1 salarié partant peut avoir été formé et 1 salarié arrivant sur le même poste peut aussi bénéficier d'au moins une formation dans l'année. Les 2 représentent 1 salarié en moyenne sur l'année, mais comptent pour 2 salariés ayant reçu au moins une formation.

La baisse du nombre d'heures de formation reflète un recours plus ciblé aux dispositifs de formation ainsi que la diminution des sessions destinées aux nouveaux entrants en Inde. Des formations ponctuelles, notamment en vente, continuent toutefois d'être organisées selon les besoins opérationnels.

Vetoquinol démontre à nouveau son investissement en matière de développement des compétences par le biais de la formation professionnelle à l'échelle du Groupe.

Nombre moyen d'heures par salarié	2024 (Hors Chine, Mexique & États-Unis)	2025
Nombre moyen d'heures par salarié – Hommes	31,9	27
Nombre moyen d'heures par salarié – Femmes	24,2	22

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié est plus important chez les hommes, car il reprend notamment l'ensemble de la formation de la force de vente en Inde.

### 2.3.1.8 Absentéisme

Le taux d'absentéisme est calculé pour les CDI et les CDD (les stagiaires & les alternants sont exclus). Il est défini comme suit :

- Nombre de jours d'absences (hors congé maternité et paternité).
- Nombre de jours théoriquement travaillés X100.

Il s'établit à 3,73 % au titre de l'exercice 2025 vs 3,61 % en 2024 au niveau du Groupe.

## Entretiens annuels

Les entretiens annuels constituent un moment clé du pilotage managérial. Ils permettent d'évaluer les compétences, la performance et d'identifier les besoins en développement. Leur réalisation régulière contribue à reconnaître et renforcer l'engagement des collaborateurs, à structurer les parcours professionnels tout en assurant une meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins de l'organisation.

Répartition du % de salariés ayant bénéficié d'un entretien annuel en 2025 (par CSP)	2025
Cadre	86 %
Force de vente	76 %
Technicien, Employé	86 %
Ouvrier	87 %

Le pourcentage indiqué correspond au taux d'éligibilité, calculé en tenant compte des entrées et des absences.

## 2.4 \_ ESRS Gouvernance

La gouvernance constitue un socle essentiel de la stratégie et de la performance durable de Vetoquinol. Elle garantit la cohérence entre la vision de long terme du Groupe, son modèle d'affaires, ses valeurs et la conduite quotidienne des activités, dans un environnement marqué par des exigences réglementaires croissantes et des attentes accrues des parties prenantes en matière de transparence et d'exemplarité.

Entreprise familiale et indépendante, Vetoquinol s'appuie sur une gouvernance orientée vers la pérennité, la maîtrise des risques et la création de valeur durable. Cette gouvernance vise à encadrer les transformations du Groupe, à préserver son identité et à assurer un haut niveau d'intégrité dans l'ensemble de ses relations d'affaires.

Les enjeux de gouvernance identifiés comme matériels à l'issue de l'analyse de double matérialité portent principalement sur la capacité du Groupe à conduire sa transformation tout en conservant sa nature familiale, ainsi que sur la consolidation, avec l'ensemble de ses parties prenantes, d'un haut niveau de conformité et d'éthique des affaires.

La présente section décrit les dispositifs, pratiques et indicateurs mis en place pour répondre à ces enjeux, ainsi que les orientations retenues afin de renforcer, dans la durée, la robustesse de la gouvernance de Vetoquinol.

### 2.4.1 ESRS G1 : Rôle des organes de gouvernance

#### Enjeu : Transformer l'entreprise en préservant sa nature familiale

Face aux évolutions du marché de la santé animale et à l'internationalisation croissante de ses activités, Vetoquinol poursuit son développement tout en préservant son identité familiale et ses valeurs humaines. Fondée en 1933, l'entreprise a su conjuguer croissance, innovation et indépendance en s'appuyant sur la vision de long terme portée par la famille Frechin. La stabilité de sa gouvernance sur trois générations, son actionnariat familial majoritaire et son orientation long terme constituent des facteurs structurants de continuité, de liberté de décision et de croissance durable.

L'accompagnement au changement joue un rôle central dans la mise en œuvre des transformations stratégiques, qu'il s'agisse de l'expansion internationale, de l'adoption de nouvelles technologies ou de l'évolution des métiers et des compétences. Ces transformations sont intégrées de manière progressive et collaborative, dans le souci constant de préserver l'esprit entrepreneurial, la proximité avec les collaborateurs et la qualité des relations avec les parties prenantes.

### 2.4.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration et de direction

Tel que décrit dans le Rapport de gouvernance (chapitre 4), le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, établit la stratégie et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale, et veille au bon fonctionnement des organes de la société ainsi qu'à la capacité des administrateurs à exercer pleinement leurs missions.

Le Comité d'audit, tel que décrit dans le rapport de gouvernance, est chargé de donner au Conseil

d'administration son avis sur les comptes semestriels, annuels, consolidés et sociaux de Vetoquinol SA, ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne, d'audit interne et de conformité.

Dans ce cadre, les rôles du Conseil d'administration et du comité d'audit incluent notamment le questionnement et le suivi de la démarche de développement durable du Groupe, ainsi que des thématiques relatives à la culture d'entreprise et à l'éthique des affaires, incluant la conduite des affaires, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts.

### 2.4.1.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels est décrit dans l'Exigence de publication IRO-1 de l'ESRS 2 (section 2.1.4). Dans ce cadre, la chaîne de valeur amont et aval est prise en compte et les parties prenantes sont consultées.

L'évolution de Vetoquinol dans un contexte international, avec de nombreuses filiales et fournisseurs, génère des impacts liés à l'exposition à des cadres réglementaires multiples, qu'ils soient pharmaceutiques, sociaux, financiers ou fiscaux. Le développement hybride du Groupe, combinant croissance organique et acquisitions, constitue également un élément structurant.

Les principaux risques identifiés sont de nature financière, réglementaire et opérationnelle, notamment en cas de difficultés d'intégration ou d'harmonisation des pratiques.

À l'inverse, la poursuite du développement de l'activité dans le respect des réglementations applicables, de l'environnement et de l'ADN familial de l'entreprise constitue une opportunité majeure pour assurer la pérennité du Groupe.

#### Nos objectifs

Vetoquinol a pour ambition d'accélérer la transformation de l'entreprise familiale et d'adapter son modèle d'affaires aux nouveaux défis du marché de la santé animale afin d'assurer la durabilité de son développement.

#### Nos démarches engagées

Adapter l'évolution de l'entreprise et l'adaptation des compétences au marché

Vetoquinol évolue dans un environnement caractérisé par des mutations technologiques rapides, une concentration accrue des acteurs et une transformation des attentes de ses clients. Dans ce contexte, le Groupe vise à digitaliser, harmoniser et globaliser progressivement les processus de sa chaîne de valeur, couvrant l'innovation, la production et l'accès au marché.

Une feuille de route structurée à court, moyen et long terme guide ces travaux. Elle se traduit par des investissements dans le développement des compétences des collaborateurs et par des investissements dans des systèmes d'information de plus en plus intégrés.

### 2.4.1.3 Exigence de publication G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Vetoquinol accorde une importance particulière au partage et au respect de valeurs éthiques fortes, qui fondent les comportements attendus en interne comme dans les relations avec les parties prenantes externes.

#### 2.4.1.3.1 Gouvernance familiale

Le Conseil d'administration de Vetoquinol est composé à parts égales d'administrateurs familiaux et d'administrateurs indépendants. Cette mixité vise à assurer un équilibre entre les valeurs familiales et une expertise diversifiée et objective. La famille Frechin

détient 63 % du capital et contrôle 77 % des droits de vote, avec pour objectif de conserver la majorité du capital et des droits de vote afin de pérenniser l'entreprise familiale.

Tableau de répartition du capital		2024	2025
Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	%	67,06	67,01
Contrôle du capital (détention ≥ 34 % des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	O/N	N	N
Part du capital détenue en autocontrôle	%	0,73	2,19
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	%	0,17	0,13
Existence de droits de vote double	O/N	0	0

Cette incarnation forte des dirigeants familiaux, appuyés par l'ensemble des managers et collaborateurs, favorise un alignement étroit avec la vision de l'entreprise et l'adhésion à l'exécution de la stratégie.

Les valeurs « Faire confiance », « Oser » et « Collaborer » constituent le socle de la culture d'entreprise et guident les comportements au quotidien.

#### 2.4.1.3.2 Code éthique

Le laboratoire a établi des principes qui reposent sur un ensemble de règles de conduite partagées, regroupées dans le Code d'éthique de l'entreprise.

Le Code d'éthique recense les engagements, pratiques et comportements que chaque collaborateur doit suivre :

- Loyauté et intégrité dans les relations internes et externes.
- Respect des lois et des règlements applicables.
- Objectivité dans toutes les situations.
- Promotion des valeurs de Vetoquinol.
- Préservation de l'image d'intégrité de l'entreprise.

Vetoquinol s'engage à :

- Respecter toutes les lois et réglementations dans les pays où elle opère.
- Maintenir des relations d'affaires éthiques avec tous ses partenaires.
- Suivre les principes de l'Organisation internationale du travail concernant les droits fondamentaux au travail.
- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Respecter les normes environnementales applicables.

Ce Code éthique constitue le socle des règles communes qui doivent guider tous les collaborateurs du Groupe Vetoquinol dans leurs comportements et dans leurs actes au quotidien. Il intègre notamment le Code de conduite anti-corruption MiddleNext auquel Vetoquinol adhère (décrit ci-après). Ce Code s'applique :

- à tous les collaborateurs du Groupe Vetoquinol, quels que soient leurs fonctions, leurs positions hiérarchiques, la nature de leurs contrats ou le pays dans lesquels ils exercent leurs missions ainsi qu'à tous les mandataires sociaux du Groupe Vetoquinol ;
- à toutes les activités et relations professionnelles à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe Vetoquinol.

Chaque collaborateur se voit remettre, à son arrivée dans le Groupe, un exemplaire de ce Code d'éthique. Le Code d'éthique est également disponible sur le site internet de Vetoquinol [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com).

Chaque collaborateur prend connaissance et s'approprie l'ensemble des règles édictées par ce Code. En cas de questionnement sur une situation donnée et/ou sur le contenu du Code, les collaborateurs sont invités à contacter leur supérieur hiérarchique et/ou les référents éthiques désignés par le Groupe.

Il est attendu de chaque collaborateur qu'il agisse toujours en conformité avec les règles édictées par ce Code, quel que soit son environnement professionnel, et en faisant preuve de bon sens et de jugement.

De même, il est attendu de chaque manager qu'il fasse preuve d'exemplarité en promouvant les règles contenues dans le Code dans la gestion quotidienne de ses équipes et dans les processus de décision.

#### 2.4.1.3.3 Code de conduite anti-corruption

Vetoquinol souhaite observer une éthique rigoureuse dans le cadre de ses activités et promouvoir une culture d'intégrité auprès de chacun de ses collaborateurs.

Vetoquinol a adopté le Code de conduite anticorruption MiddleNext, aligné sur la Convention des Nations unies contre la corruption, dans le but de lutter activement contre toutes les formes de corruption.

Le Code définit des principes clairs sur plusieurs sujets clés :

- Agents publics : règles spécifiques à leur relation avec l'entreprise.
- Cadeaux et invitations : politiques de gestion pour éviter les conflits d'intérêts.
- Dons : en faveur des organisations caritatives ou politiques.
- Mécénat et sponsoring : encadrés pour garantir leur conformité éthique.
- Paiements de facilitation : prévention contre toute forme de paiement illicite.
- Surveillance des tiers : contrôle des relations avec les partenaires externes.
- Conflits d'intérêts : gestion et prévention des situations conflictuelles.
- Enregistrements comptables et contrôles internes : assurance de la transparence et de l'intégrité des pratiques comptables.

Chaque collaborateur doit adopter un comportement exemplaire et respecter les règles définies dans ce Code. Il est essentiel de ne rien faire qui soit contraire aux principes éthiques du Groupe Vetoquinol.

Le Code de conduite anti-corruption a été complété avec une politique cadeaux et invitation en novembre 2021, pour guider les collaborateurs dans la gestion de ces situations.

#### 2.4.1.3.4 Processus d'alerte

Chaque collaborateur peut signaler tout manquement au Code de conduite anti-corruption adopté par Vetoquinol et plus généralement, de reporter tout agissement non conforme à nos valeurs et à notre Code d'éthique en allant sur le lien : <https://report.whistleb.com/vetoquinol>.

L'objectif de ce service est de mettre à disposition un canal de communication sécurisé et confidentiel permettant de signaler les problèmes suffisamment tôt afin de réduire les risques et d'être en mesure d'adopter des mesures correctives, le cas échéant. Il est un outil important du respect de l'éthique dans nos actions ; respect qui permet de s'assurer de la confiance des employés, des clients et du public.

#### 2.4.1.3.5 Protection des lanceurs d'alerte

Une personne exprimant une réelle suspicion ou inquiétude dans le cadre de cette procédure ne sera pas susceptible de perdre son emploi ou de faire l'objet de représailles de quelque nature que ce soit, et cela, dans tous les cas : que les faits allégués soient avérés ou non à condition qu'elle ait agi de bonne foi.

#### 2.4.1.3.6 Traitement des alertes

Le comité éthique composé du Directeur des ressources Humaines, d'un Directeur Pays et de l'Expert Légal et Conformité est chargé de traiter et instruire, le cas échéant, les alertes transmises dans le cadre de ce dispositif. Annuellement, le reporting des alertes est présenté devant le Comité d'audit du Conseil d'administration.

#### 2.4.1.3.7 Formation pour la prévention de la corruption

En sus des formations proposées à un certain nombre de ses collaborateurs, Vetoquinol déploie au sein de ses équipes un module de formation dédiée à la prévention de la corruption.

Pour Vetoquinol SA, une formation éthique et prévention de la corruption est obligatoire pour tous les cadres à leur arrivée dans le Groupe, ainsi qu'une formation de mise à jour tous les deux ans. Cette formation est également suivie par les mandataires sociaux.

### Nombre d'alertes remontées et instruites

Vetoquinol ne se fixe pas d'objectifs sur le nombre d'alerte à remonter. Vetoquinol encourage ses salariés à remonter toute situation justifiant la remontée d'une alerte. Sur l'exercice, aucune alerte n'a été constatée au titre de faits liés à des pots-de-vin ou faits de corruption.

### 2.4.1.3.8 Cartographie des risques

Vetoquinol a mis en place une cartographie des risques globaux.

Une attention particulière est portée à l'intégrité des fournisseurs, qui est une préoccupation majeure pour le Groupe. Dans ce cadre, un questionnaire anti-corruption a été instauré pour évaluer l'intégrité des fournisseurs tout au long du processus de qualification et de validation. Cette démarche vise à garantir des partenariats respectueux des valeurs éthiques de Vetoquinol. Cette cartographie est présentée au chapitre 5 du présent document.

## 2.4.2 ESRS G1 : Conduite des affaires

### Enjeu : consolider avec nos parties prenantes la conformité à notre charte de conduite des affaires

La consolidation de la conformité à la charte de conduite des affaires constitue un enjeu structurant pour Vetoquinol. Elle vise à garantir un haut niveau d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans l'ensemble des activités du Groupe et tout au long de sa chaîne de valeur. En renforçant la diffusion de ses principes

éthiques auprès de ses collaborateurs, partenaires et fournisseurs, Vetoquinol entend sécuriser ses opérations, préserver sa réputation et développer des relations de confiance durables avec ses parties prenantes.

#### 2.4.2.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées

La chaîne de valeur est prise en compte dans le cadre de la consultation des parties prenantes réalisée lors de l'analyse de double matérialité. Les parties prenantes consultées, incluant notamment clients, fournisseurs et

collaborateurs, ont pu s'exprimer sur la priorisation des enjeux liés à l'éthique des affaires et aux achats responsables.

#### 2.4.2.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Vetoquinol évolue dans un contexte réglementaire exigeant et contraignant. Le Groupe veille à accroître la conformité de ses partenaires fournisseurs avec ses enjeux sociétaux, économiques, environnementaux et d'image.

Les risques identifiés concernent principalement la non-conformité, susceptible de nuire à l'activité et à la réputation du Groupe. Les opportunités résident dans la sécurisation de la chaîne de valeur et le renforcement de relations durables avec les partenaires.

Les objectifs du Groupe portent sur l'amélioration de la qualité de la chaîne de valeur, la conformité aux bonnes pratiques des affaires et la contribution à la pérennité de la performance économique.

#### Nos objectifs

Vetoquinol présente ci-dessous ses principaux objectifs :

- Agir sur la qualité de sa chaîne de valeur.
- Se conformer aux bonnes pratiques des affaires.
- Contribuer à la pérennisation de la performance économique du laboratoire.

#### 2.4.2.3 Exigence de publication G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

Vetoquinol place l'éthique et la transparence au cœur de ses relations avec ses fournisseurs et partenaires. Une politique d'achats responsables vise à inscrire ces

relations dans un cadre durable et équilibré, reposant sur le respect de la Charte d'achats responsables.

## Nos actions engagées

### 2.4.2.3.1 Politique d'achats responsable

Vetoquinol poursuit sa démarche en matière de développement durable et de responsabilité sociétale en associant l'ensemble de ses partenaires à cette dynamique. Le Groupe inscrit ses relations fournisseurs dans un cadre durable, équilibré et fondé sur le respect des droits et devoirs de chacun. Il entend maintenir un haut niveau de conformité en privilégiant des relations avec des partenaires qui s'engagent à ses côtés et partagent ses valeurs en matière de développement durable, d'éthique et de confiance, afin de proposer des produits et des solutions conformes aux exigences du Groupe et aux attentes de ses clients.

À ce titre, Vetoquinol attend de ses partenaires qu'ils respectent les standards définis dans la Charte d'Achats Responsables, disponible sur [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com), et qu'ils agissent de manière éthique et responsable dans le cadre de la relation client-fournisseur.

Les achats du Groupe sont encadrés par des politiques structurées couvrant les achats directs (matières premières et composants de production), les achats indirects (services, commodités et prestations hors production) ainsi que la sous-traitance, incluant la contractualisation et le suivi des partenaires externes.

Afin de renforcer les standards fournisseurs, Vetoquinol déploie progressivement un référentiel fournisseur, initié

en 2020 et étendu à l'ensemble des filiales dès 2021. Le Groupe renforce également la vérification des dépenses et des passations de commandes au moyen d'outils de conformité intégrés, et promeut l'éthique commerciale et la prévention de la corruption à travers des questionnaires de validation.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre visent également à sécuriser les approvisionnements et à maîtriser les coûts, notamment par le recours à des stratégies de double sourcing, la constitution de stocks de sécurité, la conclusion de contrats de long terme avec les fournisseurs clés et l'anticipation des tensions géopolitiques ainsi que des fluctuations de prix sur les marchés, en particulier dans les domaines de l'énergie et du transport.

### 2.4.2.3.2 Développement durable et choix responsable des matériaux

Vetoquinol intègre progressivement des critères de durabilité dans ses décisions d'achats, notamment par la sélection de matières premières plus respectueuses de l'environnement et par la recherche de solutions visant à réduire l'empreinte environnementale des emballages.

Ces initiatives contribuent à renforcer la résilience du Groupe face aux évolutions du marché et à confirmer son engagement en faveur d'une croissance responsable et durable.

### 2.4.2.3.3 Indicateur clé de performance

Le Groupe suit le nombre de fournisseurs critiques ayant répondu aux questionnaires de conformité EHS de Vetoquinol :

- Achats indirects : 174 fournisseurs critiques sur plus de 11 000.
- Sous-traitants : 38 fournisseurs critiques sur 54.
- Achats directs (stockés) : 144 fournisseurs critiques sur 430.

Au 31 décembre 2025	Achats hors production	Achats sous traitance	Achats production	TOTAL
Nombre de fournisseurs critiques	174	38	144	356
Nombres de fournisseurs critiques interrogés	174	36	144	354
Nombre de fournisseurs critiques scorés	82	29	106	217
% de conformité du chiffre d'affaires concerné	45 %	62 %	84 %	64 %
<b>Objectifs 2025</b>	<b>40 %</b>	<b>60 %</b>	<b>80 %</b>	
<b>Objectifs 2026</b>	<b>60 %</b>	<b>70 %</b>	<b>80 %</b>	

La sélection des fournisseurs critiques a été affinée en 2025, ce qui résulte d'un changement du nombre de fournisseurs considérés comme critique. L'objectif de conformité est maintenant exprimé en pourcentage de chiffre d'affaires. Les nouveaux fournisseurs qui sont créés passent par une analyse de risque et de matérialité et les fournisseurs concernés s'engagent à respecter le

code de conduite anticorruption du Groupe. Les contrats signés par Vetoquinol intègrent des clauses se référant au code de conduite anticorruption ainsi qu'à la Charte d'Achats Responsables. Vetoquinol vise ainsi à respecter et à faire respecter les dispositifs de prévention de la corruption.

#### 2.4.2.3.4 Conformité réglementaire

Le respect des lois et des réglementations en vigueur constitue le socle de la confiance entre les acteurs économiques et une condition essentielle de la pérennité de Vetoquinol, entreprise familiale inscrite dans une logique de long terme.

La réputation du Groupe repose directement sur la conduite de ses collaborateurs. Tout comportement susceptible d'entraîner le Groupe dans une pratique

illicite est strictement proscrit. Vetoquinol et ses salariés s'engagent à respecter, en toutes circonstances, les lois et réglementations nationales et internationales applicables dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités.

Indépendamment des sanctions prévues par la loi, tout manquement constituant une violation des obligations professionnelles expose son auteur à des mesures disciplinaires.

#### 2.4.2.4 Exigence de publication G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Les dispositifs relatifs à la prévention et à la détection de la corruption et des pots-de-vin sont décrits dans la section 2.4.1 du présent rapport. Ils s'inscrivent dans une démarche globale visant à promouvoir une culture d'intégrité, à prévenir les risques de non-conformité et à garantir une conduite éthique des affaires à l'échelle du Groupe.

##### 2.4.2.4.1 Lutte contre l'évasion fiscale

Vetoquinol accorde une attention particulière à la cohérence et à la fiabilité des informations juridiques et financières transmises par ses partenaires commerciaux et s'engage à respecter des principes stricts de transparence et d'éthique dans l'ensemble de ses transactions financières.

À ce titre, le Groupe ne participe pas à des montages fiscaux dits « agressifs » au sens de la directive européenne DAC 6 (2018/822) relative aux dispositifs transfrontaliers d'évasion fiscale. Il ne s'engage pas non plus dans des pratiques d'évasion fiscale interdites par la directive ATAD (2016/1164), qui encadre les pratiques fiscales au sein de l'Union européenne.

Ces engagements visent à garantir une conduite des affaires conforme aux standards légaux et éthiques applicables.

##### 2.4.2.4.2 Exigence de publication G1-5 – Influence politique et activités de lobbying

Vetoquinol est membre d'organisations professionnelles représentatives de son industrie dans les pays où il opère directement, notamment Health for Animals et Noah. Le Groupe est également membre d'autres instances représentatives officielles en lien avec son activité, telles que Middenext.

Ces adhésions permettent au Groupe de contribuer aux travaux de place de son secteur, de partager les bonnes pratiques et de suivre les évolutions réglementaires, dans le respect des principes de transparence et de conformité.

##### 2.4.2.4.3 Exigence de publication G1-6 – Pratiques en matière de paiement

Les pratiques du Groupe en matière de paiement, notamment en ce qui concerne les délais de paiement aux PME, sont présentées dans le chapitre 3.4.1 « Délais de paiement clients et fournisseurs » du présent document.

## 2.5 \_ Trajectoire de durabilité de Vetoquinol

Cet état de durabilité marque une étape structurante dans l'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur du pilotage stratégique de Vetoquinol.

Au-delà de l'exercice de conformité réglementaire, cette démarche traduit la volonté du Groupe de renforcer, dans la durée, la prise en compte des facteurs extra-financiers qui conditionnent la résilience de son modèle d'affaires, sa capacité d'innovation et la création de valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Les travaux menés en 2024 et 2025 ont permis de poser des fondations solides, fondées sur une analyse de double matérialité robuste, une priorisation claire des enjeux et l'identification de premiers indicateurs et trajectoires. Cette base constitue un socle à partir duquel Vetoquinol entend structurer une montée en maturité progressive de son dispositif de durabilité.

### 2.5.1 Ancrer la durabilité dans la gouvernance et le pilotage stratégique

Dans les exercices futurs, Vetoquinol poursuivra l'intégration des enjeux de durabilité dans ses instances de gouvernance, ses processus de gestion des risques et ses travaux de planification stratégique.

L'objectif est de renforcer les passerelles entre les résultats de l'analyse de double matérialité, la cartographie des risques, les orientations du plan

stratégique et les décisions d'investissement, afin de consolider une approche intégrée de la performance, combinant dimensions financières et extra-financières.

Cette trajectoire vise également à renforcer progressivement le rôle des indicateurs de durabilité comme outils de pilotage, au-delà de leur fonction de reporting.

### 2.5.2 Consolider la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données

La fiabilité des données constitue un prérequis indispensable à un pilotage efficace. Vetoquinol poursuivra ses travaux visant à harmoniser les définitions, structurer les référentiels internes, renforcer les contrôles de cohérence et sécuriser la traçabilité des informations publiées.

Dans ce cadre, l'amélioration continue des processus de collecte et de consolidation des données environnementales, sociales et de gouvernance constituera un axe prioritaire, afin de permettre, à terme, une comparabilité renforcée dans le temps et entre entités.

### 2.5.3 Déployer des trajectoires environnementales progressives et pragmatiques

Sur les enjeux environnementaux, Vetoquinol entend poursuivre une approche progressive, combinant réduction des impacts, amélioration de l'efficacité des procédés et renforcement de la résilience de ses sites.

Les travaux engagés sur l'empreinte carbone, la consommation d'énergie et la gestion de l'eau constituent des premiers jalons d'une trajectoire de long terme, qui pourra être affinée au fil des exercices à mesure de la montée en maturité des dispositifs de mesure et de pilotage.

## 2.5.4 Renforcer l'attractivité, le développement des compétences et l'engagement des équipes

La réussite de la stratégie de durabilité repose largement sur l'engagement des collaborateurs. Vetoquinol poursuivra ses actions visant à renforcer la marque employeur, développer les compétences, favoriser la

mobilité interne et maintenir un environnement de travail propice à l'engagement et à la performance.

Cette ambition s'inscrit dans la continuité de la culture d'entreprise familiale du Groupe, fondée sur la confiance, la responsabilisation et la collaboration.

## 2.5.5 Consolider l'éthique des affaires et les relations de confiance avec les parties prenantes

La conformité réglementaire, l'intégrité et la transparence constituent des piliers essentiels de la gouvernance de Vetoquinol. Le Groupe entend poursuivre le renforcement de ses dispositifs de conduite des affaires, de prévention des risques de non-conformité et de dialogue avec ses parties prenantes, notamment ses fournisseurs et partenaires.

Cette dynamique contribue à sécuriser les opérations, à préserver la réputation du Groupe et à soutenir une croissance durable.

## 2.5.6 Une trajectoire de progrès inscrite dans la durée

Les exercices futurs permettront d'approfondir les analyses, d'élargir progressivement le périmètre des normes ESRS couvertes, de préciser certains indicateurs et, lorsque pertinent, de définir des trajectoires plus détaillées.

Cette approche graduelle traduit la volonté du Groupe de construire, dans la durée, un dispositif de durabilité robuste, pragmatique et pleinement intégré à sa stratégie.

La démarche engagée s'inscrit pleinement dans l'ADN de Vetoquinol, entreprise familiale, indépendante et orientée vers le long terme. Elle s'appuie sur la conviction que la performance durable repose sur l'équilibre entre création de valeur économique, responsabilité environnementale, engagement social et exigence éthique.

## 2.6 \_ Tableau de synthèse des indicateurs extra-financiers

GOUVERNANCE		2024	2025
<b>Tableau de répartition du capital</b>			
Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	%	67,06 %	67,01 %
Contrôle du capital (détention ≥ 34 % des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	O/N	0	0
Part du capital détenue en autocontrôle	%	0,73 %	2,19 %
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	%	0,17 %	0,13 %
Part du capital détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5 % du total des titres	%	N/A	N/A
<b>Existence de droits de vote double</b>	<b>O/N</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Composition des instances de gouvernance</b>			
Séparation des rôles de Président du Conseil d'administration et de Directeur général	O/N	N	N
Nombre de membres du Conseil d'administration	VA	8	8
Nombre de femmes au Conseil d'administration	VA	3	3
Part des femmes au Conseil d'administration	%	37,50 %	37,50 %
Nombre de membres exécutifs au Conseil d'administration	VA	1	1
Nombre d'administrateurs indépendants	VA	4	4
<b>Fonctionnement des instances de gouvernance</b>			
Engagement de conformité aux recommandations d'un code de gouvernance d'entreprise	O/N	0	0
Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	O/N	0	0
Nombre de réunions du Conseil d'administration	VA	4	4
Taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil	%	92,50 %	100 %
Existence d'un Comité d'audit dont le président est indépendant et a une expérience significative en audit/finance	O/N	0	0
Existence d'une Commission des rémunérations et des nominations non statutaire / nombre de réunions par an	O/N	0	0
Existence d'une Commission RSE non statutaire / nombre de réunions par an	O/N	N	N
<b>Rémunération des dirigeants et administrateurs</b>			
Montant global de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration	K€	Chapitre 4	Chapitre 4
Rémunération totale versée au responsable de l'exécutif (hors rémunération au titre du mandat d'administrateur)	K€	Chapitre 4	Chapitre 4
Transparence sur les critères de rémunération variable du responsable de l'exécutif	O/N	0	0
<b>Éthique des affaires</b>			
Publication d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption formalisée	O/N	0	0
Activités dans des pays exposés aux risques de corruption	O/N	0	0
Existence d'un système d'alertes	O/N	0	0
Part des frais d'audit sur le total des frais des commissaires aux comptes	%	100,00 %	100 %
Avez-vous fait l'objet d'une controverse publique (fondée ou non), d'un litige ou d'une décision de justice défavorable (condamnation) ces trois dernières années ?	O/N	N	N
<b>Politique RSE / Performance Sociale &amp; Environnementale</b>			
Formalisation d'une stratégie RSE/ESG structurée (avec ou sans objectifs)	O/N	0	0
Analyse et hiérarchisation des enjeux ESG du Groupe	O/N	0	0
Signataire du Global Compact des Nations Unies	O/N	N	N
Existence d'un(e) responsable RSE	O/N	N	N
Existence d'un(e) responsable HSE	O/N	0	0
Présentation de la stratégie RSE au Conseil d'administration au cours de l'année	O/N	0	0
Revue annuelle de la performance environnementale et sociétale de l'entreprise par le Conseil d'administration	O/N	0	0
<b>Cybersécurité / Protection des données</b>			
Conformité avec la réglementation européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	O/N	0	0
Présentation des risques informatiques aux instances de gouvernance au moins une fois par an	O/N	N	N

<b>SOCIAL</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Caractéristiques et politique sociale</b>		
Existence d'une Direction des Ressources Humaines au niveau du Groupe	0	0
Effectif total en fin d'exercice	2 501	2 486
Effectif permanent – Fin d'exercice	2 463	2 450
Effectif des femmes salariées permanentes en fin d'exercice	1 207	1 200
Part de l'effectif total situé dans le pays du siège social	30,55 %	31,38 %
Taux de turnover volontaire (hors Inde)	7,61 %	6,91 %
<b>Conditions de travail</b>		
Taux de départ des salariés : démissions, ruptures conventionnelles, fin de période d'essais à l'initiative du salarié ou employeur, rupture du CDD ou de l'apprentissage, licenciement (données Groupe hors Inde)	11,77 %	11,18 %
Existence de dispositifs de partage des bénéfices (intéressement, actionnariat salarié, etc.) hors dispositifs légaux	0	0
Réalisation d'enquêtes auprès des salariés durant les trois dernières années	0	0
Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de droits fondamentaux au travail	0 %	0 %
<b>Développement des compétences</b>		
Part de l'effectif ayant un entretien individuel annuel d'évaluation (Inde incluse)	70 %	%
Taux de formation de l'effectif / Taux de salariés ayant reçu une formation	89,96 %	90,29 %
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	26,8	23,6
<b>Diversité / Égalité des chances</b>		
Part des femmes dans l'effectif	48 %	49 %
Part des femmes dans l'effectif cadres	49 %	51 %
Part des + de 50 ans dans l'effectif permanent	21 %	23 %
Part des - de 30 ans dans l'effectif permanent	18 %	16 %
Âge moyen des salariés	41,4	41,8
<b>Santé-sécurité</b>		
Existence d'un système de management HSS (Hygiène, Santé, Sécurité)	0	0
Réalisation d'une analyse des risques en matière de santé et sécurité au travail, incluant notamment les risques psychosociaux	0	0
Taux d'absentéisme (hors congés maternité paternité)	3,61 %	3,73 %
Nombre d'accidents avec arrêt de travail (AAAT)	6	12
Nombre d'accidents sans arrêt de travail (ASAT)	34	24
Taux de fréquence des accidents du travail	1,3	2,7
Taux de gravité des accidents du travail	0,017	0,051

ENVIRONNEMENT		2024	2025
<b>Politique environnementale et système de management</b>			
Existence d'une démarche environnementale formalisée	O/N	0	0
Certification ISO 14001	O/N	N	N
Total des provisions pour risques environnementaux	K€	nil	
<b>Énergie et GES</b>			
L'entreprise s'est-elle fixé un objectif climatique quantitatif (énergie, émissions de GES) ?	O/N	0	0
Mesures en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre	O/N	0	0
Consommation totale d'électricité	MWh	18 535	18425
Consommation totale de gaz	MWh	16 703	15860
Consommation énergétique totale	MWh	43 800	44600
Émissions de gaz à effet de serre pour le scope 1 (teCO <sub>2</sub> )	teCO <sub>2</sub>	7 159	6596
Émissions de gaz à effet de serre pour le scope 2 (teCO <sub>2</sub> )	teCO <sub>2</sub>	2 058	2329
Contribution à la réduction (ou compensation) de gaz à effet de serre par le financement de projets de réduction ou de séquestration carbone en dehors de son secteur d'activité (teCO <sub>2</sub> )	teCO <sub>2</sub>	nil	0
<b>Eau</b>			
Consommation d'eau totale	m <sup>3</sup>	91 374	83819
<b>Déchets</b>			
Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets	O/N	0	0
Déchets non dangereux générés	T	498	562
Déchets dangereux générés	T	1 569	726
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>			
<b>Relation avec les fournisseurs/chaîne d'approvisionnements</b>			
Politique d'achats responsables incluant des critères sociaux et/ou environnementaux	O/N	0	0
<b>Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits</b>			
Existence d'un système de management de la qualité et part des activités bénéficiant d'une certification externe	O/N	0	0
Réalisation d'enquêtes de satisfaction clients au cours des trois dernières années	O/N	0	0
Présence de filiales enregistrées dans des pays à risque d'opacité financière ou des paradis fiscaux	O/N	N	N
Nombre de stagiaires, apprentis, doctorants, etc.	VA	Not available	Not available

## 2.7 \_ Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

### Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Vetoquinol. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le Rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, Vetoquinol est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du Rapport sur la gestion du Groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de Vetoquinol sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Vetoquinol pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail ;

- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Vetoquinol dans le Rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

## Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Vetoquinol, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Vetoquinol en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le Rapport de gestion du Groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Elle ne porte pas non plus sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le Rapport de gestion du Groupe.

**Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Vetoquinol pour déterminer les informations publiées.**

## Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Vetoquinol lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Vetoquinol avec les ESRS.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Vetoquinol pour déterminer les informations publiées.

### Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans le Rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 2.1.4.1 Dialogue avec les parties prenantes du chapitre figurant dans le Document d'enregistrement universel.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par Vetoquinol pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction RSE et/ou les personnes que nous avons jugées appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par Vetoquinol avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par Vetoquinol ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section 2.1.4.1 Exigence de publication IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par Vetoquinol ainsi que les engagements pris par Vetoquinol auprès de ces parties prenantes dans le cadre de sa stratégie RSE.

### Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans le Rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 2.1.4.1 Exigence de publication IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par Vetoquinol concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à Vetoquinol, tel que présenté dans la section 2.1.4.1 Exigence de publication IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par Vetoquinol pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IROs.

Nous avons pris connaissance de la matrice réalisée par Vetoquinol des IROs identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme –présenté au niveau des normes thématiques), et apprécié la cohérence de cette matrice avec notre connaissance du Groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche descendante utilisée par Vetoquinol pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont Vetoquinol a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par Vetoquinol avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par Vetoquinol, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance du Groupe ;
- apprécié comment Vetoquinol a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si Vetoquinol a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si Vetoquinol a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

### Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec le Comité de pilotage RSE et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par Vetoquinol, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment :

- apprécié la cohérence des seuils ainsi déterminés avec notre connaissance du Groupe ;
- vérifié que l'ensemble des impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités réels ou potentiels identifiés par Vetoquinol ont fait l'objet d'une évaluation ;
- apprécié si Vetoquinol a évalué les IROs indépendamment des éventuelles mesures d'atténuation ;
- vérifié que l'évaluation de matérialité financière a été réalisée sans compensation inappropriée entre les risques et les opportunités ;
- apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la section 2.1.4.1 Exigence de publication IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel ainsi que des procédures de contrôle interne mis en place par Vetoquinol, et apprécié la présentation qui en est faite dans la section 2.1.4.1 Exigence de publication IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel.

Nous avons pris connaissance des analyses qualitatives ou quantitatives menées par Vetoquinol pour déterminer la matérialité des impacts au regard :

- de leur probabilité de survenance ;
- de leur ampleur ;
- de leur étendue ;
- en cas d'impacts négatifs, de leur caractère irrémédiable.

Nous avons pris connaissance des analyses qualitatives ou quantitatives menées par Vetoquinol pour déterminer la matérialité des risques et opportunités au regard :

- de leur probabilité de survenance ; et
- de l'ampleur potentielle de leurs effets financiers à court, moyen ou long terme.

Nous avons apprécié la façon dont Vetoquinol a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IROs matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à Vetoquinol.

**Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS**

## Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Vetoquinol relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est à dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport sur la gestion du Groupe présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

## Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées dans les sections :

- 2.2.1.3 Exigence de publication E1-1 - Plan de transition climat de l'État de durabilité qui précisent le périmètre retenu pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre. La section « 2.2.1.3.4 Nos résultats à fin 2025 » mentionne également les limitations liées à la disponibilité des données, et la limitation dans un premier temps au périmètre de la France.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du Groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.5 du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L.233-28-4 du Code de commerce, y compris les ESRS.

### Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique et notamment les émissions de gaz à effet de serre sont mentionnées dans la section 2.2.1 Changement climatique (ESRS E1) du chapitre 2 figurant dans le Document d'enregistrement universel et celles au titre de la pollution en section 2.2.2 ESRS E3 : Ressources aquatiques et marines (ESRS E3).

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec le Comité de pilotage RSE ou les personnes concernées, en particulier, la direction Santé, Sécurité et Environnement (HSE), nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par Vetoquinol couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique, pollution de l'air et pollution de l'eau ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les sections 2.2.1. Changement climatique (ESRS E1) et 2.2.2. Ressources aquatiques et marines (ESRS E3) de la section environnementale et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre (inclus dans E1) :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Vetoquinol visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par Vetoquinol pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
  - le processus de collecte d'informations,

- nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles Vetoquinol a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre, nous avons pris connaissance, par entretien avec les membres du Comité de pilotage RSE, de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne les informations publiées au titre de la pollution de l'air, de l'eau et des substances très préoccupantes :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Vetoquinol visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

### **Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Vetoquinol pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

## Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « 2.2.3 Taxonomie européenne » du chapitre 2 de l'État de durabilité qui présentent les limites relatives à certaines informations présentées et les principaux choix méthodologiques retenus pour apprécier l'alignement, notamment le traitement des locations et la non application de la norme IFRS 16.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Le Mans, le 25 mars 2026

Commissaires aux comptes  
Auditeur Durabilité

**Alcé Expertise**  
Aurélie Jaeg



# Rapport de gestion

<b>3.1 _ INFORMATIONS ÉCONOMIQUES</b>	<b>74</b>		
3.1.1 Faits marquants du Groupe survenus en 2025	74		
3.1.2 Chiffre d'affaires du Groupe en 2025	74		
3.1.3 Résultat opérationnel du Groupe	76		
3.1.4 EBITDA du Groupe	78		
3.1.5 Résultat du Groupe par secteur opérationnel	79		
3.1.6 Résultat financier du Groupe	80		
3.1.7 Résultat net du Groupe	80		
3.1.8 Bilan et financement du Groupe	81		
3.1.9 Activité et résultat de Vetoquinol SA	83		
3.1.10 Perspectives 2026	85		
3.1.11 Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion	85		
3.1.12 Activités en matière de Recherche & Développement	85		
3.1.13 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées	86		
3.1.14 Indication sur l'utilisation des instruments financiers	87		
3.1.15 Succursales existantes – article L. 232-1	87		
<b>3.2 _ INFORMATIONS JURIDIQUES</b>	<b>87</b>		
3.2.1 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital – article L. 228-99	87		
3.2.2 Aliénations d'actions (participations réciproques) – article R. 233-19 al. 2	87		
3.2.3 Attributions d'actions gratuites – article L. 225-197	87		
3.2.4 Attributions de stock-options – article L. 225-185	88		
3.2.5 Achats d'actions de la société par elle-même – article L. 225-209	88		
3.2.6 Avis du Comité Social et Économique sur les modifications de l'organisation économique ou juridique – article L. 225-105	88		
3.2.7 Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal	88		
3.2.8 Détenteurs du capital ou des droits de vote – article L. 233-13	89		
3.2.9 Dividendes	89		
3.2.10 Opérations de rachat d'actions – article L. 225-211	89		
3.2.11 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société	90		
		3.2.12 Participation des salariés au capital de la Société – article L. 225-102	90
		3.2.13 Pratiques anticoncurrentielles – article L. 464-2, I al. 5	90
		3.2.14 Lutte contre l'évasion fiscale	90
		3.2.15 Prise de participation ou de contrôle – article L. 233-6 al. 1	90
		3.2.16 Tableau des résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices – article R. 225-102 al. 2	91
		<b>3.3 _ INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>92</b>
		3.3.1 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité – article L. 225-102-1, III	92
		3.3.2 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse – article L. 225-102-2	92
		3.3.3 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone – article L. 225-100-1-4	92
		<b>3.4 _ INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>93</b>
		3.4.1 Délais de paiement clients et fournisseurs	93
		3.4.2 Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier complété par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016	93
		3.4.3 Lien Nation – Armée	94
		<b>3.5 _ RÉSULTATS DU GROUPE</b>	<b>94</b>
		3.5.1 Informations financières sélectionnées	94
		3.5.2 Prévisions ou estimations du bénéfice	95
		3.5.3 Contrats importants	95
		3.5.4 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	95

## 3.1 \_ Informations économiques

### 3.1.1 Faits marquants du Groupe survenus en 2025

#### 3.1.1.1 Effort de R & D

En 2025, le Groupe a maintenu son effort de R & D ; il ressort à 7,9 % du CA (2024 : 8,1 %) reflétant ainsi sa volonté d'accroître les dépenses de R & D pour soutenir l'innovation.

### 3.1.2 Chiffre d'affaires du Groupe en 2025

	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires courant	525,7	539,2	- 2,5 %
À cours de change constants	540,5	539,2	+ 0,2 %
À cours de change et périmètre constants	540,5	539,2	+ 0,2 %

Le chiffre d'affaires du laboratoire Vetoquinol pour l'exercice 2025 s'établit à 525,7 M€, en progression de +0,2 % à changes constants et en retrait de 2,5 % à données publiées. Sur l'exercice, le laboratoire enregistre des impacts historiques de changes négatifs nets de -14,8 M€ sur tous les territoires à l'exception de l'Europe et un impact significatif de la simplification des gammes Complémentaires de -9,7 M€. Net de ces deux éléments, le chiffre d'affaires de l'année 2025 progresse de +2,1 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité des produits Essentiels s'élève à 334,5 M€, en progression de +4,1 % à changes constants et de +2,1 % à données publiées. Cette progression s'explique par un bon 4<sup>e</sup> trimestre qui a vu les produits Essentiels progresser de +8,0 % à changes constants, corrigeant le décalage à fin septembre, en lien avec la finalisation des transferts dans les usines du Groupe de la fabrication des antiparasitaires acquis en 2020. Ces transferts sont maintenant terminés.

L'activité de l'exercice 2025 sur le territoire Europe s'établit à 259,4 M€. Hors programme de simplification des gammes Complémentaires, l'activité est tirée par la dynamique des produits Essentiels. Les États-Unis finissent l'année en croissance de +0,4 % à changes constants. Le territoire des Amériques hors États-Unis est en repli de 1,5 % à changes constants. Le territoire Asie-Pacifique/Reste du monde enregistre une solide croissance de son activité à +7,6 % à taux de changes constants.

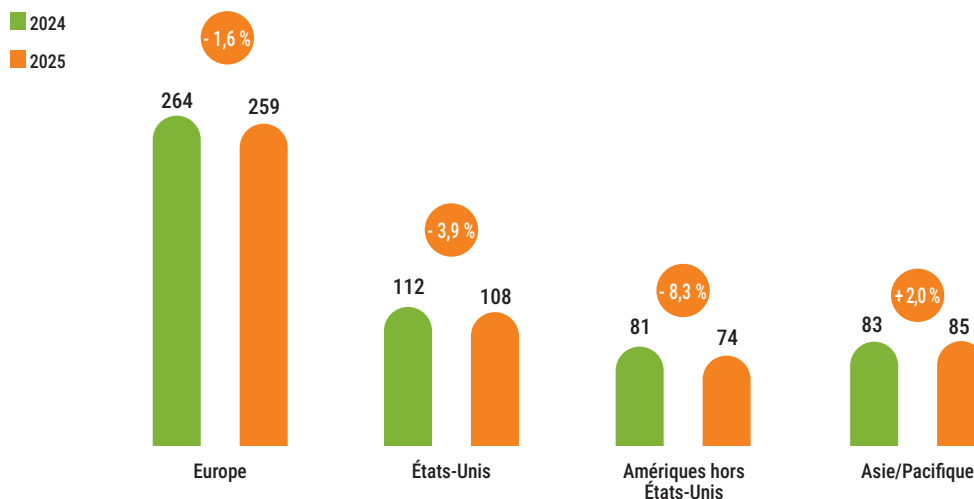
### 3.1.2.1 Chiffre d'affaires réalisé par trimestre

En milliers d'euros	2025	2024	Variation	Variation à cours de change constants	Variation à change et périmètre constants
1 <sup>er</sup> trimestre	130 603	133 643	- 2,3 %	- 2,1 %	- 2,1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	127 031	130 798	- 2,9 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %
3 <sup>e</sup> trimestre	126 554	133 702	- 5,3 %	- 1,8 %	- 1,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	141 498	141 053	+ 0,3 %	+ 4,5 %	+ 4,5 %
<b>CUMUL DE L'ANNÉE</b>	<b>525 686</b>	<b>539 196</b>	<b>- 2,5 %</b>	<b>+ 0,2 %</b>	<b>+ 0,2 %</b>

### 3.1.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Total revenus externes 2025</b>	<b>259 367</b>	<b>107 851</b>	<b>73 896</b>	<b>84 572</b>	<b>525 686</b>
<b>Total revenus externes 2024</b>	<b>263 555</b>	<b>112 190</b>	<b>80 559</b>	<b>82 891</b>	<b>539 196</b>

### Chiffre d'affaires en millions d'euros (données publiées)



### 3.1.2.3 Répartition du chiffre d'affaires par espèce de destination

- Les ventes des produits destinés aux animaux de compagnie (377 M€) représentent 72 % des ventes totales du laboratoire. Les ventes à destination des animaux d'élevage s'établissent quant à elles à 149 M€, soit 28 % du chiffre d'affaires.

### 3.1.2.4 Répartition du chiffre d'affaires selon le type de produit

À fin décembre 2025, l'activité des produits Essentiels s'élève à 334 M€, en croissance de +4,1 % à taux de change constants.

Les produits Essentiels représentent 63,6 % des ventes du laboratoire sur les 12 mois de l'exercice 2025 (60,8 % à fin décembre 2024).

## 3.1.3 Résultat opérationnel du Groupe

Le Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisition s'élève à 91,5 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, contre 89,0 M€ à fin 2024. Les amortissements des actifs issus d'acquisitions s'élèvent à 12,7 M€ (2024 : 12,9 M€).

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe enregistre une hausse de +3,6 % et s'élève à +78,8 M€

(2024 : +76,1 M€). Vetoquinol a enregistré une dépréciation d'un goodwill pour -0,5 M€ contre des autres produits opérationnels nets de +1,2 M€ en 2024.

Après prise en compte des éléments décrits ci-dessus, le résultat opérationnel ressort en hausse et s'élève à +78,3 M€ (2024 : 77,3 M€).

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Revenus	525 686	539 196
Résultat opérationnel courant avant amortissements des actifs issus d'acquisitions	91 492	88 988
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>17,4 %</b>	<b>16,5 %</b>
Résultat opérationnel courant (ROC)	78 785	76 075
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>15,0 %</b>	<b>14,1 %</b>
Résultat opérationnel (RO)	78 284	77 322
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>14,9 %</b>	<b>14,3 %</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	57 337	58 680
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>10,9 %</b>	<b>10,9 %</b>

La marge sur achats consommés ressort en hausse à 74,8 %, par rapport à celle de l'année 2024 (72,0 %).

La composition du mix-produits, en particulier la poursuite de la croissance des Essentiels ainsi que la hausse moyenne des prix de vente d'environ +2 % contribuent positivement à l'amélioration de la marge sur achats consommés par rapport à l'année précédente. À l'inverse, la hausse des coûts d'achats des matières premières, des articles de conditionnement et des prestations pour les produits fabriqués à l'extérieur du Groupe exerce un impact négatif estimé d'environ - 1 point sur le taux de marge.

Les impacts de change liés à la consolidation des comptes dégradent le taux de marge sur achats consommés de 1,9 points, soit - 10,2 M€ vs une perte de marge en 2024 : à hauteur de - 1,8 M€.

La consommation de matières premières utilisée pour des lots d'essais industriels ou de R & D est stable vs l'année précédente et n'engendre pas de variance entre 2024 et 2025 significative. Le montant des achats consommés s'élève à environ 1,5 M€.

Enfin, la variation de production stockée enregistrée sur l'année 2025 s'élève à + 5,4 M€ ; elle est de nouveau en hausse par rapport à l'année dernière (2024 : + 4,5 M€) ; ce qui génère un différentiel de + 1,0 point ; les volumes fabriqués ou sous-traités par les sites du groupe étant en progression.

Les autres achats et charges externes sont en baisse de - 4,1 % (2024 : + 6,6 %), soit un montant de - 4,7 M€ (2024 : + 7,0 M€). Cette baisse s'explique par une activité en baisse dans un environnement économique volatil marqué. Les charges externes représentent 20,9 % du CA 2025 (2024 : 21,2 %).

Les principaux éléments qui expliquent la variation des autres achats et charges externes à données publiées sont :

- des frais de sous-traitance et d'études et recherches R & D en baisse de - 1,5 M€ ;
- des honoraires marketing et de la publicité globalement en baisse de - 3,2 M€ ;

- des frais de rémunération des services commerciaux en lien avec les distributeurs et des études commerciales en hausse de + 2,1 M€ ;
- des coûts de sous-traitance et autres externalisations de l'infrastructure IT en hausse pour + 0,7 M€ compensé en partie par la fin de coût d'externalisation de consultants pour - 0,2 M€ ;
- des coûts de sous-traitance liés à l'externalisation de la préparation de commande en baisse de - 0,3 M€ ;
- des coûts de location en hausse de + 0,8 M€ ;
- des frais de transports sur ventes en baisse de - 0,8 M€ en lien avec l'activité du groupe et les ventes des flux intragroupe en retrait ;
- des frais de déplacements, missions, réceptions en baisse de - 0,8 M€ (2024 : + 0,4 M€) ;
- des frais d'intérim en hausse de + 0,2 M€ liés principalement à la mise en place d'équipe additionnelle (2024 : + 1,2 M€) ;
- des frais d'honoraires en baisse de - 0,4 M€ liés essentiellement à des études sur des projets d'évolution du Groupe enregistrés en 2024 et non reconduits en 2025 ;
- des frais de redevances en baisse de - 0,4 M€ lié à l'expiration normale d'un contrat ;
- l'ensemble des autres natures de charges prises dans leur globalité baisse de - 0,5 M€ et n'entraîne pas de commentaire particulier.

Les charges de personnel sont stables en valeur et représentent 31,9 % du chiffre d'affaires (2024 : 31,1 %) ; elles s'élèvent à 167,7 M€ (2024 : 167,5 M€). Cette relative stabilité s'explique de la manière suivante :

- la hausse des salaires et des promotions engendre une augmentation de la masse salariale de + 6,6 M€, soit + 3,9 % ;
- les effets de change ont un effet à hauteur de - 3,4 M€ (- 2,0 %) ;
- les autres mouvements nets de personnel représentent - 2,5 M€ sur 2025, soit - 1,5 %.

L'effectif au 31/12/2025 est de 2 486 vs 2 501 au 31/12/2024.

La ligne des impôts et taxes qui inclus aussi les taxes liées aux enregistrements et/ou renouvellements des AMM s'élève à + 8,2 M€ (2024 : 7,6 M€) en augmentation par rapport à 2024.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de + 0,4 M€ (+ 2,9 %) et s'expliquent par :

- une hausse des amortissements sur des immobilisations corporelles pour - 0,3 M€ liée principalement à la prise en compte de nouveaux amortissements sur nos usines en France et en Pologne ;
- une hausse des amortissements sur les immobilisations incorporelles pour - 0,1 M€ liée essentiellement à la prise en compte de nouveaux investissements IT.

Les dotations aux amortissements liées à l'application de la norme IFRS 16 engendrent une charge d'amortissement de + 6,2 M€ (+ 6,1 M€ à fin décembre 2024).

Les dotations et reprises de provision représentent une charge nette de - 2,9 M€ au 31 décembre 2025 (2024 : produit net de + 3,5 M€). Cette variation de + 6,4 M€ s'explique par :

- des dotations nettes de provisions sur les stocks pour - 1,4 M€ vs des reprises nettes en 2024 : + 3,2 M€ ;
- des reprises nettes de provisions sur les créances clients pour + 0,1 M€ (2024 : + 0,3 M€) ;
- des dotations nettes pour - 1,6 M€ sur des litiges d'exploitation en cours (2024 : reprise nette de + 0,1 M€).

Les autres produits et charges d'exploitation sont en légère hausse et s'élèvent à hauteur de + 6,2 M€ (2024 : + 5,7 M€). Ce poste intègre un CIR stable qui s'élève à 4,9 M€ à fin décembre 2025 (2024 : 4,9 M€).

Le Résultat opérationnel courant avant amortissements des actifs issus d'acquisition s'élève à + 91,5 M€ en hausse de + 2,5 M€ (2024 : + 89,0 M€).

Les amortissements des actifs issus d'acquisition s'élèvent à + 12,7 M€ vs + 12,9 M€ à fin décembre 2024 ; ils sont constitués principalement des amortissements

liés aux produits Drontal® et Profender®. L'exercice 2025 comprend un amortissement non récurrent de 1,4 M€, ainsi que la dernière année d'amortissement des immobilisations incorporelles TMSA, reconnues en août 2020 et dont l'amortissement s'est achevé fin août 2025. Compte tenu de ces éléments non récurrents, le niveau des amortissements des actifs issus d'acquisition devrait mécaniquement diminuer à partir de 2026.

Le Résultat opérationnel courant (ROC) est en hausse de + 2,7 M€ (+ 3,6 %) et s'élève à + 78,8 M€ (2024 : + 76,1 M€).

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2025 s'élèvent à 41,3 M€, soit 7,9 % du chiffre d'affaires (2024 : 43,7 M€, soit 8,1 % du chiffre d'affaires).

La rentabilité de certaines filiales et plus particulièrement les filiales belge, tchèque brésilienne, ainsi que FarmVet System est, à date, inférieure à la rentabilité moyenne du Groupe. Le Groupe continue à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réduire cet écart.

### 3.1.4 EBITDA du Groupe

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat net de l'exercice part du Groupe	57 337	58 680
Charge d'impôt	22 938	22 332
Résultat financier – Hors IFRS 16	(2 584)	(4 281)
Résultat financier – IFRS 16	594	591
Provisions/reprises comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	500	(1 586)
Dotation et reprises aux provisions	2 903	(3 479)
Dotations aux amortissements – Hors IFRS 16	26 059	25 887
Dotations aux amortissements – IFRS 16	6 174	6 107
<b>EBITDA</b>	<b>113 921</b>	<b>104 251</b>
<b>PROGRESSION DE L'EBITDA</b>	<b>+ 9,3 %</b>	<b>( 7,7 %)</b>
<b>EBITDA EN % DES VENTES</b>	<b>21,7 %</b>	<b>19,3 %</b>

L'EBITDA de Vetoquinol augmente de + 9,3 %, soit + 9,7 M€, il s'élève à 113,9 M€ (2024 : 104,3 M€).

L'EBITDA représente 21,7 % du chiffre d'affaires vs 19,3 % à la fin de l'année 2024.

## 3.1.5 Résultat du Groupe par secteur opérationnel

### 3.1.5.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2025

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/Pacifique	Total consolidé
<i>Par implantation des actifs</i>					
Revenus	437 986	113 573	106 845	61 336	719 741
Revenus intersectoriels	(157 235)	(3 421)	(33 340)	(59)	(194 055)
<b>Total revenus externes</b>	<b>280 751</b>	<b>110 153</b>	<b>73 505</b>	<b>61 278</b>	<b>525 686</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>35 829</b>	<b>13 893</b>	<b>20 238</b>	<b>8 825</b>	<b>78 785</b>
Autres produits et charges opérationnels	(500)	(0)	-	-	(500)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>35 329</b>	<b>13 892</b>	<b>20 238</b>	<b>8 825</b>	<b>78 284</b>
Charges financières – net					1 990
<b>Résultat avant impôts</b>					<b>80 275</b>
Impôt sur les résultats					(22 938)
<b>Résultat après impôts</b>					<b>57 337</b>
Quote-part de résultat des mises en équivalence					-
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>57 337</b>

Le résultat opérationnel courant de l'Europe est en baisse de - 6,7 M€. Il est essentiellement impacté par un chiffre d'affaires en baisse qui engendre aussi une moindre absorption des frais fixes de production (volume de production en baisse sur le site de Lure). Le mix produits est tiré par les produits Essentiels et les charges augmentent.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de + 5,6 M€ aux USA faisant suite à la légère hausse du CA à change constants et à une meilleure profitabilité. Le

résultat opérationnel courant Amériques hors USA est en hausse de + 2,2 M€. Le résultat opérationnel de la zone Amériques hors USA est stable à hauteur de 20,2 M€ ; en 2024 le résultat opérationnel a été impacté positivement par des éléments non récurrents pour + 2,0 M€ liés à la vente d'un site industriel au Brésil.

Le résultat opérationnel courant de la zone Asie/Pacifique est en hausse de + 1,6 M€ lié à la forte hausse du CA.

### 3.1.5.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2024

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/Pacifique	Total consolidé
<i>Par implantation des actifs</i>					
Revenus	455 428	117 231	119 886	59 582	752 127
Revenus intersectoriels	(169 841)	(3 204)	(39 820)	(65)	(212 931)
<b>Total revenus externes</b>	<b>285 587</b>	<b>114 027</b>	<b>80 066</b>	<b>59 516</b>	<b>539 196</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>42 542</b>	<b>8 270</b>	<b>18 065</b>	<b>7 198</b>	<b>76 075</b>
Autres produits et charges opérationnels	(602)	40	2 060	(250)	1 247
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>41 939</b>	<b>8 310</b>	<b>20 125</b>	<b>6 948</b>	<b>77 322</b>
Charges financières – net					3 691
<b>Résultat avant impôts</b>					<b>81 012</b>
Impôt sur les résultats					(22 332)
<b>Résultat après impôts</b>					<b>58 680</b>
Quote-part de résultat des mises en équivalence					-
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>58 680</b>

### 3.1.6 Résultat financier du Groupe

Le résultat financier sur l'année 2025 s'établit à hauteur de + 2,0 M€ (2024 : + 3,7 M€). Il ressort en baisse de - 1,7 M€ ; cette baisse résulte en grande partie de la forte volatilité des cours de change pour - 0,9 M€ combinée à la baisse des taux d'intérêts rémunérant la trésorerie

pour - 0,6 M€ malgré une trésorerie nette active en progression.

Sur l'année 2025, le Groupe enregistre globalement des effets de change négatifs liés à la volatilité forte des marchés financiers pour - 2,1 M€ (2024 : - 1,2 M€).

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 308	5 946
<b>Résultat de cession d'équivalents de trésorerie</b>	-	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 308	5 946
Intérêts sur emprunt obligataire	-	-
Intérêts des autres emprunts et découverts	(661)	(480)
Intérêts payés - Dette locative - IFRS 16	(594)	(591)
Intérêts sur contrats de location financement	-	-
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 071)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>4 054</b>	<b>4 875</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(2 064)</b>	<b>(1 184)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 990</b>	<b>3 691</b>

### 3.1.7 Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe s'établit à + 57,3 M€ (2024 : + 58,7 M€) – après prise en compte d'éléments non récurrents à hauteur de - 0,5 M€ (2024 : + 1,2 M€) et d'un résultat financier de + 2,0 M€ (2024 : + 3,7 M€).

Le résultat net ressort en baisse de - 1,3 M€. Il s'établit à + 10,9 % du CA en 2025 (idem que 2024).

La charge d'impôt s'élève pour l'année 2025 à -22,9 M€ (2024 : -22,3 M€) ; le taux d'impôt apparent s'élève à 28,4 % (2024 : 24,8 %). Retraité des éléments non récurrents le taux d'impôt apparent ressort à 28,6 % (2024 : 28,0 %).

Le montant de la charge d'impôt de l'année 2025 est impacté négativement par :

- un montant de - 1,3 M€ lié à des retenues à la source (frottements fiscaux) faisant suite à des distributions de dividendes à l'intérieur du Groupe ; soit un impact de - 1,6 point sur le taux d'impôt apparent (2024 : -1,3 M€ ; - 1,6 point) ;
- le fait que le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser certains IDA (Impôts Différés Actifs) sur des filiales encore non fiscalement imposables ; ce qui génère une augmentation de la charge d'impôt de - 0,9 M€, soit - 1,1 point (2024 pour - 1,0 M€ ; - 1,2 point).

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Revenus	525 686	539 196
Résultat net de l'ensemble consolidé	57 337	58 680
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>10,9 %</b>	<b>10,9 %</b>

## 3.1.8 Bilan et financement du Groupe

### 3.1.8.1 Endettement du Groupe – trésorerie positive

Le Groupe Vetoquinol affiche une position globale nette de trésorerie positive de 205,8 M€ (inclus IFRS 16) à fin décembre 2025 (2024 : 185,2 M€), en hausse de + 20,6 M€ liée à la génération de cash sur l'année 2025. Le Groupe dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance et a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe et/ou son

développement. À fin décembre 2025, le Groupe n'a quasiment plus d'emprunt externe vis-à-vis de partenaires bancaires 1,6 M€ vs 4,6 M€ fin 2024.

Le Gearing s'établit à - 34,8 % des capitaux propres (2024 : - 32,2 %), ce qui revient à dire que le Groupe est désendetté.

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Endettement financier net</b>	<b>(205 784)</b>	<b>(185 209)</b>
dont dettes financières locatives (IFRS 16)	13 490	16 552
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>591 373</b>	<b>575 840</b>
<b>Gearing (en %)</b>	<b>(34,8 %)</b>	<b>(32,2 %)</b>

### 3.1.8.2 Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est excédentaire ; le Groupe n'a pas de problème de liquidité.

Le flux de trésorerie d'exploitation net s'élève à + 72,1 M€ (2024 : +85,8 M€). Cette variation s'explique essentiellement par :

- une hausse de la trésorerie générée par les opérations de +3,3 M€ – le montant généré s'élève à +111,5 M€ (2024 : +108,3 M€) en lien avec la hausse de la profitabilité du groupe ;
- l'impact négatif de la variation du BFR sur l'année 2025 pour -12,7 M€ en 2025 (2024 : -0,6 M€) ;
- une hausse des acomptes d'impôts payés sur 2025 pour -26,8 M€ vs 2024 pour -21,8 M€.

L'incidence de la variation du BFR de -12,7 M€ (2024 : -0,6 M€) dans le tableau de flux de trésorerie s'explique essentiellement par les variations suivantes :

- sur les stocks à hauteur de -13,7 M€ (2024 : -8,8 M€) liée à la mise en place de stocks de sécurité, et à des sur-stocks sur certains produits associés à une production forte sur l'exercice 2025 ;
- sur le poste clients et autres débiteurs pour -8,6 M€ (2024 : +3,9 M€) ;
- sur le poste fournisseurs et autres créditeurs pour +9,6 M€ (2024 : +4,5 M€).

Le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; les efforts vers une gamme plus concentrée et internationale devraient permettre au Groupe de retrouver une plus grande maîtrise de son BFR par le biais de l'internalisation de produits Essentiels.

Le flux de trésorerie net des activités d'investissement (hors IFRS 16) s'élève à -20,6 M€ pour l'année 2025 (2024 : -15,6 M€). Il comprend en grande partie :

- les investissements de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production incluant la modernisation des sites et les efforts d'internaliser certaines productions pour -17,0 M€ vs -14,5 M€ en 2024 ;
- l'acquisition d'éléments incorporels/milestones pour -3,7 M€ vs -3,1 M€ en 2024 ;
- l'encaissement pour +0,2 M€ de cessions diverses vs l'encaissement en 2024 pour +2,1 M€ de la vente du site au Brésil ;
- divers éléments pour un solde net de -0,0 M€ en 2025 (2024 : -0,1 M€).

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre sur l'année 2025 :

- le remboursement des échéances d'emprunt pour -1,8 M€ (2024 : -1,9 M€) ;
- l'émission de nouveaux emprunts pour +2,8 M€ (2024 : +0,8 M€) ;
- l'encaissement d'intérêts pour +4,6 M€ (2024 : +5,1 M€) ;
- le paiement des intérêts pour -0,7 M€ (2024 : -0,5 M€) ;
- la distribution de dividende pour -10,4 M€ (2024 : -10,1 M€) ;
- le flux de financement IFRS 16 pour -6,7 M€ (2024 : -6,6 M€) ;
- l'acquisition d'actions propres pour -13,0 M€ (2024 : -2,9 M€).

Ces éléments expliquent la variation nette de trésorerie.

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt</b>	<b>111 530</b>	<b>108 271</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation net</b>	<b>72 076</b>	<b>85 826</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>(20 558)</b>	<b>(15 647)</b>
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement</b>	<b>(25 078)</b>	<b>(16 028)</b>
Incidence des variations des cours de devises	(7 924)	2 077
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>18 516</b>	<b>56 229</b>

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Acquisition d'immobilisations incorporelles (CAPEX)	(3 705)	(3 135)
Acquisition d'immobilisations corporelles (CAPEX)	(17 022)	(14 545)
Acquisition d'actifs financiers	(8)	(2)
Produits cession d'actifs	209	2 079
Remboursements / autres immobilisations financières	(34)	(45)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	0	0
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>(20 558)</b>	<b>(15 647)</b>

### 3.1.8.3 Bilan consolidé

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants et une trésorerie de +205,8 M€ (2024 : +185,3 M€).

La situation financière du Groupe est marquée par des capitaux propres très solides : +591,4 M€ vs +575,8 M€ à fin décembre 2024. L'année 2025 est marquée par une hausse du BFR et par une génération de trésorerie importante. Les

actifs non courants diminuent du fait de l'enregistrement des dotations aux amortissements qui sont supérieures aux investissements réalisés. Les actifs courants augmentent de +36,8 M€ liés essentiellement à la hausse de la trésorerie active en lien avec la génération de cash sur l'année 2025.

Les passifs courants augmentent de +7,1 M€ et s'élèvent à 148,7 M€ (2024 : 141,5 M€).

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Total actifs non courants	305 649	322 952
Total actifs courants	457 983	421 181
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>763 632</b>	<b>744 133</b>
Capitaux propres part du Groupe	591 373	575 840
Intérêts minoritaires	69	92
Total passifs non courants	23 517	26 671
Total passifs courants	148 673	141 530
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>763 632</b>	<b>744 133</b>

## 3.1.9 Activité et résultat de Vetoquinol SA

### 3.1.9.1 Compte de résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Montant net du chiffre d'affaires	231 811	246 811
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>15 187</b>	<b>36 646</b>
Résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires	6,6 %	14,8 %
<b>Résultat financier</b>	<b>33 363</b>	<b>40 170</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>48 549</b>	<b>76 816</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>755</b>	<b>(107)</b>
Participation des salariés aux résultats	764	1 851
Impôt sur les bénéfices	533	6 260
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>48 007</b>	<b>68 598</b>
Résultat net en % du chiffre d'affaires	20,7 %	27,8 %

Le chiffre d'affaires est en baisse de -6,1 % et s'explique en grande partie par les ventes en baisse sur le marché français et à destination des filiales. La répartition est la suivante :

- les ventes sur le marché local diminuent de -8,5 % ;
- les ventes à l'export sont stables de +0,4 % ;
- les ventes intercompagnies ont diminué de -6,1 %.

La marge sur achats consommés diminue de -9,1 % soit -14,1 M€ (2024 : +17,2 % soit +29,1 M€) du fait de la baisse du volume d'activité en Europe (baisse du chiffre d'affaires de la zone) et d'une hausse des coûts des achats consommés légèrement compensée par une hausse des prix de vente estimée à +3 %. La variation de stock de produits est positive sur 2025 à hauteur de +7,1 M€ (2024 : +2,7 M€) ; l'outil industriel ayant été surcapacitaire sur l'année 2025 tout comme en 2024.

Les charges externes s'élèvent à +58,3 M€ (2024 : +60,4 M€) et sont en retrait de -2,1 M€ soit -3,5 % (2024 : +6,4 M€, soit +11,6 %) – cette diminution est essentiellement liée :

- au poste sous-traitance générale qui augmente de +0,9 M€ pour faire face au coût de référencement plus élevé chez nos clients et à la montée des coûts de sous-traitance informatique ;
- au poste location qui augmente de +0,1 M€ et s'élève à 2,1 M€ à fin décembre 2025 ;
- le poste entretien est en légère diminution de -0,1 M€ et s'élève à 3,56 M€ (2024 : 3,6 M€) ;
- aux refacturations de personnel extérieur à Vetoquinol SA en hausse de +0,3 M€, ce poste s'élève à fin décembre 2025 à hauteur de 7,8 M€ (2024 : 7,4 M€) ;
- aux dépenses d'honoraires en forte baisse de -2,6 M€

- aux dépenses de publicité en retrait de -0,7 M€ pour un montant de 5,3 M€ à fin décembre 2025 (2024 : 6,0 M€) ;
- aux postes de frais de transport qui diminuent de -0,3 M€ sur l'année 2025 malgré la hausse du volume envoyé essentiellement en intercompagnie et à la mutualisation des entrepôts de stockage en Europe ;
- les autres postes 2,6 M€ (2024 : 2,5 M€) pris dans leur ensemble n'appellent pas de commentaire particulier, et sont stables.

Les charges de personnel 66,4 M€ (2024 : +63,5 M€) sont en hausse de +2,9 M€, soit +4,5 % ; qui s'explique par :

- la hausse de la masse salariale +3,6 %, soit +2,7 M€ incluant la revalorisation des salaires et les effets promotions et intéressement ;
- le solde lié à la variation des effectifs et aux mouvements nets de personnel ;
- L'effectif moyen de Vetoquinol SA de l'exercice 2025 est de 774 personnes (2024 : 761 personnes).

Les dotations aux amortissements sont en hausse et s'élèvent à +19,9 M€ (2024 : +19,2 M€) dont +0,4 M€ pour les amortissements incorporels lié à la comptabilisation d'amortissements accélérés sur un actif incorporel pour 1,4 M€.

Les dotations de provisions nettes de reprises sont en hausses et s'élèvent à +1,9 M€ (2024 : reprises nettes pour +3,9 M€) liées à des dotations nettes sur les stocks pour +0,8 M€ (2024 : reprises nettes +1,3 M€), des dotations nettes sur les créances clients pour -0,03 M€ (2024 : reprises nettes pour +2,5 M€) et une dotation nette de provision pour +1,1 M€ sur des litiges (2024 : reprise nette de provision +0,1 M€).

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat d'exploitation ressort en forte baisse de -57 % et s'établit à hauteur de +15,2 M€ (2024 : +36,6 M€).

Le résultat financier diminue de -17 %, soit -6,8 M€ et s'établit à hauteur de +33,4 M€, contre +40,2 M€ à fin décembre 2024. Les raisons sont les suivantes :

- en 2025, le montant des dividendes perçus par Vetoquinol SA en provenance des filiales du Groupe s'est élevé à +32,6 M€ contre +36,9 M€ l'année précédente ;
- les intérêts et charges assimilées sont en hausse de +0,2 M€ et s'élève à 2,1 M€ (2024 : +1,9 M€) faisant suite à la rémunération versée aux filiales dans le cadre du cash pooling ;
- la rémunération de la trésorerie à court terme sur 2025 s'élève à +5,4 M€ (2024 : +5,7 M€), en retrait lié à la baisse des taux d'intérêts tout au long de l'année et qui a été en partie seulement compensée par la hausse de la trésorerie placée ;
- les différences de change ressortent négatives sur le résultat financier de 2025 à hauteur de -1,2 M€ (2024 : +0,04 M€).

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à +48,5 M€ (2024 : +76,8 M€), en baisse de -35 %.

Le résultat exceptionnel s'élève à hauteur de +0,8 M€ (2024 : -0,1 M€), il est constitué uniquement des amortissements dérogatoires en 2025 (2024 : +0,5 M€).

Le résultat net ressort en baisse de -30 % et atteint +48,0 M€ (2024 : +68,6 M€) compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'un impôt à payer de +0,5 M€ vs un impôt à payer sur les sociétés de +6,3 M€ en 2024.

### 3.1.9.2 Endettement et trésorerie

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Trésorerie active + VMP + cash pooling actif	225 050	196 675
Emprunts bancaires et intérêts courus	-	-
Découverts + cash pooling passif	65 338	46 463
Endettement financier et trésorerie passive	65 338	46 463
<b>Endettement financier net/(trésorerie positive)</b>	<b>(159 712)</b>	<b>(150 211)</b>
Capitaux propres	501 929	465 178
<b>Gearing de Vetoquinol SA (en %)</b>	<b>( 31,8 %)</b>	<b>( 32,3 %)</b>

La trésorerie active est en hausse de +28,3 M€ sur l'année 2025 (2024 : +66,1 M€) et s'élève à +225,1 M€ (2024 : +196,7 M€). Ceci s'explique par le flux net de trésorerie généré par l'activité incluant l'encaissement des dividendes en provenance des filiales à hauteur de

+51 M€ (2024 : +90,1 M€) – impacté sur cette année 2025 par la hausse du BFR à hauteur de 19 M€ (2024 : +0,5 M€). Le Gearing est stable entre 2025 et 2024 et s'élève à -31,8 % (2024 : -32,3 %).

### 3.1.10 Perspectives 2026

Vetoquinol SA entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, principes actifs, produits) conformément à la stratégie décrite dans l'URD au chapitre 1.3.

Vetoquinol SA a la ferme volonté de se développer tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

### 3.1.11 Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion

#### 3.1.11.1 Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Le 28 avril 2026, Vetoquinol publiera son chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2026.

#### 3.1.11.2 **Risque géopolitique lié à une situation de conflit au Moyen-Orient**

*Depuis le mois de mars 2026, la guerre au Moyen-Orient est un événement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.*

*Pour ce qui concerne Vetoquinol, nous estimons, à ce stade du conflit, que nous sommes faiblement exposés à ce risque pour les raisons suivantes :*

*Vetoquinol n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans toute cette zone géographique. Le CA réalisé sur les pays du Golfe demeure peu matériel sur le CA total du Groupe et les marchés domestiques dans cette zone restent à date actifs.*

*Par ailleurs, en conséquence des tensions économiques et géopolitiques issues de ce conflit, nous demeurons exposés aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques, tant en termes de coûts que de délais d'approvisionnement.*

### 3.1.12 Activités en matière de Recherche & Développement

Les dépenses de R & D enregistrées en charge dans le compte de résultat de Vetoquinol SA sur l'exercice 2025 s'élèvent à 34,8 M€, soit 15,0 % du chiffre d'affaires (2024 : 32,9 M€, soit 13,3 % du chiffre d'affaires).

### 3.1.13 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour

les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capitaux propres en devises	Capitaux propres en euros	Quote-part du capital détenu (en %)
<b>Filiales (plus de 50 %)</b>				
Frefin Asia Ltd.	HKD	3 227	353	100 %
Vetoquinol International SAS	EUR	124 298	124 298	100 %
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	KRW	3 811 480	2 246	100 %
Vetoquinol NA Inc	CAD	92 153	57 280	100 %
<b>Participations (entre 10 et 50 %)</b>				
<b>Autres titres de participation</b>				
Plant Advanced Technologies PAT	EUR			

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette en milliers d'euros	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en milliers d'euros
<b>Filiales (plus de 50 %)</b>							
Frefin Asia Ltd.	31	31	-	-	37	-	-
Vetoquinol International SAS	75 886	75 886	-	-	16 970	-	10 624
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	2 081	900	-	-	419	7 086	188
Vetoquinol NA Inc	1 018	1 018	-	-	25 214	74 986	21 745
<b>Participations (entre 10 et 50 %)</b>							
<b>Autres titres de participation</b>							
Plant Advanced Technologies PAT	500	164	-	-	-	-	-

### 3.1.14 Indication sur l'utilisation des instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la société Vetoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques. Les instruments de change utilisés concernent en des engagements d'achats ou de vente à terme sur les principales devises utilisées dans le Groupe (GBP, USD, CAD), à horizon de moins d'un an. À chaque clôture, la

juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y a pas d'instrument de couverture de change. La société n'utilise plus de contrat de swap de taux.

### 3.1.15 Succursales existantes – article L. 232-1

Néant.

## 3.2 \_ Informations juridiques

### 3.2.1 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital – article L. 228-99

En 2025 le Conseil d'administration après délégation de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire n'a pas décidé de procéder à l'émission sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires,

de distribuer des réserves, en espèces ou en nature, et des primes d'émission ou de modifier la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence. Ainsi, il n'y a pas de mesure nécessaire à prendre pour protéger les intérêts des titulaires des droits ainsi créés.

### 3.2.2 Aliénations d'actions (participations réciproques) – article R. 233-19 al. 2

Néant.

### 3.2.3 Attributions d'actions gratuites – article L. 225-197

Il n'y a eu aucune attribution d'actions gratuite sur l'année 2025 dont les conditions de performance seraient susceptibles de se réaliser lors de la lecture de

ce présent rapport de gestion. À fin décembre 2025, il y a aucune action gratuite attribuée (2024 : 0).

### 3.2.4 Attributions de stock-options – article L. 225-185

Néant.

Durant l'année 2025, aucun plan de stock-options n'a été mis en place, tout comme en 2024.

### 3.2.5 Achats d'actions de la société par elle-même – article L. 225-209

Nous vous informons, en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice 2024 par application des articles L. 225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent :

- Nombre d'actions propres achetées en 2025 : 174 800 (2024 : 34 743).
- Cours moyen d'achat : 74,17 (2024 : 84,46 €).
- Montant des frais de négociation : 64 824 € (2024 : 14 540 €).

À fin décembre 2025, la société détient 257 283 actions propres pour un montant brut de 18 156 K€, soit un cours moyen de 70,57 € (2024 : 82 483 actions pour 5 113 K€).

### 3.2.6 Avis du Comité Social et Économique sur les modifications de l'organisation économique ou juridique – article L. 225-105

Le CSE a été consulté pour chaque opération et a émis un avis. Conformément à l'article L. 225-105, en 2025,

l'Assemblée générale n'a pas eu à délibérer sur l'organisation économique et juridique.

### 3.2.7 Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal

Les charges fiscalement non déductibles concernent :

- les loyers des véhicules de tourisme pour un montant de 349 501 € (2024 : 357 358 €) ainsi que la TVS sur ces mêmes véhicules pour 71 136 € (2024 : 83 491 €) ;

- la fraction des jetons de présence pour un montant de 130 999 € (2024 : 131 429 €) ;
- les dépenses somptuaires 0 € (2024 : 0 €).

### 3.2.8 Détenteurs du capital ou des droits de vote – article L. 233-13

La composition du capital social au 31 décembre 2025 est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31/12/2025		Situation au 31/12/2024		Situation au 31/12/2023	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 496 322	63,09 %	7 494 322	63,07 %	7 482 987	62,98 %
Famille Étienne Frechin	465 696	3,92 %	474 126	3,99 %	481 626	4,05 %
<b>SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN</b>	<b>7 962 018</b>	<b>67,01 %</b>	<b>7 968 448</b>	<b>67,06 %</b>	<b>7 964 613</b>	<b>67,03 %</b>
FCPE	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Autodétention	259 843	2,19 %	86 229	0,73 %	49 392	0,42 %
Public	3 660 041	30,80 %	3 827 225	32,21 %	3 867 897	32,55 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100,00 %</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100,00 %</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100,00 %</b>

### 3.2.9 Dividendes

Conformément à la loi, nous vous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercices	2022	2023	2024
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,80 €	0,85 €	0,89 €
Dividende exceptionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, suite à la promulgation de la loi de finance 2018, que le dividende est imposé à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire (PFU) de 12,8 % + prélèvements sociaux de 17,2 % soit un taux global de

30 % ; mais il est possible sur option expresse et irrévocable de soumettre le dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu en lieu et place du taux forfaitaire de 12,8 %.

### 3.2.10 Opérations de rachat d'actions – article L. 225-211

Sur l'année 2025, Vetoquinol a racheté 174 800 de ses propres actions (2024 : 34 743).

À fin 2025, Vetoquinol détient 257 283 actions propres (2024 : 82 483).

À ses actions propres détenues en direct par Vetoquinol, il convient d'ajouter le contrat de liquidité opéré par Oddo, dans lequel il y a 2 560 actions Vetoquinol à fin décembre 2025 (2024 : 3 746 actions).

### 3.2.11 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société

Au cours de l'année 2025, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Soparfin SCA a acheté 2 000 actions de Vetoquinol SA (2024 : 11 335 actions).

### 3.2.12 Participation des salariés au capital de la Société – article L. 225-102

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce n'est pas connue au 31 décembre 2025 tout comme à fin décembre 2024 (2023 : moins de 0,17 %).

### 3.2.13 Pratiques anticoncurrentielles – article L. 464-2, I al. 5

Aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles n'a été ordonnée et/ou prononcée contre la Société.

### 3.2.14 Lutte contre l'évasion fiscale

Vetoquinol apporte une attention particulière aux sociétés avec lesquelles elle est en affaires et vérifie la cohérence des informations juridiques et financières transmises.

Vetoquinol n'organise ni ne prend part à des montages potentiellement « agressifs » de planification fiscale au sens de la Directive européenne (UE) 2018/822 du Conseil

du 25 mai 2018 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations sur les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, dite « DAC 6 ».

Vetoquinol ne prend pas non plus part à des schémas d'évasion fiscale proscrits par la « directive ATAD » directive (UE) 2016/1164 du Conseil du 12 juillet 2016.

### 3.2.15 Prise de participation ou de contrôle – article L. 233-6 al. 1

Au sein du groupe Vetoquinol, la vente des titres de participation de Vetoquinol Scandinavia a été réalisée

par Vetoquinol International au profit de sa maison mère Vetoquinol SA.

### 3.2.16 Tableau des résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices – article R. 225-102 al. 2

<i>Nature des indications</i>	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755
Nombre des actions ordinaires existantes	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	236 758 697	210 991 248	203 700 895	246 810 840	231 810 960
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	81 685 971	69 301 011	50 462 498	92 021 176	73 226 318
Impôt sur les bénéfices	8 843 360	1 688 626	(742 179)	6 259 746	533 126
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 640 750	941 574	680 544	1 850 811	763 693
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	49 227 644	44 700 220	30 673 019	68 598 164	48 007 411
Résultat distribué	9 505 522	9 505 522	10 099 617	10 574 893	-
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	5,99	5,61	4,25	7,06	6,05
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	4,14	3,76	2,58	5,77	4,04
Dividende attribué à chaque action	0,80	0,80	0,85	0,89	0,93
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	785	829	765	761	774
Montant de la masse salariale de l'exercice	39 407 506	41 519 440	42 298 301	43 460 083	44 672 145
Sommes versées au titre des avantages sociaux	20 785 548	19 270 114	18 671 935	20 088 722	21 758 744

## 3.3 \_ Informations sociales, sociétales et environnementales

### 3.3.1 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité – article L. 225-102-1, III

Un rapport de durabilité est inséré dans cet URD. Il fait partie intégrante du rapport de gestion et figure au chapitre 2.

### 3.3.2 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse – article L. 225-102-2

L'activité du Groupe Vetoquinol n'est pas classée en tant qu'activité dangereuse.

### 3.3.3 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone – article L. 225-100-1-4

Une politique au cœur des préoccupations de l'entreprise et de la Direction générale en particulier, qui intègre une véritable démarche de sensibilisation économique, sociale et environnementale.

Pour plus de détails, se référer au chapitre 2 du présent URD.

## 3.4 \_ Informations diverses

### 3.4.1 Délais de paiement clients et fournisseurs

En vertu de l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, voici les

informations concernant les délais de paiements clients et fournisseurs.

Montant en milliers d'euros	Articles D.441 I. - 1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441 I. - 2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>												
Nombre de factures concernées	NC					149	NC					212
Montant total des factures concernées TTC	NC	377	404	(4)	(18)	759	NC	421	557	384	7734	8736
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NC	0,22 %	0,24 %	(0,00)%	(0,01) %	0,45 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							NC	0,17 %	0,23 %	0,16 %	3,01 %	3,56 %
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES</b>												
Nombre des factures exclues	Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures reçues et échues au 31 décembre 2025 – y compris celles antérieurement reçues à l'exercice 2025 et toujours non payées.						Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures échues au 31 décembre 2025– y compris celles antérieurement émises à l'exercice 2025 et toujours non réglées.					
Montant total des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

### 3.4.2 Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier complété par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016

Vetoquinol SA n'a pas consenti de prêt et/ou des avances sur salaires ou des prêts à caractère exceptionnel pour des motifs autres que d'ordre social à ses salariés conformément à l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

Depuis la loi « Macron », les sociétés par actions et les SARL dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes sont autorisées à consentir, à titre accessoire, des prêts à moins de 2 ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles ont des liens

économiques le justifiant. Elles doivent dans ce cadre, communiquer le montant des prêts consentis dans leur Rapport de gestion (Code monétaire et financier, art. L. 511-6, 3 bis). Au titre de l'année 2024, Vetoquinol n'a pas consenti de prêt à moins de 2 ans aux entreprises mentionnées dans le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016.

### 3.4.3 Lien Nation – Armée

Au titre de l'exercice 2025, aucune action, initiative ou convention n'a été engagée dans ce domaine. Après analyse, la société n'envisage pas de mettre en place de dispositif spécifique ou de conclure de convention en lien avec ce thème, celui-ci n'étant pas considéré comme pertinent au regard de la nature de ses

activités, de son organisation et de ses priorités stratégiques. La société continuera toutefois à assurer une veille réglementaire afin de garantir une conformité continue aux obligations légales en vigueur.

## 3.5 \_ Résultats du Groupe

### 3.5.1 Informations financières sélectionnées

#### 3.5.1.1 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Chiffre d'affaires	525 686	539 196	529 271
dont CA produits Essentiels	334 485	327 613	312 978
dont CA produits Complémentaires	191 201	211 583	216 293

#### 3.5.1.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Europe	49,3 %	48,9 %	47,4 %
USA	20,5 %	20,8 %	20,0 %
Amérique hors USA	14,1 %	14,9 %	16,0 %
Asie/Pacifique	16,1 %	15,4 %	15,0 %

#### 3.5.1.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par espèce

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Animaux de compagnie	71,6 %	70,0 %	70,2 %
Animaux de rente	28,4 %	30,0 %	29,8 %

#### 3.5.1.2 Principales données consolidées

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
EBITDA	113 921	104 251
Résultat opérationnel courant	78 785	76 075
Résultat opérationnel	78 284	77 322
Résultat net de l'ensemble consolidé	57 337	58 680
Résultat net par action (en €)	4,94	4,98
Dividende par action (en €)	0,93	0,89
Capacité d'autofinancement	111 530	108 271
Capitaux propres part du Groupe	591 373	575 840
Endettement financier net/(trésorerie nette positive)	(205 784)	(185 209)
Gearing (en %)	(34,8 %)	(32,2 %)
Investissements	(20 558)	(15 647)
Dépenses de R & D	41 283	43 701

### 3.5.2 Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

### 3.5.3 Contrats importants

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

### 3.5.4 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.





# Gouvernance

<b>4.1 _ RÈGLES DE GOUVERNANCE</b>	<b>98</b>	<b>4.4 _ OPTIONS, ACTIONS DE PERFORMANCE ET PLANS D'INCITATION À LONG TERME</b>	<b>118</b>
4.1.1 Tableau de synthèse des recommandations du Code MiddleNext	98	4.4.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social	118
4.1.2 Règlement intérieur du Conseil	99	4.4.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	118
<b>4.2 _ ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>99</b>	4.4.3 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice	119
4.2.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration	100	4.4.4 Attributions de stock-options à chaque mandataire social au cours de l'exercice	119
4.2.2 Organisation et composition des Comités du Conseil d'administration	107	4.4.5 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	119
4.2.3 Direction générale	109	4.4.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	119
<b>4.3 _ INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS</b>	<b>110</b>	<b>4.5 _ PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>	<b>119</b>
4.3.1 Rémunération des dirigeants	110	4.5.2 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée	122
4.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	111	<b>4.6 _ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES AUTRES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>128</b>
4.3.3 Ratio d'équité	112	<b>4.7 _ ÉTABLISSEMENT DES INFORMATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 22-10-11 DU CODE DE COMMERCE</b>	<b>130</b>
4.3.4 Éléments soumis au vote des actionnaires conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce	113	<b>4.8 _ MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>131</b>
4.3.5 Contrat de travail et mandat social	117		
4.3.6 Conventions réglementées	117		
4.3.7 Conventions courantes	117		
4.3.8 Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	118		

Le présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 mars 2026.

## 4.1 \_ Règles de gouvernance

En date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi

par MiddleNext et mis à jour en septembre 2021, consultable sur le site internet [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

### 4.1.1 Tableau de synthèse des recommandations du Code MiddleNext

Recommandations du Code MiddleNext	Appliquer	Expliquer
<b>Le pouvoir de surveillance</b>		
R1 Déontologie des membres du Conseil	Oui	
R2 Conflits d'intérêts	Oui	
R3 Composition du Conseil – présence de membres indépendants	Oui	
R4 Information des membres du Conseil	Oui	
R5 Formation des membres du Conseil	Oui	
R6 Organisation des réunions du Conseil et des Comités	Oui	
R7 Mise en place de Comités	Oui	
R8 Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		Le Conseil d'administration a choisi de traiter directement les actions extra-financières mises en place dans le Groupe. Un suivi régulier est mis en place au sein du Conseil permettant d'associer tous les membres du Conseil d'administration sur les sujets de RSE.
R9 Mise en place d'un règlement intérieur	Oui	
R10 Choix de chaque administrateur	Oui	
R11 Durée des mandats des membres du Conseil	Oui	
R12 Rémunération de l'administrateur au titre de son mandat	Oui	
R13 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	
R14 Relation avec les actionnaires	Oui	
<b>Le pouvoir exécutif</b>		
R15 Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Oui	
R16 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	
R17 Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui	
R18 Cumul contrat de travail et mandat social		La situation de M. Masson est particulière dans la mesure où Vetoquinol a l'obligation d'avoir un Pharmacien responsable et que ce dernier doit être mandataire social.
R19 Indemnités de départ	Oui	
R20 Régimes de retraite supplémentaires	Oui	
R21 Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	
R22 Revues des points de vigilance	Oui	

## 4.1.2 Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté, le 18 septembre 2006, un Règlement intérieur qui fait l'objet de révisions régulières, dont la dernière date du 26 juillet 2017, et qui peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société ([www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com)).

La Société applique donc les recommandations R1, R2 et R9 du Code MiddleNext relatives respectivement aux règles de déontologie des membres du Conseil, à la prévention des conflits d'intérêts et à la mise en place d'un Règlement intérieur du Conseil. Le Règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, les attributions et pouvoirs respectifs du Conseil. Dans un esprit de transparence, tous les administrateurs ont un devoir de vigilance égal, avec une liberté de jugement propre et respectant la collégialité des décisions prises. En matière de déontologie, les

mesures que le Conseil s'applique sont conformes aux mesures en application dans la société, évitant par là même que des informations initiées soient divulguées abusivement et permettant des transactions sécurisées au niveau des actions de la société.

Dans le respect de l'intérêt de la société et des actionnaires, les membres du Conseil ont l'obligation de faire part de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et de s'abstenir de participer aux votes correspondants.

Le Règlement intérieur du Conseil précise notamment :

- les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités, les attributions et pouvoirs respectifs du Conseil ;
- les droits et devoirs des membres du Conseil, notamment leur droit d'information, les règles d'éthique et de déontologie.

## 4.2 \_ Organisation de la gouvernance

La Direction générale de la société est assumée par le Directeur général qui est également Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige

les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



## 4.2.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, placement sous administration judiciaire, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Au sens de la recommandation R3 « Composition du Conseil » du Code de gouvernance MiddleNext auquel la société se réfère, Madame Baud, Madame Graffin, Monsieur Arnold et Monsieur Champel sont considérés comme administrateurs indépendants, car ils n'entretiennent avec la société aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement, ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants, ne sont ni clients ni fournisseurs ni banquiers ni Commissaires aux comptes de la société et ne sont pas actionnaires de référence.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social, soit en téléconférence, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages entre Vetoquinol et ses dirigeants. Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité des nominations et des rémunérations et d'un Comité stratégique.

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance. Conformément à la recommandation 4 du Code MiddleNext, les documents sont préalablement transmis aux membres du Conseil, de même en dehors des séances du Conseil et lorsque l'actualité de la société le justifie, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes de la société.

En application de la recommandation 13 du Code MiddleNext, le Conseil d'administration procède régulièrement à une autoévaluation sur la base d'un questionnaire, le Président communique le bilan de cette évaluation et met en place les actions nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du Conseil.

Concernant la nouvelle recommandation 5 du Code MiddleNext, le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 décembre 2024 a demandé aux administrateurs leurs besoins de formation. L'expérience et les formations des administrateurs sont détaillées dans ce chapitre au § 4.2.1.2.

#### 4.2.1.1 Membres du Conseil d'administration et de direction (recommandation 10 du Code MiddleNext)

##### M. Étienne Frechin

##### Membre du Conseil d'administration

**Date de naissance**

1938

**Adresse professionnelle**

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

**Première nomination  
au Conseil d'administration**

2 juillet 1962

**Expiration du mandat**

Assemblée générale 2029

**Carrière professionnelle**

Différentes fonctions ont été exercées au sein de la société :

- Directeur de la production de 1963 à 1968
- Directeur général de 1968 à 2010
- Président-directeur général de 1980 à 2009
- Président de 2010 à juin 2023

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Formation**

Autodidacte

**Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères**

- Représentant permanent de Vetoquinol SA en tant qu'actionnaire principal de Vetoquinol International
- Président de Demabel SAS, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA
- Président, gérant ou administrateur de certaines filiales non cotées du Groupe Vetoquinol

##### M. Matthieu Frechin

##### Président-directeur général

**Date de naissance**

1969

Fils d'Étienne Frechin

**Adresse professionnelle**

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

**Première nomination  
au Conseil d'administration**

22 mai 2006

**Expiration du mandat**

Assemblée générale 2026

**Carrière professionnelle**

- Nommé Directeur général délégué le 21 août 2006
- Devient Directeur général, en remplacement de son père, Monsieur Étienne Frechin, le 10 décembre 2009 avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010.
- Devient Président-directeur général, en remplacement de Monsieur Étienne Frechin, le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Son mandat de Président-directeur général prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Formation**

- Docteur en Pharmacie de la faculté de Nancy en 1995
- Diplômé d'un DEA en génie des systèmes industriels

**Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères**

Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA

Président de Lustah SAS

Directeur général de DEMABEL SAS, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA

Président ou administrateur de certaines filiales non cotées du Groupe Vetoquinol

## M. Philippe Arnold

### Membre du Conseil d'administration et Administrateur indépendant

#### Date de naissance

1941

#### Adresse professionnelle

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

#### Première nomination au

#### Conseil d'administration

4 juin 2007

#### Expiration du mandat

Assemblée générale 2027

#### Carrière professionnelle

- Après un passage dans le réseau d'Agence et l'Inspection générale, il devient responsable du recrutement des cadres puis intègre la Direction des Études Industrielles. Il occupe ensuite le poste de Responsable de plusieurs Groupes d'Agences et du Réseau de l'Est. Enfin, il devient Responsable à la Direction des Grandes Entreprises puis Responsable des risques bancaires du Groupe BNP.
- Aujourd'hui retraité.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

#### Formation

Diplômé d'HEC et CPA

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères

Néant\*

## M<sup>me</sup> Marie-Josèphe Baud

### Membre du Conseil d'administration et Administratrice indépendante

#### Date de naissance

1949

#### Adresse professionnelle

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

#### Première nomination au

#### Conseil d'administration

22 mai 2013

#### Expiration du mandat

Assemblée générale 2029

#### Carrière professionnelle

- Commence sa carrière en 1971 chez Novartis où elle occupe les responsabilités d'études de marché, de plan stratégique et de business development puis devient Directeur marketing, marketing-ventes et Directeur général de Novartis Santé familiale.
- Rejoint en 1997 le groupe Pharmacia en tant que Directrice de la division Consumer Healthcare puis Directrice de la Stratégie Europe. De 2003 à 2007, elle est nommée Vice-présidente Commercial et Marketing de Teva Europe (laboratoire leader mondial des médicaments génériques), tout en assurant en 2006 la présidence du Groupe Teva France.
- Présidente de Sandoz France (Groupe Novartis) de 2007 à 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

#### Formation

Diplômée d'HEC (1970) et de l'INSEAD (PSD 1994).

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères

Gérante de la société MJB Conseil (EURL)

## M. Louis Champel

### Membre du Conseil d'administration et Administrateur indépendant

#### Date de naissance

1944

#### Adresse professionnelle

Vetoquinol SA  
Magny-Vernois

70200 Lure

#### Première nomination au Conseil d'administration

27 août 2009

#### Expiration du mandat

Assemblée générale 2026

#### Carrière professionnelle

- De 1970 à 1996, il occupe chez Rhône-Poulenc les postes de Chargé de missions, de Responsable de la zone Asie, de Président-directeur général de la filiale pharmaceutique du Groupe en Indonésie, de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et de Directeur général puis Président-directeur général de Rhône Mérieux France.
- Participe à la création de la société Merial en 1997, dont il devient le Président-directeur général jusqu'en 2000.
- Aujourd'hui retraité.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

#### Formation

Diplômé de l'IEP Paris

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères

Néant

## M<sup>me</sup> Audrey Chanoinat

### Membre du Conseil d'administration

#### Date de naissance

1979

Nièce d'Étienne Frechin

#### Adresse professionnelle

Vetoquinol SA  
Magny-Vernois

70200 Lure

#### Première nomination au Conseil d'administration

Par cooptation le  
16 décembre 2021

#### Expiration du mandat

Assemblée générale 2028

#### Carrière professionnelle

- Audrey dispose de plus de 20 ans d'expérience en finance. Elle débute sa carrière chez KPMG Audit où elle exerce pendant cinq ans avant de rejoindre la direction financière de Bayer SAS. Elle y occupe plusieurs fonctions, notamment Responsable Comptabilité France pour les activités Agrochimie et Pharmaceutique, puis Contrôleur financier.
- Depuis 2022, elle est gérante de ACC Development, société spécialisée dans la Direction Administrative et Financière externalisée, avec une expertise dans le secteur de la santé. Elle enseigne également la finance et le contrôle de gestion à l'EM Lyon. »

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

#### Formation

- Mastère spécialisé d'audit et conseil, de l'école supérieure de commerce de Paris.
- Master comptabilité contrôle audit à l'IAE, Lyon III.
- Certificat « Objectif Conseil d'administration » à l'EM Lyon Business School.

#### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères

- Néant

**M. Dominique Derveaux****Directeur général délégué Groupe****Date de naissance**

1969

**Adresse professionnelle**

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

**Première nomination au****Conseil d'administration**

24 mars 2020 avec prise

d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2020**Expiration du mandat**

Assemblée générale 2031

**Carrière professionnelle**

- En 2009, il rejoint le Groupe Vetoquinol au poste de Directeur Europe du Nord, puis il étend ses responsabilités à plusieurs reprises, d'abord en prenant en charge l'Europe entière en 2011, et enfin en manquant depuis septembre 2015 la Direction Europe et Amérique du Nord.
- En mars 2020, il est nommé Directeur général délégué de Vetoquinol SA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2031 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

**Formation**

Diplômé de Sup de Co Nice, option comptabilité finance – double diplôme avec l'EC Coblence (W.H.U Koblenz)

**Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères**

Administrateur de certaines filiales non cotées du Groupe.

**M. Luc Frechin****Membre du Conseil d'administration****Date de naissance**

1973

Fils d'Étienne Frechin

**Adresse professionnelle**

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

**Première nomination au****Conseil d'administration**

27 mai 2021

**Expiration du mandat**

Assemblée générale 2029

**Carrière professionnelle**

- Commence sa carrière au sein de Thales Air Defense en 1997 en tant qu'Ingénieur d'études et développement logiciel, puis rejoint Thales Raytheon Systems en 2001.
- Depuis 2007, il a rejoint la société MBDA et occupe actuellement un poste de Manager contrat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Formation**

Diplômé d'un DESS de Calcul scientifique et Ingénierie mathématique, faculté des Sciences et des Techniques de Besançon.

**Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères**

Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA

Actionnaire de Demabel SAS et Lustah SAS

## M<sup>me</sup> Anne Marie Graffin Membre du Conseil d'administration et Administratrice indépendante

**Date de naissance**  
1961

**Adresse professionnelle**  
Vetoquinol SA

Magny-Vernois  
70200 Lure

**Première nomination au  
Conseil d'administration**  
13 septembre 2022

**Expiration du mandat**  
Assemblée générale 2026

### Carrière professionnelle

- Commence sa carrière en 1982, en tant que cadre dans la société Auxerre Distribution (Centre E.leclerc), puis en tant que Chef de produits France au sein d'International Distillers and Vintners en 1984.
- Elle intègre les laboratoires Urgo en 1988 comme Responsable marketing.
- À partir de 1991 occupe le poste de Chef de groupe marketing international chez Roc SA (Johnson & Johnson).
- Rejoint ensuite la société Sanofi Pasteur MSD en 1998 et devient en 2006 Directeur exécutif Business management, puis en 2009 Senior Vice-président.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### Formation

ESSEC : Business School, options Marketing and Finance

ESSEC : Women Be European Board Ready! program

### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères

Présidente du Conseil d'administration de Valvena S.E, membre du conseil de surveillance de Nanobiotix SA, membre du Board de Sartorius Stedim Biotech SA.

## M. Alain Masson Directeur général délégué

**Date de naissance**  
1962

**Adresse professionnelle**  
Vetoquinol SA

Magny-Vernois  
70200 Lure

**Première nomination au  
Conseil d'administration**  
4 avril 2008

**Expiration du mandat**  
Assemblée générale 2026

### Carrière professionnelle

- Commence sa carrière en 1988 au sein des laboratoires Vetoquinol en tant que Responsable contrôle qualité.
- Occupe successivement les postes de Responsable assurance qualité, Directeur qualité France et Directeur qualité industrielle Groupe.
- Dirige depuis 2008 l'ensemble de la qualité du Groupe Vetoquinol sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R & D.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

### Formation

- Docteur en Pharmacie de la faculté de Besançon en 1985
- Diplômé d'un DESS de Pharmacie Industrielle option cosmétologie à Lyon en 1986

### Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères

Néant

#### 4.2.1.2 Tableau récapitulatif des compétences des Administrateurs

	Gouvernance	Sociale	Environnementale	Stratégique	Financière	Pharmaceutique
Étienne Frechin	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Matthieu Frechin	✓	✓	✓	✓		✓
Luc Frechin	✓		✓	✓		
Audrey Chanoinat	✓	✓		✓	✓	
Louis Champel	✓			✓	✓	✓
Marie-Josèphe Baud	✓	✓	✓	✓		✓
Philippe Arnold	✓			✓	✓	
Anne-Marie Graffin	✓	✓	✓	✓	✓	✓

#### 4.2.1.3 Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois, se conformant ainsi à la recommandation n° 6 de MiddleNext, avec un taux de présence de 100 %. Les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil d'administration est composé de huit membres. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Matthieu Frechin. L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, les résultats de la société et du Groupe, le portefeuille produits et le marché sont systématiquement présentés à chaque séance. Lors de ces réunions, les principaux points suivants ont été abordés et étudiés :

- l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 et la préparation de l'Assemblée générale ;
- le renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- le renouvellement de mandat de Directeur général délégué ;
- Nomination de Pharmacien Responsable intérimaire,
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale et l'index sur l'égalité homme/femme ;
- la Responsabilité Sociale et Environnementale ;
- le suivi du plan d'actions développement durable ;
- les rapports du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes ;
- les délégations de compétence et autorisations à donner au Conseil d'administration par l'Assemblée générale ;
- les conventions réglementées, conventions courantes ;
- l'arrêté des comptes semestriels 2025 ;
- le suivi de la stratégie mise en œuvre ;
- la croissance externe ;

- la rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux ;
- la vérification de la cohérence entre les votes minoritaires et les votes de la Direction générale à l'AG de mai 2025 ;
- le suivi de l'activité Groupe ;
- Mise à jour des statuts ;
- Adoption des nouveaux règlements intérieurs des comités du conseil d'administration,
- le projet de fusion transfrontalière simplifiée entre Vetoquinol SA et Vetoquinol Scandinavia AB ;
- l'approbation du budget 2026.

#### 4.2.1.4 Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration, de direction de la société

À la connaissance de la société, les membres des organes d'administration et de direction de la société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêts potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à jour date du 26 juillet 2017. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

En 2025, avant de débiter chaque séance du Conseil d'administration, les administrateurs ont déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour.

## 4.2.2 Organisation et composition des Comités du Conseil d'administration

Conformément à la recommandation n° 7 du Code de MiddleNext, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place trois Comités spécialisés : un Comité

d'audit, un Comité des nominations et des rémunérations et un Comité stratégique.

### 4.2.2.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de Vetoquinol SA, sur le contrôle interne, l'audit interne et la conformité. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

2 

réunions en 2025

6 

membres

4 

administrateurs indépendants

100 % 

de taux de participation

Plus précisément, le Comité d'audit transmet au Conseil d'administration les conclusions de ses travaux avec ses avis et recommandations. Il a pour missions de vérifier :

- La qualité et la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière fournie aux actionnaires et au public ;
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Les autres missions liées à la conformité telles que l'anticorruption, les abus de marchés, les travaux relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale... ;
- Le processus de sélection des commissaires aux comptes ;
- La qualité du contrôle légal des comptes des commissaires aux comptes.
- Les services autres que la Certification des Comptes (SACC)
- L'indépendance des commissaires aux comptes ;

Il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et extra-financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

À cet effet, le Comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2025, il s'est réuni deux fois et a rendu ses recommandations au Conseil d'administration lors des réunions du 18 mars et 9 septembre. Le taux de présence pour ces deux réunions était de 100 %.

Le Comité d'audit est composé de six personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant et Président du Comité ;
- M<sup>me</sup> Marie-Josèphe Baud, administratrice indépendante ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M<sup>me</sup> Audrey Chanoinat, administratrice ;
- M. Luc Frechin, administrateur ;
- M<sup>me</sup> Anne Marie Graffin, administratrice indépendante.

#### 4.2.2.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe.



réunion par an



membres



administrateurs  
indépendants



de taux de participation

Il a notamment pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature ;
- de proposer la répartition de la rémunération de l'activité des administrateurs ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservés aux salariés ;

- de veiller à la politique suivie par les sociétés du Groupe en matière de gestion des managers et en particulier en ce qui concerne le « plan de succession » prévu pour ou par chacun des principaux managers opérationnels du Groupe et pour chacune des grandes fonctions centrales (recommandation R17 du Code MiddleNext).

Le Comité de rémunération se réunit une fois par an et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapport.

À la date d'établissement du présent Document d'enregistrement universel, le Comité de rémunération est composé de cinq personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant, Président du Comité ;
- M<sup>me</sup> Marie Josèphe Baud, administratrice indépendante ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M<sup>me</sup> Anne Marie Graffin, administratrice indépendante ;
- M. Luc Frechin, administrateur.

#### 4.2.2.3 Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006.



réunions



membres



administrateurs  
indépendants



de taux de participation

Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

En 2025, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- le Président-directeur général ;
- le Directeur général délégué Groupe ;
- 7 administrateurs.

#### 4.2.2.4 Comité Responsabilité Sociale et Environnementale

Le Conseil d'administration n'a pas mis en place de comité RSE mais suit de manière détaillée les actions extra-financières lors de ses réunions.

En 2025, les actions extra-financières suivantes ont été présentées devant le Conseil :

- validation du rapport de durabilité 2024,
- présentation de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

#### 4.2.2.5 Tableau récapitulatif des membres du Conseil d'administration et des Comités du Conseil

Nom, prénom	Administrateur indépendant	Première nomination	Échéance du mandat* à l'Assemblée annuelle	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique
Étienne Frechin	Non	1962	2029	Non	Non	Membre
Matthieu Frechin	Non	2006	2026	Non	Non	Membre
Philippe Arnold	Oui	2007	2027	Président	Président	Membre
Louis Champel	Oui	2009	2026	Membre	Membre	Membre
Marie-Josèphe Baud	Oui	2013	2029	Membre	Membre	Membre
Luc Frechin	Non	2021	2029	Membre	Membre	Membre
Audrey Chanoinat	Non	2021	2028	Membre	Non	Membre
Anne Marie Graffin	Oui	2022	2026	Membre	Membre	Membre

\* Conformément à la recommandation 11, le Conseil a décidé statutairement que la durée du mandat soit de quatre années, le renouvellement des administrateurs est échelonné.

#### 4.2.2.6 Politique de diversité

##### Au sein du Conseil administration

Le Conseil porte une attention particulière à sa composition, notamment en matière de compétences et d'expériences de ses administrateurs et veille à ce que sa composition soit équilibrée, notamment en matière de diversité (représentation des femmes et des hommes, âges, indépendance). En 2025, le Conseil d'administration est composé de trois femmes et de cinq hommes, et de quatre administrateurs indépendants. Cette diversité permet d'assurer la qualité des débats et des décisions du Conseil.

##### Au sein de l'entreprise

Conformément à la recommandation R15 du Code MiddleNext – Politique de diversité et d'équité, le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 septembre 2025 a vérifié la politique de la société en matière d'égalité professionnelle comprenant entre autres l'égalité salariale hommes/femmes et la répartition socioprofessionnelle hommes/femmes. Cette politique est revue annuellement par le Conseil. L'index de l'égalité professionnelle est de 82/100 pour les données de l'exercice 2024.

### 4.2.3 Direction générale

Elle est assumée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Il n'y a pas de limite aux pouvoirs du Directeur général.

#### 4.2.3.1 Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué.

### 4.2.3.2 Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire

de la société. Conformément aux dispositions de l'article R. 5142-33 du Code susvisé, le pharmacien ou docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au Pharmacien ou Vétérinaire responsable.

## 4.3 \_ Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs

### 4.3.1 Rémunération des dirigeants

Le 18 mars 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et conformément à la loi Sapin II du 9 décembre 2016, a décidé de soumettre à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2025 les principes et critères de rémunération au titre de l'année 2024. Lors de cette Assemblée générale toutes les résolutions concernant la rémunération des dirigeants ont été adoptées à la majorité.

Les rémunérations de dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante après approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2025 :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 2,0 % sur rémunération fixe, hors tout autre élément de rémunération.
- Directeur général délégué – Dominique Derveaux : 4,00 % sur rémunération fixe, hors tout autre élément de rémunération.
- Directeur général délégué, Pharmacien responsable – Alain Masson : 2,5 % (sur prime Pharmacien responsable).

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les primes variables attachées aux objectifs 2025 seront les suivantes (à 100 % d'atteinte des objectifs et sous réserve du vote Ex-post des actionnaires) :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 217 474 €.
- Directeur général délégué – Dominique Derveaux : 107 120 €.

Un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement des objectifs, basé sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe, a été mis en place.

## 4.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute.

Matthieu Frechin, Président-directeur général	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	298 108	298 108	308 985	308 985	317 742	317 742
Rémunération variable annuelle <sup>(2)(4)</sup>	198 000	92 268	206 000	73 748	213 210	124 046
<i>En % de la rémunération totale</i>	39,1 %	23,0 %	39,2 %	18,7 %	39,3 %	27,3 %
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(4)</sup>						
Rémunération exceptionnelle <sup>(4)</sup>						
Rémunération de l'activité des administrateurs <sup>(4)</sup>	10 000	10 000	11 000	11 000	12 000	12 000
Avantages en nature	Voiture de fonction + tickets-restaurants		Voiture de fonction + tickets-restaurants		Voiture de fonction + tickets-restaurants	
<b>TOTAL</b>	<b>506 108</b>	<b>400 376</b>	<b>525 985</b>	<b>393 733</b>	<b>542 952</b>	<b>453 788</b>

Dominique Derveaux, Directeur général délégué	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	303 281	303 281	311 266	311 266	327 173	327 173
Rémunération variable annuelle <sup>(2)(4)</sup>	95 095	48 500	99 400	54 570	103 000	73 491
<i>En % de la rémunération totale</i>	23,9 %	13,8 %	24,2 %	14,9 %	23,9 %	18,3 %
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(4)</sup>						
Rémunération exceptionnelle <sup>(4)</sup>						
Rémunération de l'activité des administrateurs <sup>(4)</sup>						
Avantage en nature	Voiture de fonction + tickets-restaurants + GSC		Voiture de fonction + tickets-restaurants + GSC		Voiture de fonction + tickets-restaurants + GSC	
<b>TOTAL</b>	<b>398 376</b>	<b>351 781</b>	<b>410 666</b>	<b>365 836</b>	<b>430 173</b>	<b>400 664</b>

Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	145 786	145 786	150 024	150 024	152 377	152 377
Rémunération variable annuelle <sup>(2)(4)</sup>	20 133	16 006	20 966	16 468	21 597	18 433
<i>En % de la rémunération totale</i>	10,3 %	8,3 %	10,4 %	8,3 %	10,5 %	9,1 %
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(4)</sup>						
Rémunération exceptionnelle <sup>(3)</sup>	30 240	30 240	31 320	31 320	32 100	32 100
Rémunération de l'activité des administrateurs <sup>(4)</sup>						
Avantages en nature	Voiture de fonction + tickets-restaurants		Voiture de fonction + tickets-restaurants		Voiture de fonction + tickets-restaurants	
<b>TOTAL</b>	<b>196 159</b>	<b>192 032</b>	<b>202 310</b>	<b>197 812</b>	<b>206 074</b>	<b>202 910</b>

1) Dans les rémunérations fixes sont inclus les avantages en nature et autres primes récurrentes.

2) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte des objectifs de CA et ROC au niveau du Groupe, avec un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement de ces objectifs.

3) Prime Pharmacien responsable (cf. tableau synthèse des recommandations du Code MiddleNext).

4) Les montants dus correspondent à l'année N-1.

### 4.3.3 Ratio d'équité

Conformément à la loi Pacte, nous vous présentons les ratios d'équité sur les cinq derniers exercices. Pour le calcul de ces ratios, Vetoquinol a utilisé l'index d'égalité professionnelle. Ces deux bases de rémunérations brutes ne sont pas calculées de la même manière, l'index

d'égalité professionnelle devant suivre une méthode de calcul excluant la prime d'ancienneté et les primes liées au poste. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux considérés pour ces ratios est la rémunération versée.

#### 4.3.3.1 Ratio d'équité sur moyenne des rémunérations des salariés

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Rém.	Ratio vs rem. moyenne	Évol. entre 2020 et 2021	Rém.	Ratio vs rem. moyenne	Évol. entre 2021 et 2022	Rém.	Ratio vs rem. moyenne	Évol. entre 2022 et 2023	Rém.	Ratio vs rem. moyenne	Évol. entre 2023 et 2024	Rém.	Ratio vs rem. moyenne	Évol. entre 2024 et 2025
<b>Performance de la société</b>															
CA (M€)	521 M€	13,7 %		539,8 M€	3,6 %		529 M€	-1,9 %		539 M€	1,9 %		526 M€	-2,4 %	
EBITDA	119,3 M€**	29,7 %		118,0 M€**	-1,1 %		113 M€**	-4,2 %		104 M€**	-7,7 %		114 M€**	9,6 %	
<b>Rémunération des salariés</b>															
Moyenne des rém. des salariés	45 271		-0,1 %	46 136		1,9 %	49 770		7,9 %	52 119		4,7 %	53 331		2,3 %
<b>Rémunération versée annuelle des mandataires sociaux</b>															
FRECHIN Matthieu	591 937	13,1	34,5 %	626 626	13,6	5,9 %	400 376	8,0	-36,1 %	393 733	7,6	-1,7 %	453 788	8,5	15,3 %
DERVEAUX Dominique	387 841	8,6		435 359	9,4	12,3 %	351 781	7,1	-19,2 %	365 836	7,0	4,0 %	400 664	7,5	9,5 %
MASSON Alain	161 537	3,6	11,7 %	191 255	4,1	18,4 %	192 032	3,9	0,4 %	197 812	3,8	3,0 %	202 910	3,8	2,6 %

\* Croissance organique

\*\* Tient compte de IFRS 16

#### 4.3.3.2 Ratio d'équité sur médiane des rémunérations des salariés

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Rém.	Ratio vs rem. médiane	Évol. entre 2020 et 2021	Rém.	Ratio vs rem. médiane	Évol. entre 2021 et 2022	Rém.	Ratio vs rem. médiane	Évol. entre 2022 et 2023	Rém.	Ratio vs rem. médiane	Évol. entre 2023 et 2024	Rém.	Ratio vs rem. médiane	Évol. entre 2023 et 2024
Médiane des rém. des salariés	33 068		0,9 %	33 940		2,6 %	33 191		12,5 %	40 706		6,6 %	42 901		10,6 %
<b>Rémunération versée annuelle des mandataires sociaux</b>															
FRECHIN Matthieu	591 937	17,9	34,5 %	626 626	18,5	5,9 %	400 376	10,5	-36,1 %	393 733	9,7	-1,7 %	453 788	10,6	15,3 %
DERVEAUX Dominique	387 841	11,7		435 359	12,8	12,3 %	351 781	9,2	-19,2 %	365 836	9,0	4,0 %	400 664	9,3	9,5 %
MASSON Alain	161 537	4,9	11,7 %	191 255	5,6	18,4 %	192 032	5,0	0,4 %	197 812	4,9	3,0 %	202 910	4,7	2,6 %

## 4.3.4 Éléments soumis au vote des actionnaires conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce

### 4.3.4.1 Décisions relatives à la rémunération totale au titre de l'année 2025

Lors de sa réunion du 25 mars 2026, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de soumettre à l'avis des actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2026, les éléments fixes, variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures versés au titre de l'année 2025 du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux :

#### 4.3.4.1.1 Tableau récapitulatif

	Matthieu Frechin, Président-directeur général	Dominique Derveaux, Directeur général délégué	Alain Masson, Directeur général délégué
Rémunération annuelle fixe 2025 (1)	308 897 €	305 760 €	NA
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2025	113 304 €	70 405 €	NA
			Contrat de travail
Rémunération variable annuelle versée en 2025 au titre de l'exercice 2024	124 046 €	73 491 €	NA
Rémunération variable long terme (stock-option, action gratuite)	-	-	NA
			Contrat de travail
Avantage en nature	Voiture de fonction/ tickets-restaurants	Voiture de fonction/ tickets-restaurants/GSC	NA
Prime exceptionnelle	-	-	2 675 € mensuels
Indemnité de départ/clause de non-concurrence		En cas de révocation, une indemnité de fin de mandat équivalent à six mois de salaire de base, condition de performances : ROC avant AAA de l'année fiscale précédente est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe	
Rémunération mandat d'administrateur (brut)	12 000 €	NA	NA

(1) La rémunération annuelle fixe ne comprend pas les avantages en nature contrairement aux chiffres indiqués dans le tableau § 4.3.2.

Les éléments de rémunération variables et exceptionnels sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2026 de la rémunération de

la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 I.

### 4.3.4.2 Projet de résolutions soumis au vote de l'Assemblée générale du 20 mai 2026

#### 4.3.4.2.1 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Matthieu Frechin à raison de son mandat de Président-directeur général (résolutions n° 6), à Monsieur Dominique Derveaux à raison de son mandat de Directeur général délégué (résolution n° 7), à Monsieur Alain Masson à raison de son mandat de Directeur général délégué (résolution n° 8).

#### 4.3.4.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration, Directeur général, Directeur général délégué et administrateurs) définit les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux de Vetoquinol en raison de leur mandat.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration du 25 mars 2026 sur proposition de la Direction générale, après avoir reçu l'avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations, a établi la politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique est conforme à l'intérêt social de Vetoquinol, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. Cette politique est soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2026 (résolution n° 9).

Le processus de détermination est en lien avec la politique générale de rémunération 2026 de Vetoquinol et tient notamment compte des pratiques du marché, de l'expérience des mandataires sociaux et de leur responsabilité au sein de la société en adéquation avec les recommandations du Code MiddleNext. La rémunération variable annuelle représente un pourcentage de la rémunération fixe annuelle, attribuée en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs quantitatifs (CA, ROC...) et qualitatifs avec une base cible à 100 %. Ces objectifs sont définis en cohérence avec la stratégie de Vetoquinol. La mise en œuvre de la politique de rémunération est vérifiée au moins une fois par an par le Conseil d'administration lors de l'examen des comptes annuels.

La rémunération du Président-directeur général, Monsieur Matthieu Frechin, est composée d'une rémunération fixe et variable annuelle. Il pourra également recevoir une rémunération en actions à long terme. La rémunération variable annuelle du Directeur général est déterminée en fonction de l'atteinte de niveaux de performance économique, quantitatif 60 % et qualitatif 40 % (ces critères ont été préétablis et définis de manière précise, mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité), en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

La mise en place d'une rémunération en actions à long terme est particulièrement adaptée à la fonction de Président-directeur général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à long terme de Vetoquinol. En effet, ce dispositif repose sur des critères de performance déterminés par le Conseil d'administration en lien direct avec les orientations stratégiques de Vetoquinol et s'inscrit dans un objectif d'alignement de la rémunération des mandataires sociaux avec l'intérêt des actionnaires, ainsi qu'avec l'intérêt social de Vetoquinol.

Dans le cadre de sa rémunération en actions à long terme, Monsieur Matthieu Frechin peut recevoir des actions gratuites dont les conditions de performance sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations. La période d'acquisition des actions est de trois ans, en ligne avec la période de mesure des conditions de performance et les pratiques de marché.

L'attribution des actions, en faveur du Président-directeur général, n'excédera pas 20 % de sa rémunération totale annuelle (composée de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable annuelle).

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Président-directeur général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, un nombre d'actions définitivement acquises dont le montant sera fixé par le Conseil d'administration.

Monsieur Matthieu Frechin dispose d'une voiture de fonction (soumis en avantage en nature) dont les frais d'assurance, de maintenance et de carburant sont à la charge de la société, dans la limite des règles définies dans la Charte véhicules de la société. Le Président-directeur général bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions applicables aux salariés de Vetoquinol SA, il reçoit également aux mêmes conditions que les salariés de Vetoquinol SA des tickets-restaurants (soumis en avantage en nature). Au titre de son mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration, il reçoit une rémunération d'activité liée à son mandat d'administrateur du Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général délégué, Monsieur Dominique Derveaux, est composée d'une rémunération fixe et variable annuelle. Il pourra également recevoir une rémunération en actions à long terme.

La rémunération variable annuelle est déterminée en fonction de l'atteinte de niveaux de performance économique (60 %) et qualitatif 40 % (ces critères ont été préétablis et définis de manière précise, mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité), en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il dispose d'une voiture de fonction (soumis en avantage en nature) dont les frais d'assurance, de maintenance et de carburant sont à la charge de la société, dans la limite des règles définies dans la Charte véhicules de la société. Monsieur Dominique Derveaux, Directeur général délégué, bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions applicables aux salariés de Vetoquinol SA, il reçoit également aux mêmes conditions que les salariés de Vetoquinol SA des tickets-restaurants (soumis en avantage en nature).

La mise en place d'une rémunération en actions à long terme est particulièrement adaptée à la fonction de Directeur général délégué, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à long terme de Vetoquinol. En effet, ce dispositif repose sur des critères de performance déterminés par le

Conseil d'administration en lien direct avec les orientations stratégiques de Vetoquinol et s'inscrit dans un objectif d'alignement de la rémunération des mandataires sociaux avec l'intérêt des actionnaires, ainsi qu'avec l'intérêt social de Vetoquinol.

Dans le cadre de sa politique de rémunération en actions à long terme, Monsieur Dominique Derveaux pourra recevoir des actions gratuites dont les conditions de performance seront arrêtées par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations. La période d'acquisition des actions est de trois ans, en ligne avec la période de mesure des conditions de performance et les pratiques de marché.

L'attribution des actions, en faveur de Monsieur Dominique Derveaux, n'excédera pas 20 % de sa rémunération totale annuelle (composée de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable annuelle).

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Directeur général délégué doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, un nombre d'actions définitivement acquises dont le montant sera fixé par le Conseil d'administration.

Le montant des indemnités de révocation de mandat de Monsieur Dominique Derveaux s'élève à six mois de salaires de base avec les conditions de performances suivantes : le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs acquis de l'année fiscale précédente est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe.

Monsieur Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable perçoit une prime exceptionnelle mensuelle de Pharmacien responsable.

Les autres éléments de rémunération de Monsieur Alain Masson sont fixés par son contrat de travail au titre de sa fonction de Directeur qualité, HSE Groupe.

Au titre de son contrat de travail, Monsieur Alain Masson pourra recevoir une rémunération en actions à long terme.

#### 4.3.4.3.1 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'enveloppe globale des rémunérations des Administrateurs autorisée par l'Assemblée générale, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition

du Comité des rémunérations. Cette enveloppe est répartie en fonction des participations au Conseil d'administration et aux Comités spécifiques.

#### 4.3.4.3.2 Proposition des principes et critères de rémunération au titre de l'année 2026

Principes et critères de rémunération au titre de l'année 2026	Matthieu Frechin, Président-directeur général	Dominique Derveaux, Directeur général délégué	Alain Masson, Directeur général délégué
Rémunération annuelle fixe	315 075 €	311 875€	NA Contrat de travail
Rémunération variable annuelle (atteinte de 100 % des objectifs)	221 825 €	109 262 €	NA Contrat de travail
	Critères quantitatifs 60 % (CA, rentabilité)	Critères quantitatifs 60 % (CA, rentabilité)	
	Critères qualitatifs 40 %	Critères qualitatifs 40 %	
Rémunération variable long terme (stock-option, action gratuite)	NA	Oui	NA
Avantage en nature	Voiture de fonction/tickets-restaurants	Voiture de fonction/tickets-restaurants/GSC	NA Contrat de travail
Prime exceptionnelle			2 675 € mensuels Prime mensuelle de Pharmacien responsable
Indemnité de départ/clause de non-concurrence		En cas de révocation, une indemnité de fin de mandat équivalent à six mois de salaire de base, condition de performances : ROC avant AAA de l'année fiscale précédente est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe	
Rémunération de l'activité des administrateurs (brut)	13 000 €	NA	NA

#### 4.3.4.4 Projets de résolutions soumis au vote de l'Assemblée générale du 20 mai 2026

##### 4.3.4.4.1 Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve conformément à l'article L.22-10-8 II dudit code, la politique de rémunération des mandataires sociaux de la société.

##### 4.3.4.4.2 Approbation du rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et notamment les éléments reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'administration figurant au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2025 de la société et faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.22-10- 34 I dudit code les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.

### 4.3.5 Contrat de travail et mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Matthieu Frechin</b> , Président-directeur général		X		X		X		X
<b>Dominique Derveaux</b> , Directeur général délégué		X		X	X (1)			X
<b>Alain Masson</b> , Directeur général délégué	X (2)			X		X		X

(1) Les indemnités de départ ont été prévues dans des conditions conformes à la loi (sous conditions de performance), et son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, est conforme aux dispositions du Code MiddleNext. Le montant maximum ne pourra pas excéder 6 mois de salaire, ce montant est conforme à la recommandation 19 du Code de gouvernance MiddleNext.

(2) Cf. tableau récapitulatif des recommandations MiddleNext R1 (cf. paragraphe 4.1.1).

### 4.3.6 Conventions réglementées

#### 4.3.6.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Il n'y a pas eu de convention autorisée durant l'exercice 2025.

### 4.3.7 Conventions courantes

S'agissant du suivi des conventions courantes qui sont exemptées de la procédure légale de contrôle, il est procédé à leur évaluation régulière, notamment à l'occasion de leur modification, de leur renouvellement ou en cas de résiliation d'un commun accord, afin de vérifier que les critères retenus continuent à être réunis. Les conventions courantes conclues à des conditions normales pour évaluation sont présentées aux administrateurs lors de la réunion du Conseil d'administration préparant l'Assemblée générale annuelle.

Au cours de la séance du 25 mars 2026, le Directeur financier du Groupe a rappelé les anciennes conventions courantes et a fait l'inventaire des nouvelles conventions courantes.

### 4.3.8 Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Conformément à la recommandation 12 du Code MiddleNext, le Conseil définit la répartition de la rémunération d'activité des administrateurs selon la participation au Conseil et à ses Comités.

Mandataires sociaux non dirigeants	Rémunération mandat d'administrateur au titre de l'année 2024 montants nets versés sur exercice 2025	Autres rémunérations versées sur l'exercice 2025	Rémunération mandat d'administrateur au titre de l'année 2023 montants nets versés sur exercice 2024	Autres rémunérations versées sur l'exercice 2024
Louis Champel	23 800 €	0	23 100 €	0
Philippe Arnold	23 800 €	0	23 100 €	0
Marie-Josèphe Baud	23 800 €	0	23 100 €	0
Anne-Marie Graffin	23 800 €	0	23 100 €	0
Luc Frechin	23 800 €	0	23 100 €	0
Audrey Chanoinat	21 700 €	0	21 000 €	0
Étienne Frechin	8 400 €	0	11 000 €	0

## 4.4 \_ Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme

### 4.4.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 4.4.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 4.4.3 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice

Néant

#### HISTORIQUE DES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées à	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Dominique Derveaux	26 mai 2020	5 500	258 390 €	26 mai 2022	26 mai 2024	La réalisation du ROC/CA 2021 avant l'amortissement des actifs acquis, pour le groupe Vetoquinol, est supérieure ou égale à 8 %.

### 4.4.4 Attributions de stock-options à chaque mandataire social au cours de l'exercice

Néant.

### 4.4.5 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

### 4.4.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant.

## 4.5 \_ Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

### 4.5.1.1 Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière, approuvé et contrôlé par la Direction générale, est assuré par la Direction des Affaires Financières. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation et de reporting dédié, assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

### 4.5.1.1.1 Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J+10 (ouvrés).

Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans plusieurs documents qui leur sont transmis. Un planning précis décrivant les procédures d'arrêté et de consolidation mensuelles est établi et communiqué à toutes les filiales du Groupe.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de consolidation et de reporting permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais d'extractions automatiques effectuées à partir de l'ERP du Groupe.

#### 4.5.1.1.2 Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

#### 4.5.1.1.3 Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex. : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat consécutivement à des acquisitions...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction des Affaires Financières, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction générale et le Comité d'audit.

Le Groupe détient 29 filiales et/ou holdings financières en France et à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe traite les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation.

Les différentes options possibles sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

#### 4.5.1.1.4 Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans la plupart de ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun.

Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance raisonnable au Groupe quant à l'organisation et à la sécurité de ses systèmes d'information.

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en

matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture. Des dispositifs destinés à assurer la sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques sont mis en place par le Groupe.

Les opérationnels sont impliqués dans la définition, la conception et la validation des outils informatiques. Afin de sécuriser les modifications et les améliorations apportées au système, il a été mis en place une séparation des environnements de développement et de production.

### 4.5.1.2 Rôle de la Direction générale

#### 4.5.1.2.1 Organisation, compétences et moyens

La Direction générale veille à l'existence d'un dispositif de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle en organise la surveillance.

La Direction générale s'assure que le dispositif de contrôle interne et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la Direction générale s'assure que les dispositifs abordent les points suivants :

- la compatibilité des dispositifs de motivation et de rémunération au sein des fonctions comptable et financière avec les objectifs du contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences du contrôle interne ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ainsi que les mesures destinées à assurer ces obligations de conservations (plans de continuité en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.).

#### 4.5.1.2.2 Pilotage et contrôle budgétaire

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et avec le budget validé par le Conseil d'administration,

- le suivi de l'avancée des programmes d'investissements annuels,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,
- l'analyse des ventes suivant un grand nombre de critères (pays, espèces, zones géographiques, gammes de produits, etc.),
- l'analyse et le suivi mensuel des ventes et marges des essentiels et des produits vendus aux USA, moteur de la stratégie du Groupe.

Les budgets de chacune des filiales, de chacune des usines, de chacune des fonctions et enfin du Groupe sont présentés par les opérationnels supervisés par la Direction financière, puis validés par la Direction générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction générale, en liaison avec les Directions financières, s'assure des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans un plan d'audit interne à réaliser principalement par des équipes internes et/ou par des prestataires externes. L'accent est mis de manière continue sur un programme visant à la prévention des fraudes dans le Groupe et l'identification de dysfonctionnements éventuels pouvant remettre en cause la présentation des états financiers du Groupe.

#### 4.5.1.2.3 Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction générale s'assure que la Direction financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction financière.

La Direction générale revoit et valide les comptes – y compris les notes annexes – établis par la Direction financière.

À ce titre, les changements de principes comptables éventuels, sont mis en évidence et le Conseil d'administration et/ou le Comité d'audit en sont informés si cela est applicable.

La Direction générale s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...); elle identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats (réalisé N/N-1, réalisé N vs Budget). Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion et de l'état de durabilité qui comprennent les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension desdits états financiers.

Enfin, la Direction générale définit la stratégie de communication financière, le programme annuel de relations investisseurs et valide les communiqués financiers.

#### 4.5.1.2.4 Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec le collège des Commissaires aux comptes (CAC).

La Direction générale s'assure que les Commissaires aux comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Enfin, la Direction générale s'informe auprès des Commissaires aux comptes du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

#### 4.5.1.2.5 Travaux des auditeurs de durabilité

La Direction générale s'assure de l'établissement d'un état de durabilité et s'informe auprès des auditeurs de durabilité des conclusions de leurs travaux.

#### 4.5.1.3 Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

##### 4.5.1.3.1 Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation; les informations suivantes lui sont transmises: budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1<sup>er</sup> mars 1984, projets d'investissements, tableau de bord interne, etc.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par le Comité d'audit.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, veille à la qualité du processus de sélection et d'appel d'offres des Commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a procédé à la mise à jour, en tenant compte de la loi Sapin II, de son Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Une formation a été effectuée afin que tous les managers soient formés et régulièrement un rappel de formation est mis en place. De plus, les règles contenues dans ce Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vetoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la loi et de l'éthique Vetoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vetoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vetoquinol. L'audit interne du Groupe procède à des vérifications sur pièces et contrôle certains dossiers à l'occasion de ses missions. Le Groupe est soumis régulièrement par téléphone et/ou par mail à des tentatives de fraude qui

sont de plus en plus fréquentes ; jusqu'à présent le Groupe n'a pas eu à pâtir de conséquences financières défavorables en lien avec ces tentatives de fraude. Un programme de prévention et de sensibilisation des salariés clés dans tout le Groupe est en place pour tenter de pallier ces conséquences négatives éventuelles.

#### 4.5.1.3.2 Arrêté des comptes

Le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer lui sont présentés par la Direction des Affaires Financières ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.

#### 4.5.1.3.3 Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les Commissaires aux comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux pour être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives. Le collège des Commissaires aux comptes prépare des documents de synthèse pour partage et commentaires avec le Comité d'audit, conformément à la loi.

## 4.5.2 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

### 4.5.2.1 Critère de qualité

Cette évolution continue des processus de production de l'information comptable met l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production comptable,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des directions sur les activités des filiales et des usines,
- alimenter un tableau de bord au niveau des résultats financiers.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles du Groupe. Ces règles sont élaborées en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines.

L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels

qu'exigés par la loi. À travers le système d'information du Groupe ; dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence ; c'est une grande part des processus opérationnels et de pilotage de l'entreprise qui sont mis en jeu.

### 4.5.2.2 Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables en amont de la production d'informations financières et de la qualité du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction des Affaires Financières est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère.

Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :

- Exhaustivité des informations – l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable. Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers ont été décrites.
- Existence et réalité – les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable.

- Exactitude – les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés.
- Valorisation – les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.
- Obligations et droits – le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle.
- Présentations – les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement, avec les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés ont à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables.

Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par la Direction des Affaires Financières du Groupe, la Direction générale ainsi que les directions opérationnelles du Groupe.

### 4.5.2.3 Principes et points clés d'analyse

#### 4.5.2.3.1 Investissements/désinvestissements/Recherche & Développement

Le processus d'investissement est organisé et documenté. Il comprend *a minima* les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction générale.

La Direction scientifique contrôle le suivi de tous les projets de R & D en cours.

Elle établit à intervalle régulier un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au cahier des charges.

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'« Autres actifs incorporels » dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée,

dont Vetoquinol attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément. Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif incorporel.

Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et développement, mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

#### 4.5.2.3.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et Goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité ;
- les éléments qui doivent être immobilisés le sont ;
- les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées ;
- les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges ;
- la valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation éventuelle (« impairment »), les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine et les brevets.

#### 4.5.2.3.3 Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation à l'exception des titres de participation acquis dans la société PAT en 2017. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesses et autres instruments financiers...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction des Affaires Financières en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé par la Direction des Affaires Financières et autorisé par la Direction générale.

L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

#### 4.5.2.3.4 Achats/fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs est la règle. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités.

Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêtés mensuels.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les Directions financières des filiales s'assurent que :

- toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de services sont correctement comptabilisées ;
- le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables ;
- la séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée ;

- les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la société ;
- toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Le Groupe ne peut toutefois pas garantir qu'une fraude ne puisse pas survenir.

#### 4.5.2.3.5 Coûts de revient/stocks et en-cours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction Industrielle et Qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (nombre d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...) ; l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières par le biais du calcul du résultat industriel assuré par les Directions financières des pays et contrôlé par la Direction des Affaires Financières du Groupe afin de s'assurer de leur pertinence.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le système d'information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut et destructions) sont autorisés par des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêté des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement appréhendés, existent, appartiennent bien à la société et sont correctement comptabilisés.

#### 4.5.2.3.6 Produits des activités ordinaires/ clients et assimilés – IFRS 15

La norme IFRS 15 propose un processus de comptabilisation du chiffre d'affaires en cinq étapes :

- identification du (des) contrat(s) avec un client ;
- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- détermination du prix de la transaction ;
- affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance ;
- comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

IFRS 15 établit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires s'effectue lorsque toutes les obligations de performances (OP) sont réalisées. Ce principe est désormais enrichi d'indications précises qui peuvent changer les pratiques.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés.

Le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et vérifiée et validée durant le processus d'arrêté des comptes semestriels.

Le processus d'arrêté des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non encore recouvrées et qui appartiennent au Groupe ;
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés ;
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés ;
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

#### 4.5.2.3.7 Trésorerie/financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, après validation préalable par la Direction générale.

Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra honorer ses prochaines échéances et piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.

Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les délégations de signatures mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux différents Directeurs et/ou responsables du Groupe.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

#### 4.5.2.3.8 Avantages accordés au personnel

La Direction des Ressources Humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées aux choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sur la société Vetoquinol SA sont contrôlés par la Direction des Affaires Financières et rapprochés des documents de paie.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes, ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions gratuites attribuées aux dirigeants et aux salariés.

#### 4.5.2.3.9 Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales et au niveau du Groupe afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires. La politique de prix de transfert est revue régulièrement.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable des impôts différés existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

#### 4.5.2.3.10 Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction juridique rattachée à la Direction générale du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe – est géré directement par la Direction des Partenariats Risques et Legal et par la Direction générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées régulièrement.

#### 4.5.2.3.11 Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables.

Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est fort probable que cette obligation provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

#### 4.5.2.3.12 Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...); les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies de manière adéquate ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêtés de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

La maîtrise des processus d'arrêté des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

#### 4.5.2.3.13 Information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées

Il existe des processus visant à ce que :

- les rapprochements entre les données de gestion (comptabilité analytique, reporting, budget...) nécessaires à l'élaboration des informations comptables et financières publiées et les données comptables correspondantes (notamment en matière de justification de la valeur des Goodwills et des actifs incorporels non amortissables comptabilisés) soient effectués de manière périodique ;
- les informations diffusées en interne soient rapprochées des données publiées.

Le logiciel de consolidation contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent.

Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale.

#### 4.5.2.4 Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et des processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'information du marché financier.

Une veille est mise en place au niveau de la communication financière rattachée à la Direction financière pour suivre les nouvelles obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière précisant la nature et les échéances de chaque obligation périodique ainsi que les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus visant à ce que la confidentialité des informations sensibles soit préservée, dans le respect des règles définies par le Règlement général de l'AMF.

Il existe un processus visant à ce que les informations répondant à la définition de l'information privilégiée soient communiquées au marché en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables. À cet effet, la société dispose d'un système d'information lui permettant de suivre, d'une part les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables, d'autre part, les écarts significatifs par rapport aux objectifs communiqués au marché.

Il existe un processus prévoyant le contrôle des informations avant leur diffusion.

## 4.6 \_ Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'administration en vigueur au cours de l'exercice 2025

### ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2025

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation
Rachat d'actions (15 <sup>e</sup> résolution)	Acheter ses propres actions, pour permettre : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux,</li> <li>l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissements,</li> <li>l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la réglementation en vigueur,</li> <li>l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières.</li> </ul>	Pour une durée de 18 mois	Actions en autodétention limitées à 7 % du capital soit 831 733 actions de 2,5 € de valeur.	Dans le cadre de cette autorisation durant l'année 2025, 37 368 actions ont été achetées et 38 573 actions ont été vendues.
Annulation d'actions (16 <sup>e</sup> résolution)	Annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres : <ul style="list-style-type: none"> <li>dans la limite, par période de 24 mois, de 10 % du capital social,</li> </ul>	Pour une durée de 18 mois	10 % du capital social Actions en autodétention limitées à 7 % du capital soit 831 733 actions de 2,5 € de valeur.	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2025.
Augmentation de capital (17 <sup>e</sup> résolution)	Par incorporation de réserves	Pour une durée de 26 mois	Montant maximum autorisé : 80 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2025.
Augmentation de capital (18 <sup>e</sup> résolution)	Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié du Groupe	Pour une durée de 38 mois.	Nombre maximum d'actions à consentir : dans la limite de 3 % du capital	Cette autoisation n'a pas été utilisée en 2025.
Augmentation de capital (20 <sup>e</sup> résolution)	Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié du Groupe	Pour une durée de 38 mois.	Nombre maximum d'actions à consentir : dans la limite de 3 % du capital	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2025.

### ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2024

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation
Augmentation de capital (18 <sup>e</sup> résolution)	Émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Pour une durée de 26 mois.	Montant nominal autorisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>émission d'actions 10 000 000 €,</li> <li>représentatives de créances 2 500 000 €.</li> </ul>	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2024 et 2025.
Augmentation de capital (19 <sup>e</sup> résolution)	Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.	Pour une durée de 26 mois.	Montant nominal autorisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>émission d'actions 5 000 000 €,</li> <li>représentatives de créances 2 500 000 €.</li> </ul>	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2024 et 2025.
Augmentation de capital (18 <sup>e</sup> résolution)	Émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Pour une durée de 26 mois.	Montant nominal autorisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>émission d'actions 10 000 000 €,</li> </ul>	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2025.

**ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2024**

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation
Attribution d'actions gratuites (21 <sup>e</sup> résolution)	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées.	Pour une durée de 38 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>représentatives de créances 2 500 000 €.</li> </ul> Nombre total d'actions attribuées gratuitement autorisé : 1 000 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2024 et 2025.

## 4.7 \_ Établissement des informations en application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

La structure du capital de la Société.	Information sur la société : chapitre 8 Actionnariat de Vetoquinol SA paragraphes 8.2.1. & 8.2.2. Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	Information sur la société : chapitre 8 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle paragraphe 8.2.4.
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Informations sur la société chapitre 8 : Franchissement de seuils (Article 10 bis des statuts) paragraphe 8.1.3.7. Actionnariat de Vetoquinol SA paragraphes 8.2.1 & 8.2.2
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	Informations sur la société chapitre 8 : Pacte d'actionnaires et accord particulier paragraphe 8.1.2.7.
Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Information sur la société : chapitre 8 Actionnariat de Vetoquinol SA paragraphes 8.2.1 & 8.2.2 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices. Les salariés détiennent au nominatif pur : 0,13 % du capital. Ils sont régulièrement convoqués. En règle générale : ils sont soit présents, soit ils donnent pouvoir au Président. Le personnel actionnaire exerce bien son droit de contrôle.
Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Informations sur la société chapitre 8 : Pacte d'actionnaires et accord particulier paragraphe 8.1.2.7.
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	Informations sur la société chapitre 8 : Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction (cf. article 11 et suivants des statuts) paragraphe 8.1.3.2.
Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise : chapitre 4 Tableau des délégations de compétence en vigueur au cours de l'exercice 2025 paragraphe 4.6. Informations sur la société et le capital chapitre 8 : Projet actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité paragraphe 8.1.2.8.
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	Informations sur la société chapitre 8 : Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle paragraphe 8.1.3.6.
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise : chapitre 4 Contrat de travail et mandat social paragraphe 4.3.5.

## 4.8 \_ Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vetoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale.

À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.





# Gestion des risques

5.1 _	<b>GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE INTERNE ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES</b>	134
5.1.1	Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe	137
5.1.2	Risques liés à une pandémie	142
5.1.3	Risque géopolitique lié à une situation de conflit majeur entre deux pays	143
5.1.4	Assurance et couverture des risques	144

## 5.1 \_ Gestion des risques, contrôle interne et principaux facteurs de risques

Comme toute entreprise, Vetoquinol est exposée dans le cadre de son activité à un ensemble de risques.

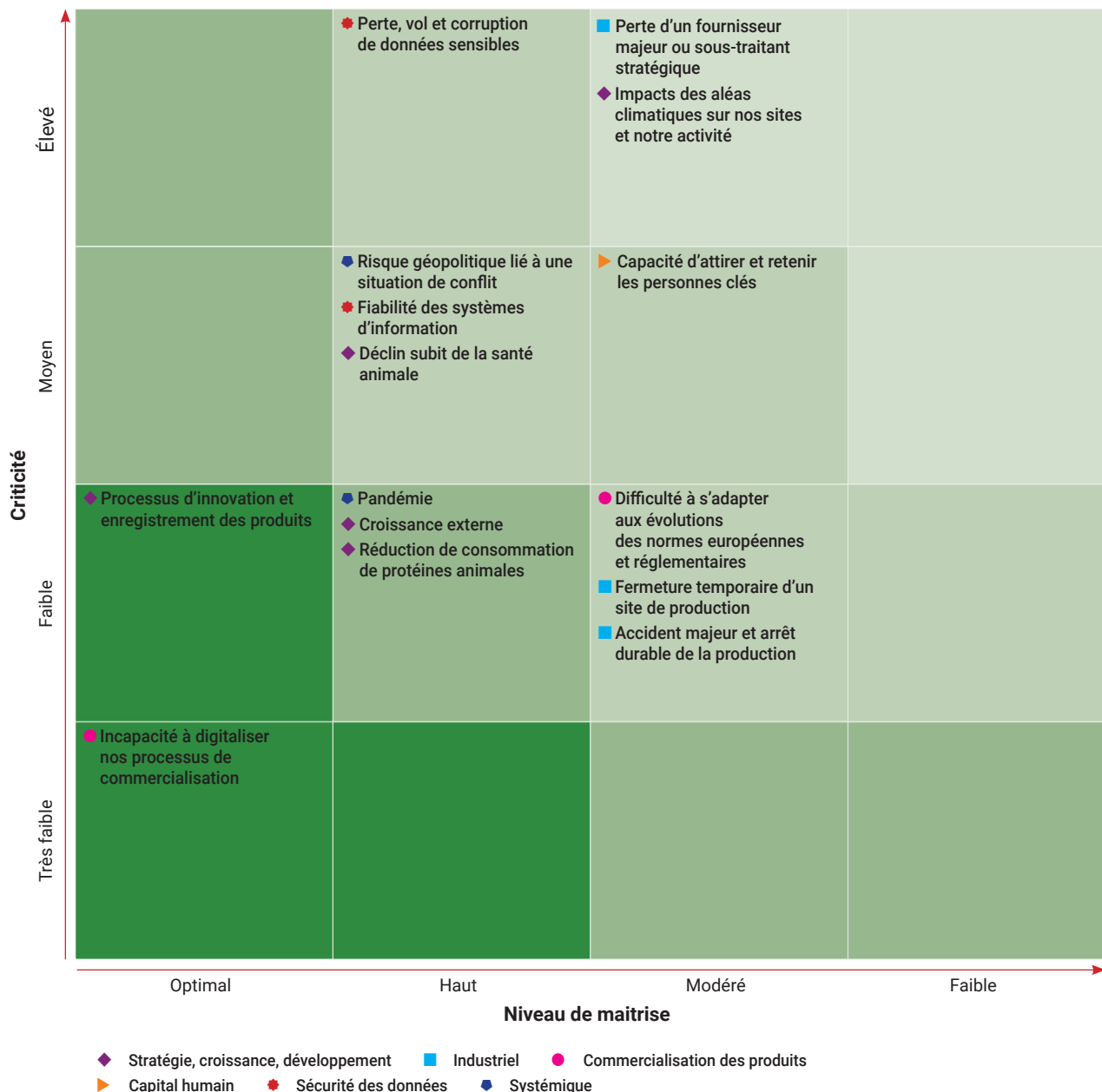
Pour structurer le pilotage de ces risques, le Groupe utilise son processus de cartographie des risques à travers l'identification, l'évaluation des risques nets et la revue de leur maîtrise suite aux plans d'actions. Au travers des plans d'actions mis en œuvre, le Groupe présente ainsi les risques nets tels qu'évalués au travers des étapes décrites ci-après.

Les différentes étapes mises en œuvre par Vetoquinol dans ce cadre s'articulent comme suit :

- Identification des risques. À l'issue d'entretiens avec l'ensemble du management du Groupe, les résultats ont permis de recenser l'ensemble des risques auxquels Vetoquinol peut faire face dans l'accomplissement de ses objectifs stratégiques.
- Évaluation des risques. Plusieurs organes de gouvernance du Groupe (Comité exécutif, Comité de Leadership Groupe) ont été sollicités afin de définir pour chaque risque identifié les éléments suivants : l'impact net si l'événement se produit (humain, stratégique, image, légal, financier), la probabilité d'occurrence, l'efficacité des mesures préventives actuellement en place susceptibles, in fine, de mitiger le risque net.
- Mise en place de plans d'actions. Ces plans d'actions visent à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du Groupe.

La restitution des travaux d'identification, d'analyse et de gestion des risques et le suivi des plans d'actions font l'objet d'un suivi régulier et documenté par le Comité exécutif du Groupe et le Comité de Leadership du Groupe, ainsi qu'au Comité d'audit.

La matrice ci-après présente la cartographie des risques nets tels qu'identifiés au terme de la mise en œuvre de la méthodologie décrite ci-dessus.



## Objectifs et principes généraux

Les dispositifs de gestion des risques au sein du Groupe Vetoquinol s'appuient sur les actions menées par la Direction des Partenariats Juridiques et Risques qui regroupe les affaires juridiques, la conformité, l'audit et le contrôle interne, sous la gouvernance du comité du leadership et du Comité d'audit.

Conformément au cadre de référence publié par l'AMF le 22 juillet 2010 sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, l'objectif de cette direction est de :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte de ses objectifs stratégiques, opérationnels et financiers ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques inhérents à leur activité.

## Objectifs et principes de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe

Le processus de gestion des risques au sein du Groupe Vetoquinol repose sur les étapes suivantes :

- Prévention des principaux risques pouvant menacer le Groupe d'atteindre ses objectifs via la formation des opérationnels et une forte politique de communication interne.
- Identification des principaux risques à travers la cartographie des risques permettant le recensement au niveau du Groupe des principaux risques susceptibles d'impacter le Groupe et ses filiales.
- Analyse et traitement des principaux risques identifiés dans la cartographie des risques afin de s'assurer qu'ils sont maintenus dans des limites acceptables.
- Pilotage des risques impactant le Groupe et la définition de la stratégie adéquate afin de minimiser leurs impacts.
- Amélioration continue de nos processus et de la gestion des risques avec en particulier le support du contrôle interne et de l'audit interne via le déploiement du plan d'audit interne.

Le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- la protection et la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières.

L'audit interne permet quant à lui une surveillance continue des dispositifs de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier des processus internes du Groupe. L'audit interne permet ainsi de vérifier la pertinence des pratiques internes et leur adéquation versus les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers du Groupe. Pour mener à bien ce contrôle continu, Vetoquinol réalise 3 à 5 audits annuels en filiale ou dans des fonctions Groupe, ordonnés, validés et suivis par le Comité d'audit et présentés dans les différents organes de direction. À la suite des audits, des plans d'actions sont mis en place afin de corriger les anomalies relevées et ainsi réduire le risque à un niveau acceptable pour l'entité.

## Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dans le cadre du Groupe Vetoquinol, la société mère veille à la mise en place, à l'application et à l'amélioration des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales. La société mère exerce une influence notable sur l'ensemble de ses filiales et a donc la possibilité d'influer sur leurs politiques de gestion des risques.

Les acteurs contribuant à la gestion des risques et du contrôle interne sont :

- La Direction générale et le Comité de Leadership qui sont chargés de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité du Groupe.
- Le Conseil d'Administration à qui la Direction générale rend compte des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de prévention des risques.
- Le Comité d'audit dont le rôle et les missions sont détaillés dans le document « Le Comité d'audit rapport du groupe de travail » publié par l'AMF en 2010 et dans le rapport de gouvernance de Vetoquinol.
- Le Comité stratégique qui contribue à l'élaboration des objectifs stratégiques du Groupe ainsi qu'à leur mise en place et leur suivi.
- Le Comité Vetoquinol SA qui a un rôle de coordination et d'information des nombreux sujets impactant les directions opérationnelles et fonctionnelles localisées au siège du Groupe.
- Les directions opérationnelles qui ont les pouvoirs nécessaires afin d'organiser, de gérer et de contrôler au mieux les activités dont elles ont la charge. Il est de la responsabilité de chaque direction opérationnelle de mettre en place les dispositifs de contrôle interne inhérents à son activité propre en accord avec les principes et les règles du Groupe. Chaque directeur de filiale est responsable de la gestion des risques de sa filiale. Il en est de même des directeurs de territoires ayant la responsabilité de plusieurs filiales.
- Les directions fonctionnelles centrales à savoir Industrielle et Qualité, Scientifique, Ressources Humaines, Médical et Marketing, Affaires Financières, Systèmes d'Information et Communication supportent et accompagnent les opérations du Groupe dans leurs expertises respectives. À ce titre, elles sont responsables des dispositifs de gestion des risques et de la coordination des actions avec les directions opérationnelles dans leur domaine d'expertise propre.
- La Direction Partenariats, Légal et Risques, est la pierre angulaire de la gestion des risques au sein du Groupe. Rattachée directement à la Direction générale, elle insuffle une culture de la gestion des risques au sein du Groupe, déploie les politiques de prévention du risque, coordonne l'analyse des risques et les processus d'amélioration continue, définit la stratégie afin de limiter les risques et les litiges, et renforce les processus de contrôle interne.

## Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe. La probabilité d'atteinte de ses objectifs ne dépend pas de la seule

volonté de l'entreprise et est soumise aux limites de tout système et processus pouvant résulter de multiples facteurs tels que les incertitudes du monde extérieur, des prises de décisions erronées, des dysfonctionnements dus à des défaillances techniques, humaines ou de simples erreurs, la nécessité d'arbitrer sur le rapport bénéfices/coûts de la mise en place des mesures de contrôle du risque.

## 5.1.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe

Le développement du Groupe Vetoquinol et la création de valeur ne peuvent s'effectuer sans une certaine prise de risque. L'enjeu pour le Groupe est d'établir un dispositif de gestion des risques lui permettant de les identifier et de les maîtriser afin d'assurer sa pérennité.

Les risques critiques font l'objet d'un descriptif détaillé et sont pilotés par un propriétaire du risque qui en assure le suivi, valide l'avancée du plan d'actions, s'assure de sa bonne application afin que les impacts du risque soient maîtrisables et acceptables pour l'entreprise. Le caractère critique du risque est défini par une probabilité ou un impact trop important pour ne pas être traité de manière prioritaire. C'est la raison pour laquelle ils sont adressés afin d'agir sur leur impact ou leur probabilité à travers un plan d'actions spécifique. L'avancée de ce plan d'actions est suivie par le Comité de Leadership dont les membres couvrent l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Dans le cadre de l'actualisation annuelle de sa cartographie des risques stratégiques, le Groupe a effectué début d'année 2024 une revue de ses principaux risques et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs du Groupe pouvant induire l'émergence de nouveaux types de risques non identifiés dans la cartographie précédente.

C'est le cas en particulier du risque lié à la perte de fournisseurs clés dont les matières premières et/ou excipients entrent dans la composition de nombreux produits finis. Vetoquinol identifie donc et envisage des alternatives de sourcing pour ses produits les plus importants. Ce pilotage dynamique est au cœur de la gestion des risques. Néanmoins, malgré l'efficacité de son système de pilotage, il est possible que certains risques, non identifiés à ce jour, puissent impacter les résultats du Groupe, son image ou le cours de son action.

Une nouvelle revue des risques stratégiques et de leurs impacts nets sera effectuée sur le 1er semestre 2026.

### 5.1.1.1 Risques liés à la stratégie, à la croissance et au développement

#### Risques liés au processus d'innovation et à l'enregistrement des produits

##### NATURE DU RISQUE

La santé animale est un environnement fortement concurrentiel où l'innovation joue un rôle clé afin de répondre aux besoins du marché, d'assurer le dynamisme de la marque, d'assurer le développement et le maintien des marges et ainsi d'assurer la pérennité du Groupe. Pour faire face à ce challenge, le Groupe investit annuellement environ 8 % de son chiffre d'affaires pour renforcer l'innovation du Groupe, développer les produits qui arriveront sur le marché dans les années futures et les enregistrer auprès des autorités compétentes afin d'obtenir leur autorisation de mise sur le marché.

Vetoquinol dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer son développement et d'optimiser sa présence commerciale. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule de nombreuses années, jusqu'à 10 ans selon le type de produits développés. Durant cette période et à tout moment, de nombreux aléas peuvent impacter le développement générant soit un retard, soit des coûts de développement supérieurs aux estimations, voire un arrêt du projet. Notamment pour les raisons suivantes :

- une preuve d'efficacité insuffisante ;
- une balance bénéfice/risque jugée insuffisante ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le coût trop élevé de la fabrication de ce nouveau produit révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

La manifestation de tels risques peut impacter défavorablement l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Outre les risques liés au projet lui-même, la performance commerciale des produits développés peut se révéler inférieure aux attentes en raison d'erreurs d'estimations ou d'évolution défavorable du marché entre le début du projet et sa commercialisation.

## GESTION DU RISQUE

Vetoquinol s'appuie sur son organisation et sa Direction scientifique qui assure une cohésion interne et la création de synergies entre la totalité des activités de Recherche & Développement. Un comité spécifique valide, sélectionne et pilote tous les projets en développement selon ses données techniques, sa probabilité de succès, sa stratégie réglementaire et ses perspectives commerciales.

Parallèlement à sa politique de développement de produits, Vetoquinol a de nombreux partenariats visant à l'acquisition de licences permettant un développement rapide ou l'acquisition de produits prêts à la commercialisation, limitant ainsi les risques d'échec des projets de développement.

Le Groupe effectue également une veille permanente de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions et les impacts de ces changements.

## Risque lié aux Impacts des aléas climatiques sur nos sites et notre activité

### NATURE DU RISQUE

Les activités industrielles de Vetoquinol sont consommatrices de ressources naturelles pour développer, produire et commercialiser ses produits et ses solutions.

Certaines comme l'eau sont consommées à toutes les étapes de fabrication du produit, soit entrant directement dans la composition du produit fini, soit comme solution de nettoyage et de rinçage des locaux et lignes de production. Elle peut aussi être présente dans le processus de contrôle de température de bâtiments ou de lignes de production.

Les pouvoirs publics nationaux et internationaux sont engagés dans une réduction de la consommation de l'eau à laquelle Vetoquinol souscrit totalement. Les contraintes fixées par les pouvoirs publics et auxquels les citoyens et entreprises devront s'adapter, dépendront des futurs niveaux de pluviométrie.

Les ressources comme le gaz et l'électricité sont nécessaires directement ou indirectement pour fabriquer les produits, chauffer les bâtiments et transporter les produits jusque sur leur lieu de commercialisation. Ces ressources sont indispensables pour le bon développement de ses activités.

En outre, le développement des aléas climatiques tels qu'incendies ou inondations génèrent de nouveaux défis auxquels l'entreprise doit s'adapter.

### GESTION DU RISQUE

Vetoquinol est conscient de ces nouveaux enjeux de préservation, d'adaptation et d'optimisation dans l'utilisation de ces ressources qui peuvent poser des problèmes de disponibilité en lien avec leur forte demande.

Tout est mis en œuvre pour préserver et optimiser l'utilisation de l'eau tout en respectant nos bonnes pratiques de fabrication.

Dans cette logique, les processus adaptés d'économie et de consommation raisonnée ont été mis en place et se poursuivent (boucle d'eau fermée, passage progressif de la flotte automobile en zéro émission de CO<sub>2</sub>, etc.).

## Risques liés à la croissance externe

### NATURE DU RISQUE

Le développement du Groupe s'appuie non seulement sur sa croissance organique provenant des développements de projets ou d'acquisitions de licences, mais également sur sa croissance externe. Les risques induits par la croissance externe reposent essentiellement sur :

- La capacité à mener à bien le processus d'intégration au sein du Groupe et en particulier l'acculturation des équipes acquises aux valeurs et processus du Groupe. Des difficultés dans l'intégration des équipes peuvent entraîner des problèmes de gouvernance et de non-alignement entre les objectifs stratégiques du Groupe et ceux des équipes acquises.
- La réalisation des hypothèses de rentabilité future ayant servi de base à la valorisation de la société ou des actifs acquis.

Le Groupe Vetoquinol envisage de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée et maîtrisée afin de se renforcer dans des géographies et sur des marchés stratégiques.

## GESTION DU RISQUE

Sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction Partenariats, Légale et Risques, Le groupe effectue un processus de sélection rigoureux des potentielles cibles à acquérir, puis procède à un examen détaillé de l'activité de la cible via un processus d'audit incluant toutes les fonctions clés de l'entreprise (finance, légal, industriel, scientifique et réglementaire, marketing et commercial, ressources humaines). Ces audits détaillés permettent de confirmer l'intérêt dans la cible et de préparer le plan d'intégration.

Le Groupe met en œuvre des processus de pilotage et de contrôle de l'intégration de ses acquisitions en suivant notamment la réalisation du business plan.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une large expérience en matière d'acquisitions qui permet d'appréhender des projets d'envergure.

### Risques liés au déclin subit du marché de la santé animale

#### NATURE DU RISQUE

Dans un contexte de crise sanitaire et globale (dermatose nodulaire contagieuse des bovins, grippe aviaire, grippe porcine,...) l'entreprise peut être exposée à une perte d'activité liée à une méfiance du grand public envers les animaux de compagnie et/ou animaux d'élevage.

En temps de crise économique, d'instabilité politique et d'incertitudes sur notre environnement, le secteur des animaux de compagnie pourrait être une variable d'ajustement économique, avec une diminution de l'intérêt et de la capacité financière à soigner les animaux de compagnie.

#### GESTION DU RISQUE

Vetoquinol intègre ce risque dans l'élaboration de sa stratégie. La stratégie du groupe vise à rester un pluri-spécialiste et à conserver également son ambition à travers plusieurs espèces de destination. Il est important d'ajouter que Vetoquinol dans l'élaboration de ses projets reste actif sur les deux segments du marché : animaux d'élevage et animaux de compagnie. Son portefeuille reste ainsi diversifié et varié, ce qui lui permet de faire face au repli éventuel de l'un ou de l'autre de ses deux principaux marchés.

### Risques liés à la réduction de consommation de protéines animales

#### NATURE DU RISQUE

Dans l'hypothèse d'une diminution de la consommation de produits d'origine animale, l'entreprise s'expose à un déclin d'une partie de son activité. Ceci s'explique par l'émergence de mouvements qui se privent de consommation de produits d'origine animale (végétariens, véganes).

Il s'agit de changements culturels qui peuvent rester marginaux, mais qui tendent à prendre de l'ampleur.

## GESTION DU RISQUE

Vetoquinol effectue en permanence de la veille commerciale et des études de marché afin de suivre l'évolution de ces tendances. Ceci va de pair avec les analyses de rentabilité (indicateurs sur le ROI des produits) afin de pouvoir anticiper au maximum l'évolution des marchés.

Des actions marketing visant à renforcer l'image du Groupe sont également conduites afin de mettre en avant les valeurs de bien-être animal défendues par Vetoquinol.

### 5.1.1.2 Risques industriels

#### Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production

##### NATURE DU RISQUE

Vetoquinol, et plus particulièrement ses sites de production, sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles qu'inondation, incendie. Ce type d'événement pourrait détruire totalement ou partiellement son outil industriel. Les facteurs déclenchants peuvent être aussi bien internes (erreur humaine, négligence, maintenance insuffisante) ou externes (incendie, explosion, intrusion...).

La forte concentration à Lure de la valeur ajoutée du Groupe est un facteur aggravant. L'arrêt total ou partiel du site de Lure aurait un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

##### GESTION DU RISQUE

Des polices d'assurance permettent de limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Vetoquinol intègre également dans sa stratégie de développement une séparation physique avec portes coupe-feu de ses différentes unités autonomes de production afin de limiter le risque de propagation d'un potentiel incendie. Le déploiement du dispositif de sprinklage contribue à la protection contre l'incendie.

#### Risques liés à la fermeture temporaire d'un site de production

##### NATURE DU RISQUE

Vetoquinol pourrait être confronté à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation d'un de ses sites de production si celui-ci ne répondait pas à la réglementation en vigueur à la suite d'une inspection ayant révélé des non-conformités. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur le chiffre d'affaires et donc sur les résultats du Groupe. Ce risque pourrait également trouver sa source lors d'événements tels qu'une crise sanitaire au cours de laquelle Vetoquinol serait en incapacité temporaire de produire selon la réglementation BPF en vigueur (accès interdit aux salariés des sites de production en cas de danger pour leur sécurité).

## GESTION DU RISQUE

Vetoquinol veille à maintenir le bon niveau de conformité de ses usines et de ses procédés de fabrication avec les référentiels existants (Bonnes Pratiques de Fabrication, laboratoire, distribution et autres réglementations). Un système de management de la qualité a été défini par la Direction Assurance Qualité Groupe et a été déployé dans l'ensemble de ses sites de fabrication. Ce système permet d'identifier et de corriger tout écart entre un produit fabriqué ou des pratiques mises en œuvre et les exigences réglementaires associées. Le Directeur Assurance Qualité Groupe, responsable du système, s'assure du suivi des différents plans d'actions via des audits réguliers.

En plus de ce système performant destiné à minimiser les risques, Vetoquinol travaille en permanence sur la sécurisation des produits stratégiques du Groupe.

Une Cellule de crise pharmaceutique (CCP) est en fonction au sein du Groupe. Elle a la responsabilité de la gestion des crises suite à un événement grave et/ou inhabituel pouvant être lié à un produit Vetoquinol. Tout événement impliquant une responsabilité pharmaceutique est du domaine de la CCP.

Vetoquinol a mis en place un dispositif de gestion de crise qui permet de gérer les événements de type crise sanitaire afin d'organiser la continuité de l'exploitation sans compromettre la sécurité de ses collaborateurs (voir 5.1.2. Risques d'exposition à une pandémie).

### Risques liés à la perte d'un fournisseur majeur ou sous-traitant stratégique

#### NATURE DU RISQUE

La fabrication des produits du Groupe Vetoquinol nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement des matières premières, excipients ou articles de conditionnement nécessaires à leur fabrication, soit pour le processus de fabrication lui-même. Vetoquinol entretient un lien de dépendance avec ces fournisseurs et façonniers. Ce risque est d'autant plus élevé pour les fournisseurs de matières premières pour lesquels la substitution engendre une forte complexité et des délais importants. C'est le cas pour les matières premières et/ou excipients qui proviennent de Chine. Vetoquinol a identifié un certain nombre de composants provenant de ce pays et dont le groupe veut sécuriser l'approvisionnement en cas de fermeture des frontières ou en cas de dégradation des relations commerciales entre la Chine et l'occident. La défaillance d'un façonnier ou l'arrêt de production pour toute raison (incendie, fermeture temporaire, grèves...) représentent un risque certain pour la commercialisation des produits du Groupe Vetoquinol. De même, la défaillance ou l'arrêt de livraison des matières premières d'un fournisseur pour toute raison (incendie, problèmes de qualité, fermeture temporaire, grèves...) impliquerait un arrêt du processus de production générant des ruptures pouvant entraîner un transfert du marché vers les produits des concurrents.

## GESTION DU RISQUE

Compte tenu de l'enjeu majeur que représente la perte d'un fournisseur ou un sous-traitant stratégique, le Groupe Vetoquinol :

- privilégie le partenariat avec les fournisseurs et façonniers avec lequel il travaille de longue date ;
- sélectionne de manière scrupuleuse les nouveaux fournisseurs ou nouveaux façonniers avec lesquels il travaille. Les critères de sélection appliqués sont variés et intègrent des paramètres qualitatifs, de solvabilité, d'éthique, géographiques, de respect de la loi, tout autant que des paramètres financiers ;
- réalise régulièrement des audits des fournisseurs et des façonniers critiques afin de valider le bien-fondé de la poursuite des relations commerciales ;
- travaille sur la cartographie des fournisseurs pour permettre de détecter les fournisseurs et façonniers les plus critiques et de mettre en place les mesures nécessaires afin de réduire le risque.
- Implémente un double sourcing pour les composants identifiés à risque en raison de leur provenance. Ce double sourcing est priorisé sur les produits essentiels du groupe.

Par son large portefeuille de produits et les mesures prises pour réduire le risque encouru par la perte d'un fournisseur majeur ou un sous-traitant stratégique, ce risque ne pourra freiner durablement le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs.

### 5.1.1.3 Risques liés à la commercialisation de produits du Groupe

#### Risques liés aux difficultés à s'adapter aux évolutions des normes, lois et règles de conformité

#### NATURE DU RISQUE

L'environnement dans lequel opère Vetoquinol est en évolution continue et l'entreprise doit s'adapter en permanence à l'évolution des normes réglementaires, financières, environnementales et des règles de conformité. De plus, la présence internationale de Vetoquinol complexifie la veille réglementaire et expose le laboratoire à des risques de conformité à celles-ci.

A titre d'exemple les plus récents :

- La lutte contre le développement des résistances bactériennes et la préservation de l'activité des antimicrobiens sont devenues des enjeux de santé publique à l'échelle mondiale.
- La nouvelle réglementation vétérinaire européenne qui a eu pour objectif d'uniformiser les pratiques commerciales à l'intérieur du territoire, avec des impacts significatifs sur les acteurs européens et mondiaux comme Vetoquinol.
- Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a pas enregistré d'effets défavorables matériels sur son activité. Le Groupe continue de suivre avec attention le développement de ces pratiques dans le monde et pourrait être amené à revoir sa politique commerciale, en cas de mesures impactantes afin de préserver son niveau de rentabilité.

## GESTION DU RISQUE

Vetoquinol est fortement engagé dans un respect strict des normes, des règles éthiques et de conformité. Le renforcement de nos processus de décision à l'égard des tiers partenaires et la mise en place d'une charte d'achats responsables témoignent de notre volonté d'être un acteur engagé, contribuant par ses actions à rendre notre environnement plus éthique et plus conforme aux exigences réglementaires.

L'entreprise s'est fortement engagée en accompagnant les vétérinaires dans la prescription et l'usage responsable des antibiotiques : schémas posologiques qui respectent les recommandations en matière de lutte contre l'antibiorésistance depuis plus de 10 ans, organisation de webinaires scientifiques et législatifs animés par des experts, fourniture d'outils de sensibilisation auprès des propriétaires. Vetoquinol anticipe une poursuite de la baisse de leur utilisation dans les années à venir.

À ce jour, Vetoquinol est peu impacté par la mise en place des taxes douanières et l'impact sur la marge brute est limité. Cependant, le Groupe suit avec attention le développement de ces pratiques dans le monde et pourrait être amené à revoir sa politique commerciale dans les pays concernés, afin de maintenir son niveau de marge brute.

### Risques liés à l'incapacité à digitaliser nos processus de commercialisation

#### NATURE DU RISQUE

Dans certains pays, le secteur de la santé animale affiche une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de groupements de cliniques. Les ventes sur des canaux alternatifs de distribution progressent chaque année. Cette configuration de clientèle est naturellement plus risquée pour Vetoquinol puisque le pouvoir de négociation peut parfois s'inverser (distributeurs mondiaux). Ceci menace donc directement la rentabilité du Groupe.

Dans un contexte de changement des modes de distribution où les ventes sur internet se développent au détriment des canaux de distribution classiques, l'entreprise peut rencontrer des difficultés à adapter son modèle d'affaires.

#### GESTION DU RISQUE

Pour faire face à ces évolutions de marché, Vetoquinol a mis en place un programme d'excellence commerciale, qui implique une profonde transformation de son organisation et de son savoir-faire pour répondre à ces changements. Vetoquinol forme en continu sa force de vente afin de créer de la valeur ajoutée pour le client et optimise son système de gestion de la relation client, afin d'assurer un suivi commercial toujours plus efficace et adapté aux besoins du client. Cela passe aussi par une segmentation de la clientèle et la mise en place d'une gestion de comptes clés.

## 5.1.1.4 Risques liés à la capacité d'attirer et de retenir les personnes clés

### NATURE DU RISQUE

Les filiales du Groupe sont parfois localisées dans des bassins d'emplois limités nécessitant le recrutement de personnes provenant d'autres régions. Le recrutement de ces salariés aux compétences fortes est une nécessité pour le Groupe afin de remplir ses objectifs stratégiques, mais la faiblesse de certains bassins d'emplois est un frein à l'embauche du conjoint et par voie de conséquence une limitation pour le recrutement des talents indispensables au développement du Groupe. Cela va également impacter la charge de travail des effectifs restants en place. C'est en particulier le cas en France où sont localisées les Directions fonctionnelles dont l'expertise et la culture internationale sont indispensables pour l'exercice de leurs missions. Il y a donc un risque sur le support de la croissance du chiffre d'affaires de Vetoquinol.

### GESTION DU RISQUE

Conscient de ces difficultés et de cet enjeu, le Groupe met tout en œuvre pour renforcer son attractivité tant en interne que sur le marché du travail par l'identification, le recrutement des compétences nécessaires à son développement et des mesures adéquates pour retenir les personnes clés. Le Groupe Vetoquinol renforce la notoriété de sa marque employeur afin de renforcer son attractivité sur le marché du travail. La Direction des Ressources Humaines, en lien avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles, s'assure en particulier que les conditions de rémunération soient en accord avec le marché du travail et que l'accueil des nouveaux salariés soit particulièrement favorisé au sein du Groupe.

Ces différentes mesures ainsi qu'une gestion proactive des talents de leur développement et de leur rétention permettent au Groupe Vetoquinol d'être confiant dans sa capacité à préserver son capital humain indispensable à la réalisation de ses ambitions.

## 5.1.1.5 Risques liés à la sécurité des données et à la fiabilité des systèmes d'information

### Risques liés à la fiabilité des systèmes d'information

#### NATURE DU RISQUE

Les processus du Groupe reposent sur des systèmes d'information intégrés et interdépendants les uns des autres. Une défaillance de ces systèmes entraînerait des conséquences très dommageables sur l'activité du Groupe, qu'il s'agisse de la gestion qualitative des lots de production et leur libération, de la constitution des dossiers d'enregistrement nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché, de l'enregistrement des commandes clients, de l'enregistrement des flux comptables et financiers

ou bien de l'établissement des bulletins de paie. L'interconnexion entre de nombreux systèmes et applications renforce la dépendance du Groupe à l'égard de ces systèmes d'information.

## GESTION DU RISQUE

La Direction des Systèmes d'Information s'assure du bon fonctionnement de ces systèmes et des diverses applications nécessaires au bon fonctionnement des Directions opérationnelles et fonctionnelles. Des équipes dédiées veillent à la fiabilisation des flux afin d'éviter tout risque d'arrêt et un système de Help desk supporte les utilisateurs dans leurs opérations quotidiennes.

### Risques liés à la perte, au vol et à la corruption de données sensibles

#### NATURE DU RISQUE

Les directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe Vetoquinol ont à leur disposition des données confidentielles dont la perte, le vol ou la corruption est susceptible de porter préjudice aux atteintes des objectifs du Groupe en donnant un avantage concurrentiel aux autres acteurs de la santé animale ou à des tiers. À travers son activité, le Groupe est également amené à stocker des données personnelles liées aux employés ou aux tiers dont la perte serait préjudiciable.

#### GESTION DU RISQUE

Le Groupe Vetoquinol est très attentif à la gestion de ces données sensibles afin d'éviter tout risque de perte, de vol ou de fuite.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) pilote l'organisation et la sécurité des données au sein des systèmes d'information en travaillant sur la sécurité globale de l'infrastructure : réseaux et serveurs, ainsi que la sécurisation des applications et de tout outil pour garantir la sécurité des données.

Les multiples attaques impactant les entreprises de toutes tailles ont conduit Vetoquinol à renforcer ses procédures informatiques et notamment à définir un processus d'urgence qui permet de partager immédiatement à tous les acteurs de la DSI, toute détection critique d'incident de fonctionnement. De plus, afin d'apporter une expertise en Cybersécurité, un contrat avec une société experte recommandée par l'ANSI est actif, permettant d'avoir un support immédiat en cas d'alerte de Cybersécurité.

Des investissements sont alloués au renforcement de la formation des utilisateurs sur les sujets de cybersécurité. Notamment avec des formations continues et intégrées à nos outils afin de sensibiliser sur les pratiques en constante évolution des hackers. Ces formations sont principalement utiles pour la prévention des intrusions dans nos systèmes.

## 5.1.1.6 Autres risques

### Nature du risque

La politique de gestion des risques financiers est gérée par la Direction des Affaires Financières du Groupe qui doit piloter en particulier :

- Risques de change : la forte présence internationale du Groupe implique son exposition au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses différentes filiales présentes hors France.
- Risques géopolitiques : par ses activités internationales, le Groupe Vetoquinol est amené à effectuer des transactions dans des pays représentant un fort risque géopolitique. La guerre en Ukraine a eu peu d'impact sur le chiffre d'affaires du Groupe, mais le groupe Vetoquinol regarde avec attention l'évolution de la géopolitique et des relations internationales, afin d'anticiper et d'adapter au mieux ses activités. Le Groupe Vetoquinol est vigilant à l'évolution des relations diplomatiques entre la Chine et Taïwan et cise à réduire progressivement son exposition et sa dépendance à l'égard des fournisseurs chinois.
- Risques de fraude : les fraudes internes ou externes peuvent induire des pertes financières et affecter les comptes et la réputation du Groupe.
- Risque inflationniste : le Groupe Vetoquinol doit faire face aux différents impacts inflationnistes aux bornes du groupe. Vetoquinol comme les années précédentes a pris en compte ces impacts dans sa politique salariale et commerciale.

#### GESTION DU RISQUE

Sur les deux premiers facteurs de risque ci-dessous, la Direction des Affaires Financières applique les processus suivants :

- Gestion du risque de change : la couverture du risque de change sur certaines transactions d'ampleur et sur des devises ayant une forte volatilité peut être une option pour mitiger le risque de change. Une analyse du ratio bénéfices/coûts est effectuée pour déterminer le bien-fondé de cette couverture.
- Gestion du risque géopolitique : le Groupe Vetoquinol est particulièrement vigilant sur les investissements ou sur le montant des transactions qu'il pourrait être amené à effectuer dans des pays représentant un risque géopolitique. La croissance externe est ainsi limitée à des pays ayant un risque modéré.
- Gestion du risque de fraude : le Groupe Vetoquinol sensibilise ses différentes directions au risque de fraude au travers de communications régulières en rappelant les bonnes pratiques afin de limiter, autant que faire se peut, le risque de fraude. Le code de conduite Vetoquinol démontre l'engagement du Groupe dans sa volonté d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique.

## 5.1.2 Risques liés à une pandémie

### NATURE DU RISQUE

Vetoquinol est un acteur économique dont la chaîne de valeur s'inscrit dans un champ d'activité mondial. Le sourcing des principes actifs est réalisé en grande partie dans les pays d'Asie (Chine et Inde notamment) ; la production des médicaments est réalisée sur trois continents : Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud ; la commercialisation est, quant à elle, réalisée directement dans 24 pays dans lesquels Vetoquinol est implantée sur tous les continents à l'exception de l'Afrique et dans près de 40 pays par le biais de distributeurs.

L'émergence de la crise de la Covid est venue tester la résilience du modèle d'affaires du Groupe Vetoquinol et confirmer l'implication de ses salariés, la robustesse de ses processus et sa solidité financière. Une crise sanitaire majeure et mondiale pourrait néanmoins avoir un impact non négligeable sur le fonctionnement de Vetoquinol et entraîner des conséquences négatives sur sa rentabilité et sur sa situation de trésorerie.

### GESTION DU RISQUE

Dans le cadre de la Covid-19 et de toute autre crise, Vetoquinol met en place un dispositif de gestion de crise qui permet de prendre les mesures nécessaires d'urgence suivant trois principales étapes :

1 – La mise en sécurité des collaborateurs de Vetoquinol. L'organisation du travail est également aménagée avec la généralisation du télétravail pour tous les collaborateurs dont les fonctions le permettent. Le suivi des cas éventuels de contaminations est également instauré. Toutes ces mesures immédiates doivent permettre de préserver la santé des collaborateurs et de maintenir les activités du laboratoire.

2 – La mise en œuvre de mesures visant à protéger l'activité du laboratoire d'une baisse sensible d'activité et à protéger les emplois des salariés. Il s'agit alors d'adapter temporairement le fonctionnement du laboratoire avec des mesures ciblées et priorisées d'arbitrage et de réduction des frais de fonctionnement pendant la durée de la crise.

3 – La préparation de la sortie de crise sanitaire afin de s'assurer que l'activité du laboratoire aura la capacité de redémarrer rapidement et pourra répondre aux besoins du marché lorsque la demande de nos produits aura repris normalement.

L'implémentation de ces différentes étapes permet au Groupe de s'adapter à l'environnement sanitaire tout en préservant, en tout premier lieu la santé des collaborateurs et la continuité d'exploitation des activités du Groupe.

## 5.1.3 Risque géopolitique lié à une situation de conflit majeur entre deux pays

Ces dernières années le risque géopolitique s'est accru avec en particulier la guerre en Ukraine en février 2022, le conflit israélo-palestinien déclenché le 7 octobre 2023 par les attentats du Hamas sur le sol israélien, les menaces périodiques d'invasion de Taïwan par la Chine. L'évolution de la politique internationale des États-Unis modifie également les équilibres internationaux, renforce les mécanismes protectionnistes et bouleverse l'équilibre international. Dans cet environnement très incertain, le Groupe Vetoquinol adopte une approche prudente à l'égard de la géographie de ses opérations.

Hormis en Chine, le Groupe Vetoquinol n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans ces pays et l'impact

sur le Chiffre d'affaires reste particulièrement limité. Cependant, le Groupe a dû s'adapter à l'inflation et à l'augmentation des coûts d'achat des matières premières en général, des coûts de l'énergie, des coûts d'achat du gaz pour ses usines européennes en France et en Pologne, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques.

Le Groupe poursuit graduellement la réduction de sa dépendance envers les fournisseurs chinois dont les exportations de matières premières et d'excipients pourraient être brutalement arrêtées en cas de conflit entre la Chine et Taïwan. Cette réduction porte en priorité sur les principaux produits du Groupe.

## 5.1.4 Assurance et couverture des risques

### 5.1.4.1 Politique d'assurance

Vetoquinol, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements, défaillance des systèmes d'information... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités et la situation financière de Vetoquinol.

En vue de protéger ses actifs au niveau mondial contre ces risques, Vetoquinol a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales.

Dans le cadre de cette politique d'assurances, Vetoquinol a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type « Tous risques sauf » permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises.

Ces programmes d'assurance ont été étendus à partir de 2022 afin de permettre à Vetoquinol de se prémunir face à des risques devenus prégnants durant la pandémie.

À la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités sur le plan mondial et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées. Le Groupe souhaite conserver des niveaux d'assurance comparables, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.



# Comptes consolidés

<b>6.1 _ ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>146</b>	6.5.23 IFRS 5	171
<b>6.2 _ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</b>	<b>147</b>	6.5.24 Autres actifs financiers	171
<b>6.3 _ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>	<b>148</b>	6.5.25 Instruments financiers dérivés	171
<b>6.4 _ TABLEAU DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>149</b>	6.5.26 Réconciliation de la variation du BFR au TFT	172
<b>6.5 _ NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>150</b>	6.5.27 Stocks	172
6.5.1 Présentation générale	150	6.5.28 Clients et autres débiteurs	173
6.5.2 Événements significatifs	150	6.5.29 Trésorerie et équivalents de trésorerie	174
6.5.3 Principes comptables	150	6.5.30 Capital social et primes d'émission	174
6.5.4 Gestion du risque financier	152	6.5.31 Dettes financières	175
6.5.5 Gestion du capital	155	6.5.32 Provisions pour avantages au personnel	177
6.5.6 Information sur les jugements et estimations	155	6.5.33 Autres provisions	180
6.5.7 « Regroupements d'entreprises »/Business combinations	155	6.5.34 Fournisseurs et autres créditeurs	181
6.5.8 Secteurs opérationnels – IFRS 8	156	6.5.35 Actifs et passifs par catégorie comptable	182
6.5.9 Dépenses de Recherche & Développement	158	6.5.36 Dividendes par action	182
6.5.10 Autres achats et charges externes	159	6.5.37 Effectifs	183
6.5.11 Charges de personnel	159	6.5.38 Engagements hors bilan	183
6.5.12 Paiements en action – actions gratuites	160	6.5.39 Actifs et passifs éventuels	184
6.5.13 Autres produits et charges d'exploitation	160	6.5.40 Information relative aux parties liées	184
6.5.14 Autres produits et charges opérationnels	160	6.5.41 Événements post-clôture	184
6.5.15 Contrats de location - IFRS 16	161	6.5.42 Procédures judiciaires et d'arbitrages	184
6.5.16 EBITDA	162	6.5.43 Situation financière ou commerciale	185
6.5.17 Résultat financier	163	6.5.44 Honoraires	185
6.5.18 Impôts sur le résultat	163	6.5.45 Sociétés du Groupe	186
6.5.19 Résultat par action	165	<b>6.6 _ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>187</b>
6.5.20 Goodwill	166	6.6.1 Opinion	187
6.5.21 Immobilisations incorporelles	168	6.6.2 Fondement de l'opinion	187
6.5.22 Immobilisations corporelles	170	6.6.3 Justification des appréciations – Points clés de l'audit	188
		6.6.4 Vérifications spécifiques	188
		6.6.5 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires	188
		6.6.6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés	189
		6.6.7 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés	189

## 6.1 \_ État du résultat consolidé

Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe présente un IAP intitulé « Résultat Opérationnel Courant avant Amortissements des actifs incorporels acquis » : cet indicateur permet d'isoler les impacts non cash des amortissements comptabilisés en lien avec des opérations de croissance externe.

En milliers d'euros	Notes	2025	2024
Revenus	6.5.8	525 686	539 196
Achats consommés		(132 347)	(150 797)
Autres achats et charges externes	6.5.10	(109 752)	(114 405)
Charges de personnel	6.5.11	(167 695)	(167 539)
Impôts, taxes et versements assimilés		(8 166)	(7 580)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immos.	6.5.21/6.5.22	(13 352)	(12 974)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immos. - IFRS 16		(6 174)	(6 107)
Dotations et reprises aux provisions		(2 903)	3 479
Autres produits d'exploitation	6.5.13	6 893	6 580
Autres charges d'exploitation	6.5.13	(699)	(865)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT AMORTISSEMENTS DES ACTIFS ISSUS D'ACQUISITIONS</b>		<b>91 492</b>	<b>88 988</b>
<b>% VS REVENUS</b>		<b>17,4%</b>	<b>16,5%</b>
Amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions		(12 707)	(12 913)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>78 785</b>	<b>76 075</b>
<b>% VS REVENUS</b>		<b>15,0%</b>	<b>14,1%</b>
Autres produits et charges opérationnels	6.5.14	(500)	1 247
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>78 284</b>	<b>77 322</b>
<b>% VS REVENUS</b>		<b>14,9%</b>	<b>14,3%</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6.5.17	5 308	5 946
Coût de l'endettement financier brut	6.5.17	(661)	(480)
Interêts payés - Dette locative		(594)	(591)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>6.5.17</b>	<b>4 054</b>	<b>4 875</b>
Autres produits financiers	6.5.17	7 735	4 815
Autres charges financières	6.5.17	(9 798)	(5 999)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>6.5.17</b>	<b>1 990</b>	<b>3 691</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>80 275</b>	<b>81 012</b>
Charges d'impôt	6.5.18	(22 938)	(22 332)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT MEE</b>		<b>57 337</b>	<b>58 680</b>
Quotes-parts de résultat des mises en équivalence		0	0
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>57 337</b>	<b>58 680</b>
Revenant aux : Propriétaires de la société		57 360	58 685
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		(23)	(5)
Écarts de change résultant des activités à l'étranger recyclable		(18 619)	3 236
Profits (pertes) actuariels, nets d'impôts non recyclable		123	113
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts			
<b>Résultat global total de la période, net d'impôts</b>		<b>38 841</b>	<b>62 029</b>
Revenant aux : Propriétaires de la société		38 864	62 034
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		(23)	(5)
Résultat de la période par action (en euros)	6.5.19	4,94	4,98
Résultat de la période dilué par action (en euros)	6.5.19	4,94	4,98

## 6.2 \_ État de la situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>ACTIFS</b>			
Goodwill	6.5.20	70 925	76 414
Autres immobilisations incorporelles	6.5.21	129 670	142 087
Immobilisations corporelles	6.5.22/6.5.23	81 727	76 593
Droits d'utilisation liés aux contrats de location		12 853	16 004
Participations comptabilisées par mise en équivalence		-	-
Autres actifs financiers	6.5.24	1 452	1 522
Impôts différés actifs	6.5.18	9 021	10 332
<b>Total actifs non courants</b>		<b>305 649</b>	<b>322 952</b>
Stocks	6.5.27	122 006	112 286
Clients et autres débiteurs	6.5.28	99 018	94 826
Créances d'impôt sur le résultat		10 730	3 126
Autres actifs courants	6.5.28	5 153	4 613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5.29	221 076	206 331
<b>Total actifs courants</b>		<b>457 983</b>	<b>421 181</b>
Total Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>763 632</b>	<b>744 133</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et primes d'émission	6.5.30	70 831	70 831
Réserves		463 182	446 324
Résultat de l'exercice		57 360	58 685
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>591 373</b>	<b>575 840</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		69	92
<b>Capitaux propres</b>		<b>591 442</b>	<b>575 932</b>
<b>DETTES</b>			
Dettes financières – non courant	6.5.31	158	178
Dettes financières locatives - non courant		8 199	11 037
Impôts différés passifs	6.5.18	5 204	6 037
Provisions pour avantages aux salariés	6.5.32	8 052	7 988
Autres provisions	6.5.33	1 303	746
Autres passifs long terme		601	686
<b>Total passifs non courants</b>		<b>23 517</b>	<b>26 671</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	6.5.34	134 751	128 373
Dettes d'impôts sur le résultat		5 500	2 747
Dettes financières – courant	6.5.31	1 644	4 392
Dettes financières locatives – courant		5 291	5 516
Autres provisions	6.5.33	1 485	502
Autres passifs courants		1	1
<b>Total passifs courants</b>		<b>148 673</b>	<b>141 530</b>
<b>Total DETTES</b>		<b>172 190</b>	<b>168 201</b>
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>763 632</b>	<b>744 133</b>

## 6.3 \_ Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>		<b>57 337</b>	<b>58 680</b>
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</i>			
Amortissements et provisions		28 300	24 511
Amortissements et provisions - IFRS 16		6 174	6 107
Élimination du résultat des mises en équivalence		-	-
Charges d'impôt	6.5.18	22 938	22 332
Charges d'intérêt	6.5.17	(3 967)	(4 620)
Charges d'intérêt - IFRS 16		594	591
Provisions pour avantages aux salariés		170	159
Plus-value de cession (nette d'impôts)		(16)	511
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		-	-
<b>Trésorerie générée par les opérations</b>		<b>111 530</b>	<b>108 271</b>
Impôts payés	6.5.18	(26 758)	(21 815)
Variation du BFR	6.5.26	(12 696)	(630)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation net</b>		<b>72 076</b>	<b>85 826</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	6.5.21	(3 705)	(3 133)
Acquisition d'immobilisations corporelles	6.5.22	(17 022)	(14 545)
Acquisition d'actifs financiers		(8)	(2)
Produits cession d'actifs		209	2 079
Remboursements – autres immobilisations financières		(34)	(45)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	6.5.7	0	0
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>(20 558)</b>	<b>(15 647)</b>
Augmentation de capital		0	-
Acquisition/cession nette d'actions propres		(13 043)	(2 934)
Émission d'emprunts et dettes financières diverses	6.5.31	2 829	845
Diminution des dettes financières		(1 775)	(1 887)
Flux de financement IFRS 16		(6 654)	(6 606)
Intérêts versés	6.5.17	(661)	(481)
Intérêts encaissés	6.5.17	4 627	5 094
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	6.5.30.4	(10 402)	(10 058)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(0)	(0)
Subventions d'investissement et avances conditionnées		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement</b>		<b>(25 078)</b>	<b>(16 028)</b>
Incidence des variations des cours de devises		(7 924)	2 077
Variation nette de trésorerie par les flux		18 516	56 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		202 436	146 207
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		18 516	56 229
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6.5.29</b>	<b>220 952</b>	<b>202 436</b>

## 6.4 \_ Tableau de la variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission (note 6.5.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>70 831</b>	<b>(21 977)</b>	<b>429</b>	<b>422 169</b>	<b>400 621</b>	<b>55 560</b>	<b>527 013</b>	<b>97</b>	<b>527 110</b>
<b>Résultat de la période</b>	-	-	-	-	-	<b>58 685</b>	<b>58 685</b>	<b>(5)</b>	<b>58 680</b>
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	3 236	113	-	3 350	-	3 350	-	3 350
<b>Résultat global de la période</b>	-	<b>3 236</b>	<b>113</b>	-	<b>3 350</b>	<b>58 685</b>	<b>62 034</b>	<b>(5)</b>	<b>62 029</b>
Affectation du résultat	-	-	-	55 560	55 560	(55 560)	-	-	-
Stock-options & Attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(3 101)	(3 101)	-	(3 101)	-	(3 101)
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	(10 058)	(10 058)	-	(10 058)	-	(10 058)
Autres	-	-	-	(48)	(48)	-	(48)	-	(48)
<b>SOLDE AU 31/12/2024</b>	<b>70 831</b>	<b>(18 740)</b>	<b>542</b>	<b>464 522</b>	<b>446 324</b>	<b>58 685</b>	<b>575 840</b>	<b>92</b>	<b>575 932</b>
<b>Résultat de la période</b>	-	-	-	-	-	<b>57 360</b>	<b>57 360</b>	<b>(23)</b>	<b>57 337</b>
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	(18 619)	123	-	(18 496)	-	(18 496)	-	(18 496)
<b>Résultat global de la période</b>	-	<b>(18 619)</b>	<b>123</b>	-	<b>(18 496)</b>	<b>57 360</b>	<b>38 864</b>	<b>(23)</b>	<b>38 841</b>
Affectation du résultat	-	-	-	58 685	58 685	(58 685)	-	-	-
Stock-options & Attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(12 930)	(12 930)	-	(12 930)	-	(12 930)
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	(10 402)	(10 402)	-	(10 402)	-	(10 402)
Autres	-	-	-	1	1	-	1	-	1
<b>SOLDE AU 31/12/2025</b>	<b>70 831</b>	<b>(37 359)</b>	<b>665</b>	<b>499 876</b>	<b>463 181</b>	<b>57 360</b>	<b>591 373</b>	<b>69</b>	<b>591 442</b>

## 6.5 \_ Notes annexes aux états financiers consolidés

### 6.5.1 Présentation générale

Vetoquinol est un acteur international de référence de la santé animale, à destination des animaux d'élevage (bovins, porcs) et des animaux de compagnie (chiens, chats). Indépendant et « pure player », Vetoquinol innove, développe et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux en Europe, aux Amériques et en Asie/Pacifique.

Depuis sa création en 1933, Vetoquinol conjugue innovation et diversification géographique. Le renforcement du portefeuille produits et les acquisitions réalisées sur des territoires à fort potentiel assurent une croissance hybride au Groupe. Vetoquinol emploie 2 486 personnes.

Vetoquinol est coté sur NYSE Euronext Paris depuis 2006 (Code mnémorique : VETO).

La société mère, Vetoquinol SA, est une Société Anonyme dont le siège social est situé à Magny-Vernois, 70200 Lure.

Vetoquinol SA, société tête du Groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vetoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 mars 2026. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 20 mai 2026.

### 6.5.2 Événements significatifs

#### 6.5.2.1 Effort de R & D

En 2025, le Groupe a maintenu son effort de R & D ; il ressort à 7,9 % du CA (2024 : 8,1 %) reflétant ainsi sa

volonté d'accroître les dépenses de R & D pour soutenir l'innovation.

### 6.5.3 Principes comptables

#### 6.5.3.1 Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2025 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2025. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

L'application des autres normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables dont les principales sont décrites en note 6.5.6.

#### 6.5.3.2 Consolidation et regroupement d'entreprises

##### 6.5.3.2.1 Périmètre de consolidation

Les filiales sont toutes les entités que le Groupe contrôle. Le Groupe a le contrôle lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité ;
- est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les intérêts non contrôlant sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés sous contrôle conjoint, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'activité de ces entités est présentée distinctement dans notre résultat consolidé, sur une ligne dédiée, avant le résultat net.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales (représentatives d'entreprises au sens d'IFRS 3) sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 6.5.20). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires non contrôlant sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé et les autres éléments du résultat global est présenté séparément à la suite de ces deux agrégats.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes, mais aussi les dividendes, sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est composé de Vetoquinol SA et de ses filiales. Il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du Groupe est présenté en note 6.5.45 « Sociétés du Groupe ».

### 6.5.3.3 Regroupements d'entreprises

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, supportés du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

À l'intérieur d'un délai d'un an, à compter de la date d'acquisition :

- les changements de juste valeur liés à des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînent l'ajustement du coût du regroupement ;
- les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat ;
- au-delà de cette période, tout ajustement de prix du regroupement d'entreprises est constaté en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

## 6.5.3.4 Conversion en monnaies étrangères

### 6.5.3.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation de la société.

### 6.5.3.4.2 Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou à une perte reconnus directement dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et ;
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

### 6.5.3.4.3 Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les autres éléments du résultat global.

### 6.5.3.5 Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. De plus, le Groupe teste annuellement la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou une immobilisation incorporelle qui n'est pas encore prête à être mise en service, en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vetoquinol sont les sociétés suivantes : Vetoquinol États-Unis, Vetoquinol Canada, Vetoquinol France, Vetoquinol Royaume-Uni, Vetoquinol Belgique, Vetoquinol Suisse, Vetoquinol République tchèque,

Vetoquinol Autriche, Vetoquinol Pologne, Vetoquinol Irlande, Vetoquinol Allemagne, Vetoquinol Italie, Vetoquinol Scandinavie, Vetoquinol Inde, Vetoquinol Asie, Vetoquinol Australie, Vetoquinol Brésil et FarmVet Systems.

Pour les actifs non financiers (autres que Goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le Goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

### 6.5.3.6 Estimations et hypothèses relatives aux questions climatiques

Dans le cadre de son ambition stratégique, le Groupe a défini des actions qui visent à réduire son impact sur l'environnement et le climat.

Au 31 décembre 2025, sur la base des travaux déjà engagés, le Groupe n'a pas identifié d'élément qui pourrait avoir un impact sur les états financiers consolidés.

## 6.5.4 Gestion du risque financier

### 6.5.4.1 Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur les filiales ayant un site industriel et le plus largement possible sur la maison mère, Vetoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution ne sont pas exposées au risque de change. Au niveau de Vetoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture peuvent être mis en place. Ces instruments ont le plus souvent un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

Le groupe est dans la plupart des situations vendeur net de devises, en circulation dans le groupe, tels que USD (27,4 MUSD), GBP (16,5 MGBP), CAD (16,0 MCAD), AUD (7,1 MAUD), MXN (150 MMXN) et CZK (63,5 MCZK). La position nette du groupe est généralement à l'équilibre par rapport à ses besoins et ressources pour les autres devises ou ne représente pas un montant significatif.

Comme décrit avant, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2025 et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 29,9 M€ (2024 : 30,4 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 4,4 M€ (2024 : 3,6 M€).

À l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 36,5 M€ (2024 : 37,1 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 5,4 M€ (2024 : 4,4 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la société court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement en devises et la vente de devises sur le marché.

Les gains ou pertes de change, ainsi que l'éventuel résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	EUR	USD	CAD	GBP	INR	PLN	BRL	AUD	CHF	Autres monnaies	Total
<b>31 déc. 2025</b>											
Créances clients	36 763	14 578	6 396	14 432	4 381	3 004	7 203	1 153	545	3 670	92 125
Perte de valeur des créances clients	(1 697)	-	(2)	(0)	(178)	(161)	(323)	-	(39)	(304)	(2 703)
<b>Total clients</b>	<b>35 066</b>	<b>14 578</b>	<b>6 394</b>	<b>14 432</b>	<b>4 203</b>	<b>2 843</b>	<b>6 879</b>	<b>1 153</b>	<b>506</b>	<b>3 366</b>	<b>89 421</b>
Paiements versés d'avance	1 530	23	25	-	96	29	311	-	2	2	2 018
Charges constatées d'avance	2 260	854	345	291	73	189	213	45	18	447	4 735
Créances sur l'État	1 501	-	1	-	92	367	868	36	7	1 769	4 641
Autres créances d'exploitation	110	-	-	49	-	24	36	11	22	29	281
Créances diverses	2 579	19	15	0	13	4	350	29	34	32	3 075
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>7 980</b>	<b>896</b>	<b>386</b>	<b>340</b>	<b>274</b>	<b>612</b>	<b>1 779</b>	<b>120</b>	<b>83</b>	<b>2 279</b>	<b>14 750</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	81 474	13 192	8 649	11 970	2 501	6 301	3 397	1 623	409	5 236	134 752
<b>Total fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>81 474</b>	<b>13 192</b>	<b>8 649</b>	<b>11 970</b>	<b>2 501</b>	<b>6 301</b>	<b>3 397</b>	<b>1 623</b>	<b>409</b>	<b>5 236</b>	<b>134 752</b>
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>(38 428)</b>	<b>2 282</b>	<b>(1 869)</b>	<b>2 802</b>	<b>1 975</b>	<b>(2 845)</b>	<b>5 262</b>	<b>(350)</b>	<b>181</b>	<b>409</b>	<b>(30 581)</b>

En milliers d'euros	EUR	USD	CAD	GBP	INR	PLN	BRL	AUD	CHF	Autres monnaies	Total
<b>31 déc. 2024</b>											
Créances clients	39 110	12 583	8 233	12 258	5 021	1 076	6 498	1 280	595	2 931	89 586
Perte de valeur des créances clients	(1 729)	-	(2)	(6)	(224)	(190)	(380)	-	(37)	(230)	(2 799)
<b>Total clients</b>	<b>37 381</b>	<b>12 583</b>	<b>8 231</b>	<b>12 252</b>	<b>4 797</b>	<b>887</b>	<b>6 118</b>	<b>1 280</b>	<b>558</b>	<b>2 701</b>	<b>86 788</b>
Paiements versés d'avance	1 845	200	79	-	79	2	348	-	3	4	2 560
Charges constatées d'avance	2 178	697	379	192	83	152	165	27	25	412	4 311
Créances sur l'État	1 516	-	1	-	118	365	984	24	45	1 237	4 290
Autres créances d'exploitation	101	126	-	61	-	23	36	-	0	11	359
Créances diverses	652	206	16	0	11	3	213	0	10	21	1 132
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>6 292</b>	<b>1 230</b>	<b>475</b>	<b>254</b>	<b>290</b>	<b>546</b>	<b>1 746</b>	<b>50</b>	<b>83</b>	<b>1 684</b>	<b>12 651</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	78 971	12 245	10 346	11 140	3 130	3 516	3 290	915	606	4 213	128 374
<b>Total fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>78 971</b>	<b>12 245</b>	<b>10 346</b>	<b>11 140</b>	<b>3 130</b>	<b>3 516</b>	<b>3 290</b>	<b>915</b>	<b>606</b>	<b>4 213</b>	<b>128 374</b>
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>(35 298)</b>	<b>1 568</b>	<b>(1 640)</b>	<b>1 365</b>	<b>1 957</b>	<b>(2 083)</b>	<b>4 574</b>	<b>416</b>	<b>35</b>	<b>172</b>	<b>(28 935)</b>

### 6.5.4.2 Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est quasiment inexistante et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

À fin décembre 2025, 99,2 % de la dette financière du Groupe (incluant les concours bancaires courants) portait intérêt à taux fixe (2024 : 81,6 %). Les engagements à taux variable représentaient un total de 0,1 M€ au 31 décembre 2025 (2024 : 3,9 M€).

Les placements souscrits par le Groupe (DAT auprès de grandes banques) sont à taux fixes et à capital garanti.

Sur la base des comptes à fin 2025, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 914 K€ (hausse du résultat de 765 K€ en 2024).

### 6.5.4.3 Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe – hors concours bancaires – s'élève à 221,1 M€ au 31 décembre 2025 (2024 : 206,3 M€), est composée de liquidités, de Dépôt À Terme (DAT) portant intérêt à taux fixes. A fin décembre 2025, ces DAT et équivalents de trésorerie représentaient 129,5 M€ (2024 : 125,9 M€).

Durant l'année 2025, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 111,5 M€ vs 108,3 M€ l'année précédente.

Compte tenu de la situation financière à la date du 31 décembre 2025, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2025, la trésorerie du Groupe permet de faire face aux échéances financières à moins d'un an. La trésorerie nette, hors IFRS 16, s'élève à 219,3 M€ au 31 décembre 2025 (2024 : 201,8 M€).

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction financière du Groupe procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

### 6.5.4.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des DAT utilisés, la Direction estime que les contreparties bancaires ne feront pas défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 24 pays et un réseau de 80 partenaires distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions.

Les clients ne satisfaisant pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2025 soit 99,0 M€ (2024 : 96,1 M€).

## 6.5.5 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration aidé par la Direction générale prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend

des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Président et/ou le Directeur général. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 6.5.30).

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

## 6.5.6 Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations réalisées et les hypothèses sous-jacentes retenues sont estimées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et des prévisions. En conséquence, les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour créances clients et les provisions pour remises de fin d'année ;
- le montant de la provision pour pertes de crédit attendues (IFRS 9) ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels et corporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- les engagements liés aux retraites.

## 6.5.7 « Regroupements d'entreprises »/Business combinations

### 6.5.7.1 Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprises au cours des deux dernières années.

## 6.5.8 Secteurs opérationnels – IFRS 8

Sur les exercices 2025 et 2024, le chiffre d'affaires est généré essentiellement par la vente de produits et de services vétérinaires. Le Groupe ne se rémunère pas par des licences de brevet, de know-how, de fabrication ou de marque.

En application d'IFRS 15, les produits des activités ordinaires correspondent à la valeur du paiement que le Groupe s'attend à recevoir en contrepartie des transferts de biens ou de services à ses clients. Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé lors du transfert du contrôle des produits après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Pour comptabiliser son chiffre d'affaires, le Groupe suit les étapes suivantes :

- identification du contrat,
- identification des différentes obligations de performance du contrat,
- détermination du prix de la transaction,
- affectation du prix de la transaction,
- comptabilisation du revenu lorsque les obligations de prestations sont satisfaites.

### 6.5.8.1 Information sectorielle – IFRS 8

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquée au Comité des Opérations Groupe, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels du Groupe sont les secteurs géographiques et sont suivis individuellement en termes de reporting interne.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en quatre zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- Europe ;
- USA ;
- Amériques hors USA ;
- Asie/Pacifique, distributeurs et reste du monde.

Le groupe communique et suit aussi sur la part du chiffre d'affaires réalisé avec les animaux de compagnie et les animaux d'élevage.

### 6.5.8.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2025

En milliers d'euros Par implantation des actifs	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Revenus</b>	<b>437 986</b>	<b>113 573</b>	<b>106 845</b>	<b>61 336</b>	<b>719 741</b>
Revenus intersectoriels	(157 235)	(3 421)	(33 340)	(59)	(194 055)
<b>Total revenus externes</b>	<b>280 751</b>	<b>110 153</b>	<b>73 505</b>	<b>61 278</b>	<b>525 686</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>35 829</b>	<b>13 893</b>	<b>20 238</b>	<b>8 825</b>	<b>78 785</b>
Autres produits et charges opérationnels	(500)	(0)	-	-	(500)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>35 329</b>	<b>13 892</b>	<b>20 238</b>	<b>8 825</b>	<b>78 284</b>
Résultat financier – net					1 990
<b>Résultat avant impôts</b>					<b>80 275</b>
Impôt sur les résultats					(22 938)
<b>Résultat après impôts</b>					<b>57 337</b>
Quote-part de résultat des mises en équivalence					-
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>57 337</b>

Suivi des ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par zone géographique</b>					
Revenus	381 068	137 107	98 996	102 569	719 741
Revenus intersectoriels	(121 701)	(29 256)	(25 100)	(17 997)	(194 055)
<b>TOTAL REVENUS EXTERNES</b>	<b>259 367</b>	<b>107 851</b>	<b>73 896</b>	<b>84 572</b>	<b>525 686</b>

Le Groupe Vetoquinol suit également les ventes par espèce.

En milliers d'euros	Animaux de compagnie	Animaux de rente	Total consolidé
<b>Par espèce</b>			
Revenus	517 701	202 040	719 741
Revenus intersectoriels	(141 187)	(52 868)	(194 055)
<b>TOTAL REVENUS EXTERNES</b>	<b>376 514</b>	<b>149 172</b>	<b>525 686</b>

### 6.5.8.3 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2024

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques Hors USA	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par implantation des actifs</b>					
<b>Revenus</b>	<b>455 428</b>	<b>117 231</b>	<b>119 886</b>	<b>59 582</b>	<b>752 127</b>
Revenus intersectoriels	(169 841)	(3 204)	(39 820)	(65)	(212 931)
<b>Total revenus externes</b>	<b>285 587</b>	<b>114 027</b>	<b>80 066</b>	<b>59 516</b>	<b>539 196</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>42 542</b>	<b>8 270</b>	<b>18 065</b>	<b>7 198</b>	<b>76 075</b>
Autres produits et charges opérationnels	(602)	40	2 060	(250)	1 247
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>41 939</b>	<b>8 310</b>	<b>20 125</b>	<b>6 948</b>	<b>77 322</b>
Résultat financier – net					3 691
<b>Résultat avant impôts</b>					<b>81 012</b>
Impôt sur les résultats					(22 332)
<b>Résultat après impôts</b>					<b>58 680</b>
Quote-part de résultat des mises en équivalence					-
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>58 680</b>

Suivi des ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>Par zone géographique</b>					
Revenus	396 457	149 948	106 995	98 727	752 127
Revenus intersectoriels	(132 902)	(37 758)	(26 435)	(15 836)	(212 931)
<b>TOTAL REVENUS EXTERNES</b>	<b>263 555</b>	<b>112 190</b>	<b>80 559</b>	<b>82 891</b>	<b>539 196</b>

Le Groupe Vetoquinol suit également les ventes par espèce.

En milliers d'euros	Animaux de compagnie	Animaux de rente	Total consolidé
<b>Par espèce</b>			
Revenus	537 016	215 111	752 127
Revenus intersectoriels	(159 323)	(53 608)	(212 931)
<b>TOTAL REVENUS EXTERNES</b>	<b>377 693</b>	<b>161 504</b>	<b>539 196</b>

#### 6.5.8.4 Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/ Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>31/12/2025</b>					
Dotations aux amortissements	(21 393)	(2 120)	(2 162)	(385)	(26 059)
Dotations et reprises aux provisions	(1 294)	(271)	(1 420)	82	(2 903)
Dotations aux amortissements - IFRS 16	(3 869)	(757)	(969)	(579)	(6 174)
Pertes de valeur des Goodwill	(500)	-	-	-	(500)
Charges liées à l'attribution des stock options	-	-	-	-	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-	-	-	-	-
<b>31/12/2024</b>					
Dotations aux amortissements	(20 603)	(2 287)	(2 461)	(536)	(25 887)
Dotations et reprises aux provisions	1 474	2 258	(654)	401	3 479
Dotations aux amortissements - IFRS 16	(3 727)	(820)	(976)	(585)	(6 107)
Pertes de valeur des Goodwill	-	-	-	-	-
Charges liées à l'attribution des stock options	-	-	-	-	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-	-	-	-	-

#### 6.5.8.5 Actifs, passifs et investissements sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels présentés ici incluent les impôts différés.

En milliers d'euros	Europe	USA	Amériques hors USA	Asie/ Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
<b>31 décembre 2025</b>					
Actifs	586 411	59 277	70 352	47 591	763 632
Passifs	145 677	(10 851)	22 613	14 750	172 190
Acquisition d'actifs	19 499	252	2 281	56	22 088
Acquisition d'actifs liés – IFRS 3 – Business combinations	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2024</b>					
Actifs	536 003	72 092	76 286	59 752	744 133
Passifs	131 063	(8 398)	28 878	16 658	168 201
Acquisition d'actifs	14 997	199	2 765	62	18 022
Acquisition d'actifs liés – IFRS 3 – Business combinations	-	-	-	-	-

#### 6.5.9 Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2025 s'élèvent à 41,3 M€, soit 7,9 % du chiffre d'affaires (2024 : 43,7 M€, soit 8,1 % du chiffre d'affaires).

## 6.5.10 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2025	2024
Sous-traitance générale	24 335	20 895
Locations (*)	1 788	984
Entretien	5 018	5 300
Assurances	1 713	1 813
Études et recherches	2 061	2 365
Personnel extérieur à l'entreprise	2 831	2 607
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	22 633	26 803
Publicité, publications, relations publiques	22 581	24 217
Transports de biens et transports collectifs du personnel	9 755	10 822
Déplacements, missions, réceptions	11 197	12 022
Frais postaux et de télécommunications	1 501	1 573
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	513	950
Autres services extérieurs	2 775	3 141
Divers	1 050	916
<b>TOTAL</b>	<b>109 752</b>	<b>114 405</b>

(\*) En 2025, 6 647 K€ (6 597 K€ en 2024) sont déduits des locations en lien avec le retraitement IFRS 16 (baux commerciaux, locations véhicules et matériel informatique). Le montant résiduel correspond aux contrats de location de courte durée n'entrant pas dans le champ d'application d'IFRS 16.

IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de locations pour les locataires par lequel un droit d'utilisation est reconnu à l'actif et une dette locative au passif. Au compte de résultat, le locataire constate un amortissement et une charge d'intérêt.

## 6.5.11 Charges de personnel

En milliers d'euros	2025	2024
Rémunérations	124 944	125 679
Charges sociales (*)	40 107	38 590
Indemnités de fin de contrat de travail	1 574	1 975
Provisions pour avantages au personnel (note 6.5.32)	1 219	1 196
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au P&L	(150)	99
Charges liées à l'attribution des stock-options	-	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-	-
<b>TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>167 695</b>	<b>167 539</b>

(\*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

## 6.5.12 Paiements en action – actions gratuites

À fin 2025, il n'y a plus de plan d'attribution d'actions gratuites en cours.

## 6.5.13 Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2025	2024
Subventions d'exploitation	140	291
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	99	99
Transferts de charges	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	209	192
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	4 875	4 862
Autres produits	1 569	1 136
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 893</b>	<b>6 580</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(101)	(70)
Autres charges	(597)	(795)
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(699)</b>	<b>(865)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 194</b>	<b>5 715</b>

Le CIR de Vetoquinol est relatif à des dépenses de recherche et par conséquent comptabilisé en résultat d'exploitation.

Les autres charges intègrent des pertes sur créances à hauteur de 0,1 M€. À fin 2024, les autres charges intégraient des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 0,04 M€.

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	2025	2024
Redevances	-	-
Ports refacturés aux clients	315	335
Indemnités	7	17
Cession nette d'actifs	-	-
Autres	1 247	784
<b>TOTAL</b>	<b>1 569</b>	<b>1 136</b>

## 6.5.14 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2025	2024
Restitution compte sequestre (Brésil)	-	-
Produit net sur dette à payer aux minoritaires (Brésil)	-	-
Ajustement de valeur des incorporels (Brésil)	-	849
Plus value sur immobilisations cédées, nette de provisions (Brésil)	-	1 058
Divers (USA - Brésil - Belgique)	1	333
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>1</b>	<b>2 241</b>
Coûts nets relatifs aux cessions (Brésil)	-	(141)
Perte de valeur des Goodwill (Belgique)	(500)	-
Perte de valeur des incorporels (Nouvelle-Zélande)	-	(250)
Perte de valeur des incorporels (France)	-	(600)
Divers, pénalités (USA - France)	(1)	(2)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(501)</b>	<b>(994)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(500)</b>	<b>1 247</b>

Durant l'année 2025, les autres produits opérationnels du Groupe s'élevaient à 0,0 M€ et n'appellent pas de commentaire particulier. En 2024 ils étaient impactés positivement par des éléments non récurrents pour +2,0 M€ liés à la vente d'un site industriel au Brésil. En

2025, les autres charges opérationnelles constituent en des pertes de valeur sur des actifs incorporels (goodwill) pour un montant de -0,5 M€ (2024 : -0,9 M€).

## 6.5.15 Contrats de location - IFRS 16

Les contrats de location à la date de transition comprennent principalement des contrats qui étaient qualifiés de location simple sous IAS 17.

Pour cette transition, les actifs de droit d'utilisation ont été évalués à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le montant des loyers actualisés.

Les principaux changements introduits par cette norme sont les suivants :

- comptabilisation d'un droit d'utilisation à l'actif pour un montant de 12,9 M€ au 31 décembre 2025 (16,0 M€ au 31 décembre 2024) et d'une dette financière de 13,5 M€ au 31 décembre 2025 (16,6 M€ au 31 décembre 2024) ;
- les charges de loyers sont neutralisées pour 6,6 M€ sur l'année 2025 (6,6 M€ sur 2024). En contrepartie, des dotations aux amortissements et des charges financières sont désormais comptabilisées pour respectivement 6,2 M€ et 593 K€ sur l'année 2025 (6,1 M€ et 591 K€ sur 2024).

Les principes sont :

- la durée de location pour un contrat correspond à sa période non résiliable sauf si le groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement ;
- le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat ;

- l'évaluation des passifs à la valeur actuelle des loyers restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de chaque preneur (entité par entité) ;
- en l'absence de taux implicite défini dans le contrat, le taux d'actualisation appliqué est le taux marginal moyen à 10 ans que le preneur aurait eu à payer.

Le taux moyen d'actualisation des dettes locatives au 31 décembre 2025 est de 3,7 % (3,7 % au 31 décembre 2024). Ce taux d'actualisation correspond au taux moyen pondéré par le montant des dettes locatives auxquelles il se rapporte.

Les principaux contrats retraités sont les contrats de location immobilière et les contrats de location de véhicules de transport.

Le Groupe retient les deux exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur :

- Contrats de location de courte durée inférieure ou égale à douze mois.
- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur : ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 dollars US.

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actif, les droits d'utilisation comptabilisés à l'actif :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Terrains	(0)	0
Constructions	7 203	9 735
Installations tech, matériel & outillage	13	2
Matériel de transport	5 563	6 175
Mobilier, matériel de bureau, informatique	75	91
<b>TOTAL</b>	<b>12 853</b>	<b>16 004</b>

## IMPACT SUR LES ÉTATS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

Impacts Bilan - IFRS 16	31 déc 2025	31 déc 2024
Actif non courant avant IFRS 16	292 796	306 949
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	12 853	16 004
<b>ACTIF NON COURANT APRES IFRS 16</b>	<b>305 649</b>	<b>322 952</b>
Passif courant avant IFRS 16	143 382	136 014
Dettes financières locatives à moins d'un an	5 291	5 516
<b>PASSIF COURANT APRES IFRS 16</b>	<b>148 673</b>	<b>141 530</b>
Passif non courant avant IFRS 16	15 318	15 635
Dettes financières locatives à plus d'un an	8 199	11 037
<b>PASSIF NON COURANT APRES IFRS 16</b>	<b>23 517</b>	<b>26 671</b>

COMPTE DE RÉSULTAT - IMPACTS IFRS 16	2025	2024
Autres achats et charges externes avant IFRS 16	(116 399)	(121 002)
Annulation des loyers	6 647	6 597
<b>CHARGES EXTERNES APRES IFRS 16</b>	<b>(109 752)</b>	<b>(114 405)</b>
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immos. avant IFRS 16	(13 352)	(12 974)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immos. - impacts IFRS 16	(6 174)	(6 107)
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR DES IMMOS. APRÈS IFRS 16</b>	<b>(19 527)</b>	<b>(19 081)</b>
Coût de l'endettement financier brut avant IFRS 16	(661)	(480)
Intérêts payés – Dette locative	(594)	(591)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT APRÈS IFRS 16</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 071)</b>
Charges d'impôts avant IFRS 16	(22 938)	(22 332)
Impôt différé - impacts IFRS 16	-	-
<b>CHARGES D'IMPÔTS APRÈS IFRS 16</b>	<b>(22 938)</b>	<b>(22 332)</b>
<b>IMPACT TOTAL RÉSULTAT</b>	<b>(121)</b>	<b>(101)</b>

## 6.5.16 EBITDA

En milliers d'euros	2025	2024
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>78 284</b>	<b>77 322</b>
Dotations et reprises aux provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	500	(1 586)
Dotations et reprises aux provisions	2 903	(3 479)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	26 059	25 887
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immos-IFRS 16	6 174	6 107
<b>EBITDA</b>	<b>113 921</b>	<b>104 251</b>
<b>% VS REVENUS</b>	<b>21,7 %</b>	<b>19,3 %</b>

## 6.5.17 Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5 308	5 946
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	-	-
<b>PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>5 308</b>	<b>5 946</b>
Intérêts sur emprunt obligataire	-	-
Intérêts des emprunts et découverts	(661)	(480)
Intérêts des autres emprunts - IFRS 16	(594)	(591)
Intérêts sur contrats de location financement	-	-
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 071)</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>4 054</b>	<b>4 875</b>

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Gains de change	7 668	4 645
Autres produits	66	170
<b>AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 735</b>	<b>4 815</b>
Charges financières sur avantages aux salariés	(170)	(159)
Pertes de change	(9 413)	(5 675)
Autres charges	(215)	(165)
<b>AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(9 798)</b>	<b>(5 999)</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(2 064)</b>	<b>(1 184)</b>

## 6.5.18 Impôts sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Charges d'impôts exigibles	(21 991)	(25 208)
Produits/(charges) d'impôts différés	(947)	2 876
<b>TOTAL</b>	<b>(22 938)</b>	<b>(22 332)</b>

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est le taux normal de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France, c'est-à-dire 25,83 % pour l'exercice 2025 (2024 : 25,83 %).

Quand la date de réalisation de la différence temporaire est postérieure à 2025, les impôts différés associés sont alors calculés au taux de 25,83 %.

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Résultat de la période</b>	<b>57 337</b>	<b>58 680</b>
Retraitement du CIR	(4 875)	(4 862)
Retraitement de la CVAE - traité selon IAS 12	(343)	(377)
Éléments non récurrents	500	(1 586)
Q-P de résultat des mises en équivalence	-	-
Charges d'impôt	22 938	22 332
<b>Résultat avant impôts, retraité des crédits d'impôts</b>	<b>75 557</b>	<b>74 187</b>
<b>Impôt théorique à 25,83 % (2024 : 25,83 %)</b>	<b>19 513</b>	<b>19 159</b>
Charges non déductibles et produits non imposables	1 432	2 227
Effet de la variation du taux d'impôt	-	-
Variations des déficits reportables	562	(94)
Différences de taux sur les sociétés étrangères	(466)	(99)
Autres impôts (selon IAS12)(*)	410	504
Effets du taux réduit	(20)	(14)
Retenues à la source	1 964	1 101
Impôts sans base (crédits d'impôts, etc.)	(104)	(115)
Divers	(353)	(335)
<b>Impôt effectif</b>	<b>22 938</b>	<b>22 332</b>
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF</b>	<b>30,36%</b>	<b>30,10%</b>

(\*) Impact engendré par le retraitement des impôts du type CVAE.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Ouverture</b>	<b>10 332</b>	<b>8 621</b>
Enregistré au compte de résultat	(1 604)	2 649
Enregistré en autres éléments du résultat global	(43)	(39)
Variations de périmètre	-	-
Reclassements	375	(905)
Différences de conversion	(39)	6
<b>CLÔTURE</b>	<b>9 021</b>	<b>10 332</b>

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Ouverture</b>	<b>6 037</b>	<b>7 169</b>
Enregistré au compte de résultat	(658)	(227)
Enregistré en autres éléments du résultat global	-	-
Variations de périmètre	-	-
Variations des IDP par Goodwill	-	-
Transfert vers les passifs destinés à être cédés	-	-
Reclassements	375	(965)
Différences de conversion	(550)	60
<b>CLÔTURE</b>	<b>5 204</b>	<b>6 037</b>

Sur l'exercice 2025, le montant des impôts différés actifs non reconnus suite à des déficits fiscaux constatés dans les filiales s'élève à 1,0 M€ (2024 : 0,7 M€).

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôts différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Immobilisations incorporelles	(5 584)	(6 402)
Approche par composants (net)	270	271
Autres différences temporaires (net)	3 041	2 347
Marge interne sur stocks	4 813	6 967
Retraitement de contrats de location financement	(36)	(36)
Avantages au personnel	1 879	1 789
Déficits fiscaux reportables	109	229
Provisions réglementées	(894)	(1 089)
Autres (net)*	219	219
<b>TOTAL</b>	<b>3 817</b>	<b>4 295</b>
Dont : Impôts différés actifs	9 021	10 332
Impôts différés passifs	(5 204)	(6 037)

\* Dont différences de conversion.

## 6.5.19 Résultat par action

### 6.5.19.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	57 360	58 685
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(257 283)	(82 483)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(2 560)	(3 746)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 622 059	11 795 673
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)</b>	<b>4,94</b>	<b>4,98</b>

### 6.5.19.2 Résultat net dilué par action

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus de plan d'attribution gratuite. Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré

d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 déc 2025	31 déc 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	57 360	58 685
<b>Charges liées aux attributions d'actions gratuites</b>	-	-
<b>Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)</b>	<b>57 360</b>	<b>58 685</b>
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(257 283)	(82 483)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(2 560)	(3 746)
<b>Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période</b>	<b>11 622 059</b>	<b>11 795 673</b>
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	-	-
<b>Nombre d'actions incluant l'effet dilutif</b>	<b>11 622 059</b>	<b>11 795 673</b>
Résultat net dilué par action (en €/action)	4,94	4,98

## 6.5.20 Goodwill

### 6.5.20.1 Goodwill

Le Goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour l'évaluation initiale du Goodwill, voir le chapitre 6.5.3.3.

Selon IAS 36, les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits ci-dessous. Le Goodwill est

soumis au minimum à un test annuel – et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur – et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	76 414	75 036
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	-	-
Pertes de valeur enregistrées en résultat	(500)	-
Reclassements / Affectation du Goodwill	-	-
Différences de change, net	(4 989)	1 378
<b>Au 31 décembre</b>		
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>70 925</b>	<b>76 414</b>

### 6.5.20.2 Tests de pertes de valeur – Valorisation des actifs immobilisés

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des Goodwill.

Les UGT définies pour le Groupe Vetoquinol sont les sociétés suivantes : Vetoquinol États-Unis, Vetoquinol

Canada, Vetoquinol France, Vetoquinol Royaume-Uni, Vetoquinol Belgique, Vetoquinol Suisse, Vetoquinol République tchèque, Vetoquinol Autriche, Vetoquinol Pologne, Vetoquinol Irlande, Vetoquinol Allemagne, Vetoquinol Italie, Vetoquinol Scandinavie, Vetoquinol Inde, Vetoquinol Asie, Vetoquinol Australie.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Vetoquinol Biowet Pologne	2 258	2 229
Vetoquinol GmbH/Allemagne	1 705	1 705
Vetoquinol Royaume-Uni	403	424
Vetoquinol Irlande	421	421
Vetoquinol Suisse	1 210	1 198
Vetoquinol Autriche	772	772
Vetoquinol République tchèque	992	955
Vetoquinol USA	23 404	26 356
Vetoquinol Belgique	-	500
Vetoquinol Italie	6 465	6 465
Vetoquinol Scandinavie	1 018	962
Vetoquinol Asie	39	44
Vetoquinol Inde	6 728	7 988
Vetoquinol SA France	14 388	14 426
Vetoquinol Australie	1 568	1 688
Vetoquinol Canada	9 554	10 283
<b>TOTAL</b>	<b>70 925</b>	<b>76 414</b>

La différence de valeur sur les années 2024 et 2025 provient de la dépréciation du goodwill de l'UGT Belgique pour 0,5 M€ et des écarts de conversion pour les Goodwill libellés en devise étrangère.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du besoin en fonds de roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de cinq ans, sur la base d'un Business Plan prévisionnel de l'exercice 2026 établi par la direction et des principales hypothèses ci-dessous pour les années 2027 à 2030 :

Les taux de WACC ont été déterminés par UGT en tenant compte :

- du taux sans risque : entre 2,5 % et 3,5 % ;
- de la prime de risque du marché : entre 5,0 % et 5,8 % ;
- du coût de la dette avant impôt : entre 5,0 % et 7,0 % ;
- d'un Gearing sectoriel de 2,1 % ;
- d'une prime de risque par pays ainsi que le taux d'impôt du pays ;
- d'un Bêta désendetté médian du secteur : 0,78 ;
- de la prime de taille Equity de 1,0 % ;
- Les taux de WACC ressortent compris entre 8,0 % et 11,6 % en fonction des UGT ;
- Taux de croissance à l'infini ont été fixés en fonction du pays d'implantation de l'UGT et varie de 1,9 % à 4,3 % en fonction des pays.

Un tableau récapitulatif pour les UGT où le montant de Goodwill est significatif reprend les principales hypothèses et présente les principales sensibilités.

Aucune charge de dépréciation n'a été constatée en 2024, tandis que sur l'année 2025, nous avons constaté une charge de -0,5 M€ sur l'UGT VTQ Belgique.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 2,0 % à l'infini et un taux d'actualisation de 9,0 %. Cette marque apparaît dans la ligne « Autres filiales » du tableau ci-après. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs devant aboutir à une dépréciation à fin 2025, ni à fin 2024.

UGT	Montant du Goodwill en K€ à fin décembre 2025	Montant des Marques non amorties à fin décembre 2025	Autres Actifs incorporels dont « liste de produits » / Spécialités	Total au bilan des incorporels + Goodwill	Valeur Recouvrable (VR) estimée basée sur la valeur d'utilité	Ecart en % entre VNC et Valeur Recouvrable	Taux de croissance à l'infini si le taux de croissance à l'infini diminue de -1 %	Impact en % sur la VR	Taux d'actualisation (WACC) utilisé	Impact en % sur la VR si le WACC augmente de +1 %
Vetoquinol Inde	6 728	3 438	0	10 166	65 346	84,4 %	4,3 %	-9 %	11,6 %	-12 %
Vetoquinol Italie	6 465	-	95	6 560	83 982	92,2 %	1,9 %	-9 %	9,0 %	-12 %
Vetoquinol USA	23 404	0	8 048	31 452	339 883	90,7 %	2,3 %	-11 %	8,4 %	-14 %
Vetoquinol SA	14 388	6 828	95 528	116 744	207 579	43,8 %	2,0 %	-10 %	9,0 %	-14 %
Vetoquinol Canada	9 554	-	39	9 593	165 813	94,2 %	2,0 %	-12 %	8,1 %	-16 %
<b>Sous-total sélection</b>	<b>60 539</b>	<b>10 266</b>	<b>103 711</b>	<b>174 515</b>	<b>862 603</b>	<b>79,8 %</b>		<b>-11 %</b>		<b>-14 %</b>
Autres filiales	10 386	9 064	6 630	26 080	301 445	91,3 %				
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>70 925</b>	<b>19 330</b>	<b>110 341</b>	<b>200 595</b>	<b>1 164 048</b>					

## 6.5.21 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	« listes de produits » / Produits – Spécialités	Autres Actifs incorporels	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>14 071</b>	<b>29 744</b>	<b>21 036</b>	<b>176 695</b>	<b>30 937</b>	<b>272 482</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>	<b>(12 422)</b>	<b>(15 262)</b>	<b>(1 176)</b>	<b>(60 771)</b>	<b>(28 856)</b>	<b>(118 487)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 648</b>	<b>14 482</b>	<b>19 859</b>	<b>115 924</b>	<b>2 081</b>	<b>153 995</b>
Acquisitions	-	3 274	-	250	111	3 635
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Allocation prix d'achat – reconnaissance d'actifs	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Cessions (valeur nette comptable)	-	(695)	-	-	-	(695)
Reclassements	-	(1 739)	-	1 700	14	(25)
Dotations aux amortissements	(613)	(2 162)	(1)	(10 523)	(1 382)	(14 681)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Différences de change, net	(81)	(23)	125	(180)	17	(142)
<b>Au 31 décembre 2024</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>13 991</b>	<b>30 300</b>	<b>21 231</b>	<b>178 902</b>	<b>31 266</b>	<b>275 689</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(13 037)</b>	<b>(17 162)</b>	<b>(1 247)</b>	<b>(71 731)</b>	<b>(30 425)</b>	<b>(133 602)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>954</b>	<b>13 137</b>	<b>19 983</b>	<b>107 171</b>	<b>841</b>	<b>142 087</b>
Acquisitions	-	4 689	-	-	180	4 869
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Allocation prix d'achat – reconnaissance d'actifs	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Cessions (valeur nette comptable)	0	(85)	-	-	-	(85)
Reclassements	-	34	-	-	-	34
Dotations aux amortissements	(171)	(2 450)	-	(12 255)	(330)	(15 206)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Différences de change, net	(14)	(20)	(654)	(1 287)	(55)	(2 029)
<b>Au 31 décembre 2025</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	<b>12 704</b>	<b>34 477</b>	<b>20 446</b>	<b>172 868</b>	<b>23 836</b>	<b>264 331</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>(11 934)</b>	<b>(19 171)</b>	<b>(1 117)</b>	<b>(79 239)</b>	<b>(23 199)</b>	<b>(134 660)</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>770</b>	<b>15 305</b>	<b>19 330</b>	<b>93 629</b>	<b>637</b>	<b>129 670</b>

La colonne « Marques » inclut, à fin décembre 2025 :

- la marque Equistro® pour une valeur de 8,9 M€, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie ;
- les marques Drontal® et Profender® pour 6,8 M€ ;
- les autres marques (une quarantaine pour un montant de 3,4 M€) ont été reconnues lors de l'acquisition en 2009 de Wockardt® (Inde) ; ces marques sont individuellement non significatives et l'UGT Inde à laquelle ces marques sont affectées fait l'objet d'un test d'impairment global.

La colonne « Produits/Spécialités » à fin 2025 est principalement constituée des éléments incorporels suivant :

- des produits/spécialités valorisés globalement lors de l'achat de Clarion pour 3,6 M€ (2024 : 4,1 M€),
- des produits/spécialités valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Bioniche pour 3,3 M€ (2024 : 4,9 M€),
- des produits/spécialités Drontal® et Profender® pour 79,4 M€ à fin 2025 (2024 : 87,8 M€),
- d'autres produits/spécialités pour le solde soit 7,3 M€ (2024 : 10,4 M€).

### 6.5.21.1.1 Frais de R & D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de Recherche & Développement sont comptabilisés en tant qu'« Autres actifs incorporels » dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont Vetoquinol attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément. Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif incorporel dès leur mise en service.

Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et développement, mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

### 6.5.21.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception des droits, marques et autres éléments composant la gamme Equistro® qui ont une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à enregistrer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 15 ans
Programmes informatiques	Linéaire	3 à 10 ans
Produits et/ou AMM	Linéaire	5 à 20 ans
Autres dont relations clients	Linéaire	3 à 10 ans

## 6.5.22 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminué des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. Lors de la

reconnaissance des actifs faisant suite à un regroupement d'entreprise (IFRS 3 révisé), les immobilisations sont réévaluées à la juste valeur. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 à 20 ans
Matériel de transport/bureau/recherche	Linéaire	3 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 à 15 ans

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	4 651	92 393	79 743	21 265	13 795	211 846
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	(1 331)	(62 568)	(55 835)	(16 418)	-	(136 151)
<b>VALEUR NETTE</b>	3 319	29 825	23 908	4 847	13 795	75 695
Augmentations	50	2 327	4 549	473	6 989	14 388
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Allocation prix d'achat – reconnaissance d'actifs	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Cessions (valeur nette comptable)	(829)	(0)	(69)	(997)	(1 190)	(3 085)
Dotations aux amortissements	(170)	(2 701)	(5 331)	(1 419)	-	(9 620)
Différences de change, net	(74)	(526)	(171)	(101)	63	(809)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Réaffectations des actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Reclassements	49	2 185	2 542	928	(5 680)	25
<b>Au 31 décembre 2024</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	3 841	96 109	84 503	17 785	13 978	216 215
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	(1 495)	(64 998)	(59 075)	(14 054)	-	(139 622)
<b>VALEUR NETTE</b>	2 345	31 111	25 428	3 732	13 978	76 593
Augmentations	-	3 072	4 554	909	8 684	17 219
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Allocation prix d'achat – reconnaissance d'actifs	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Cessions (valeur nette comptable)	-	-	(48)	(61)	(410)	(518)
Dotations aux amortissements	(170)	(3 683)	(5 682)	(1 319)	-	(10 854)
Différences de change, net	(19)	(264)	(275)	(44)	(78)	(680)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Réaffectations des actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Reclassements	17	2 832	8 285	1 187	(12 355)	(34)
<b>Au 31 décembre 2025</b>						
<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	3 839	101 205	94 835	18 601	9 819	228 298
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	(1 665)	(68 137)	(62 573)	(14 196)	-	(146 571)
<b>VALEUR NETTE</b>	2 174	33 068	32 261	4 405	9 819	81 727

## 6.5.23 IFRS 5

Non applicable.

## 6.5.24 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers intègrent au 31 décembre 2025 les titres de participations de PAT (Plant Advanced Technologies) pour 164 K€ en valeur nette (2024 : 238 K€). La société est cotée sur Euronext Growth Paris.

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti. Ils sont non matériels au niveau du Groupe.

## 6.5.25 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024, le Groupe ne détient pas d'instruments dérivés.

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat de contrat à terme, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps.

Pour les opérations de couverture, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

## 6.5.26 Réconciliation de la variation du BFR au TFT

En milliers d'euros	31 déc. 2024	Variations de périmètre	Variation poste BFR au TFT	Reclassements	Écarts de conversion	Impacts de restructuration	31 déc. 2025
Stocks	112 286	-	13 671	-	(3 951)	-	122 006
Clients et autres débiteurs	94 826	-	8 039	2	(3 849)	-	99 018
Autres actifs courants	4 613	-	563	117	(140)	-	5 153
Autres passifs long terme	686	-	(88)	-	3	-	601
Avances conditionnées de l'État	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créiteurs (hors dettes sur immobilisations)	125 206	0	9 666	(45)	(4 183)	-	130 644
Autres passifs courants	1	-	(0)	-	(0)	-	1
Avances conditionnées de l'Etat (part à moins d'un an)	-	-	-	-	-	-	-
<b>RÉCONCILIATION BFR</b>	<b>85 831</b>	<b>(0)</b>	<b>12 696</b>	<b>165</b>	<b>(3 760)</b>	<b>-</b>	<b>94 931</b>

## 6.5.27 Stocks

Les matières premières, articles de conditionnement et marchandises achetés sont valorisés à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du prix moyen pondéré.

Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production.

Dans certaines zones, la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) est aussi utilisée pour valoriser les

différents stocks. Cette pratique est marginale et non significative.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les encours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. Cette dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

### 6.5.27.1 Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2025			31 déc 2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	47 103	(2 463)	44 640	41 192	(2 404)	38 788
Autres approvisionnements	829	-	829	152	-	152
En-cours de production	21 823	(1 160)	20 663	20 101	(1 002)	19 099
Produits intermédiaires et finis	50 745	(5 497)	45 248	45 388	(4 756)	40 633
Marchandises	10 896	(270)	10 626	13 683	(69)	13 614
<b>TOTAL</b>	<b>131 395</b>	<b>(9 389)</b>	<b>122 006</b>	<b>120 516</b>	<b>(8 230)</b>	<b>112 286</b>

### 6.5.27.2 Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2023	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2024
Matières premières & fournitures	1 422	2 293	-	(1 321)	10	2 404
En-cours de production	2 091	903	-	(1 995)	3	1 002
Produits intermédiaires et finis	7 646	2 909	-	(5 777)	(22)	4 756
Marchandises	243	63	-	(235)	(2)	69
<b>TOTAL</b>	<b>11 402</b>	<b>6 167</b>	<b>-</b>	<b>(9 328)</b>	<b>(11)</b>	<b>8 230</b>

En milliers d'euros	31 déc 2024	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2025
Matières premières & fournitures	2 404	2 017	-	(1 974)	16	2 463
En-cours de production	1 002	1 204	-	(1 048)	2	1 160
Produits intermédiaires et finis	4 756	3 839	32	(2 856)	(273)	5 497
Marchandises	69	250	(32)	(18)	0	270
<b>TOTAL</b>	<b>8 230</b>	<b>7 310</b>	<b>-</b>	<b>(5 896)</b>	<b>(255)</b>	<b>9 389</b>

Le Groupe suit les stocks sur une base individuelle (lots pharmaceutiques). Une provision à 100 % est constatée si un lot n'est pas vendable : s'il est défectueux et/ou s'il ne respecte pas les bonnes pratiques de fabrication.

De même, les lots ne pouvant être vendus à cause d'une date de péremption trop courte sont dépréciés

(dépréciations à 100 % pour les dates de péremption inférieures à 6 mois). En cas de faiblesse de budget de vente pour un article, une provision pour dépréciation est constatée sur la base des nouvelles prévisions de vente. Les perspectives de ventes des articles sont revues mensuellement au regard du volume en stock.

## 6.5.28 Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Créances clients	92 125	89 586
Pertes de valeur des créances clients	(2 703)	(2 799)
<b>Créances clients, net</b>	<b>89 421</b>	<b>86 788</b>
Paiements versés d'avances	2 018	2 560
Créances sur l'État	4 641	4 290
Autres créances d'exploitation	281	359
Créances diverses	2 657	830
Provisions	-	-
<b>Autres débiteurs</b>	<b>9 597</b>	<b>8 038</b>
<b>Total clients et autres débiteurs</b>	<b>99 018</b>	<b>94 826</b>
Charges constatées d'avance	4 735	4 311
Prêts et cautionnements	412	296
Autres	6	6
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>5 153</b>	<b>4 613</b>

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement – une analyse est effectuée de manière individuelle par client (créances par créances). Néanmoins, le Groupe applique aussi la procédure de dépréciation automatique suivante : les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application a eu comme seul impact la comptabilisation d'un complément de provision relatif à l'anticipation des pertes attendues sur les créances commerciales du Groupe. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 585 K€ (585 K€ au 31 décembre 2024).

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont

ensuite comptabilisées déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

## 6.5.29 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée à la juste valeur. Il s'agit de placement à court terme et/ou de placement liquide et aisément

convertible en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques de variation de valeur (garantie du capital).

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Valeurs mobilières de placement	13 892	20 822
Disponibilités	207 183	185 508
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan (à l'actif)</b>	<b>221 076</b>	<b>206 331</b>

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	221 076	206 331
Découverts bancaires (note 6.5.29)	(123)	(3 895)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFT</b>	<b>220 952</b>	<b>202 436</b>

## 6.5.30 Capital social et primes d'émission

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>11 881 902</b>	<b>29 705</b>	<b>41 126</b>	<b>70 831</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>11 881 902</b>	<b>29 705</b>	<b>41 126</b>	<b>70 831</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>11 881 902</b>	<b>29 705</b>	<b>41 126</b>	<b>70 831</b>

Au 31 décembre 2025, le capital social d'un montant de 29 704 755 € (2024 : 29 704 755 €) est composé de 11 881 902 actions (2024 : 11 881 902 actions) d'un montant nominal de 2,50 €.

### 6.5.30.1 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'actions gratuites sur les deux dernières années. À fin décembre 2025 comme à fin décembre 2024, il n'y a plus d'actions gratuites.

### 6.5.30.2 Options d'achat d'actions

Néant.

### 6.5.30.3 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2025, Vetoquinol détient 257 283 actions propres (2024 : 82 483).

### 6.5.30.4 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2024 pour un montant de 10 574 892,78 €, soit 0,89 €/action (2024 : 10 099 616,70 €, rattachée à l'exercice 2023, soit 0,85 €/action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ces actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2025 s'élève à 10 402 166,03 € (2024 : 10 058 192,80 €).

La politique de distribution de dividendes du Groupe respecte un pay-out d'au moins 15 %.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil a proposé une distribution de dividendes de 0,93 € par action qui sera mise en paiement le 6 juin 2026.

## 6.5.31 Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti, net des coûts de transaction encourus.

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Emprunts et dettes financières diverses	158	178
Dettes financières locatives - non courant	8 199	11 037
<b>Total dettes financières – non courant</b>	<b>8 357</b>	<b>11 214</b>
Emprunts et dettes financières diverses	1 521	497
Dettes financières locatives – courant	5 291	5 516
Découverts bancaires	123	3 895
<b>Total dettes financières – courant</b>	<b>6 935</b>	<b>9 908</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>15 292</b>	<b>21 122</b>

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 31 décembre 2024</b>				
Emprunts et dettes financières diverses	675	497	178	-
Dettes financières locatives	16 552	5 516	10 129	907
Découverts bancaires	3 895	3 895	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>21 122</b>	<b>9 908</b>	<b>10 307</b>	<b>907</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>				
Emprunts et dettes financières diverses	1 679	1 521	158	-
Dettes financières locatives	13 490	5 291	7 669	530
Découverts bancaires	123	123	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>15 292</b>	<b>6 935</b>	<b>7 827</b>	<b>530</b>

### 6.5.31.1 Rapprochement entre soldes d'ouverture et de clôture

Le rapprochement entre les dettes financières d'ouverture et les dettes financières de clôture (hors découverts bancaires), en distinguant les flux de

trésorerie cash et les flux de trésorerie non cash est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2024	Flux de trésorerie	Acquisitions	Variations « non-cash »			31 déc 2025
				Effets de change	Reclassements/ impact IFRS 16	Effets de juste valeur	
Emprunts et dettes financières diverses – non courant	178	9	-	(29)	-	-	158
Emprunts et dettes financières diverses – courant	497	1 045	-	(22)	-	-	1 521
Dettes financières locatives	16 552	-	-	(549)	(2 513)	-	13 490
Éléments de couverture d'emprunt	-	-	-	-	-	-	0
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>17 227</b>	<b>1 055</b>	<b>-</b>	<b>(600)</b>	<b>(2 513)</b>	<b>-</b>	<b>15 169</b>

### 6.5.31.2 Ventilation par devises et nature de taux

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 déc 2025</b>	<b>31 déc 2024</b>
Taux fixe	799	1 118
<b>INR</b>	<b>799</b>	<b>1 118</b>
Taux fixe	1 868	1 092
<b>BRL</b>	<b>1 868</b>	<b>1 092</b>
Taux fixe	105	211
<b>AUD</b>	<b>105</b>	<b>211</b>
Taux fixe	1 445	2 204
<b>USD</b>	<b>1 445</b>	<b>2 204</b>
Taux fixe	1 346	1 719
<b>CAD</b>	<b>1 346</b>	<b>1 719</b>
Taux fixe	76	137
<b>CHF</b>	<b>76</b>	<b>137</b>
Taux fixe	67	152
<b>CNY</b>	<b>67</b>	<b>152</b>
Taux fixe	286	361
<b>CZK</b>	<b>286</b>	<b>361</b>
Taux fixe	664	687
<b>GBP</b>	<b>664</b>	<b>687</b>
Taux fixe	203	52
<b>JPY</b>	<b>203</b>	<b>52</b>
Taux fixe	154	232
<b>KRW</b>	<b>154</b>	<b>232</b>
Taux fixe	469	296
<b>MXN</b>	<b>469</b>	<b>296</b>
Taux fixe	403	496
<b>PLN</b>	<b>403</b>	<b>496</b>
Taux fixe	13	18
<b>SEK</b>	<b>13</b>	<b>18</b>
Taux fixe obligataire	-	-
Taux fixe & variable swapé	7 270	8 452
Taux variable	-	-
<b>EUR</b>	<b>7 270</b>	<b>8 452</b>
Taux fixe	15 169	17 227
Taux variable	-	-
<b>Total (toutes devises confondues)</b>	<b>15 169</b>	<b>17 227</b>
Découverts bancaires	123	3 895
<b>TOTAL</b>	<b>15 292</b>	<b>21 122</b>

### 6.5.31.3 État des sûretés réelles accordées en garantie

Néant.

### 6.5.31.4 Lignes de crédit

- Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une valeur de 45 000 K€ (2024 : 45 000 K€) auprès des banques. Ces lignes de crédit n'étaient pas utilisées, ni à fin 2025 ni à fin 2024.

### 6.5.31.5 Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2025, le Groupe n'a pas de risque de liquidité. Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des

passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 31 décembre 2025</b>					
Emprunts et dettes financières diverses	1 679	1 679	1 521	158	-
Découverts bancaires	123	123	123	-	-
Dettes fournisseurs	39 053	39 053	39 053	-	-
Dettes sur immobilisations	4 107	4 107	4 107	-	-
Dettes diverses d'exploitation	48 191	48 191	48 191	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>93 153</b>	<b>93 153</b>	<b>92 995</b>	<b>158</b>	<b>-</b>

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Au 31 décembre 2024</b>					
Emprunts et dettes financières diverses	675	675	497	178	-
Découverts bancaires	3 895	3 895	3 895	-	-
Dettes fournisseurs	39 419	39 419	39 419	-	-
Dettes sur immobilisations	3 166	3 166	3 166	-	-
Dettes diverses d'exploitation	43 488	43 488	43 488	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>90 642</b>	<b>90 642</b>	<b>90 465</b>	<b>178</b>	<b>-</b>

## 6.5.32 Provisions pour avantages au personnel

### 6.5.32.1 Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vetoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vetoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture.

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements correspondants sont calculés annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec prorata d'ancienneté à terme.

Les montants des engagements correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liés aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à

l'expérience, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global net d'impôts différés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Provision pour indemnités de fin de carrière	6 249	6 050
Autres avantages au personnel (CET, médailles du travail, autres dispositifs...)	1 803	1 937
<b>TOTAL PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>8 052</b>	<b>7 988</b>

### 6.5.32.2 Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais et italiens. En France, les salariés bénéficient des indemnités de fin de carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage

pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire. L'analyse de sensibilité, en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,25 %, ne met pas en évidence d'écart significatif (+/- 140 K€) sur l'engagement.

#### 6.5.32.2.1 Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6 050</b>	<b>5 885</b>
Dépenses reconnues en compte de résultat	1 102	960
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	(165)	(153)
Contributions réglées	(221)	(170)
Reclassements	2	(149)
Prestations servies par le fonds	(518)	(327)
Différences de conversion	(1)	4
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>6 249</b>	<b>6 050</b>

#### 6.5.32.2.2 Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	906	718
Coût financier	170	159
Coût des services passés	-	-
Écarts actuariels enregistrés en résultat	26	83
<b>TOTAL</b>	<b>1 102</b>	<b>960</b>

#### 6.5.32.2.3 Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :

	31 déc 2025	31 déc 2024
Taux d'actualisation	4,00 %	3,40 %
Taux de revalorisation des salaires	2,70 %	2,70 %
Taux de charges sociales	45,40 %	45,40 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

### 6.5.32.3 Autres avantages à long terme au personnel

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par

ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vetoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Des avantages similaires existent en Pologne et en Inde.

#### 6.5.32.3.1 Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2025	31 déc 2024
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 937</b>	<b>1 732</b>
Dépenses reconnues en compte de résultat	(33)	335
Ecart actuariels enregistrés en capitaux propres	-	-
Contributions réglées	(23)	(158)
Reclassements	-	-
Différences de conversion	(79)	29
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>1 803</b>	<b>1 937</b>

#### 6.5.32.3.2 Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2025	31 déc 2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	125	302
Coût financier	18	17
Coût des services passés	-	-
Écart actuariels enregistrés en résultat	(176)	16
<b>TOTAL</b>	<b>(33)</b>	<b>335</b>

#### 6.5.32.3.3 Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les médailles du travail sont les suivantes :

	31 déc 2025	31 déc 2024
Taux d'actualisation	3,40 %	3,20 %
Taux de revalorisation des médailles	0,60 %	0,60 %
Taux de charges sociales	45,40 %	45,40 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

### 6.5.33 Autres provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent notamment les frais de remises en l'état des locaux et les indemnités de cessation de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Provision pour litiges</b>	<b>Autres provisions</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>590</b>	<b>475</b>	<b>1 065</b>
Provisions supplémentaires et augmentations	564	135	699
Montants utilisés	(451)	(384)	(834)
Reclassements	-	315	315
Montants non utilisés repris	-	-	-
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	-	-	-
Différences de change	-	3	3
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>704</b>	<b>544</b>	<b>1 248</b>
Provisions supplémentaires et augmentations	1 323	657	1 980
Montants utilisés	(256)	(319)	(576)
Reclassements	-	170	170
Montants non utilisés repris	-	-	-
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	-	-	-
Différences de change	-	(34)	(34)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>1 770</b>	<b>1 019</b>	<b>2 789</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 déc 2025</b>	<b>31 déc 2024</b>
Courant	1 485	502
Non courant	1 303	746
<b>TOTAL</b>	<b>2 789</b>	<b>1 248</b>

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

Nature des provisions	Montant au bilan à fin décembre 2025	Montant au bilan à fin décembre 2024
Litiges/cessation contrat de travail	1300	554
Plan de restructuration – fermeture site italien – « severances »	3	193
Plan de restructuration – fermeture site italien – remise en état des locaux	0	0
<b>SOUS-TOTAL – PROVISION NON COURANT</b>	<b>1303</b>	<b>746</b>
Litiges/cessation contrat de travail	418	319
Provision pour risque de non-utilisation/encaissement d'un actif	0	0
Provision pour risques – litiges	1068	183
<b>SOUS-TOTAL – PROVISION COURANT</b>	<b>1485</b>	<b>502</b>

### 6.5.34 Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Dettes fournisseurs	39 053	39 419
Dettes sur immobilisations	4 107	3 166
Dettes fiscales et sociales	42 223	41 512
Dettes diverses d'exploitation	48 191	43 488
Autres dettes diverses	1 178	788
<b>Total fournisseurs et autres</b>	<b>134 751</b>	<b>128 373</b>
Produits constatés d'avance	1	1
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an. Les autres dettes diverses d'exploitation sont constituées très majoritairement de « remises annuelles ou trimestrielles » à payer à nos clients indirects.

## 6.5.35 Actifs et passifs par catégorie comptable

Pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés présentés dans le tableau ci-dessous (colonne « Juste valeur ») correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des

intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est enregistré au coût amorti, car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en compte de résultat. Au 31 décembre 2025, tout comme au 31 décembre 2024, il n'y a pas d'instrument financier dérivé.

En milliers d'euros – 2025	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations	164	-	-	164	164
Autres actifs non courants (prêts et avances)	-	1 288	-	1 288	1 288
Clients et comptes rattachés	-	104 172	-	104 172	104 172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	221 076	-	221 076	221 076
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers 2025</b>	<b>164</b>	<b>326 536</b>	<b>-</b>	<b>326 700</b>	<b>326 700</b>
Emprunts obligataires	-	(0)	-	(0)	(0)
Emprunts et dettes financières à CT et LT	-	1 802	-	1 802	1 802
Dettes financières locatives	-	13 490	-	13 490	13 490
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	39 053	-	39 053	39 053
Dettes sur immobilisations	-	4 107	-	4 107	4 107
Dettes diverses d'exploitation	-	48 191	-	48 191	48 191
<b>Passifs financiers 2025</b>	<b>-</b>	<b>106 642</b>	<b>-</b>	<b>106 642</b>	<b>106 642</b>

En milliers d'euros – 2024	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations	238	-	-	238	238
Autres actifs non courants (prêts et avances)	-	1 284	-	1 284	1 284
Clients et comptes rattachés	-	99 438	-	99 438	99 438
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	206 331	-	206 331	206 331
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers 2024</b>	<b>238</b>	<b>307 054</b>	<b>-</b>	<b>307 292</b>	<b>307 292</b>
Emprunts obligataires	-	(0)	-	(0)	(0)
Emprunts et dettes financières à CT et LT	-	4 570	-	4 570	4 570
Dettes financières locatives	-	16 552	-	16 552	16 552
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	39 419	-	39 419	39 419
Dettes sur immobilisations	-	3 166	-	3 166	3 166
Dettes diverses d'exploitation	-	43 488	-	43 488	43 488
<b>Passifs financiers 2024</b>	<b>-</b>	<b>107 194</b>	<b>-</b>	<b>107 194</b>	<b>107 194</b>

## 6.5.36 Dividendes par action

Les dividendes versés en 2025 se sont élevés à 10 402 166,03 € (2024 : 10 058 192,70 €) ; soit 0,89 €/action (0,85 €/action en 2024).

Le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale du 20 mai 2026 s'élèvera à 0,93 € par action.

## 6.5.37 Effectifs

Effectifs 2025 par fonction et par zones géographiques	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Administration	134	43	34	70	31	312
Commercial & Marketing	102	189	50	259	518	1 118
Information Technology	44	8	8	10	2	72
Production	158	0	82	69	0	309
Quality	108	9	48	57	5	227
Scientific	141	11	16	35	6	209
Supply Chain & Purchasing	93	25	43	60	18	239
<b>Effectifs 2025 totaux</b>	<b>780</b>	<b>285</b>	<b>281</b>	<b>560</b>	<b>580</b>	<b>2 486</b>

Effectifs 2024 par fonction et par zones géographiques	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Administration	133	44	33	73	31	314
Commercial & Marketing	101	187	62	264	533	1 147
Information Technology	44	9	7	7	2	69
Production	161	0	81	77	0	319
Quality	98	9	46	63	4	220
Scientific	134	13	16	34	6	203
Supply Chain & Purchasing	93	25	33	62	16	229
<b>Effectifs 2024 totaux</b>	<b>764</b>	<b>287</b>	<b>278</b>	<b>580</b>	<b>592</b>	<b>2 501</b>

## 6.5.38 Engagements hors bilan

### 6.5.38.1 Garanties données

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Avals et cautions	8	8
Hypothèques et nantissements	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

### 6.5.38.2 Garanties reçues

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Avals et cautions	-	-
Garanties de passifs	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

À fin décembre 2025, comme à fin décembre 2024, il n'existe plus de garanties reçues.

### 6.5.38.3 Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Immobilisations incorporelles	2 308	521
Immobilisations corporelles	3 246	6 248
<b>TOTAL</b>	<b>5 554</b>	<b>6 769</b>

### 6.5.39 Actifs et passifs éventuels

Néant.

### 6.5.40 Information relative aux parties liées

#### 6.5.40.1 Rémunération du personnel dirigeant clé

En milliers d'euros	31 déc 2025	31 déc 2024
Avantages à court terme	1 270	1 163
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 270</b>	<b>1 163</b>

Les dirigeants clés du Groupe Vetoquinol sont :

- Matthieu Frechin, Président-directeur général ;
- Dominique Derveaux, Directeur général délégué Groupe ;
- Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable.

#### 6.5.40.2 Transactions avec des parties liées

Néant.

### 6.5.41 Événements post-clôture

#### 6.5.41.1 Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Le 28 avril 2026, Vetoquinol publiera son chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2026.

#### 6.5.41.2 Risque géopolitique lié à une situation de conflit au Moyen-Orient

Depuis le mois de mars 2026, la guerre au Moyen-Orient est un évènement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne Vetoquinol, nous estimons, à ce stade du conflit, que nous sommes faiblement exposés à ce risque pour les raisons suivantes :

Vetoquinol n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans toute cette zone géographique. Le CA réalisé sur

les pays du Golfe demeure peu matériel sur le CA total du Groupe et les marchés domestiques dans cette zone restent à date actifs.

Par ailleurs, en conséquence des tensions économiques et géopolitiques issues de ce conflit, nous demeurons exposés aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques, tant en termes de coûts que de délais d'approvisionnement.

### 6.5.42 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est

menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## 6.5.43 Situation financière ou commerciale

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la clôture de l'exercice.

## 6.5.44 Honoraires

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le Commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur

et un sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.

En milliers d'euros	Mazars	PWC
	2025	2025
	Montant	Montant
<b>Honoraires de certification des comptes</b>		
Émetteur	131	132
Filiales intégrées globalement	159	125
<b>Services autres que la certification des comptes</b>		
SACC requis par les textes légaux et réglementaires - Emetteur		
SACC requis par les textes légaux et réglementaires - Filiales intégrées globalement		
Autres SACC - Emetteur		
Autres SACC - Filiales intégrées globalement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>290</b>	<b>257</b>

### 6.5.44.1 Politiques et procédures de pré-approbation définies par le Comité d'audit

Le Comité d'audit de Vetoquinol a établi une politique et mis en place les procédures d'approbation des prestations d'audit et de pré-approbation des autres prestations à fournir par les Commissaires aux comptes.

## 6.5.45 Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
		% détention	% intérêt	% détention	% intérêt
Vetoquinol SA	Magny-Vernois – 70200 Lure – France	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol NA Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol USA Inc.	Corporation trust Center – 1209 Orange Street – Wilmington – Delaware 19801 – États-Unis	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol de Mexico SA de CV	Blvd Manuel Avila Camacho 118 piso 22 Despacho 2202 – Col. Lomas de Chapultepec – Delegation Miguel Hidalgo – Mexico	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Saude Animal Ltda	Avenida Fausto Dallape Dallape, 90, térreo, sala 1, Terra Preta Cidade de Mairipora – Estado de Sao Paulo CEP 07662-670 – Brésil	99 %	100 %	99 %	100 %
Vetoquinol Do Brasil Participacoes Ltda	Avenida Fausto Dallape Dallape, 90, térreo, sala 1, Terra Preta Cidade de Mairipora – Estado de Sao Paulo CEP 07662-670 – Brésil	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Especialidades Veterinarias SA	Carretera de Fuencarral, km 15,700 – Edificio Europa I, Portal 3, piso 2, puerta 5, – 28108 Alcobendas (Madrid) – Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Unipessoal Lda	Rua Amílcar Cabral nº7, 3ºPiso, Sala 5 – Agualva, 2735-534 – Agualva-Cacém – Portugal	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol UK Ltd	Steadings Barn – Pury Hill Business Park – Towcester – Royaume-Uni – Northants NN12 7LS – Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Ireland Ltd	12 Northbrook Road, Ranelagh, Dublin 6 – Irlande	100 %	100 %	100 %	100 %
FarmVet Systems Ltd	27 High Street – Moneymore – Co Londonderry – Magherafelt BT45 7PA – Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol NV	Galileilaan 11/401 – 2845 Niel – Belgique	99 %	99 %	99 %	99 %
Vetoquinol BV	Postbus 9202, 4801 LE Breda – Pays-bas	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol International	Magny-Vernois – 70200 Lure – France	100 %	100 %	100 %	100 %
Frefin GmbH	Reichenbachstraße 1 – 85737 Ismaning – Allemagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol GmbH(ex : Chassot GmbH)	Reichenbachstraße 1 – 85737 Ismaning – Allemagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Biowet Pologne Sp. z.o.o.	Ul. Kosynierow Gdynskich 13/14 St. – 66-400 Gorzów WKLK – Pologne	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol AG	Freiburgstrasse 255 – 3018 Bern – Suisse	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol s.r.o	Walterovo nám?stí 329/3 – Mechanika 2 – 158 00 Prague – République tchèque	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Österreich GmbH	Gußhausstraße 14/5 1040 Wien – Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Italia S.r.l	Via Piana 265 – Capocolle di Bertinoro – Italie	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Åstorp – Suède	100 %	100 %	100 %	100 %
Frefin Mauritius Ltd.	5th Floor, Rubis Center 30 Dr Eugene Laurent Street – Port Louis – République de Maurice	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol India Animal Health Private Ltd.	Office no. 501, Hamilton-B Building, Hiranandani Business Park, Ghodbunder Road, Thane – 400607 – Inde	100 %	100 %	100 %	100 %
Frefin Asia Ltd.	Rooms 2310 & 2312, 23/F, Wayson Commercial Building – 28 Connaught Road West – Sheung Wan – Hong Kong	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Korea Co. Ltd.	(Janghang-dong) 195, M CITY Tower, Baengma-ro, Ilsandong-gu, Goyang-si, Gyeonggi-do – Corée du Sud	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Trading (Shanghai) CO., Ltd.,	Suite 1607, Block C, 85 Loushanguan Road, Oriental International Plaza, Changing District – 200336, Shanghai, République populaire de Chine	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol Australia Pty Ltd Inc.	Level 4, 380 Collins Street, Melbourne – Vic 3000 – Australie	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol New Zealand Ltd	Level 4, 74 Taharoto Road, Takapuna, Auckland, 0622 – Nouvelle Zélande	100 %	100 %	100 %	100 %
Vetoquinol-Zenoaq K.K.	Axon HAMAMATSUCHO Building, Shiba Daimon 1-1-23,, Minato-ku, TOKYO 105-0012 – Japon	100 %	100 %	100 %	100 %

Toutes les sociétés du Groupe sont en contrôle exclusif.

## 6.6 \_ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

À l'Assemblée générale de la société Vetoquinol SA,

### 6.6.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vetoquinol SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### 6.6.2 Fondement de l'opinion

#### 6.6.2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### 6.6.2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### 6.6.3 Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour

l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

### 6.6.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le Rapport de gestion du Conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### 6.6.5 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### 6.6.5.1 Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d’exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d’information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel mentionné au I de l’article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S’agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d’information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport financier annuel déposé auprès de l’AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### 6.6.5.2 Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Vetoquinol SA par votre Assemblée générale du 23 mai 1990 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2017 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 36<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Forvis Mazars dans la 9<sup>e</sup> année de sa mission.

## 6.6.6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 6.6.7 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### 6.6.7.1 Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### 6.6.7.2 Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 13 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Michel Bouzigues

**Forvis Mazars**

Emmanuel Charnavel



# Comptes annuels de Vetoquinol SA

<b>7.1 _ BILAN</b>	<b>192</b>		
7.1.1 Bilan actif	192	7.5.14 Charges à payer	206
7.1.2 Bilan passif	193	7.5.15 Produits à recevoir	206
<b>7.2 _ COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>194</b>	7.5.16 Écarts de conversion	207
<b>7.3 _ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>196</b>	7.5.17 Composition du capital social	207
<b>7.4 _ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>197</b>	7.5.18 Subventions publiques	208
7.4.1 Résultat de l'exercice	197	7.5.19 Provisions	208
<b>7.5 _ ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>198</b>	7.5.20 Détail des provisions	209
7.5.1 Faits significatifs	198	7.5.21 Passif éventuel	209
7.5.2 Règles et méthodes comptables	198	7.5.22 Ventilation du chiffre d'affaires	209
7.5.3 Autres éléments	200	7.5.23 Résultat exceptionnel	210
7.5.4 Immobilisations	201	7.5.24 Ventilation de l'impôt sur les sociétés	211
7.5.5 Amortissements	202	7.5.25 Situation fiscale latente ou différée	212
7.5.6 Stocks et dépréciations	202	7.5.26 Engagements financiers	213
7.5.7 Crédit-bail	202	7.5.27 Effectifs	213
7.5.8 Fonds de commerce	202	7.5.28 Événements post-clôture	214
7.5.9 Entreprises liées et titres de participation	203	<b>7.6 _ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>214</b>
7.5.10 Parties liées	203	7.6.1 Opinion	214
7.5.11 Liste des filiales et titres de participation	204	7.6.2 Fondement de l'opinion	214
7.5.12 Échéances des créances et des dettes	205	7.6.3 Observation	214
7.5.13 Charges et produits constatés d'avance	206	7.6.4 Justification des appréciations – Points clés de l'audit	215
		7.6.5 Vérifications spécifiques	215
		7.6.6 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires	216
		7.6.7 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	217

# 7.1 \_ Bilan

## 7.1.1 Bilan actif

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	36 886	18 029	18 858	17 189
Fonds commercial	11 564	1 570	9 994	9 994
Autres immobilisations incorporelles	129 328	48 966	80 362	90 017
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 408	-	3 408	2 728
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 974	1 528	1 446	1 599
Constructions	65 670	44 753	20 917	20 599
Installations techniques, mat. et outillage industriels	65 065	45 362	19 703	18 130
Autres immobilisations corporelles	4 714	3 190	1 525	1 045
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 547	-	5 547	4 016
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	107 711	1 517	106 194	105 368
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	2	2
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	645	13	632	591
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>433 515</b>	<b>164 928</b>	<b>268 587</b>	<b>271 280</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	31 722	1 803	29 919	24 149
En cours de production	13 690	1 075	12 615	12 824
Produits finis	28 102	694	27 407	20 405
Marchandises	3 411	197	3 213	2 205
Avances et acomptes versés sur commandes	1 514	-	1 514	1 845
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	49 441	6 002	43 439	42 579
Autres créances	35 153	-	35 153	28 931
Charges constatées d'avance	1 958	-	1 958	1 852
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	19 945	-	19 945	7 068
Autres titres	-	-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
Disponibilités	200 753	-	200 753	170 356
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>385 687</b>	<b>9 771</b>	<b>375 916</b>	<b>312 215</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Actif	912	-	912	951
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF</b>	<b>820 114</b>	<b>174 699</b>	<b>645 415</b>	<b>584 446</b>

## 7.1.2 Bilan passif

En milliers d'euros		2025	2024
Capital social	Dont versé : 29 705	29 705	29 705
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		41 126	41 126
Écarts de réévaluation		-	-
Écarts d'équivalence#FIELD#		-	-
<b>Réserves</b>			
Réserve légale		2 970	2 970
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		90 900	90 900
Report à nouveau		285 262	227 066
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		48 007	68 598
Subventions d'investissements		496	595
Provisions réglementées		3 462	4 217
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>501 929</b>	<b>465 178</b>
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques		2 674	1 596
Provisions pour charges		601	592
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>		<b>3 275</b>	<b>2 189</b>
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	3 757
Emprunts et dettes financières divers		65 338	42 706
Instruments financiers à terme		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		364	107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		24 122	24 331
Dettes fiscales et sociales		19 911	20 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 686	2 402
Autres dettes		26 561	22 954
Produits constatés d'avance		-	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>139 982</b>	<b>116 904</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Passif		229	176
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF</b>		<b>645 415</b>	<b>584 446</b>

## 7.2 \_ Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
<b>Produits d'exploitation :</b>		
Ventes de marchandises	9 255	12 093
Production vendue	222 556	234 718
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>231 811</b>	<b>246 811</b>
Production stockée	7 087	2 660
Production immobilisée	-	-
Subventions	231	291
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 675	7 421
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	13 907	13 884
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>256 711</b>	<b>271 066</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Achats de marchandises	7 339	6 745
Variation de stocks (achat de marchandises)	(1 198)	348
Achats de matières premières et autres approvisionnements	62 804	56 185
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	(6 072)	(1 495)
Autres achats et charges externes	79 154	78 897
Impôts, taxes et versements assimilés	5 317	4 879
Salaires	44 672	43 460
Cotisations sociales	21 759	20 089
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations :</b>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	19 916	19 180
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4 280	3 017
Dotations aux provisions	1 332	546
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	34	-
Autres charges	2 188	2 570
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>241 525</b>	<b>234 420</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 187</b>	<b>36 646</b>

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers :</b>		
De participation	32 557	36 889
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	757	734
Autres intérêts et produits assimilés	4 596	5 013
Reprises sur dépréciations et provisions	39	120
Différences positives de change	5 450	2 805
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	-	-
Bonis provenant du rachat d'actions	115	-
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>43 514</b>	<b>45 561</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 269	661
Intérêts et charges assimilées	2 154	1 968
Différences négatives de change	6 660	2 762
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	-	-
Mali provenant du rachat d'actions	69	-
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>10 152</b>	<b>5 391</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>33 363</b>	<b>40 170</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>48 549</b>	<b>76 816</b>
Produits exceptionnels	1 007	1 137
Charges exceptionnelles	252	1 244
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>755</b>	<b>(107)</b>
Participation des salariés aux résultats	764	1 851
Impôts sur les bénéfices	533	6 260
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>48 007</b>	<b>68 598</b>

## 7.3 \_ Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Résultat net total</b>	<b>48 007</b>	<b>68 598</b>
Élimination des amortissements et provisions	21 417	19 021
Élimination de la variation des impôts différés	-	-
Élimination des plus ou moins-values de cession	482	1 982
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>69 906</b>	<b>89 600</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Incidence de la variation du BFR	(18 929)	535
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>50 978</b>	<b>90 135</b>
Total des investissements	(18 033)	(13 815)
Total des cessions *	0	12
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation nette des placements	-	-
<b>Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements</b>	<b>(18 033)</b>	<b>(13 803)</b>
Dividendes versés	(10 402)	(10 058)
Augmentation (réduction) de capital	-	-
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Cession (acquisition) d'actions propres	(13 043)	(2 934)
<b>Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier</b>	<b>(23 445)</b>	<b>(12 992)</b>
Incidence des variations de cours de devises	-	-
Incidence des changements dans les principes retenus	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>9 500</b>	<b>63 339</b>
Trésorerie d'ouverture	150 211	86 872
Trésorerie de clôture	159 712	150 211
<b>Variation de trésorerie (bouclage)</b>	<b>9 500</b>	<b>63 339</b>

\* Inklus le remboursement des prêts IC par les filiales.

## 7.4 \_ Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros et en euros par action</i>		31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat comptable	K€	48 007	68 598
Résultat comptable par action	€	4,04	5,77
Variation des provisions réglementées et subventions d'investissement	K€	(854)	(593)
Dividende proposé	K€	11 050	10 575
<b>Dividende proposé par action</b>	€	<b>0,93</b>	<b>0,89</b>

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>A</b>			
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations		406 982	386 616
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO		58 196	20 615
<b>A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>465 178</b>	<b>407 231</b>
<b>B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n</b>		<b>0</b>	
1. Variation du capital			
2. Variation des autres postes		0	
<b>C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>		<b>465 178</b>	<b>407 231</b>
<b>D Variations en cours d'exercice :</b>		<b>0</b>	
1. Variations du capital		0	
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau		0	
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice		(10 402)	(10 058)
4. Distribution de dividende exceptionnel		0	
5. Résultat de l'exercice		48 007	68 598
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres		0	
7. Contreparties de réévaluations		0	
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'investissement		(854)	(593)
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode		0	
10. Autres variations		0	
<b>E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)</b>		<b>501 929</b>	<b>465 178</b>
<b>F VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)</b>		<b>36 751</b>	<b>57 947</b>
<b>G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)</b>		<b>36 751</b>	<b>57 947</b>

### 7.4.1 Résultat de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc. 2025	31 déc. 2024
Total du bilan		645 415	584 446
Total des produits		301 232	317 764
Total des charges		253 225	249 166
Résultat de l'exercice		48 007	68 598

## 7.5 \_ Annexe aux comptes annuels

### 7.5.1 Faits significatifs

#### 7.5.1.1 Effort de R & D

En 2025, le Groupe a continué son effort de R & D pour le maintenir à 7,9 % du CA (2024 : 8,1 %) reflétant ainsi sa

volonté d'accroître durablement les dépenses de R & D pour soutenir l'innovation.

### 7.5.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers en vigueur à la date d'établissement des comptes annuels. Le seul impact concerne le résultat exceptionnel dont le détail est donné dans le paragraphe 7.5.23 Résultat exceptionnel.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Le chiffre d'affaires correspond au prix que Vetoquinol SA s'attend à recevoir en contrepartie des transferts de biens ou de services à ses clients. Le chiffre d'affaires de Vetoquinol SA est comptabilisé lors du transfert du contrôle des produits après déduction des remises ou rabais commerciaux.

#### 7.5.2.1 Changement de méthode comptable

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice précédent. Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des comptes de Vetoquinol au 31 décembre 2025.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1er janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées parmi lesquelles :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations – à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel – qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Aucune incidence significative de ce changement n'est à noter sur les comptes de Vetoquinol SA au 31 décembre 2025. Les informations relatives aux changements de présentation des éléments du résultat exceptionnel sont présentés au paragraphe 7.5.23.

#### 7.5.2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau paragraphe 6.5.44 dans le présent URD – Document d'enregistrement universel.

#### 7.5.2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments incorporels et corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisitions). Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique.

Pour autant, nous continuons à utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratiquons, pour les actifs achetés avant 2023 le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement

La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
AMM	10 à 15 ans
Brevets et licences	5 à 20 ans
Logiciels informatiques	3 à 10 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau, IT, recherche	5 à 7 ans
Matériel d'exploitation	8 à 15 ans
Agencements, installations, mobilier	5 à 15 ans

**Suramortissement loi « Macron » :** Vetoquinol a exercé l'option permettant aux entreprises de pratiquer une déduction exceptionnelle supplémentaire de 40 % sur certains biens d'équipement acquis ou fabriqués entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2017.

#### 7.5.2.4 Frais de R & D

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de Recherche et Développement sont comptabilisés en tant qu'autres actifs incorporels dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont Vetoquinol attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux.

Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif incorporel.

Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues

dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

En cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est réalisé. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

en matière de recherche et développement, mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

#### 7.5.2.5 Titres de participation, créances rattachées à des participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

#### 7.5.2.6 Stocks

Les matières premières, articles de conditionnement et marchandises achetés sont valorisés à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du prix moyen pondéré.

Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les encours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. Cette dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

### 7.5.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; supérieures à 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %. Au-delà de ce provisionnement systématique, une étude au cas par cas est également effectuée.

### 7.5.2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD, PLN, SEK, AUD, CNY, CZK, MXN, NZD, JPY), les écarts constatés sont comptabilisés directement dans le résultat financier en pertes ou gains de change.

### 7.5.2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 7.5.2.10 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vetoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques. En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui

concerne les taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Il n'y a pas eu d'opération de couverture sur la période. Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'instrument de couverture de change. Au 31 décembre 2025, comme à fin 2024, il n'y a pas d'instruments de couverture de taux.

### 7.5.2.11 Engagements de retraite

La société n'a pas d'engagement en matière de retraite à proprement parler, mais seulement des indemnités de départ définies selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. Les demandes de départ connues au 31 décembre de chaque année, sont provisionnées dans les comptes comme une charge de l'exercice. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre des normes IFRS. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

### 7.5.2.12 Consolidation

La société est intégrée globalement dans les comptes du groupe Soparfin SCA, situé au 37, rue de la Victoire, 75009 Paris.

La société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vetoquinol, coté en Bourse.

### 7.5.2.13 Estimations et hypothèses relatives aux questions climatiques

Dans le cadre de son ambition stratégique, le Groupe a défini des actions qui visent à réduire son impact sur l'environnement et le climat.

Au 31 décembre 2025, sur la base des travaux déjà engagés, le Groupe n'a pas identifié d'élément qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers Vetoquinol SA.

## 7.5.3 Autres éléments

Néant.

## 7.5.4 Immobilisations

Valeurs en milliers d'euros	Valeur brute début 2025	Réévaluations courant 2025	Acquisitions courant 2025
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	183 357	-	7 352
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>183 357</b>	-	<b>7 352</b>
Terrains	2 957	-	17
Constructions sur sol propre	30 269	-	11
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	32 302	-	3 206
Installations techniques, matériels et outillages industriels	60 533	-	5 963
Installations générales, agencements, aménagements	446	-	345
Matériel de transport	76	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 331	-	516
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	4 016	-	4 465
Avances et acomptes	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>133 932</b>	-	<b>14 523</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	105 630	-	2 081
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	591	-	124
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>106 223</b>	-	<b>2 205</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>423 512</b>	-	<b>24 079</b>

Valeurs en milliers d'euros	Diminutions/ Virements courant 2025	Cessions courant 2025	Valeur brute fin 2025
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 550	6 973	181 186
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>2 550</b>	<b>6 973</b>	<b>181 186</b>
Terrains	-	-	2 974
Constructions sur sol propre	-	-	30 280
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	119	35 390
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	1 431	65 065
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	791
Matériel de transport	-	-	76
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	3 848
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	2 934	-	5 547
Avances et acomptes	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>2 934</b>	<b>1 550</b>	<b>143 970</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	-	-	107 711
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	2
Prêts et autres immobilisations financières	-	69	645
<b>Total des immobilisations financières</b>	-	<b>69</b>	<b>108 359</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 484</b>	<b>8 592</b>	<b>433 515</b>

## 7.5.5 Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Amortissements début 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Amortissements fin 2025
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 428	12 110	6 973	68 565
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>63 428</b>	<b>12 110</b>	<b>6 973</b>	<b>68 565</b>
Terrains	1 358	170	-	1 528
Constructions sur sol propre	23 140	897	-	24 037
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	18 833	2 002	119	20 716
Installations techniques, matériels et outillages	42 404	4 356	1 397	45 362
Installations générales, agencements, aménagements	429	53	-	482
Matériel de transport	60	5	-	65
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 319	323	-	2 642
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>88 542</b>	<b>7 806</b>	<b>1 516</b>	<b>94 833</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>151 971</b>	<b>19 916</b>	<b>8 489</b>	<b>163 398</b>

## 7.5.6 Stocks et dépréciations

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	31 722	25 650
Encours de production	13 690	13 667
Produits finis	28 102	21 038
Marchandises	3 411	2 213
<b>TOTAL</b>	<b>76 924</b>	<b>62 568</b>

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	1 803	1 500	valeur d'usage – valeur comptable
Encours de production	1 075	843	valeur d'usage – valeur comptable
Produits finis	694	632	valeur vénale – valeur comptable
Marchandises	197	8	valeur vénale – valeur comptable
<b>TOTAL</b>	<b>3 769</b>	<b>2 983</b>	

## 7.5.7 Crédit-bail

Néant.

## 7.5.8 Fonds de commerce

Les fonds commerciaux à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée, si la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des fonds commerciaux à durée de vie indéfinie est estimée en comparant la valeur des capitaux employés de l'activité avec la valeur d'entreprise estimée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation.

La valeur brute à fin décembre 2025 s'élève à 11 564 K€ (2024 : 11 564 K€).

À fin décembre 2025, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 9 994 K€ (2024 : 9 994 K€).

## 7.5.9 Entreprises liées et titres de participation

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Immobilisations financières</b>				
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
Titres de participation	107 211	105 130	500	500
Créances rattachées à des participations	61	1 038	-	-
Prêts	-	-	-	-
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	26 433	24 125	-	-
Autres créances	898	1 775	-	-
Cash Pooling	22 508	24 364	-	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	65 338	42 706	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 042	4 131	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
<b>Éléments financiers</b>				
Produits de participation	32 557	36 889	-	-
Autres produits financiers	757	734	-	-
Charges financières	(2 139)	(1 924)	-	-
<b>Éléments exceptionnels</b>				
Produit de cession de titres	-	-	-	-

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie consolidée du groupe Vetoquinol, les montants prêtés ou empruntés aux différentes sociétés membres du groupe sont présentés respectivement en « Autres créances » et « Emprunts et dettes financières ». Ces impacts sont matérialisés sur les lignes « Cash Pooling Actif » pour un

montant de 22,5 M€ (sur 2024 : 24,4 M€) et « Emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 65,3 M€ (sur 2024 : 42,7 M€). La contrepartie de ces dettes financières diverses se retrouvent à l'actif du bilan en trésorerie ou équivalents de trésorerie.

## 7.5.10 Parties liées

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché et visée par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

## 7.5.11 Liste des filiales et titres de participation

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capitaux propres en devises	Capitaux propres en euros	Quote-part du capital détenu (en %)
<b>Filiales (plus de 50 %)</b>				
Frefin Asia Ltd.	HKD	3 227	353	100 %
Vetoquinol International SAS	EUR	124 298	124 298	100 %
Vetoquinol Scandinavia AB	SEK	1 090	101	100 %
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	KRW	3 811 480	2 246	100 %
Vetoquinol NA Inc	CAD	92 153	57 280	100 %
<b>Participations (entre 10 et 50 %)</b>				
<b>Autres titres de participation</b>				
Plant Advanced Technologies PAT*	EUR			

\* Source 31/12/2025

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette en milliers d'euros	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos en euros	Résultat des (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en milliers d'euros
<b>Filiales (plus de 50 %)</b>							
Frefin Asia Ltd.	31	31	-	-	37	-	-
Vetoquinol International SAS	75 886	75 886	-	-	16 970	-	10 624
Vetoquinol Scandinavia AB	2 081	900	-	-	(44)	1 890	-
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	1 018	1 018	-	-	419	7 086	188
Vetoquinol NA Inc	28 195	28 195	-	-	25 214	74 986	21 745
<b>Participations (entre 10 et 50 %)</b>							
<b>Autres titres de participation</b>							
Plant Advanced Technologies PAT*	500	164					

## 7.5.12 Échéances des créances et des dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts <sup>(1) (2)</sup>	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	645	-	645	591
<b>Total créances de l'actif immobilisé</b>	<b>645</b>	<b>-</b>	<b>645</b>	<b>591</b>
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	6 002	-	6 002	5 976
Autres créances clients	43 439	43 439	-	42 579
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	39	39	-	57
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	0
Impôts sur les bénéficiaires	8 185	8 185	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	995	995	-	998
Autres impôts, taxes et versements assimilés	32	32	-	-
Divers	-	-	-	-
Groupe et associés <sup>(2)</sup>	23 467	23 467	-	27 178
Débiteurs divers	2 435	2 435	-	697
<b>Total créances de l'actif circulant</b>	<b>84 593</b>	<b>78 591</b>	<b>6 002</b>	<b>77 486</b>
Charges constatées d'avance	1 958	1 958	-	1 852
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>87 197</b>	<b>80 550</b>	<b>6 647</b>	<b>79 929</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an plus 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	3 757
à un an maxi	-	-	-	-	-
à + de un an	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1) (2) (3)</sup>					
Fournisseurs et comptes rattachés	24 122	24 122	-	-	24 331
Personnel et comptes rattachés	11 005	11 005	-	-	11 342
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 418	7 418	-	-	7 121
Impôts sur les bénéficiaires	-	-	-	-	294
Taxe sur la valeur ajoutée	432	432	-	-	844
Obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1 056	1 056	-	-	1 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 686	3 686	-	-	2 402
Groupe et associés <sup>(2)</sup>	65 338	65 338	-	-	42 706
Autres dettes	26 925	26 925	-	-	23 061
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>139 982</b>	<b>139 982</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116 904</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

(3) Prêt participatif

## 7.5.13 Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Charges d'exploitation		
Achats	1 937	1 807
Locations immobilières	5	32
Assurances	13	-
Autres charges	4	13
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>1 958</b>	<b>1 852</b>

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2025.

## 7.5.14 Charges à payer

Nature des charges	2025	2024
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	364	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>364</b>	<b>-</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 098	4 771
Dettes fiscales et sociales	16 550	16 796
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>23 648</b>	<b>21 567</b>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 520	1 382
Autres dettes	25 681	22 876
<b>Total dettes diverses</b>	<b>27 201</b>	<b>24 258</b>
<b>Autres</b>		
Clients avoir à établir	771	-
<b>Total autres dettes</b>	<b>771</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 985</b>	<b>45 825</b>

## 7.5.15 Produits à recevoir

Il n'y a pas de produits à recevoir au 31 décembre 2025 (2024 : 2 386 K€). Les intérêts créditeurs sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en

classe 5 en intérêts courus. À fin décembre 2025, le montant des intérêts courus à recevoir s'élève à 1 789 K€ (2024 : 1 955 K€).

## 7.5.16 Écarts de conversion

Postes concernés	Actif Montant brut en milliers d'euros	Actif compensé par une couverture de change	Actif Provision	Actif Montant net	Passif Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	904	-	904	-	209
Créances diverses	-	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	7	-	7	-	20
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>912</b>	<b>-</b>	<b>912</b>	<b>-</b>	<b>229</b>

## 7.5.17 Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 29 704 755 € et est composé de 11 881 902 actions d'un montant nominal de 2,50 €. Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2025.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>11 881 902</b>	<b>2,5</b>	<b>29 704 755</b>
Levée option			
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>11 881 902</b>	<b>2,5</b>	<b>29 704 755</b>

### 7.5.17.1 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2024 pour un montant de 10 574 892,78 €, soit 0,89 €/action (2024 : 10 099 616,70 €, rattachée à l'exercice 2023, soit 0,85 €/action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ces actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2024 s'élève à 10 402 166,03 € (2024 : 10 058 192,80 €).

### 7.5.17.2 Attribution d'actions gratuites

À fin décembre 2025, il y a aucune action gratuite attribuée (2024 : 0).

### 7.5.17.3 Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'option restant à lever.

### 7.5.17.4 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2025, Vetoquinol détient 257 283 actions propres (2024 : 82 483), le coût moyen d'acquisition est de 70,16 €/action (2024 : 61,67 €/action).

## 7.5.18 Subventions publiques

- La BPI a accordé à Vetoquinol SA dans le cadre de son plan de relance pour le « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires publiés » en date du 4 septembre 2020 une aide pour moderniser le site de production de Lure à hauteur de 800 K€ dont 400 K€ ont été versés en 2021. Les travaux ont été achevés en 2023 et le solde de la subvention, soit 393 K€, a été versé le 7 juillet 2023. Conformément à la réglementation, cette aide octroyée s'inscrit au titre du régime cadre temporaire n° SA.56985 pour le soutien

aux entreprises dans le cadre de la crise Covid-19 tel que modifié par l'amendement SA.57299. Cette subvention est rapportée au compte de résultat sur une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La BPI a accordé à Vetoquinol SA une subvention d'un montant de 408 K€ dans le cadre d'un projet collaboratif de recherche. Une avance de 50 % a été versée en 2024, et comptabilisée en subvention d'exploitation. Le solde sera versé à l'achèvement des travaux.

## 7.5.19 Provisions

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2025	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de 2025
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges	545	1 323	32	75	1 762
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	951	-	-	39	912
Provisions pour pensions et actions gratuites	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	692	9	-	100	601
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 189</b>	<b>1 332</b>	<b>32</b>	<b>214</b>	<b>3 275</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 332	32	175	
Dont dotations et reprises financières		-	-	39	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	-	-	

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2025
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	4 217	252	1 007	3 462
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Total des provisions réglementées</b>	<b>4 217</b>	<b>252</b>	<b>1 007</b>	<b>3 462</b>
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	262	1 255	-	1 517
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières	-	13	-	13
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	2 983	3 769	2 983	3 769
Provisions pour dépréciation sur comptes clients*	5 976	511	486	6 002
Autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>	<b>9 221</b>	<b>5 549</b>	<b>3 469</b>	<b>11 301</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 439</b>	<b>5 801</b>	<b>4 475</b>	<b>14 764</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 280	3 469	
Dont dotations et reprises financières		1 269	-	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		252	1 007	

\* Concerne pour 5 870 K€ (5 810 K€ au 31 décembre 2024) les créances commerciales vis-à-vis de Vetoquinol Brésil qui sont dépréciées en totalité au 31 décembre 2025 compte tenu de la situation financière de cette société à date.

## 7.5.20 Détail des provisions

Libellé en milliers d'euros	Au 31 déc 2024	Dotations	Reprises		Au 31 déc 2025
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour pertes de change	951	-	-	39	912
Provisions litiges clients	-	470	-	-	470
Litiges Prud'hommes	545	853	32	75	1 292
<b>Total provisions pour litiges</b>	<b>1 496</b>	<b>1 323</b>	<b>32</b>	<b>114</b>	<b>2 674</b>
Charges sur CET	-	-	-	-	-
Primes de médailles	592	9	-	-	601
Eng. BSA/Actions gratuites	-	-	-	-	-
Autres provisions	100	-	-	100	-
<b>Total autres provisions</b>	<b>692</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>601</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>2 189</b>	<b>1 332</b>	<b>32</b>	<b>214</b>	<b>3 275</b>

### 7.5.20.1 Primes des médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord

d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vetoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.

## 7.5.21 Passif éventuel

Dans le cadre des opérations de rachat des produits Drontal® et Profender® en 2021 et des désinvestissements effectués par Bayer, Vetoquinol s'est engagé à payer à Elanco/Bayer un montant de 6 MUSD

lorsque le dépôt de l'AMM Felpreva aux USA sera réalisé. Aucune dette n'a été constatée dans les comptes à ce jour.

## 7.5.22 Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	France 2025	Export 2025	Total 2025	France 2024	Export 2024	Total 2024
Ventes de marchandises	3 910	5 345	9 255	5 039	7 054	12 093
Ventes de biens et services	63 152	159 403	222 556	68 268	166 449	234 718
<b>TOTAL</b>	<b>67 063</b>	<b>164 748</b>	<b>231 811</b>	<b>73 307</b>	<b>173 503</b>	<b>246 811</b>

Globalement, le chiffre d'affaires France/Export est en baisse de 6,08 % par rapport à l'exercice précédent – France : -8,52 %/Export : -5,05 %.

## 7.5.23 Résultat exceptionnel

La société VETOQUINOL SA a appliqué le règlement ANC n°2022-06 de modernisation des états financiers. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs,

autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte résultat lors du premier exercice d'application.

À ce titre, elle a procédé aux reclassements de présentation de la colonne 31/12/2024 suivants :

Compte de résultat	2025	2024 retraité
Produits exceptionnels	1 007	1 137
Charges exceptionnelles	252	1 244
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>755</b>	<b>(107)</b>

Compte de résultat	2024 publié
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	138
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	991
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	696
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	497
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(107)</b>

## 7.5.24 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Valeurs en milliers d'euros	2025 Résultat avant impôt	2025 Impôt dû	2025 Résultat net	2024 Résultat avant impôt	2024 Impôt dû	2024 Résultat net
Résultat courant	48 549	5 407	43 142	76 816	11 638	65 177
Résultat exceptionnel à court terme	755	206	549	(107)	(27)	(80)
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	(764)	(196)	(567)	(1 851)	(477)	(1 373)
Créances d'impôt	-	(4 883)	4 883	-	(4 874)	4 874
<b>TOTAL</b>	<b>48 541</b>	<b>533</b>	<b>48 007</b>	<b>74 858</b>	<b>6 260</b>	<b>68 598</b>

Vetoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vetoquinol International SAS en tant que tête de Groupe. Vetoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vetoquinol International SAS rembourse la société mère. De ce fait,

il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence significative entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

## 7.5.25 Situation fiscale latente ou différée

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice actif	Début exercice passif	Variations actif	Variations passif	Variations de taux actif	Variations de taux passif	Fin d'exercice actif	Fin d'exercice passif
Décalages certains ou éventuels								
<b>1 – Provisions réglementées</b>								
<b>À réintégrer ultérieurement</b>								
• provision pour hausse des prix		-	-	-	-			-
• provision implantation à l'étranger								
<b>À réintégrer éventuellement</b>								
• provision pour fluctuation des cours								
<b>Libérées sous condition d'emploi</b>								
• provision pour investissement								
<b>Amortissement dérogatoires</b>								
• dot./rep. amortissements dérogatoires		1 089	260	65	-			894
<b>2 – Subventions d'investissement</b>								
<b>3 – Charges non déduites temporairement</b>								
<b>À déduire l'année suivante</b>								
• congés payés (ancien régime)	1 402		1 511	1 402		-	1 511	
• participations des salariés	574		237	574		-	237	
• autres	639		691	639		-	691	
<b>À déduire ultérieurement</b>								
• provision pour retraite								
• autres								
<b>4 – Produits non taxables temporairement</b>								
• plus-values nettes à court terme								
• plus-values de fusion								
• plus-values à long terme différées								
<b>5 – Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>2 615</b>	<b>1 089</b>	<b>2 699</b>	<b>2 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 439</b>	<b>894</b>
Éléments à imputer								
Déficits reportables fiscalement								
Amortissements différés								
Moins-values à long terme								
Autres								
<b>TOTAL</b>								
Éléments de taxation éventuelle								
Plus-values sur éléments d'actif non am.								
Réserve spéc. des plus-values à LT								
Réserve spéc. des profits de constr.								
Autres								
<b>TOTAL</b>								

Les montants ont été calculés avec un taux d'impôt au 31 décembre 2025 de 25,83 % (25,83 % au 31 décembre 2024).

## 7.5.26 Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Engagement de retraite	5 342	-	-	-	-	5 342
Divers	4 727	-	-	-	-	4 727
<b>TOTAL</b>	<b>10 068</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 068</b>

Les engagements de retraite s'élèvent à 5 342 K€ pour 2025 (2024 : 5 211 K€).

La ligne « Divers » comprend, entre autres, l'engagement sur le parc véhicules (1 579 K€), la location immobilière (3 144 K€) et l'engagement sur le parc informatique (4 K€).

Les engagements en matière de médailles du travail sont comptabilisés au bilan (conformément au règlement n° 2004 - 03 du CRC du 4 mai 2004). Ainsi, seuls les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont présentés en engagements hors bilan et par conséquent suivis dans le tableau ci-après. Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Vetoquinol SA a appliqué la méthode 2 de la

recommandation ANC n° 2013-02, à savoir la méthode conforme à la norme IAS 9 révisée (telle que publiée en juin 2011). Les indemnités de départ en retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Taux d'actualisation	4,00 %	3,40 %
Taux de revalorisation des salaires	2,70 %	2,70 %
Taux de charges sociales	45,40 %	45,40 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	TF-TH 2000-2002
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	En fonction des tranches d'âge

## 7.5.27 Effectifs

### 7.5.27.1 Effectifs moyens

	Effectif moyen 2025	Effectif moyen 2024	Effectif mis à disposition 2025	Effectif mis à disposition 2024	Total 2025	Total 2024
Cadres	373	358	-	-	373	358
Agents de maîtrise	1	2	-	-	1	2
Employés et techniciens	287	282	-	-	287	282
Ouvriers	113	119	29	33	142	152
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>	<b>761</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>803</b>	<b>794</b>

### 7.5.27.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et de la rémunération d'activité des administrateurs versés sur l'exercice 2025 s'élève à 1 270 K€ (2024 : 1 163 K€). Aucune avance n'a été consentie.

## 7.5.28 Événements post-clôture

### 7.5.28.1 **Risque géopolitique lié à une situation de conflit au Moyen-Orient**

Depuis le mois de mars 2026, la guerre au Moyen-Orient est un évènement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne Vetoquinol, nous estimons, à ce stade du conflit, que nous sommes faiblement exposés à ce risque pour les raisons suivantes :

Vetoquinol n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans toute cette zone géographique. Le CA réalisé sur les pays du Golfe demeure peu matériel sur le CA total du Groupe et les marchés domestiques dans cette zone restent à date actifs.

Par ailleurs, en conséquence des tensions économiques et géopolitiques issues de ce conflit, nous demeurons exposés aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques, tant en termes de coûts que de délais d'approvisionnement. Néant.

## 7.6 \_ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Vetoquinol SA,

### 7.6.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vetoquinol SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### 7.6.2 Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### 7.6.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 7.5.2.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe aux

comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

## 7.6.4 Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu’il n’y avait pas de point clé de l’audit à communiquer dans notre rapport.

## 7.6.5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du Code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du Conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l’article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l’établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l’exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique d’achat ou d’échange, fournies en application des dispositions de l’article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l’identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

## 7.6.6 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Vetoquinol SA par votre Assemblée générale du 23 mai 1990 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2017 pour le cabinet Forvis mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 36<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Forvis Mazars dans la 9<sup>e</sup> année de sa mission.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 7.6.7 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 13 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Michel Bouzigues

**Forvis Mazars**

Emmanuel Charnavel



# Informations sur la société et le capital

<b>8.1 _ RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ – STATUTS</b>	<b>220</b>	<b>8.3 _ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>229</b>
8.1.1 Informations concernant Vetoquinol	220	<b>8.4 _ RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL</b>	<b>230</b>
8.1.2 Capital social	221	8.4.1 Responsable du Document d'enregistrement universel	230
8.1.3 Actes constitutifs et statuts	223	8.4.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	230
8.1.4 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société	225	<b>8.5 _ RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>231</b>
<b>8.2 _ ACTIONNARIAT DU GROUPE</b>	<b>226</b>	8.5.1 Commissaires aux comptes titulaires	231
8.2.1 Actionnariat de Vetoquinol SA	226	8.5.2 Commissaire aux comptes suppléant	231
8.2.2 Répartition des droits de vote	226	<b>8.6 _ RESPONSABILITÉ DE L'AUDIT DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ</b>	<b>231</b>
8.2.3 Contrôle de l'émetteur par une autre société	227	8.6.1 Certificateur rapport de durabilité	231
8.2.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	227		
8.2.5 Répartition du capital au 31 décembre 2025	227		
8.2.6 Informations boursières	228		
8.2.7 Calendrier de communication financière	228		
8.2.8 Relations avec les investisseurs	229		

## 8.1 \_ Renseignements sur la Société – Statuts

### 8.1.1 Informations concernant Vetoquinol

#### 8.1.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « Vetoquinol SA ».

#### 8.1.1.2 Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et Code APE

La société Vetoquinol est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 676 250 111. Son Code APE est le 2120Z. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

#### 8.1.1.3 Établissements secondaires

Trois établissements secondaires de la Société sont ouverts (i) auprès du Registre du Commerce de Villefranche-sur-Saône (2002 B 372), (ii) auprès du Registre du Commerce de Paris (98 B 14086) et (iii) auprès du Registre du Commerce d'Angers (2018 B 01293).

#### 8.1.1.4 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du Registre du Commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vetoquinol. Sa durée expirera le 18 mai 2121.

#### 8.1.1.5 Siège social, forme juridique, législation applicable

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la Société est sis à Magny-Vernois 70200 Lure – France.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0) 3 84 62 55 55.

L'adresse du site web est : [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com).

LEI : 969500YP0AETQIK48R39.

#### 8.1.1.6 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

## 8.1.2 Capital social

À la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, le capital social de la société Vetoquinol est fixé à 29 704 755 €.

Il est divisé en 11 881 902 actions de 2,50 € de valeur nominale chacune. Les actions composant le capital social de la Société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2025.

### 8.1.2.1 Actions non représentatives du capital social

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

### 8.1.2.2 Actions détenues par l'émetteur

Achats d'actions de la Société par elle-même (se référer au paragraphe 3.2.5).

Opérations de rachat d'actions (se référer au paragraphe 3.2.10).

### 8.1.2.6 Historique du capital social

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
27/02/2011	Conversion obligations	589 270	1 473 175	29 704 755	11 881 902	2,50

Aucune opération n'a été réalisée au cours des quatre derniers exercices.

### 8.1.2.7 Pacte d'actionnaires et accord particulier

Néant.

### 8.1.2.8 Projet actions propres/ programme de rachat d'actions/ contrat de liquidité

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 20 mai 2026 de la résolution relative au rachat de ses propres actions, la Société sera autorisée à racheter ses propres actions, pour permettre si besoin :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements, satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par

### 8.1.2.3 Valeurs mobilières convertibles

Options d'achat d'actions (se référer au paragraphe 3.2.4).

Attribution d'actions gratuites (se référer au paragraphe 3.2.3).

### 8.1.2.4 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré visant à augmenter le capital

Néant.

### 8.1.2.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

- l'AMF, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect de la réglementation applicable,
  - l'affectation d'actions à la couverture de titres de créances échangeables en actions de la Société et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société notamment par remboursement, conversion, échange ou présentation d'un bon,
  - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour ;
  - mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la législation et à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à être applicable ;

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la Société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'AMF ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à l'article L. 22-10-62 al. 2 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 7 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, (ii) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social de la Société et (iii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital social de la Société apprécié à la date de l'opération.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 166 346 600 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 200 € par action, étant précisé que, conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2016/1052 du 8 mars 2016, la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultant de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous les ordres de bourse, conclure tous les accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée du 20 mai 2026.

## 8.1.3 Actes constitutifs et statuts

### 8.1.3.1 Objet social (cf. article 2 des statuts)

La Société a principalement pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain ainsi que les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels.

### 8.1.3.2 Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction (cf. article 11 et suivants des statuts)

#### Conseil d'administration

Le Conseil est composé de trois membres au moins et de douze au plus. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins deux actions pendant toute la durée de ses fonctions.

La durée des fonctions des administrateurs est fixée statutairement à quatre années. Tout membre sortant est rééligible.

#### Président du Conseil d'administration

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

La limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions est fixée à 90 ans.

#### Direction générale

Elle est assumée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

#### Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué.

### Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R. 5142-33 du Code susvisé, le Pharmacien ou Docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.

#### Censeurs

Le Conseil d'administration peut décider de créer un collège de censeurs dans la limite de 2 membres maximum. La durée de leur mandat est de quatre ans.

### 8.1.3.3 Autres dispositions statutaires – Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

### 8.1.3.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au paragraphe 8.1.3.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du Règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de modifier les droits des actionnaires (cf. paragraphe 8.1.3.6 ci-après).

### 8.1.3.5 Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales annuelles ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la société ne peuvent être admis aux assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son président le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

### 8.1.3.6 Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts (ci-dessous) relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au paragraphe 8.1.3.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

#### 8.1.3.7 Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la Société au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation.

L'information doit également être donnée, dans un même délai, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

#### 8.1.3.8 Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que celles prévues par la loi

Il n'existe aucune autre disposition régissant les modifications du capital dans les statuts ou le règlement intérieur, plus strictes que celles prévues par loi.

### 8.1.3.9 Délégations de compétence en vigueur au cours de l'exercice 2025

Cf. Rapport sur le gouvernement d'entreprise, chapitre 4 – paragraphe 4.6 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'administration en vigueur au cours de l'exercice 2025.

### 8.1.3.10 Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 29 704 755 € et est composé de 11 881 902 actions d'un montant nominal de 2,50 €.

Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2025.

### 8.1.3.11 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2024 pour un montant de 10 574 892,78 €, soit 0,89 €/action (2023 : 10 099 616,70 €, soit 0,85 €/action, 2022 : 9 505 521,60 €, soit 0,80 €/action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2025 s'élève à 10 402 166,03 € (2024 : 10 058 192,80 €, 2023 : 9 464 535,20 €).

### 8.1.3.12 Attribution d'actions gratuites

Cf. Rapport sur le gouvernement d'entreprise, chapitre 4.4.3 : actions attribuées gratuitement durant l'exercice.

### 8.1.3.13 Options d'achat d'actions

Néant.

### 8.1.3.14 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2025, Vetoquinol détient 257 283 actions propres (2024 : 82 483).

## 8.1.4 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société

Au cours de l'année 2025, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Soparfin SCA a acheté 2 000 actions de Vetoquinol SA.

## 8.2 \_ Actionnariat du Groupe

### 8.2.1 Actionnariat de Vetoquinol SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2025		Situation au 31/12/2024		Situation au 31/12/2023	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 496 322	63,09 %	7 494 322	63,07 %	7 482 987	62,98 %
Famille Étienne Frechin	465 696	3,92 %	474 126	3,99 %	481 626	4,05 %
<b>SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN</b>	<b>7 962 018</b>	<b>67,01 %</b>	<b>7 968 448</b>	<b>67,06 %</b>	<b>7 964 613</b>	<b>67,03 %</b>
FCPE	-	-	-	-	-	-
Autodétention	259 843	2,19 %	86 229	0,73 %	49 392	0,42 %
Public	3 660 041	30,80 %	3 827 225	32,21 %	3 867 897	32,55 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100 %</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100 %</b>	<b>11 881 902</b>	<b>100 %</b>

Concernant la relation avec les actionnaires et la recommandation 14 du Code MiddleNext, le Directeur des Affaires Financières, a régulièrement rencontré, au

cours de l'année écoulée, les actionnaires minoritaires qui le souhaitent.

### 8.2.2 Répartition des droits de vote

Actionnaires	Situation au 31/12/2025		Situation au 31/12/2024		Situation au 31/12/2023	
	Droits de vote	% des droits de vote détenus	Droits de vote	% des droits de vote détenus	Droits de vote	% des droits de vote détenus
Soparfin SCA	14 979 309	73,21 %	14 974 400	73,18 %	14 958 074	73,17 %
Famille Étienne Frechin	931 392	4,55 %	948 252	4,63 %	963 252	4,71 %
<b>SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN</b>	<b>15 910 701</b>	<b>77,76 %</b>	<b>15 922 611</b>	<b>77,82 %</b>	<b>15 921 326</b>	<b>77,88 %</b>
FCPE	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Public	4 290 435	22,24 %	4 452 779	22,18 %	4 471 381	21,12 %
<b>TOTAL DROITS DE VOTE BRUTS</b>	<b>20 460 579</b>	<b>-</b>	<b>20 452 779</b>	<b>-</b>	<b>20 442 099</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DROITS DE VOTE EXERÇABLES</b>	<b>20 201 136</b>	<b>-</b>	<b>20 375 390</b>	<b>-</b>	<b>20 392 707</b>	<b>-</b>

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006.

Il est précisé qu'aucun salarié de la société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée dans un Plan d'Épargne d'Entreprise – PEE ou dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise – FCPE. Les

salariés détiennent toutefois au nominatif pur : 0,13 % du capital. Ils sont régulièrement convoqués. En règle générale : soit ils sont présents, soit ils donnent pouvoir au Président. Le personnel actionnaire exerce bien son droit de contrôle.

## 8.2.3 Contrôle de l'émetteur par une autre société

Le Groupe Vetoquinol est contrôlé par la société Soparfin SCA, détenue à 100 % par le Groupe familial Étienne Frechin, dont l'associé commandité est la société par actions simplifiée Demabel, contrôlée elle-même par le Groupe familial Étienne Frechin.

Afin d'éviter que le contrôle de la société soit exercé de manière abusive, le Conseil d'administration a nommé quatre administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de Vetoquinol ainsi qu'au sein des différents Comités spécialisés.

## 8.2.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe aucun accord de ce type.

## 8.2.5 Répartition du capital au 31 décembre 2025



## 8.2.6 Informations boursières

Le titre Vetoquinol est coté sur Euronext Paris – Compartiment B Eurolist.

### 8.2.6.1 Fiche signalétique du titre

- Code ISIN : FR0004186856
- Mnémonique : VETO
- Compartiment B Eurolist
- Indice : CAC All Shares
- Vetoquinol est éligible au PEA-PME

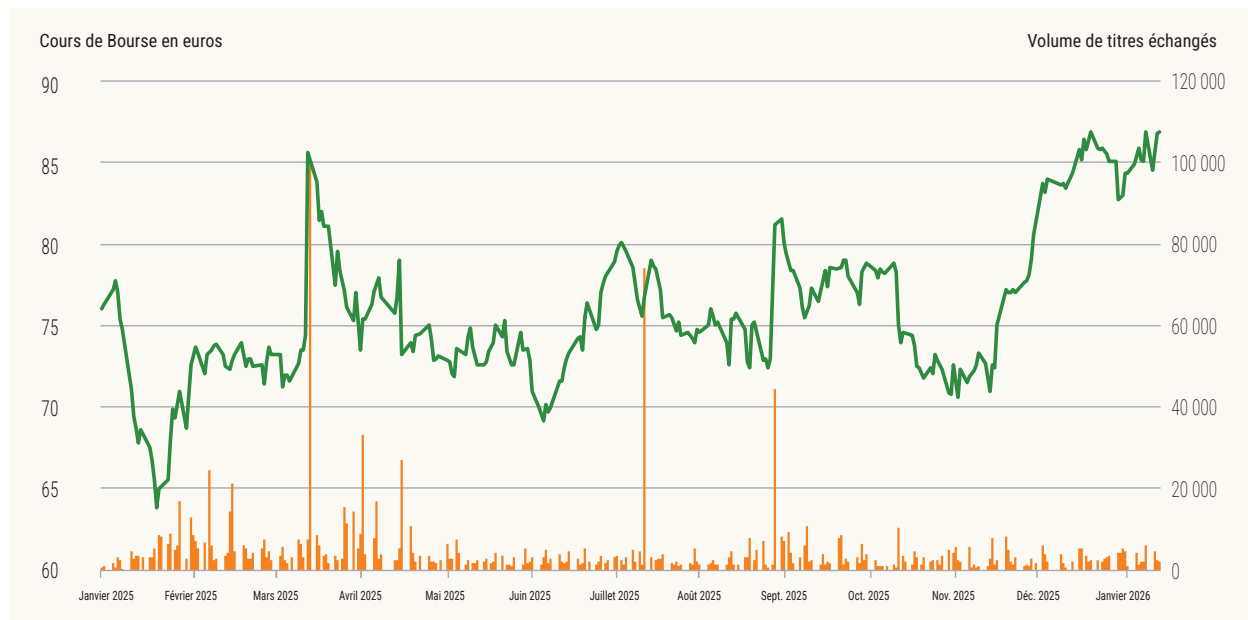
À la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2025 la capitalisation boursière de Vetoquinol s'élevait à 992 M€ contre 890 M€ au 31 décembre 2024.

Ci-dessous le parcours boursier de Vetoquinol depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le 31 décembre 2025, le titre Vetoquinol a clôturé à 83,5 € par rapport à 74,90 € au 31 décembre 2024, soit une hausse de 11,48 %.

Depuis 2006, Vetoquinol a confié la gestion de son contrat de liquidité à Oddo Corporate Finance 12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris.

### PARCOURS BOURSIER DE VETOQUINOL DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025



## 8.2.7 Calendrier de communication financière

<b>29 janvier 2026</b>	Chiffre d'affaires annuel 2025 (après Bourse)
<b>27 mars 2026</b>	Résultats annuels 2025 (avant Bourse)
<b>28 avril 2026</b>	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2026 (après Bourse)
<b>20 mai 2026</b>	Assemblée générale des actionnaires
<b>8 juin 2026</b>	Paiement des dividendes
<b>11 septembre 2026</b>	Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2026 (avant Bourse)
<b>28 octobre 2026</b>	Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2026 (après Bourse)

## 8.2.8 Relations avec les investisseurs

Vetoquinol entretient une relation de proximité fondée sur le dialogue et la confiance. La Société rencontre régulièrement les investisseurs nationaux et internationaux, leur permettant ainsi de dialoguer avec les dirigeants. Vetoquinol s'assure de diffuser une information complète, précise, sincère et transparente.

Un espace « Investisseurs » est disponible sur le site internet : [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com), qui permet d'obtenir et de télécharger l'information financière de Vetoquinol : communiqués, résultats semestriels, résultats annuels, Document d'enregistrement universel ainsi que toute information réglementée.

Les informations financières historiques sur la Société, déposées ou enregistrées auprès de l'AMF, sont également disponibles sur ce site. Sur simple demande écrite, ces documents peuvent être obtenus au siège de la société Vetoquinol SA Magny-Vernois – 70200 Lure.

Les statuts de Vetoquinol ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, conformément au Code de commerce, sur support papier, au siège social de la Société.

Tout en respectant les règles d'équité d'accès à l'information, le service des Relations investisseurs a pour vocation de répondre, à toutes les demandes qu'elles proviennent des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels.

### 8.2.8.1 Contact actionnaires

Vetoquinol – Direction des Affaires Financières

BP 189 – Magny-Vernois

F-70204 Lure Cedex

Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88

E-mail : [relations.investisseurs@vetoquinol.com](mailto:relations.investisseurs@vetoquinol.com)

## 8.3 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent Document d'enregistrement universel, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes, les informations financières des trois derniers exercices du Groupe, et

tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de la société à Magny-Vernois, 70200 Lure (France) ou sur le site internet [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com).

## 8.4 \_ Responsable du Document d'enregistrement universel

### 8.4.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Monsieur Matthieu Frechin, Président-directeur général de Vetoquinol.

### 8.4.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

*J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport sur la gestion du Groupe (figurant en chapitre 3 -pages 73 et suivantes), présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.*

Magny-Vernois, le 29 avril 2026

Matthieu Frechin, Président-directeur général

## 8.5 \_ Responsabilité du contrôle des comptes

### 8.5.1 Commissaires aux comptes titulaires

#### 8.5.1.1 PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel-Dieu – 3 cour du Midi – 69002 Lyon

Cabinet représenté par Monsieur Michel Bouzigues.

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale de Lyon.

Cabinet renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### 8.5.1.2 Forvis Mazars

109 Rue tête d'or – 69006 Lyon

Cabinet représenté par Monsieur Emmanuel Charnavel.

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale de Lyon.

Cabinet nommé dans ses fonctions par l'Assemblée générale du 25 mai 2023 pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2023, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### 8.5.2 Commissaire aux comptes suppléant

Néant

## 8.6 \_ Responsabilité de l'audit de l'état de durabilité

### 8.6.1 Certificateur rapport de durabilité

#### 8.6.1.1 Alcé Expertise

Résidence Chanzy – Bât. B 3<sup>e</sup> étage – passage du Commerce – 72000 Le Mans

Cabinet représenté par Madame Aurélie Jaeg.

Le cabinet Alcé Expertise a été nommé en qualité d'auditeur du rapport de durabilité à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 pour une durée de trois exercices, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.





# Assemblée générale du 20 mai 2026

<b>9.1 _ ORDRE DU JOUR</b>	<b>234</b>	<b>9.4 _ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES</b>	
9.1.1 Partie ordinaire	234	<b>AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS</b>	
9.1.2 Partie extraordinaire	235	<b>RÉGLEMENTÉES – ASSEMBLÉE</b>	
<b>9.2 _ PROJET DE RÉOLUTIONS</b>	<b>235</b>	<b>GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES</b>	
9.2.1 Résolutions à caractère ordinaire	235	<b>DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>248</b>
9.2.2 Résolutions à caractère extraordinaire	240	9.4.1 Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	248
<b>9.3 _ MODALITÉS DE PARTICIPATION</b>	<b>246</b>	9.4.2 Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale	248

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués le jeudi 20 mai 2026 à 9h00, au siège social, Vetoquinol, en Assemblée générale mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

## 9.1 \_ Ordre du jour

### 9.1.1 Partie ordinaire

- Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport de l'auditeur sur le rapport de durabilité,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice 2025,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote *ex post* global),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Président-directeur général (vote *ex-post* individuel),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur général délégué (vote *ex post* individuel),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Alain MASSON, Directeur général délégué et Pharmacien responsable (vote *ex post* individuel),
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026 (vote *ex-ante*),
- Fixation du montant global de la rémunération des administrateurs,
- Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat de Madame Anne Marie GRAFFIN en qualité d'administrateur indépendant,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Louis CHAMPEL en qualité d'administrateur indépendant,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité d'administrateur,
- Constatation de la démission de Monsieur Etienne FRECHIN de son mandat d'administrateur
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 200 € par action soit un prix global maximal de 237 638 000 €.

## 9.1.2 Partie extraordinaire

- Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs**,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise** du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1 000 000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail,
- Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10 000 000 € pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 2 500 000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Pouvoirs.

## 9.2 \_ Projet de résolutions

### 9.2.1 Résolutions à caractère ordinaire

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 48 007 411 euros.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 57 360 003,51 euros.

## TROISIÈME RÉOLUTION

### Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 48 007 411,00 euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau d'un montant de 285 262 168,37 euros, de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,93 € par action	11 050 168,86 €
À la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	322 219 410,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 269 579,37 €</b>

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,93 euro, contre 0,89 euro au dividende attaché à l'exercice 2024. Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % consistant en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 % en vertu du 1. de l'article 200 A du Code général des impôts auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Le contribuable conserve cependant la possibilité, sur option expresse et irrévocable à formuler dans le cadre de la déclaration des revenus de l'année, de soumettre l'ensemble des revenus et gains visés par cette imposition forfaitaire au barème progressif de l'impôt sur le revenu (conformément au 2. de l'article 200 A précité). Dans cette dernière hypothèse, le dividende est alors imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif après un abattement de 40 % de son montant brut prévu au 2e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ainsi qu'aux prélèvements sociaux au taux précité. En cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, une fraction de la contribution

sociale généralisée de 6,8 % pourra être déduite du revenu imposable de l'année de son paiement en application du II de l'article 154 *quinquies* du Code général des impôts.

Lors de la mise en paiement du dividende, la société distributrice (ou le cas échéant l'établissement payeur) procède à la retenue des prélèvements sociaux et, sauf dispense dûment formulée par le contribuable (voir ci-après), le prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu, sous réserve toutefois que les présentes actions ne soient pas détenues dans un plan d'épargne en actions (PEA) pour lesquelles une exclusion du prélèvement précité à raison des revenus générés par lesdites actions est prévue en vertu du b du 2 du I de l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

Il est précisé que la dispense de prélèvement précitée, doit en principe être communiquée à la société distributrice (ou le cas échéant à l'établissement payeur) au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du versement. Cette dispense est applicable aux seuls contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas au titre de l'avant dernière année précédant le paiement du dividende un seuil actuellement fixé à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune. Cette demande de dispense devra être formulée dans les conditions prévues à l'article 242 *quater* du Code général des impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 6 juin 2026.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende net
31 décembre 2022	0,80 €
31 décembre 2023	0,85 €
31 décembre 2024	0,89 €

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### Quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote ex-post global)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et notamment les éléments reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'administration figurant au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1 du document d'enregistrement universel 2025 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Matthieu Frechin en qualité de Président-directeur général (vote ex-post individuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Matthieu FRECHIN au titre de son mandat de Président-directeur général de la Société, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Dominique Derveaux, Directeur général délégué (vote ex-post individuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Dominique DERVEAUX au titre de son mandat de Directeur général délégué de la Société, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1.1.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable (vote ex-post individuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2025, chapitre 4, paragraphe 4.3.4.3.

## DIXIÈME RÉOLUTION

### Fixation du montant global de la rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 241.000 euros le montant global annuel brut de rémunération alloué au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat de Madame Anne-Marie GRAFFIN en qualité d'administrateur indépendant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame-Anne-Marie GRAFFIN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat de Monsieur Louis CHAMPEL en qualité d'administrateur indépendant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Louis CHAMPEL vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat de Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu FRECHIN vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## QUINZIÈME RÉOLUTION

### Constatation de la démission de Monsieur Étienne FRECHIN de son mandat d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate la démission de Monsieur Étienne FRECHIN de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale.

## SEIZIÈME RÉOLUTION

### Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société :

la société SOPARFIN SCA

37 RUE DE LA VICTOIRE, 75009 PARIS

390 396 901 R.C.S. Paris

pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

### Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2026, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, le cabinet KPMG S.A., Tour Eqho 2, avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense Cedex, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

Le cabinet KPMG SA a déclaré accepter ses fonctions.

## DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

### Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 200 € par action soit un montant global maximum de 237 638 000 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions autorisées par la loi, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 22-10-62 et suivants et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres actions ;

2. décide que les acquisitions d'actions pourront viser tout objectif compatible avec les textes applicables alors en vigueur, et notamment :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissements, satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,

- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect de la réglementation applicable,
- l'affectation d'actions à la couverture de titres de créances échangeables en actions de la Société et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société notamment par remboursement, conversion, échange ou présentation d'un bon,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la 19<sup>e</sup> résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la législation et à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à être applicable ;

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées ;

3. décide que ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la Société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement Général de l'AMF ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF ;

4. fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 1 188 190 actions de 2,50 euros de valeur nominale, étant précisé (i) que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à l'article L. 22-10-62 al. 2 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, (ii) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social de la Société et (iii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital social de la Société apprécié à la date de l'opération ;

5. décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 237 638 000 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 200 euros par action, étant précisé que, conformément aux dispositions du Règlement européen n°2016/1052 du 8 mars 2016, la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultant de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué ;

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

6. confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente autorisation,
- d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de

réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,

- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous les ordres de bourse, conclure tous les accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

7. fixe la durée de validité de la présente autorisation à dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée générale et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à la date de la présente Assemblée générale, l'autorisation antérieurement consentie sous la 15<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2025.

## 9.2.2 Résolutions à caractère extraordinaire

### DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

#### **Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 22-10-62 :

1. autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises ou qui viendraient à être acquises par la Société elle-même, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital social ajusté des opérations d'augmentation de capital postérieures à la présente assemblée affectant le capital ;

2. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser et constater les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être effectuées en vertu de la présente autorisation, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de capitaux propres disponibles, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

3. fixe la durée de validité de la présente autorisation à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à la date de la présente Assemblée générale, l'autorisation antérieurement consentie sous la 16<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2025.

## VINGTIÈME RÉSOLUTION

### Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-92, L. 228-93 et L. 22-10-49 :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation antérieurement consentie sous la 18<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 28 mai 2024 ;

3. décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 d'euros, étant précisé que :
  - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 23<sup>e</sup> résolution ci-après sous réserve de son adoption par l'assemblée générale, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ;
  - en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ; en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 2 500 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que :
  - ce montant sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair,
  - ce montant s'imputera sur le plafond global visé à la 23<sup>e</sup> résolution ci-après sous réserve de son adoption par l'assemblée générale, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ;

4. décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :

- actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension destinée en priorité à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis ;
- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

5. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence ;

6. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières émises donneront droit ;

7. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;

8. décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

## VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

**Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92, L. 228-93, L. 22-10-49, L. 22-10-51 et L. 22-10-52 :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables,

étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation antérieurement consentie sous la 19<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 28 mai 2024 ;

3. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1. ci-dessus est fixé à 5 000 000 d'euros, étant précisé que :
  - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 23<sup>e</sup> résolution ci-après, sous réserve de son adoption par l'assemblée générale, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation, et ne pourra en tout état de cause, excéder les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à titre indicatif, au jour de la présente Assemblée, l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2, 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier est limitée à 30 % du capital de la Société par période de 12 mois, ledit capital étant apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration mettant en œuvre la présente délégation) ;
  - en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
  - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables ;
- en outre, le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ne pourra excéder 2 500 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que :
  - ce montant sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair,
  - ce montant s'imputera sur le plafond global visé à la 23<sup>e</sup> résolution ci-après sous réserve de son adoption par l'assemblée générale, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;

5. décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera fixé par le Conseil d'administration, à charge pour ce dernier d'établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire ;

6. décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

7. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence ;

8. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société visées au 1. ci-dessus emportera de plein droit au profit des porteurs des titres émis renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

9. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés.

## VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

### Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1 000 000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1, L.228-91 et L.228-92, aux dispositions du Code du travail et notamment de ses articles L. 3332-18 et suivants :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;

2. décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 300 000 actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital de la Société ;

3. décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus de 30 % ou de 40 % selon que les titres ainsi souscrits correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à dix ans ou supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Conseil d'administration ou le Président-directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote l'attribution gratuite d'actions et/ou de titres de capital donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des titres de capital donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

4. décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et titres de capital donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

5. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du Groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS) ;
- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
- fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du Groupe, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;

- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence.

6. fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation de compétence.

## VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

**Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10 000 000 € pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 2 500 000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de

compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, réalisées en vertu des 20<sup>e</sup> à 22<sup>e</sup> résolutions, ne pourra être supérieur à 10 000 000 d'euros, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance réalisées en vertu des 20<sup>e</sup> à 22<sup>e</sup> résolutions ne pourra excéder 2 500 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

## VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

### Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

## 9.3 \_ Modalités de participation

### Conditions de participations à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée générale, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter, soit en votant par correspondance. L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, seuls seront admis à participer, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance à l'Assemblée générale les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris (ci-après « J-5 »), soit le **mercredi 13 mai 2026**, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-5 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'Assemblée générale (Société Générale, service des assemblées CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée générale et n'a pas reçu sa carte d'admission à J-5, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-5 pour être admis à l'Assemblée générale.

### Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à toute autre personne de leur choix, pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe de réponse pré-payée jointe à la convocation ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Cette demande devra être parvenue au siège social de la Société six (6) jours au moins avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le **jeudi 14 mai 2026**.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-5.

Les votes par correspondance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent à la Société Générale, service des assemblées CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3, quatre (4) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, soit le **samedi 16 mai 2026**.

### Procuration par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : [relations.investisseurs@vetoquinol.com](mailto:relations.investisseurs@vetoquinol.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

- **pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : [relations.investisseurs@vetoquinol.com](mailto:relations.investisseurs@vetoquinol.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, accompagnée d'une copie numérisée d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire financier assurant la gestion de leur compte-titre, puis en demandant impérativement à celui-ci d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3.

Afin que les notifications de désignation ou de révocation de mandats exprimées par voie électronique puisse être prises en compte, celles-ci devront être réceptionnées dûment signées et complétées au **mardi 19 mai 2026 à 15h**. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique [relations.investisseurs@vetoquinol.com](mailto:relations.investisseurs@vetoquinol.com), toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

## Demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales, devront être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 25 jours avant la date de l'Assemblée générale, soit le **samedi 25 avril 2026**. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **mercredi 13 mai 2026**, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration à l'adresse suivante : Vetoquinol - Magny-Vernois 70200 LURE, ou par voie électronique à l'adresse

[fanny.toillon@vetoquinol.com](mailto:fanny.toillon@vetoquinol.com). Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## Retransmission, enregistrement et consultation de l'Assemblée générale

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-38-1 et R. 22-10-29-1 du Code de commerce, il sera procédé à la retransmission audiovisuelle en direct de l'Assemblée générale dans son intégralité. Les actionnaires souhaitant accéder à la retransmission en direct pourront en faire la demande à Fanny TOILLON, à l'adresse suivante : [fanny.toillon@vetoquinol.com](mailto:fanny.toillon@vetoquinol.com) au plus tard le 18 mai 2026. Un lien de visioconférence leur sera transmis préalablement à la réunion de l'Assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En outre, l'enregistrement intégral de l'Assemblée sera consultable après un délai maximal de au plus tard sept jours ouvrés après la date de l'Assemblée sur le site Internet de la société et pendant une durée de deux ans sur le site Internet de la société, à l'adresse suivante : [www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com).

Il est rappelé que l'accès à la retransmission en direct de l'Assemblée générale ne permettra pas de voter ou intervenir. Il est conseillé aux actionnaires ne pouvant participer physiquement à l'Assemblée générale d'utiliser en amont le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, selon les modalités précisées dans le présent avis.

## Droit de communication des actionnaires

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les actionnaires pourront se procurer dans les délais légaux, les documents prévus aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3.

Les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.vetoquinol.com/fr> (Onglet Investisseurs / Assemblées générales), au plus tard à compter du 21<sup>e</sup> jour précédant l'Assemblée générale

## 9.4 \_ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025

A l’Assemblée générale de la société,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R.225-31 du Code

de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R.225-31 du Code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

### 9.4.1 Conventions soumises à l’approbation de l’Assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention autorisée et conclue au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de

l’Assemblée générale en application des dispositions de l’article L.225-38 du Code de commerce.

### 9.4.2 Conventions déjà approuvées par l’Assemblée générale

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention déjà approuvée par l’Assemblée

générale dont l’exécution se serait poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Fait à Lyon, le 13 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Michel Bouzigues

**Forvis Mazars**

Emmanuel Charnavel



## Tables de concordance

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	250	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	253
TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DANS LE DOCUMENT		DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	254

# Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux paragraphes du Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

	Paragraphes
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>8.4</b>
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'enregistrement universel	8.4.1
1.2 Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	8.4.2
1.3 Déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	3.5.4
1.4 Informations provenant de tiers	3.5.4
1.5 Approbation de l'autorité compétente	-
<b>2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>8.5</b>
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.5.1
2.2 Changement des contrôleurs légaux	-
<b>3 FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>5</b>
<b>4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>8.1</b>
4.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1.1
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	8.1.1.5
4.3 Date de constitution et durée de vie	8.1.1.4
4.4 Siège social et forme juridique	8.1.1.5
<b>5 APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>1.2</b>
5.1 Principales activités	1.2.1
5.1.1 Nature des opérations réalisées et ses principales activités	1.2.1
5.1.2 Nouveaux produits et/ou services importants lancés sur le marché	1.5
5.2 Principaux marchés	1.6
5.3 Événements importants dans le développement des activités	3.1.1
5.4 Stratégie et objectifs	1.3
5.5 Dépendance à l'égard de certains brevets, licences, contrats industriels commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	5.1.1
5.6 Position concurrentielle	1.6
5.7 Investissements	1.7
5.7.1 Investissements importants réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	1.7.5
5.7.2 Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	6.5.38
5.7.3 Coentreprises et entreprises dans lesquelles Vetoquinol détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.5.45
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Vetoquinol de ses immobilisations corporelles	2.2
<b>6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	<b>1.10</b>
6.1 Organigramme du Groupe	1.10
6.2 Liste des filiales importantes	1.10
<b>7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>6</b>
7.1 Situation financière	6.2
7.1.1 Exposé de l'évolution et du résultat des activités et de la situation financière	6.1
7.1.2 Évolution future probable des activités, et activités en matière de Recherche et Développement	1.7
7.2 Résultats d'exploitation	6.1
7.2.1 Facteurs importants, y compris événements inhabituels ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3.5.2
7.2.2 Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	-

		Paragraphe
<b>8</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>6</b>
8.1	Information sur les capitaux du Groupe (à court et à long terme)	6.4
8.2	Description, source et montant des flux de trésorerie	6.3
8.3	Besoins en financement et structure de financement	3.1.8
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	6.5
8.5	Source de financements attendus qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	6.5.38
<b>9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>5</b>
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>3.1.11</b>
10.1 a)	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du Document d'enregistrement universel	3.1.11
10.1 b)	Changements significatifs de performance financière du Groupe survenus entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du Document d'enregistrement universel (ou, à défaut, déclaration négative)	3.1.11
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de Vetoquinol, au moins pour l'exercice en cours	3.1.11
<b>11</b>	<b>PRÉVISIONS ET ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>3.5.2</b>
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice (encore en cours et valables) publiées par Vetoquinol	3.5.2
11.2	Principales hypothèses sur lesquelles Vetoquinol a fondé sa prévision ou son estimation	3.5.2
11.3	Attestation que la prévision ou l'estimation de bénéfice a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et conforme aux méthodes comptables	3.5.2
<b>12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>4.2</b>
12.1	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans le Groupe, des personnes membres des organes d'administration ou de direction	4.2.1.1
12.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale	4.2.1.4
<b>13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>4.3</b>
13.1	Rémunération versée et avantages en nature octroyés par Vetoquinol et ses filiales aux membres des organes d'administration pour les services de tout type qui lui ont été fournis	4.3.2
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le Groupe aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre	4.3.2
<b>14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration ou de direction, et de la direction générale	4.2.2.5
14.2	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration ou de direction, à Vetoquinol ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	4.3.5
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	4.2.2
14.4	Déclaration sur la conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1.1
<b>15</b>	<b>SALARIÉS</b>	<b>2.3.1</b>
15.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du Document d'enregistrement universel	2.3.1.3
15.2	Participations et stock-options	4.4
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	-
<b>16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>8.2</b>
16.1	Mention des personnes non-membres d'un organe d'administration ou de direction détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de Vetoquinol devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable, ainsi que le montant de la participation ainsi détenue à la date du Document d'enregistrement universel	8.2
16.2	Mention des principaux actionnaires de Vetoquinol disposant de droits de vote différents, ou une déclaration négative appropriée	8.2
16.3	Informations sur la détention ou le contrôle, directement ou indirectement, de Vetoquinol – description de la nature de ce contrôle et des mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	8.2.3
16.4	Description de tout accord connu de Vetoquinol dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	8.2.4
<b>17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	<b>8.1.4</b>

	Paragraphe
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE VETOQUINOL</b>
18.1	Informations financières historiques 3.5
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les 3 derniers exercices et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices 3.2.16
18.1.2	Changement de date de référence comptable -
18.1.3	Normes comptables -
18.1.4	Changement de référentiel comptable -
18.1.5	Informations financières établies conformément à des normes comptables nationales -
18.1.6	États financiers consolidés 6.2
18.1.7	Date des dernières informations financières 3.1.11.1
18.2	Informations financières intermédiaires et autres -
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques -
18.3.1	Audit des informations annuelles historiques -
18.3.2	Autres informations contenues dans le Document d'enregistrement auditées par les contrôleurs légaux 7.6
18.3.3	Informations financières non auditées 7.5.28
18.4	Informations financières pro forma -
18.5	Politique en matière de dividendes 8.1.3.11
18.5.1	Description de la politique en matière de dividendes 8.1.3.11
18.5.2	Montant du dividende par action 8.1.3.11
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage 6.5.42
18.7	Changement significatif de la situation financière 6.5.43
<b>19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>
19.1	Capital social 8.1.2
19.1.1	Mention du montant du capital émis et informations sur les actions 8.1.2
19.1.2	Actions non représentatives du capital 8.1.2.1
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par Vetoquinol elle-même ou en son nom, ou par ses filiales 8.1.2
19.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription 8.1.2.3
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital 8.1.2.4
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent 8.1.2.5
19.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence 8.1.2.6
19.2	Actes constitutifs et statuts 8.1.3
19.2.1	Description de l'objet social 8.1.3.1
19.2.2	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes 8.1.3.3
19.2.3	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle 8.1.3.6
<b>20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS 3.5.3</b>
<b>21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES -</b>

# Table de concordance du Rapport financier annuel dans le document d'enregistrement universel

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du Rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante permet d'identifier, par renvoi aux paragraphes du Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le Rapport financier annuel.

Rapport financier annuel		Document d'enregistrement universel
		Chapitre(s)/section(s)
I	COMPTES SOCIAUX	7
II	COMPTES CONSOLIDÉS	6
III	RAPPORT DE GESTION	3
IV	DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	8.4.2
V	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	7.6
VI	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	6.6

# Documents complémentaires

## Rubriques

## Document d'enregistrement universel

### Chapitre(s)/section(s)

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

**8.1.2.8**

**COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES  
COMPTES**

**6.5.44**

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE  
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

**-**

# GLOSSAIRE

<b>AMM</b>	Signifie Autorisation de mise sur le marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.	<b>ERP</b>	A pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable, etc.).
<b>BPF</b>	Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour obtenir la qualité requise.	<b>ESSENTIELS</b>	Les produits dits Essentiels sont des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux commercialisés par le Groupe Vetoquinol. Ce sont des produits leaders ou avec le potentiel pour le devenir et qui répondent à des besoins quotidiens des vétérinaires dans le segment des animaux de rente ou dans le segment des animaux de compagnie. Ces produits ont vocation à être commercialisés mondialement, d'où un effet de levier sur leur performance économique.
<b>BPL</b>	Bonnes Pratiques de Laboratoire.	<b>EUROSTAT</b>	Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).
<b>CMR</b>	Substances reconnues cancérigènes et/ou mutogènes et/ou reprotoxiques.	<b>FDA</b>	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
<b>Code MiddleNext</b>	Publié en 2009, le Code MiddleNext propose une gouvernance adaptée à la taille et à la structure du capital des entreprises et, de ce fait, est plus approprié à notre société à caractère familial.	<b>Groupe</b>	Désigne le groupe constitué par la société Vetoquinol SA et ses filiales.
<b>Croissance organique</b>	La croissance organique désigne la croissance du chiffre d'affaires de Vetoquinol liée à une augmentation de ses ventes en volume et/ou en prix de l'exercice N comparée à l'exercice N-1, à taux constant.	<b>IFAH/ Healthfor Animals</b>	Organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
<b>Délégué vétérinaire</b>	Représentant du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.	<b>Médicament vétérinaire</b>	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales.
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.		
<b>EMA (European Medicines Agency)</b>	Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, basée à Londres.		



Conception et réalisation : CYLANS

Crédits photos : Fotolia, Shutterstock, Thinkstock/Gettyimages, H. Thouroude, H. Azmoun

Document imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement





**Vetoquinol SA**

Société Anonyme au capital de 29 704 755 euros  
676 250 111 RCS Vesoul

**[www.vetoquinol.com](http://www.vetoquinol.com)**

Siège social – Magny-Vernois  
70200 Lure – Tél. : +33 (0)3 84 62 55 55  
E-mail : [relations.investisseurs@vetoquinol.com](mailto:relations.investisseurs@vetoquinol.com)